

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Département de
Seine et Marne

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-09-27_45

Objet : Affaires générales – Contrat de relance et de transition écologique

**Date de
convocation:**
20-09-2021

**Date
d'affichage:**
20-09-2021

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice :
41
Présents : 34
Pouvoir : 1
Votants : 35*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le

Et publication ou
notification

Du:

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-sept du mois de septembre,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, 16, route de Souppes à Château-Landon (77570), sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	Anne THIBAULT (à partir de 19h25 – délibération n° 2021-09-27_53)
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIÉ,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougigny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN, Florent NÉGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN, Serge PEREIRA,
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Égreville	Pascal POMMIER, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL,
Commune de La Madeleine-sur-Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Christine LEDUC
Commune de Souppes-sur-Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Marie-Laure BAUDON, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE,
Commune de Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE,
Commune de Villebéon	Francis PLÉ,

ÉTAIT EXCUSÉ avec pouvoir :

Commune de Poligny Gérard GENEVIÈVE pouvoir à Rose-Marie LIONNET

ÉTAIENT ABSENTS :

Commune de Château-Landon Marie-Odile SCHORTER,

Commune d'Égreville Nathalie LAURENT,

Commune de Souppes-sur-Loing Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,

Secrétaire de séance : Valérie LAGILLE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-12, L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2021-04-12_44 du 5 juillet 2021 approuvant la signature du protocole d'engagement du Contrat de relance et de transition écologique,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le protocole d'engagement du Contrat de relance et de transition écologique signé le 13 juillet 2021,
- VU** le projet de contrat de relance et de transition écologique de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** que dans un contexte particulier en raison de la crise sanitaire et économique que traverse la France depuis le printemps 2020, la relance économique est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics,
- CONSIDÉRANT** que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale,
- CONSIDÉRANT** que la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales,
- CONSIDÉRANT** que le Gouvernement propose aux collectivités du bloc communal une nouvelle méthode de contractualisation avec les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE),
- CONSIDÉRANT** que ces nouveaux contrats engagent les signataires sur la durée des mandats exécutifs locaux,
- CONSIDÉRANT** qu'à l'échelle de la Seine-et-Marne, le Préfet a calqué le périmètre de contractualisation sur celui des intercommunalités,
- CONSIDÉRANT** qu'initialement, les différents CRTE devaient être conclus avant le 30 juin 2021,
- CONSIDÉRANT** que fin avril, la Ministre de la Cohésion des territoires a rappelé que le 30 juin 2021 n'était pas une « date-couperet »,
- CONSIDÉRANT** qu'en raison des délais contraints, le Préfet de Seine-et-Marne a sollicité les intercommunalités pour la signature d'un protocole d'engagement avant le 15 juillet 2021,

- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2021-04-12__44 du 5 juillet 2021, le Conseil communautaire a approuvé la signature du protocole d'engagement du Contrat de relance et de transition écologique,
- CONSIDÉRANT** que ledit protocole d'engagement signé le 13 juillet 2021 prévoyait que les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seraient développées dans le cadre du CRTE, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale,
- CONSIDÉRANT** également que les signataires s'accordaient pour élaborer un CRTE constitué d'une partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques, d'une partie consacrée aux modalités de fonctionnement du dispositif, d'une partie composée d'annexes détaillant le projet et les ambitions du territoire, les orientations stratégiques, les contractualisations et programmes en cours, les actions et projets concourant à la relance et à la transition énergétique identifiés, les éventuelles actions de coopération interterritoriale, les besoins et modalités d'accompagnement en ingénierie, les éventuelles contributions spécifiques des partenaires et opérateurs, les données de suivi technique et financières et la composition des comités de gouvernance,
- CONSIDÉRANT** que l'élaboration du CRTE est le fruit d'échanges entre les services de l'État (Sous-préfecture et Direction départementale des territoires) et la communauté de communes,
- CONSIDÉRANT** que l'État s'engage, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice,
- CONSIDÉRANT** que le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'État et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre des actions,
- CONSIDÉRANT** qu'il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif,
- CONSIDÉRANT** qu'il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la Région et le Département, s'ils souhaitent s'y associer,

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202145-DE



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **APPROUVE** le Contrat de relance et de transition écologique avec l'État ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit contrat et tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.
Pour extrait conforme
À Château-Landon,

Le 5 octobre 2021,
Le Président,

Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Département de
Seine et Marne

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-09-27_46

Objet : Affaires générales – Rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing

**Date de
convocation:**
20-09-2021

**Date
d'affichage:**
20-09-2021

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice :
41
Présents : 34
Pouvoir : 1
Votants : 35*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le

Et publication ou
notification

Du:

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-sept du mois de septembre,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, 16, route de Souppes à Château-Landon (77570), sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	Anne THIBAUT (à partir de 19h25 – délibération n° 2021-09-27_53)
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIÉ,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougigny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN, Florent NÉGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN, Serge PEREIRA,
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Égreville	Pascal POMMIER, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL,
Commune de La Madeleine-sur-Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Christine LEDUC
Commune de Souppes-sur-Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Marie-Laure BAUDON, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE,
Commune de Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE,
Commune de Villebéon	Francis PLÉ,

ÉTAIT EXCUSÉ avec pouvoir :

Commune de Poligny Gérard GENEVIÈVE pouvoir à Rose-Marie LIONNET

ÉTAIENT ABSENTS :

Commune de Château-Landon Marie-Odile SCHORTER,

Commune d'Égreville Nathalie LAURENT,

Commune de Souppes-sur-Loing Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,

Secrétaire de séance : Valérie LAGILLE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-1 et L. 5211-39,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant,
- CONSIDÉRANT** que ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus,
- CONSIDÉRANT** que le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier,
- CONSIDÉRANT** que le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing retrace le bilan des services communautaires dans un contexte sanitaire particulier,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **APPROUVE** le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à communiquer ledit rapport aux maires des communes membres.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.
Pour extrait conforme
À Château-Landon,

Le 5 octobre 2021,
Le Président,

Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Département de
Seine et Marne

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-09-27_47

Objet : Affaires générales – Rapport d'activité 2020 du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM)

**Date de
convocation:**
20-09-2021

**Date
d'affichage:**
20-09-2021

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice :
41
Présents : 34
Pouvoir : 1
Votants : 35*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le

Et publication ou
notification

Du:

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-sept du mois de septembre,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, 16, route de Souppes à Château-Landon (77570), sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	Anne THIBAUT (à partir de 19h25 – délibération n° 2021-09-27_53)
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIÉ,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougigny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN, Florent NÉGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN, Serge PEREIRA,
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Égreville	Pascal POMMIER, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL,
Commune de La Madeleine-sur-Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Christine LEDUC
Commune de Souppes-sur-Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Marie-Laure BAUDON, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE,
Commune de Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE,
Commune de Villebéon	Francis PLÉ,

ÉTAIT EXCUSÉ avec pouvoir :

Commune de Poligny Gérard GENEVIÈVE pouvoir à Rose-Marie LIONNET

ÉTAIENT ABSENTS :

Commune de Château-Landon Marie-Odile SCHORTER,

Commune d'Égreville Nathalie LAURENT,

Commune de Souppes-sur-Loing Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,

Secrétaire de séance : Valérie LAGILLE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-1 et L. 5211-39,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le rapport d'activité 2020 du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) adressé le 12 juillet 2021,
- CONSIDÉRANT** que Monsieur le Président du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au président de chaque intercommunalité membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par le comité syndical,
- CONSIDÉRANT** que ce rapport fait l'objet d'une communication au conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les représentants de la communauté de communes sont entendus,
- CONSIDÉRANT** que le Président du syndicat peut être entendu, à sa demande, par le conseil communautaire ou à la demande de ce dernier,
- CONSIDÉRANT** que le rapport d'activité 2020 du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) a été adressé à la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing le 12 juillet 2021,

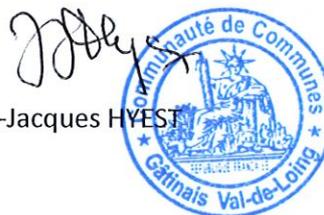
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : **PREND acte** du rapport d'activité 2020 du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.
Pour extrait conforme
À Château-Landon,

Le 5 octobre 2021,
Le Président,

Jean-Jacques HYES



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-09-27_48

Objet : Affaires générales – Rapport d'activité 2020 du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du sud francilien

**Date de
convocation:**
20-09-2021

**Date
d'affichage:**
20-09-2021

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice :
41
Présents : 34
Pouvoir : 1
Votants : 35*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le

Et publication ou
notification

Du:

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-sept du mois de septembre,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, 16, route de Souppes à Château-Landon (77570), sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	Anne THIBAUT (à partir de 19h25 – délibération n° 2021-09-27_53)
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIÉ,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougfligny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN, Florent NÉGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN, Serge PEREIRA,
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Égreville	Pascal POMMIER, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL,
Commune de La Madeleine-sur-Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Christine LEDUC
Commune de Souppes-sur-Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Marie-Laure BAUDON, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE,
Commune de Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE,
Commune de Villebéon	Francis PLÉ,

ÉTAIT EXCUSÉ avec pouvoir :

Commune de Poligny Gérard GENEVIÈVE pouvoir à Rose-Marie LIONNET

ÉTAIENT ABSENTS :

Commune de Château-Landon Marie-Odile SCHORTER,

Commune d'Égreville Nathalie LAURENT,

Commune de Souppes-sur-Loing Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,

Secrétaire de séance : Valérie LAGILLE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-1 et L. 5211-39,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le rapport d'activité 2020 du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du sud francilien adressé le 5 juillet 2021,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Président du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du sud francilien adresse chaque année, avant le 30 septembre, au président de chaque intercommunalité membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par le comité syndical,

CONSIDÉRANT que ce rapport fait l'objet d'une communication au conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les représentants de la communauté de communes sont entendus,

CONSIDÉRANT que le Président du syndicat peut être entendu, à sa demande, par le conseil communautaire ou à la demande de ce dernier,

CONSIDÉRANT que le rapport d'activité 2020 du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du sud francilien a été adressé à la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing le 5 juillet 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : **PREND acte** du rapport d'activité 2020 du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du sud francilien.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.
Pour extrait conforme
À Château-Landon,

Le 5 octobre 2021,
Le Président,

Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Département de
Seine et Marne

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-09-27_49

Objet : Affaires générales – Rapport d'activité 2020 du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP)

**Date de
convocation:**
20-09-2021

**Date
d'affichage:**
20-09-2021

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice :
41
Présents : 34
Pouvoir : 1
Votants : 35*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le

Et publication ou
notification

Du:

L'an deux mille vingt et un,
Le vingt-sept du mois de septembre,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, 16, route de Souppes à Château-Landon (77570), sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	Anne THIBAUT (à partir de 19h25 – délibération n° 2021-09-27_53)
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIÉ,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougigny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN, Florent NÉGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN, Serge PEREIRA,
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Égreville	Pascal POMMIER, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL,
Commune de La Madeleine-sur-Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Christine LEDUC
Commune de Souppes-sur-Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Marie-Laure BAUDON, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE,
Commune de Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE,
Commune de Villebéon	Francis PLÉ,

ÉTAIT EXCUSÉ avec pouvoir :

Commune de Poligny Gérard GENEVIÈVE pouvoir à Rose-Marie LIONNET

ÉTAIENT ABSENTS :

Commune de Château-Landon Marie-Odile SCHORTER,
Commune d'Égreville Nathalie LAURENT,
Commune de Souppes-sur-Loing Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,

Secrétaire de séance : Valérie LAGILLE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-1 et L. 5211-39,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le rapport d'activité 2020 du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) adressé le 22 juin 2021,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Président du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au président de chaque intercommunalité membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par le comité syndical,

CONSIDÉRANT que ce rapport fait l'objet d'une communication au conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les représentants de la communauté de communes sont entendus,

CONSIDÉRANT que le Président du syndicat peut être entendu, à sa demande, par le conseil communautaire ou à la demande de ce dernier,

CONSIDÉRANT que le rapport d'activité 2020 du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) a été adressé à la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing le 22 juin 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : **PREND acte** du rapport d'activité 2020 du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.
Pour extrait conforme
À Château-Landon,

Le 5 octobre 2021,
Le Président,

Jean-Jacques HYES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Département de
Seine et Marne

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-09-27_50

Objet : Affaires générales – Rapport d'activité 2020 de l'Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du Bassin du Loing

**Date de
convocation:**
20-09-2021

**Date
d'affichage:**
20-09-2021

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice :
41
Présents : 34
Pouvoir : 1
Votants : 35*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le

Et publication ou
notification

Du:

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-sept du mois de septembre,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, 16, route de Souppes à Château-Landon (77570), sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	Anne THIBAUT (à partir de 19h25 – délibération n° 2021-09-27_53)
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIÉ,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougfligny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN, Florent NÉGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN, Serge PEREIRA,
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Égreville	Pascal POMMIER, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL,
Commune de La Madeleine-sur-Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Christine LEDUC
Commune de Souppes-sur-Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Marie-Laure BAUDON, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE,
Commune de Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE,
Commune de Villebéon	Francis PLÉ,

ÉTAIT EXCUSÉ avec pouvoir :

Commune de Poligny Gérard GENEVIÈVE pouvoir à Rose-Marie LIONNET

ÉTAIENT ABSENTS :

Commune de Château-Landon Marie-Odile SCHORTER,

Commune d'Égreville Nathalie LAURENT,

Commune de Souppes-sur-Loing Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,

Secrétaire de séance : Valérie LAGILLE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-1 et L. 5211-39,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le rapport d'activité 2020 de l'Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du Bassin du Loing adressé le 27 juillet 2021,
- CONSIDÉRANT** que Monsieur le Président de l'Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du Bassin du Loing adresse chaque année, avant le 30 septembre, au président de chaque intercommunalité membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par le comité syndical,
- CONSIDÉRANT** que ce rapport fait l'objet d'une communication au conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les représentants de la communauté de communes sont entendus,
- CONSIDÉRANT** que le Président du syndicat peut être entendu, à sa demande, par le conseil communautaire ou à la demande de ce dernier,
- CONSIDÉRANT** que le rapport d'activité 2020 l'Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du Bassin du Loing a été adressé à la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing le 27 juillet 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : **PREND acte** du rapport d'activité 2020 de l'Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du Bassin du Loing.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.
Pour extrait conforme
À Château-Landon,

Le 5 octobre 2021,
Le Président,

Jean-Jacques MYEST



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Département de
Seine et Marne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-09-27_51

Objet : Finances – Provision pour dépréciation des créances douteuses

**Date de
convocation:**
20-09-2021

**Date
d'affichage:**
20-09-2021

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice :
41
Présents : 34
Pouvoir : 1
Votants : 35*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le

Et publication ou
notification

Du:

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-sept du mois de septembre,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, 16, route de Souppes à Château-Landon (77570), sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	Anne THIBAUT (à partir de 19h25 – délibération n° 2021-09-27_53)
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIÉ,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougigny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN, Florent NÉGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN, Serge PEREIRA,
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Égreville	Pascal POMMIER, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL,
Commune de La Madeleine-sur-Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Christine LEDUC
Commune de Souppes-sur-Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Marie-Laure BAUDON, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE,
Commune de Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE,
Commune de Villebéon	Francis PLÉ,

ÉTAIT EXCUSÉ avec pouvoir :

Commune de Poligny Gérard GENEVIÈVE pouvoir à Rose-Marie LIONNET

ÉTAIENT ABSENTS :

Commune de Château-Landon Marie-Odile SCHORTER,

Commune d'Égreville Nathalie LAURENT,

Commune de Souppes-sur-Loing Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,

Secrétaire de séance : Valérie LAGILLE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2321-2, L. 5211-1 et R. 2321-2,
- VU** l’instruction budgétaire et comptable M14,
- VU** l’arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l’arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le courriel de Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Nemours en date du 2 juillet 2021,
- CONSIDÉRANT** que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire dont l’inscription est rendue nécessaire par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités,
- CONSIDÉRANT** que lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la communauté de communes à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public,
- CONSIDÉRANT** que lorsqu’il existe pour certaines créances des difficultés de recouvrement, ces créances doivent être considérées comme douteuse,
- CONSIDÉRANT** qu’il est prudent de constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité peut s’avérer supérieure à celle effectivement recouvrée et générer une charge latente,
- CONSIDÉRANT** que le mécanisme de provision permet d’appréhender cette incertitude,
- CONSIDÉRANT** que la comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses repose sur des écritures semi-budgétaires par utilisation en dépenses du compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »,
- CONSIDÉRANT** que par courriel en date du 2 juillet 2021, Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Nemours a informé Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing d’un état de créances restant à recouvrer de 380,38 €,
- CONSIDÉRANT** que le taux de dépréciation préconisé est de 15 % représentant un stock de provisions de 57,06 €,

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202151-DE



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **RETIENT** pour le mode de calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses le taux de dépréciation de 15 % proposé par le Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Nemours ;

Article 2 : **INSCRIT** la somme de 57,06 € au titre de dotations des provisions aux créances douteuses (compte 6817) pour l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

À Château-Landon,

Le 5 octobre 2021,

Le Président,

Jean-Jacques HYE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Département de
Seine et Marne

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-09-27_52

Objet : Finances – Décision modificative n° 1 (budget principal)

**Date de
convocation:**
20-09-2021

**Date
d'affichage:**
20-09-2021

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice :
41
Présents : 34
Pouvoir : 1
Votants : 35*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le

Et publication ou
notification

Du:

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-sept du mois de septembre,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, 16, route de Souppes à Château-Landon (77570), sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	Anne THIBAUT (à partir de 19h25 -- délibération n° 2021-09-27_53)
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIÉ,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougligny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN, Florent NÉGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN, Serge PEREIRA,
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Égreville	Pascal POMMIER, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL,
Commune de La Madeleine-sur-Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Christine LEDUC
Commune de Souppes-sur-Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Marie-Laure BAUDON, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE,
Commune de Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE,
Commune de Villebéon	Francis PLÉ,

ÉTAIT EXCUSÉ avec pouvoir :

Commune de Poligny Gérard GENEVIÈVE pouvoir à Rose-Marie LIONNET

ÉTAIENT ABSENTS :

Commune de Château-Landon Marie-Odile SCHORTER,

Commune d'Égreville Nathalie LAURENT,

Commune de Souppes-sur-Loing Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,

Secrétaire de séance : Valérie LAGILLE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2021-04-12_29 du 12 avril 2021 approuvant le budget primitif 2021 du budget principal,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le projet de décision modificative n° 1 du budget principal de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2021-04-12_29 du 12 avril 2021, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a approuvé le budget primitif 2021 du budget principal,

CONSIDÉRANT qu'une décision modificative est à prendre sur ledit budget afin de procéder à des ajustements budgétaires notamment liés à la provision pour dépréciation des créances douteuses, au renouvellement de mobilier et à l'appel à manifestation d'intérêt « jeunes engagés dans la ruralité II »,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget principal comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615232-0 : Entretien et réparations réseaux		4 000,00 €		
D-61551-0 : Matériel roulant		2 500,00 €		
D-61558-0 : Autres biens mobiliers		1 200,00 €		
D-6168-0 : Autres primes d'assurance		50,00 €		
D-6226-0 : Honoraires		2 000,00 €		
D-6231-0 : Annonces et insertions		3 500,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	13 250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-0 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 250,00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-0 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		100,00 €		
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7478-0 : Autres organismes				5 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
R-773-0 : Mandats annulés (exercices antérieurs)				100,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 250,00 €	13 350,00 €	0,00 €	5 100,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-0 : Dépenses imprévues (investissement)	37 800,00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	37 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1321-0 : État et établissements nationaux				18 200,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 200,00 €
D-2182-0 : Matériel de transport		37 000,00 €		
D-2183-0 : Matériel de bureau et matériel informatique		5 000,00 €		
D-2184-0 : Mobilier		4 000,00 €		
D-2188-0 : Autres immobilisations corporelles		10 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	56 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	37 800,00 €	56 000,00 €	0,00 €	18 200,00 €
Total Général		23 300,00 €		23 300,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

À Château-Landon,

Le 5 octobre 2021,

Le Président,

Jean-Jacques HYEST



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-09-27_53

Objet : Développement économique – Effacement de la dette liée au fonds Résilience Île-de-France et collectivités

**Date de
convocation:**
20-09-2021

**Date
d'affichage:**
20-09-2021

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice :
41
Présents : 35
Pouvoir : 1
Votants : 36*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le

Et publication ou
notification

Du:

L'an deux mille vingt et un,
Le vingt-sept du mois de septembre,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, 16, route de Souppes à Château-Landon (77570), sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	Anne THIBAUT (à partir de 19h25 – délibération n° 2021-09-27_53)
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIÉ,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougigny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN, Florent NÉGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN, Serge PEREIRA,
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Égreville	Pascal POMMIER, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL,
Commune de La Madeleine-sur-Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Christine LEDUC
Commune de Souppes-sur-Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Marie-Laure BAUDON, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE,
Commune de Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE,
Commune de Villebéon	Francis PLÉ,

ÉTAIT EXCUSÉ avec pouvoir :

Commune de Poligny Gérard GENEVIÈVE pouvoir à Rose-Marie LIONNET

ÉTAIENT ABSENTS :

Commune de Château-Landon Marie-Odile SCHORTER,
Commune d'Égreville Nathalie LAURENT,
Commune de Souppes-sur-Loing Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,

Secrétaire de séance : Valérie LAGILLE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil Régional d'Île-de-France n° CR 2020-029 du 11 juin 2020 relative à la participation de la Région au fonds Résilience Île-de-France et Collectivités,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2020-06-22_13 du 22 juin 2020 relative à la participation au fonds Résilience Île-de-France et Collectivités,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2020-06-22_14 du 22 mars 2021 relative à la poursuite du fonds Résilience Île-de-France et Collectivités,
- VU** la délibération du Conseil Régional d'Île-de-France n° CR 2021-048 du 21 juillet 2021 relative à la poursuite de la relance économique,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le courrier de Madame la Présidente de la Région Île-de-France en date du 26 juillet 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (35 voix pour, 1 abstention),

Article 1^{er} : **APPROUVE** l'effacement de la dette liée au fonds Résilience Île-de-France et Collectivités ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la Région Île-de-France.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.
Pour extrait conforme
À Château-Landon,

Le 5 octobre 2021,
Le Président,

Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Département de
Seine et Marne

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-09-27_54

Objet : Tourisme – Convention de partenariat avec le Comité départemental de la randonnée pédestre en Seine-et-Marne (Codérando 77)

**Date de
convocation:**
20-09-2021

**Date
d'affichage:**
20-09-2021

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice :
41
Présents : 35
Pouvoir : 1
Votants : 36*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le

Et publication ou
notification

Du:

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-sept du mois de septembre,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, 16, route de Souppes à Château-Landon (77570), sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	Anne THIBAUT (à partir de 19h25 – délibération n° 2021-09-27_53)
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIÉ,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougigny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN, Florent NÉGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN, Serge PEREIRA,
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Égreville	Pascal POMMIER, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL,
Commune de La Madeleine-sur-Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Christine LEDUC
Commune de Souppes-sur-Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Marie-Laure BAUDON, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE,
Commune de Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE,
Commune de Villebéon	Francis PLÉ,

ÉTAIT EXCUSÉ avec pouvoir :

Commune de Poligny Gérard GENEVIÈVE pouvoir à Rose-Marie LIONNET

ÉTAIENT ABSENTS :

Commune de Château-Landon Marie-Odile SCHORTER,
Commune d'Égreville Nathalie LAURENT,
Commune de Souppes-sur-Loing Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,

Secrétaire de séance : Valérie LAGILLE

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU la délibération du Conseil Régional d'Île-de-France n° CR 2020-029 du 11 juin 2020 relative à la participation de la Région au fonds Résilience Île-de-France et Collectivités,
- VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2020-06-22_13 du 22 juin 2020 relative à la participation au fonds Résilience Île-de-France et Collectivités,
- VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2020-06-22_14 du 22 mars 2021 relative à la poursuite du fonds Résilience Île-de-France et Collectivités,
- VU la délibération du Conseil Régional d'Île-de-France n° CR 2021-048 du 21 juillet 2021 relative à la poursuite de la relance économique,
- VU les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU le courrier de Madame la Présidente de la Région Île-de-France en date du 26 juillet 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **APPROUVE** la convention de partenariat avec le Comité départemental de la randonnée pédestre en Seine-et-Marne (Codérando 77) ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.
Pour extrait conforme
À Château-Landon,

Le 5 octobre 2021,
Le Président,

Jean-Jacques HYEST



Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE

Bersier
Levrault

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÂTINAIS VAL-DE-LOING

Plus d'activités

Parcours / Espace éducatif
Espace d'animation / Loisirs
Espace de culture / Animation
Espace de sport / Activités sportives
Espace de santé / Accueil des personnes âgées



Plus de compétences

Aménagement de l'espace
Développement
Accueil des personnes âgées
Missions scolaires
Développement économique
Tourisme
Zones de tourisme écoparcours

Espaces éducatifs
Espaces de culture
Espaces de sport
Espaces de santé
Espaces de services à la personne

Aménagement paysager
Végétalisation



Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

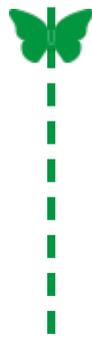
Berger
Levrault

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE

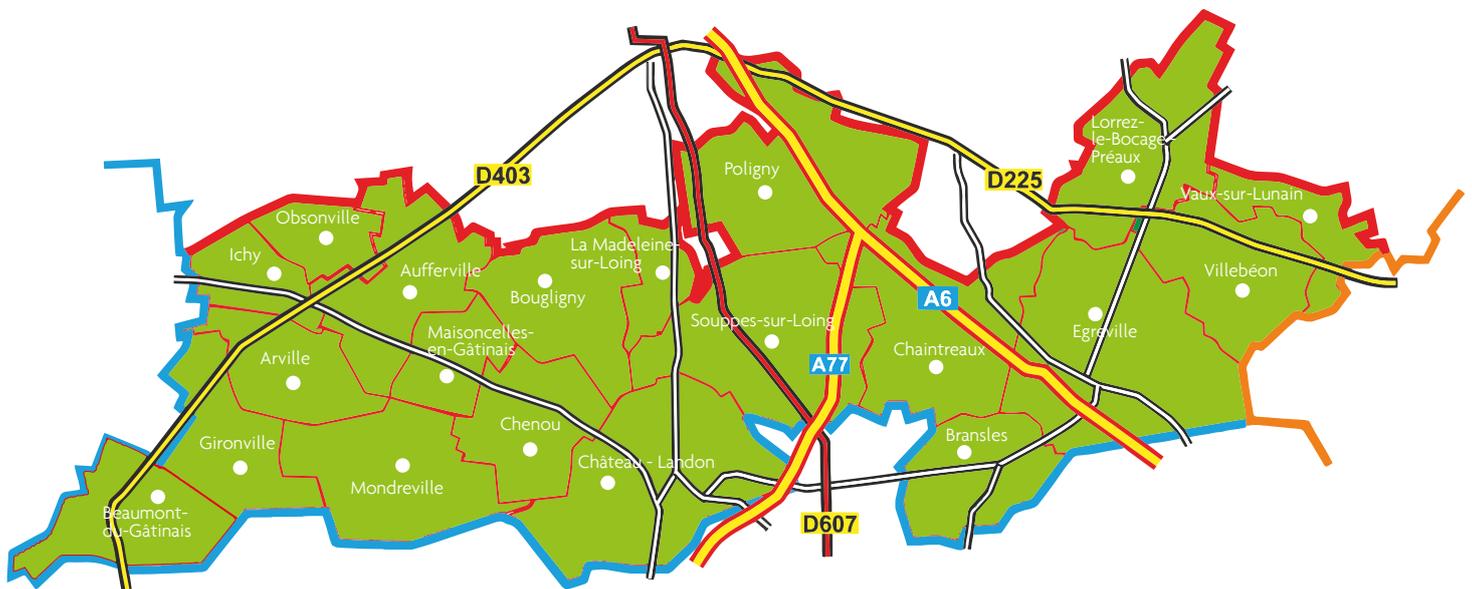


SOMMAIRE

LA CCGVL	P3
VIE PRATIQUE	P17
INVESTIR	P25
SORTIR & DÉCOUVRIR	P33



La Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre créé à l'initiative des communes (arrêté préfectoral n° 21 2009/SPF/CL du 31 décembre 2009). Sur une superficie de 338 km², elle réunit vingt communes et 18 857 habitants au 1^{er} janvier 2020.



QUELQUES CHIFFRES DU TERRITOIRE

Nombre de communes	20
Superficie	338 km
Population	18 857 habitants
Nombre d'entreprises & administrations	1 148



Le fonctionnement de la CC

> Le bureau

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le 
ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE

5 VICE-PRÉSIDENTS (Le nombre de vice-présidents a été fixé à 5)



M. Jean-Michel CAPELLE,
Vice-président

en charge du **développement économique**

Maire-adjoint de Souppes-sur-Loing
délégué au développement économique
et à l'intercommunalité



Mme Valerie LAGILLE,
Vice-présidente

en charge du **développement touristique**

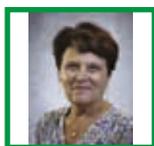
Maire de Château-Landon



M. Yves BOYER,
Vice-président

en charge de l'**aménagement de l'espace
et de l'environnement**

Maire de Lorrez-le-Bocage-Préaux



Rose-Marie LIONNET,
Vice-présidente

en charge de la **petite
enfance, enfance et jeunesse**

Maire de Bougligny



Anne THIBAUT,
Vice-présidente

en charge de la **mutualisation des moyens et
services à la population**

Maire d'Arville

15 MEMBRES DU BUREAU (Les membres du bureau sont les maires des communes n'ayant pas été élus Président ou Vice-président)



Bruno MOULIÉ
Maire d'Aufferville



Hugues MONCEL
Maire de Beaumont-du-Gâtinais



Laurent CASTELLAN
Maire de Bransles



Alexis KERLO
Maire de Chaintreaux



Pascal POMMIER
Maire d'Egreville



Marian WATTS
Maire de Gironville



Bernard PETIT
Maire d'Ichy



Maurice GARLAND
Maire de Maisoncelles-en-Gâtinais



Hélène BRIDET
Maire d'Obsonville



Gérard GENEVIÈVE
Maire de Poligny



Pierre BABUT
Maire de Souppes-sur-Loing



Vincent CHIANESE
Maire de Vaux-sur-Lunain



Gérard MOUSSET
Maire de Chenou



Patrick CHAUSSY
Maire de Mondreville



Francis PLÉ
Maire de Villebéon
Conseiller délégué à la **fibres optique**





> Le conseil et le bureau communautaires

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE

Le Conseil communautaire est l'instance de décision pour l'ensemble des affaires communautaires, à l'exception de celles qu'il a déléguées au Président et au Bureau Communautaire.

La communauté émane des communes : ce sont les conseils municipaux qui ont initié sa création, et les compétences qu'elle exerce lui ont été transférées par les communes. Aussi, l'organe exécutif de la communauté est issu des communes.

ARVILLE

THIBAUT Anne
BESLE Jean-Pierre

AUFFERVILLE

MOULIE Bruno
BRIAND Thierry

BEAUMONT-DU-GÂTINAIS

MONCEL Hugues
JAMESSE Patricia

BOUGLIGNY

LIONNET Rose-Marie
JOURANDON Alain

BRANSLES

CASTELLAN Laurent
NEGRIER Florent

CHARENTREUX

KERLO Alexis
METAUT Alain

CHÂTEAU - LANDON

LAGILLE Valérie
VIEZZI Christelle
BAUDOIN Frédéric
PEREIRA Serge
SCHORTER Marie-Odile

CHENOU

MOUSSET Gérard
THOISON Pascal

EGREVILLE

POMMIER Pascal
LAURENT Nathalie
BASCHET Bruno

GIRONVILLE

WATTS Marian
JEANNOTIN Olivier

ICHY

PETIT Bernard
JACQUESSON Hervé

LA MADELEINE-SUR-LOING

HYEST Jean-Jacques
THILLOU Guy

LORREZ-LE-BOCAGE PRÉAUX

BOYER Yves
QUESTEL Marie-José

MAISONCELLES-EN-GÂTINAIS

GARLAND Maurice
VINTANEL Netty

MONDREVILLE

CHAUSSY Patrick
POITOU Sébastien

OBSONVILLE

BRIDET Hélène
COURTOIS Hervé

POLIGNY

GENEVIEVE Gérard
LEDUC Christine

SOUPPES-SUR-LOING

BABUT Pierre
CAMMARATA Gérard
POUJADE Jean-Yves
BEAUDON Marie-Laure
VAPPEREAU Florence
CAPELLE Jean-Michel
REBOUCO Hélène
MARTIN Patrice
KAYSER DE SOUSA Patricia
VILETTE Nathalie

VAUX-SUR-LUNAIN

CHIANESE Vincent
LELU Patrick

VILLEBEON

PLÉ Fancis
MARCOIN Didier





Les commissions

Les commissions composées d'élus communautaires et de conseillers municipaux sont des groupes de travail chargés de faire des propositions au Bureau et au Conseil après avoir étudié amplement les différents dossiers qui leur sont soumis.

6 commissions thématiques ont été créées à la CCGVL en 2020 :

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le
ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE

41
délégués titulaires
14
bureaux communautaire
14
conseils communautaire
54
délibérations

La commission « Développement économique et Emploi »

Président : Jean-Michel Capelle

Membres :

Anne THIBAULT, Philippe TRIPET, Florent NEGRIER, Ariane ROUSSEAU, Frédéric BAUDOUIN, Sylvie STITI, Nathalie LAURENT, Jean-Pierre HERAULT, Véronique PACCOU, Thomas DOUBLET, Bruno BASCHET, Pascal POMMIER, Raymond PETIT, Georges BADER, Alain BOURGUIGNON, Jean-Jacques HYEST, Hervé JACQUESSON, Guy MASSON, Yves BOYER, Michel RENAUD, Gérard GENEVIEVE, Fannie PERRAULT, Jean Michel CAPELLE, Florence VAPPEREAU, Christian DELNOMDEDIEU

La commission « Développement touristique »

Présidente : Valérie Lagille

Membres :

Anne THIBAULT, Philippe TRIPET, Florent NEGRIER, Ariane ROUSSEAU, Frédéric BAUDOUIN, Sylvie STITI, Nathalie LAURENT, Jean-Pierre HERAULT, Véronique PACCOU, Thomas DOUBLET, Bruno BASCHET, Pascal POMMIER, Raymond PETIT, Georges BADER, Alain BOURGUIGNON, Jean-Jacques HYEST, Hervé JACQUESSON, Guy MASSON, Yves BOYER, Michel RENAUD, Gérard GENEVIEVE, Fannie PERRAULT, Jean Michel CAPELLE, Florence VAPPEREAU, Christian DELNOMDEDIEU

La commission « Aménagement de l'espace et environnement »

Président : Yves Boyer

Membres :

Anne THIBAULT, Philippe TRIPET, Florent NEGRIER, Ariane ROUSSEAU, Frédéric BAUDOUIN, Sylvie STITI, Nathalie LAURENT, Jean-Pierre HERAULT, Véronique PACCOU, Thomas DOUBLET, Bruno BASCHET, Pascal POMMIER, Raymond PETIT, Georges BADER, Alain BOURGUIGNON, Jean-Jacques HYEST, Hervé JACQUESSON, Guy MASSON, Yves BOYER, Michel RENAUD, Gérard GENEVIEVE, Fannie PERRAULT, Jean Michel CAPELLE, Florence VAPPEREAU, Christian DELNOMDEDIEU

La commission « Petite enfance, enfance et jeunesse »

Présidente : Rose-Marie Lionnet

Membres :

Claude BICHEREL, Michel DENISOT, Celine ACQUART, Milan MOMIC, Delphine REINE, Rosa ALVES, Jean-Michel CAPELLE, Nicolas PRUNEAU, Nathalie VILETTE, Maurice ROBLAIN, Sylvie RIBES, Marie COQUILLE, Jean-Paul DEGUIN, Maria METAIS, Marine BAULET, Béatrice GAUDRY, Sylvie LECHARME, Stéphane GRENE, Christine HERNANDEZ, Patricia MALTRAIT, Claudie SIMONNOT, Aurélie PIERRAIN, Natalia PLISSON, Nicole FROT, Laurence TAVERNE, Jean Jacques HYEST, Gérard GENEVIEVE

La commission « Mutualisation des moyens et services à la population »

Présidente : Anne Thibault

Membres :

Claude BICHEREL, Michel DENISOT, Celine ACQUART, Milan MOMIC, Delphine REINE, Rosa ALVES, Jean-Michel CAPELLE, Nicolas PRUNEAU, Nathalie VILETTE, Maurice ROBLAIN, Sylvie RIBES, Marie COQUILLE, Jean-Paul DEGUIN, Maria METAIS, Marine BAULET, Béatrice GAUDRY, Sylvie LECHARME, Stéphane GRENE, Christine HERNANDEZ, Patricia MALTRAIT, Claudie SIMONNOT, Aurélie PIERRAIN, Natalia PLISSON, Nicole FROT, Laurence TAVERNE, Jean Jacques HYEST, Gérard GENEVIEVE

La commission « communication »

Président : Jean-Jacques HYEST

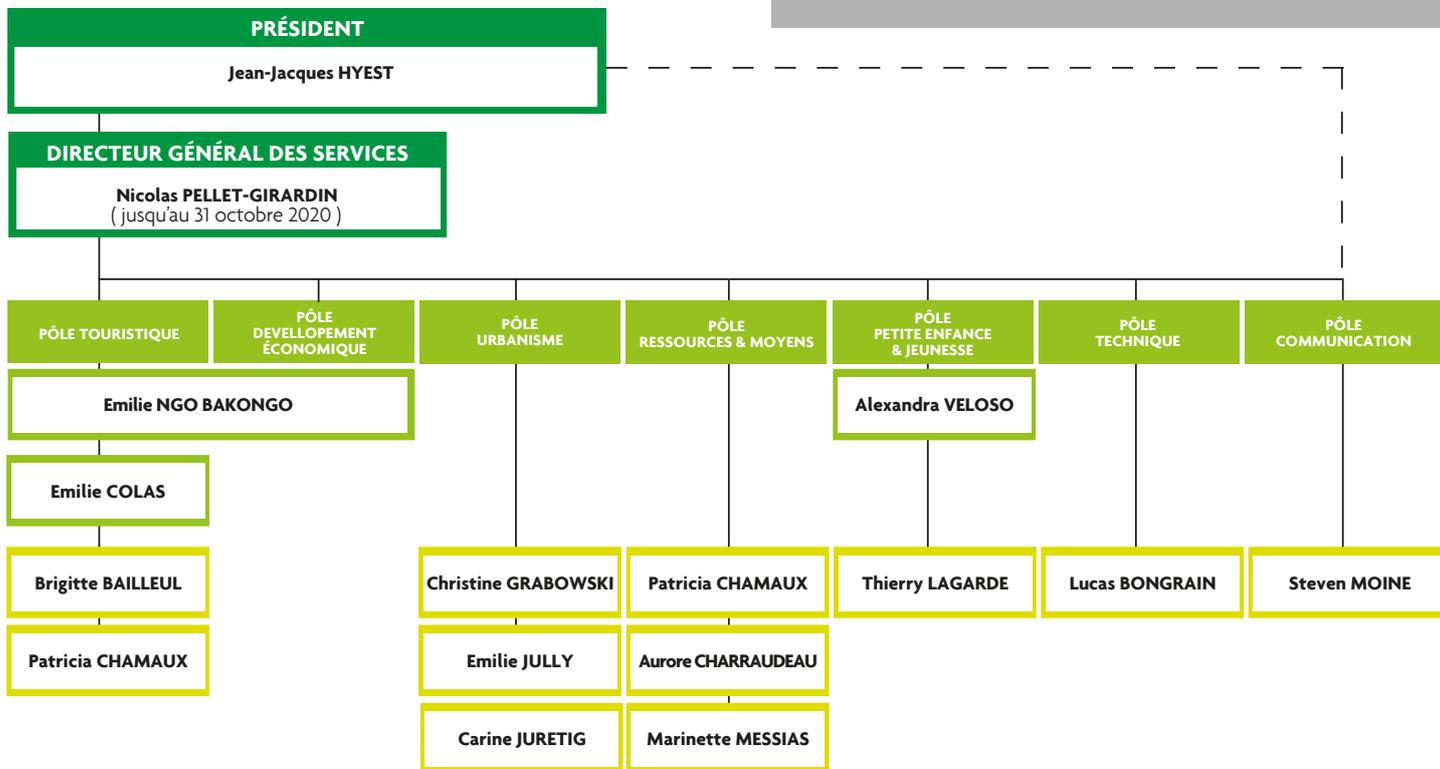
Membres :

Brigitte REDON, Marie-José QUESTEL, Marie-Odile SCHORTER, Valérie LAGILLE, Cyril DUVAL, Nathalie VILETTE, Gérard GENEVIEVE, Florent NEGRIER, Véronique Paccou, Sylvie RIBES, Béatrice GAUDRY, Bruno BASCHET





ORGANIGRAMME DES SERVICES
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÂTINAIS VAL-DE-LOING





Les missions de la Communauté de communes

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

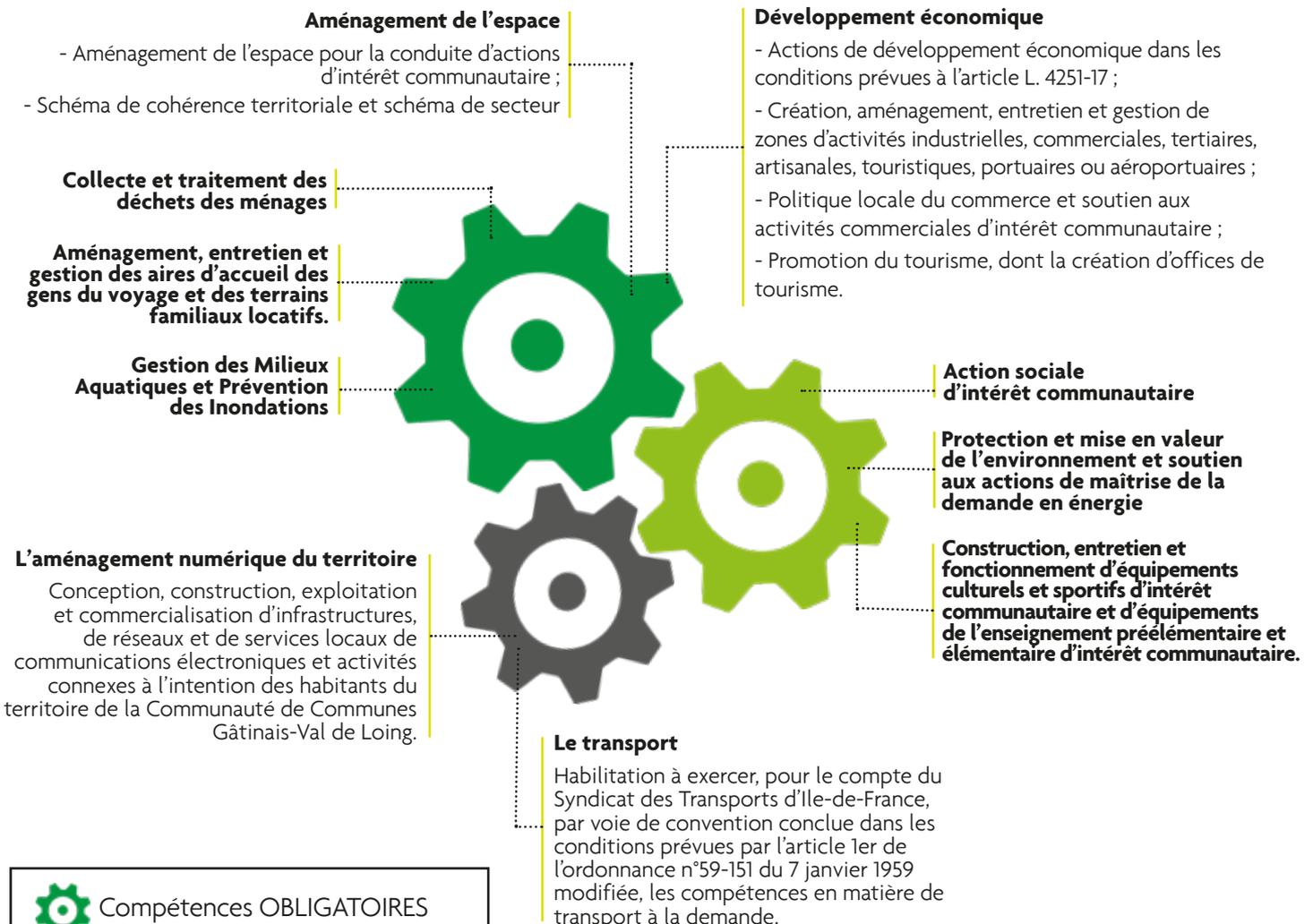


ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE

La vocation de la Communauté de Communes Gâtinais-Val-de-Loing est de mettre en oeuvre un projet de développement communautaire, décliné en cinq objectifs complémentaires :

- › **Favoriser le développement économique local** afin de maintenir et développer l'emploi sur le territoire ;
- › **Créer et renforcer l'identité territoriale** de la communauté de communes en s'appuyant notamment sur son caractère rural ;
- › **Favoriser et améliorer l'accès de l'ensemble des habitants aux services et équipements** du territoire intercommunal ;
- › **Préserver et mettre en valeur l'environnement et le cadre de vie** ;
- › **Faciliter la mutualisation des moyens humains et matériels** des communes-membres afin de rationaliser l'organisation territoriale.

Pour atteindre ces objectifs, la communauté est dotée de compétences qui lui ont été transférées par les communes et qui sont décrites dans ses statuts.



Compétences OBLIGATOIRES



Compétences OPTIONNELLES



Compétences SUPPLÉMENTAIRES





Les finances & les moyens

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le 
ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE

Les finances

La Communauté de communes est dotée d'un budget propre, voté chaque année par le conseil communautaire.
En 2020, les dépenses réelles se sont élevées à **7 100 133.71 euros** et les recettes à **9 326 207.79 euros**.

› Dépenses

NATURE	MONTANT
Charges générales (fluides, dépenses courantes, entretien...)	434 573, 54 €
Prestations de services	41 350, 01 €
Charges de personnel	645 871, 79 €
Dotations aux communes (compensation taxe professionnelle)	2 361 692, 57 €
Contribution ordures ménagères	2 529 313, 23 €
Frais financiers (remboursement de la dette)	117 038, 12 €
Divers	970 294, 45 €
TOTAL	7 100 133, 71 €

› Recettes

NATURE	MONTANT
Services intercommunaux payants (ALSH Aufferville)	7 060, 95 €
Taxes et impôts (entreprises, ménages, déchets ménagers...)	5 742 183, 00 €
Participations État	913 090, 40 €
Participations Région	0 €
Participations Département	0 €
ADGV	17 489, 29 €
Autres organismes (CAF, ...)	107 909, 04 €
Produits de gestion	45 436, 66 €
Divers	331 675, 66 €
résultat antérieur reporté	2 161 362, 79 €
TOTAL	9 326 207, 79 €



› Les autres partenaires et organismes de la communauté

Seine-et-Marne Numérique (déploiement de la fibre sur le territoire)

Participation : **18 581,00 €** Dépenses d'investissement (fibre) : **155 974,00 €**

EPAGE Bassin du Loing

Participation : **56 189,00 €** Dépenses d'investissement au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) : **3 283,80 €**

Initiative IDF :

Participation au Fonds Résilience : **22 960,00 €**

Initiative Melun

Participation : **4 870,25 €**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Recettes: **127 988,31 €**





Les moyens

> Ressources Humaines

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
 Reçu en préfecture le 06/10/2021
 Affiché le 
 ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE

EN CHIFFRES

1

mutation

M. PELLET-GIRARDIN Nicolas, DGS,
au 01/11/2020

10

agents contractuels

Accueil de loisirs sans hébergement : 7
 Développement économique : 1
 Services techniques : 1 jusqu'au 31 octobre 2020 puis
 stagiairisation au 1^{er} novembre 2020
 Office de tourisme : 1 pour remplacement congés d'été

7

avancements d'échelon

3

avancements de grades

1 catégorie A ; 1 catégorie B et 1
catégorie C

30

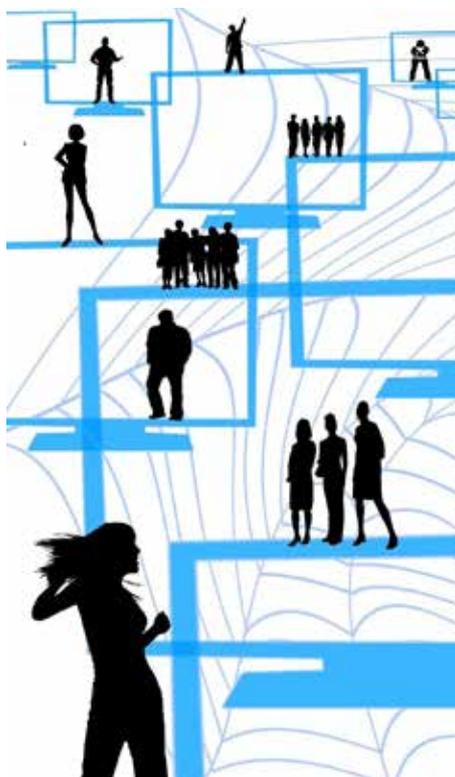
formations suivies

au CNFPT en présentiel et distanciel

Effectif au 31 décembre 2020 :

CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE
Filière administrative			
Attaché titulaire	A	1	1 poste à 35 heures
Attaché non titulaire	A	1	1 poste à 35 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1 poste à 35 heures (80% temps plein)
Adjoint administratif	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 17h30mn
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	3 postes à 35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	4	3 postes à 35 heures
Adjoint administratif non titulaire	C	0	1 poste à 35 heures
Filière Médico sociale			
Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1 poste à 35 heures
Filière Animation			
Animateur Trritorial principal 1 ^{ère} classe	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint d'animation territorial	C	2	2 postes saisonniers à 35 heures
Filière Technique			
Agent technique territorial	C	1	1 poste à 35 heures
TOTAL		16	





Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE

Berger
Levrault

MUTUALISATION EN 2020

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mutualisation des moyens, la Communauté de communes a mis à disposition de ses communes membres :

- > un agent administratif et financier
- > un agent technique.

Ces mises à disposition à titre onéreuses font l'objet de conventions. Elles ont été mises en œuvre pour le remplacement ponctuel d'agent non présent dans les communes.

- > Service administratif

73 jours

- > Service technique

66 jours à Poligny

33,5 jours à Arville

Recettes : 19 112,50 €

En bref :

- > **Mise en place du prélèvement à la source** pour les agents et élus au 1^{er} janvier 2020.
- > **Mises à disposition pour convenance personnelle** : 1 renouvellement de mise à disposition.
- > **Mise en place du télétravail pendant le covid-19** : décision prise par les DGS et Présidents selon la réglementation en vigueur lors des confinements successifs.
- > **Mise à dispo d'agents en faveur de la CC pour service ALSH** : 1 en 2020 année complète et 1 de janvier à juin 2020.
- > **Changement de Président et renouvellement des Vice-présidents** suite au renouvellement des assemblées le 16 juillet 2020.
- > **Recrutement** : 1 Poste de DGS.
- > **Préparation à la mise en place de la** Déclaration sociale nominative (DSN) fin 2020 pour une application au 1^{er} janvier 2021.

> Locaux et véhicules

Le siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing est situé au **16 route de Souppes - 77570 Château-Landon**.

Ce local, constitué d'un rez-de chaussée et 2 étages est ainsi réparti :

Rez-de-Chaussée : Espace CapG@t' avec open space, 3 bureaux clos, 1 espace repas, toilettes et local technique

1^{er} étage : 3 bureaux clos, salle « aquarium », salle du conseil, locaux techniques

2^{ème} étage : Services administratifs de la CCGVL

« petite enfance - enfance - jeunesse », communication, développement économique (2 bureaux), urbanisme, administration générale, service technique, direction (2 bureaux).

La Communauté de communes dispose de 3 véhicules achetés en 2011 (2 Renault Kangoo et 1 Renault Clio).

► Communication

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE

La Communauté de communes a recruté depuis le **16 juillet 2018** un chargé de communication dont la mission est de valoriser l'image de la collectivité.

Ses missions sont :

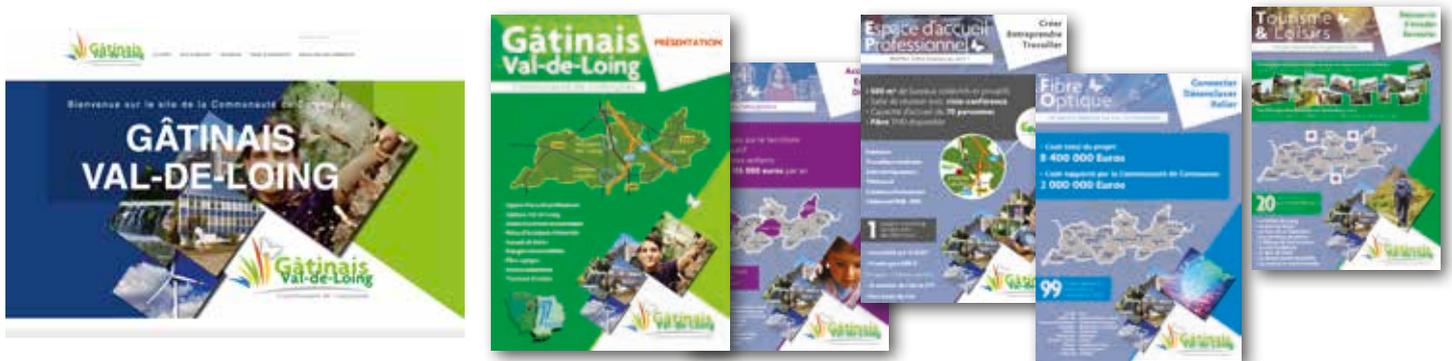
- **Organiser des actions de communication et relations publiques :**
- **Concevoir et/ou réaliser des produits de communication**
- **Produire des contenus pour la presse, le site internet et les services**
- **Developper des relations avec la presse, medias et prestataires extérieurs**
- **Constituer une revue de presse**

UNE NOUVELLE IMAGE DÉCLINÉE SUR LES DIFFÉRENTS SUPPORTS :

La première mission a été la création de la charte graphique de la Communauté de communes afin de pouvoir la décliner sur tous les supports.

Un travail de réactualisation des fiches de la Communauté de communes présentant les atouts du territoire a également été effectué ainsi qu'une refonte intégrale du site internet avec mise à jour régulière et création de contenus.

Enfin, la charte graphique a été déclinée avec la création de cartes de visite, papier à en-tête, signatures électroniques...

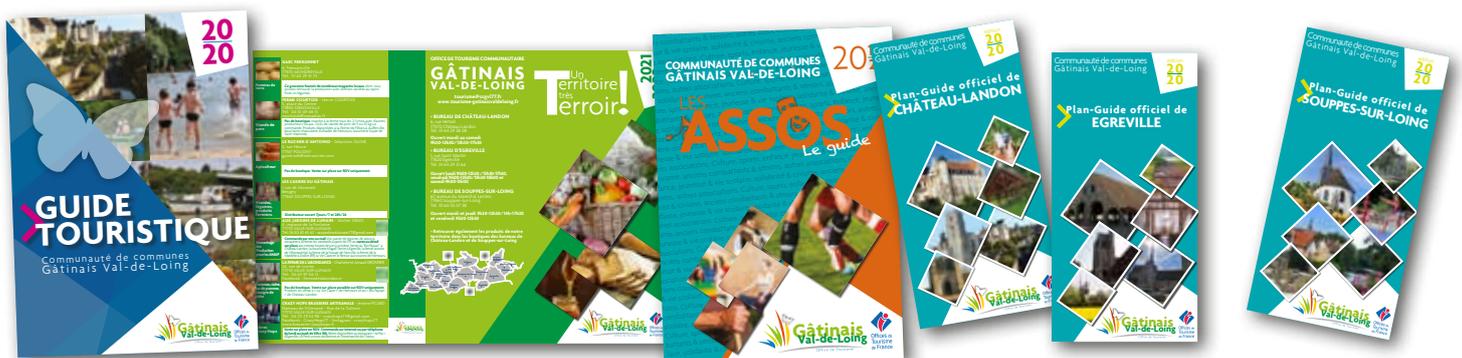


UNE MISE EN AVANT DU TERRITOIRE ET DE SES ATOUTS :

L'accent a été mis sur le tourisme afin de valoriser le territoire avec l'édition d'un dépliant regroupant les producteurs locaux « **Un territoire très terroir** » (parution en 2019 et actualisé en 2020, tirage à 3 000 exemplaires), d'un **guide touristique** (tirage 10 000 exemplaires en 2019 et 2020) et l'édition des **plans de villes** de Château-Landon, Egreville et Souppes-sur-Loing. (partenariat avec Media Plus Communication).

Le tissu associatif a également été mis en avant avec la création d'un « **Guide des associations 2019-2020** ». Une forme numérique a été mise en place sur le site internet de la CCGVL.

Enfin, une communication sur l'arrivée de la **fibres optique** a permis de mettre en avant l'attractivité du territoire avec la création de flyers « foire aux questions », prévention sur le démarchage abusif et une rubrique spéciale sur le site internet.



UN CONTACT RÉGULIER AVEC LA POPULATION :

La mise en place d'un « bulletin » biannuel paru en juin 2019 et janvier 2020 a permis de s'adresser directement aux habitants avec une distribution dans les 9 900 boîtes aux lettres de la CCGVL et l'édition d'un programme des événements locaux « Sortir en Gâtinais » (sortie tous les 3 mois et diffusé dans les mairies de la CCGVL ainsi que dans les offices de tourisme).

Une page Facebook et LinkedIn dédiée à C@pgât' a également été créée en 2020 afin de mettre en avant l'espace de coworking. La crise de Covid- 19 n'a pas permis la tenue d'événements au sein de la CCGVL contrairement à 2019 avec l'organisation des voeux de la CCGVL qui avait réuni une cinquantaine de personnes, les petits dej' des entrepreneurs organisé en même temps que l'inauguration de C@pGât' et qui avait réuni une cinquantaine d'entreprises.

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE



DES PARUTIONS DANS LA PRESSE LOCALE ET SPÉCIALISÉE :

Afin d'assurer une communication locale, des parutions régulières ont été faites sous forme d'articles (neufs articles disponibles en version numérique sur le site internet de la CCGVL), quatre campagnes publicitaires payantes et quatre parutions dans des magazines spécialisés ou dossiers spéciaux : **Le Palmarès des entreprises** (édité à 2 500 exemplaires et diffusé dans toutes les entreprises du territoire), **dossier spécial « entreprise »** (à l'intérieur de la République de Seine-et-Marne), **Un été près de chez vous** (hors-serie de la République de Seine-et-Marne) et le **Guide des communes** (hors serie de la République de Seine-et-Marne). Enfin, une parution a été faite dans le **magazine Xperience** (tirage à 50 000 exemplaires + diffusion dans kiosque Disney, Hôtel du Département, mairies, châteaux, musées, Parc des félins....).



UNE NOUVELLE COMMUNICATION POUR CHAQUE SERVICE

La refonte des supports de communication s'est étendue à chaque service de la CCGVL afin d'assurer une uniformité et une cohérence.

Petite enfance et jeunesse

Le dépliant présentant le relais d'assistants maternels et l'accueil de loisirs sans hébergement a été réactualisé à partir de l'ancienne trame. Tout au long de l'année, le service communication assure également la création d'affiches, flyers et la mise en ligne des informations sur le site internet en fonction des événements et ateliers. Enfin, la signalétique des accueils de loisirs a été réadaptée avec la création de panneaux d'accueil, flammes et banderoles destinés à signaler leur présence.



Developpement économique et C@pgât'



Deux dépliants « 3 volets » imprimés à 500 exemplaires afin de présenter le service développement économique et assurer la promotion de l'espace de coworking. Ces dépliants ont été diffusés dans les mairies et au siège de la CCGVL.

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE 2021

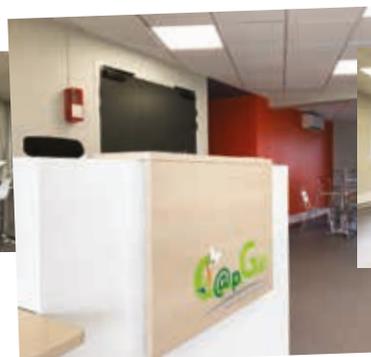


Urbanisme

La communication pour le service « Autorisation du droit des sols » est assurée au sein d'un espace dédié sur le site internet de la CCGVL (conseils, liens, fiches pratiques...).

UNE VISIBILITÉ EXTÉRIEURE

Avec l'inauguration de l'espace C@pgât', un aménagement et une signalétique intérieure et extérieure sont devenus nécessaires au sein du siège social de la CCGVL avec la création de panneaux, stickers, panneaux directionnels... . Des goodies (stylos, tote-bag, gratte-givre, gobelets réutilisables, beach flag) ont permis d'assurer une communication de notoriété auprès des élus et du public extérieur.



BUDGET COMMUNICATION 2020

Parutions presse

8 107,44 €

Catalogues et imprimés

10 023,85 €

TOTAL

18 131,29 €



VIE PRATIQUE



Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le
ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE





Le Relais d'assistants maternels (RAM) itinérant

Le RAM est un dispositif subventionné et agréé par la Caisse d'Allocations Familiales **pour la période 2020-2023**.
Les missions du RAM consistent en :

- l'organisation d'un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits tant pour les parents à la recherche d'un mode de garde individuel ou collectif que pour les professionnels de l'accueil à domicile et les candidats à l'agrément ;
- une offre d'un cadre de rencontre et d'échange dans les pratiques professionnelles.

L'offre de service du RAM s'adresse ainsi à quatre publics différents :

Pour les parents avec

- une mise à disposition de la liste des assistants maternels du territoire,
- une information sur les démarches administratives à accomplir,
- un soutien à la fonction d'employeur,
- des rencontres avec les assistants maternels et des professionnels extérieurs, lors de temps festifs ou de réflexion,
- des soirées thématiques animées par des professionnels.

Pour les assistants maternels avec

- des temps de rencontres et d'échanges entre professionnels, avec les enfants accueillis, pour rompre l'isolement, faire connaissance, échanger,
- une information sur la réglementation du travail,
- un soutien à la fonction de salarié,
- des animations, des réunions thématiques ouvertes aux parents,
- une documentation variée, un prêt d'ouvrages,
- des rencontres avec les parents lors de temps festifs ou de réflexion,
- un accompagnement à la formation continue.

Pour les enfants avec

- la possibilité de participer à des activités d'éveil et de développer leur socialisation dans un espace de jeu adapté et sécurisé sous la responsabilité de leur assistant maternel.

Pour les personnes souhaitant accueillir des enfants à leur domicile avec

- une information sur la profession d'assistant maternel les démarches liées à l'agrément.

L'année 2020 au sein du RAM...

2 ANIMATEURS

Thierry LAGARDE (70% de son temps de travail)
Alexandra VELOSO (100% de son temps de travail)

1 NOUVEL ATELIER

> Atelier peinture animé par Sandrine PREYNAT

COMMUNICATION

> Courier de rentrée et planning des soirées thématiques

FORMATIONS

Pas de formation ni soirées thématique en raison du covid-19

TEMPS FORT:

> Spectacle de clôture « langue des signes » (deux années de projets sur ce thème) le 14 octobre 2020 en présence d'une quarantaine de personnes, assistants maternels et parents.

BUDGET

Financement par la CAF dans le cadre de la prestation de service à hauteur de **41 247,72 €** et dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ) à hauteur de **23 600 €** soit un total de **64 847,72 €**.

Les dépenses annuelles moyennes du RAM au titre du fonctionnement s'élèvent à **111 750 €**.



103 assistants maternels

et assistants maternels



58 ateliers ont été organisés

54 % des assistants maternels ont participé à un atelier du RAM

73 assistants maternels ont bénéficié d'une information administrative

127 enfants ont participé aux ateliers du RAM

62 assistants maternels ont participé aux différentes actions du RAM

Les accueils de loisirs sans hébergement

La capacité d'accueil des quatre accueils de loisirs est la suivante :



Depuis 2014, les accueils de loisirs d'Aufferville, Beaumont-du-Gâtinais et de Lorrez-le-Bocage-Préaux sont ouverts sept semaines dans l'année, pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne.

L'accueil de loisirs de Souppes-sur-Loing est ouvert aux mêmes périodes durant quatorze semaines (deux semaines pendant les petites vacances, deux mois pendant l'été).

La communauté a laissé la gestion des accueils de loisirs de Beaumont-du-Gâtinais, Lorrez-le-Bocage-Préaux et Souppes-sur-Loing aux communes qui sont chargées d'appliquer le projet éducatif, le règlement et la tarification communautaires.

La communauté participe au financement du service à hauteur de **18 euros par enfant et par jour** réalisé (pour les enfants résidant sur le territoire ou dont un parent y travaille).

La dépense relative à cette délégation de gestion peut être évaluée entre **101 000 euros** (pour un taux de remplissage annuel moyen) et **145 000 euros**, au maximum. L'accueil de loisirs d'Aufferville est quant à lui géré directement par la CCGVL.

Le budget prévisionnel a été établi, selon la même trame que ceux des accueils de loisirs délégués.

- En termes de recettes, la communauté perçoit une subvention de la CAF ainsi que des redevances des familles.
- Le déficit du service est évalué entre 25 000 et 30 000 euros, selon le taux de remplissage.
- Ainsi, la dépense prévisionnelle de fonctionnement du service « Accueil de loisirs » est évaluée dans une fourchette de **130 000 euros à 170 000 euros**.

› LES ENFANTS

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE

	HIVER	PRINTEMPS	ETE	AUTOMNE
Total des enfants accueillis	126	Fermé	480	131
Moyenne des enfants par jour	25,2		25,26	26,2
Enfants différents accueillis	30		40	28
Enfants de moins de 6 ans	10		17	13
Enfants de plus de 6 ans	20		23	15

› LES FAMILLES

	HIVER	PRINTEMPS	ETE	AUTOMNE
Famille du territoire	16	Fermé	21	19
Famille extérieure au territoire mais travaillant sur le territoire	24		24	2
Famille extérieure au territoire	0		0	0

› LES THÉMATIQUES

	HIVER	PRINTEMPS	ETE	AUTOMNE
Thématique	La musique	Fermé	La science La nature et les animaux La nature et le voyage	Les animaux
Sorties	- Goupilou pour les maternels - Bowling pour les élémentaires		Parc des félins Forest Arena Tabarderie de Château Landon Parc de Bougligny Accrobranche de Nemours Ferme de Saint-Hilliers Forêt de Cesson	Zoo de Beauval
Activités	- Fabrication d'instruments de musique - Jeux musicaux - Jeux extérieurs - Jeux divers		Tir à l'arc Equitation Fabrication d'un volcan Atelier peinture Fabrication de jeux géants Fabrication de petits animaux. Jeux extérieurs divers et jeux d'eau	Fabrication de masque animaux Fresque en peinture
Autres			Spectacle de magie Concert piano bar Lecteur de contes avec intervenant	Création d'un journal pour les enfants et les familles





Collecte des déchets

La communauté de communes n'exerce pas en propre l'ensemble de ses compétences. Pour des raisons de pertinence territoriale et de subsidiarité, elle adhère à des syndicats mixtes auxquels elle délègue ses attributions.

En matière « d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés », la CCGVL adhère à quatre syndicats mixtes qui assurent le service dans ses communes-membres. Chaque année, la communauté verse une contribution budgétaire à ces syndicats, financée grâce à la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le
ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE



Syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing

2 026 600 €



Syndicat intercommunal de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM)

268 437, 64 €



Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP)

182 270, 84 €



Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du Sud Francilien

48 224 €



Aire d'accueil des gens du voyages

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
 Reçu en préfecture le 06/10/2021
 Affiché le
 ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE



L'aire d'accueil des gens du voyage gérée par la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing se situe Rue du Lavoisier au Hameau des Varennes à Souppes-sur-Loing.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Sur les 15 emplacements sont installées 4 familles sédentarisées sur l'aire. Une l'était déjà au 1^{er} janvier 2017, deux autres fin 2017 et la quatrième fin 2019. Le taux de remplissage est de 87 %

40 personnes ont séjourné en 2020 :

11 hommes, 11 femmes et 18 enfants de moins de 18 ans.

Travaux :

6 WC dont 2 ont été rénovées en août (suppression des WC à la turque). Un des WC est adapté aux personnes à mobilité réduite
 3 douches avec vestiaire dont une adaptée aux personnes à mobilité réduite
 2 auvents avec un bac à laver et un double bac
 2 éclairages avec détecteurs de mouvement



MODALITÉS DE GESTION ET DE GARDIENNAGE

La gestionnaire **assure les entrées et les sorties** des caravanes, ainsi que la **perception des redevances** et la **gestion des différents travaux** effectués sur le site. Il n'y a pas de présence quotidienne mais le gestionnaire assure un passage plusieurs fois par semaine et à la demande des locataires pour une réparation ou autre. Aucune astreinte n'est assurée le week-end.

En contrepartie de la mise à disposition d'un emplacement, chaque famille verse une caution de **100,00 €**.

La redevance est de **3,20 €** par jour et par emplacement. Chaque famille s'acquitte de leur consommation d'eau (**2,55 € le m3**) et d'électricité (**0,15 € le kWh**).

RECETTES & DÉPENSES 2020 DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES

RECETTES	
Droits d'occupation	5 977,60 €
Eau	929,02 €
EDF	878,68 €
Subvention CAF (ALT)	15 964,21 €
TOTAL RECETTES	23 749,51 €

DÉPENSES	
EDF	15 253,50 €
SAUR	1 602,91 €
Subvention GIP	3 831,20 €
Travaux divers	7 570,39 €
TOTAL DÉPENSES	28 258 €



Le service communautaire « Autorisations du droit des sols » (ADS), en fonction depuis le **1^{er} juillet 2016**, assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes. Toutefois, le Maire de chaque commune reste le seul compétent pour délivrer ou refuser de délivrer les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

LES MISSIONS DU SERVICE :

Le service assure un conseil et une aide aux communes sur les étapes de la procédure d'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme, ainsi que sur l'outil-métier mis à disposition.

Le service ADS propose également aux communes des modèles de courriers pendant la phase d'instruction (demande de pièces complémentaires, consultations des services...) et enfin sa mission est de proposer une décision au Maire.

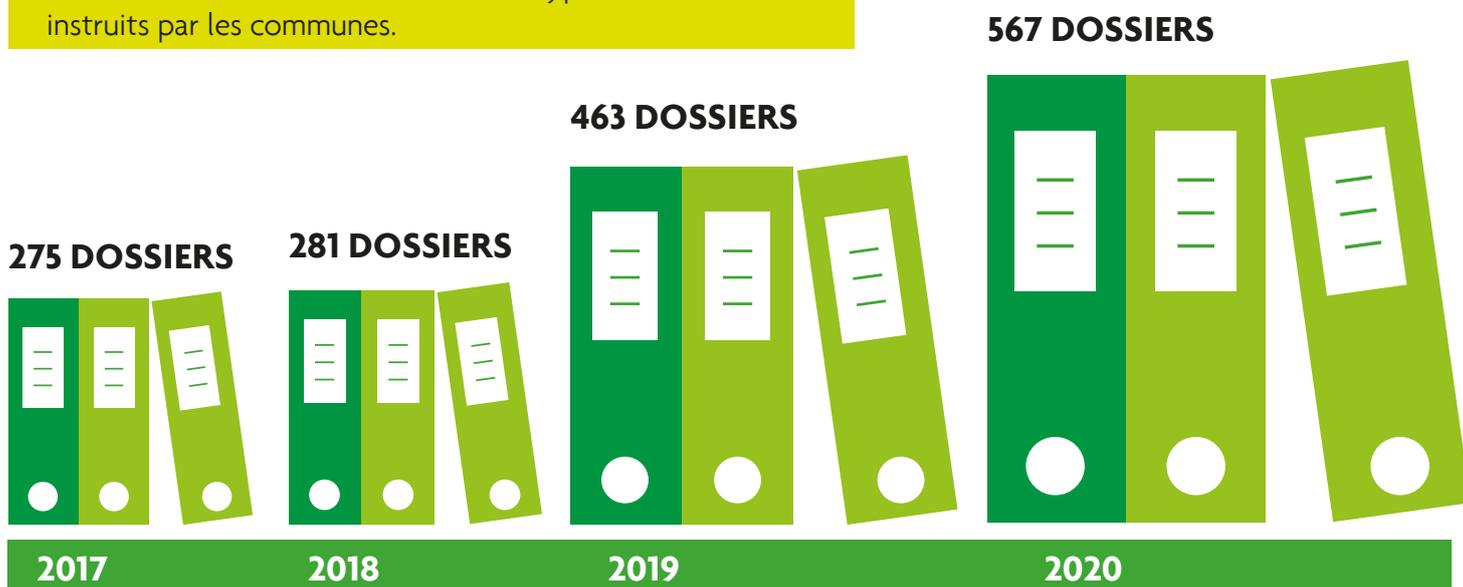


La Commune reste l'interlocuteur privilégié des administrés.

Les demandes d'autorisations d'urbanisme sont à déposer ou adresser à la mairie du lieu des travaux.

› ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS UNIQUEMENT PAR LE SERVICE DE 2017 À 2020

Nota : Selon les conventions, certains types de dossiers sont instruits par les communes.



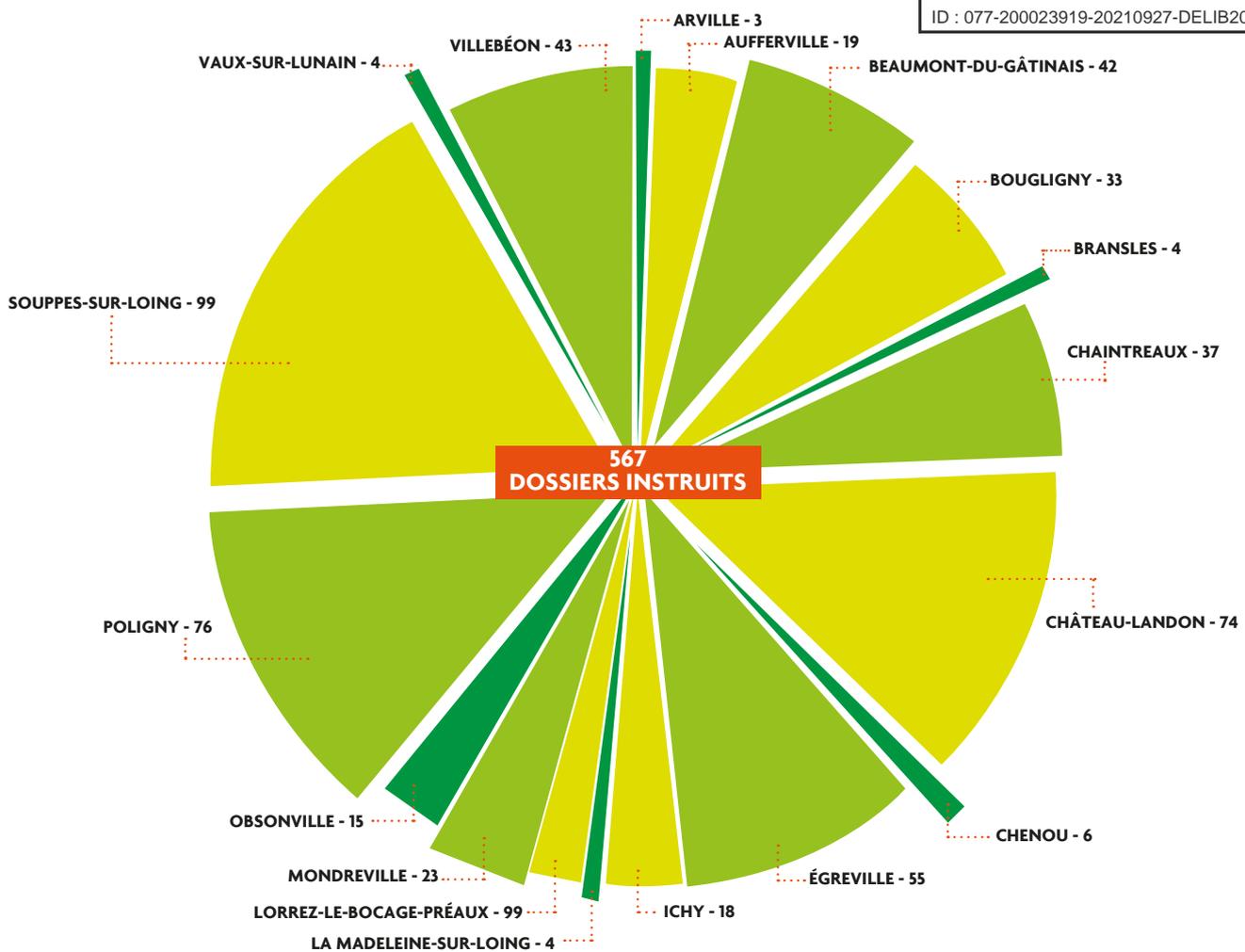
› RÉPARTITION DU NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS PAR COMMUNES POUR 2020

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

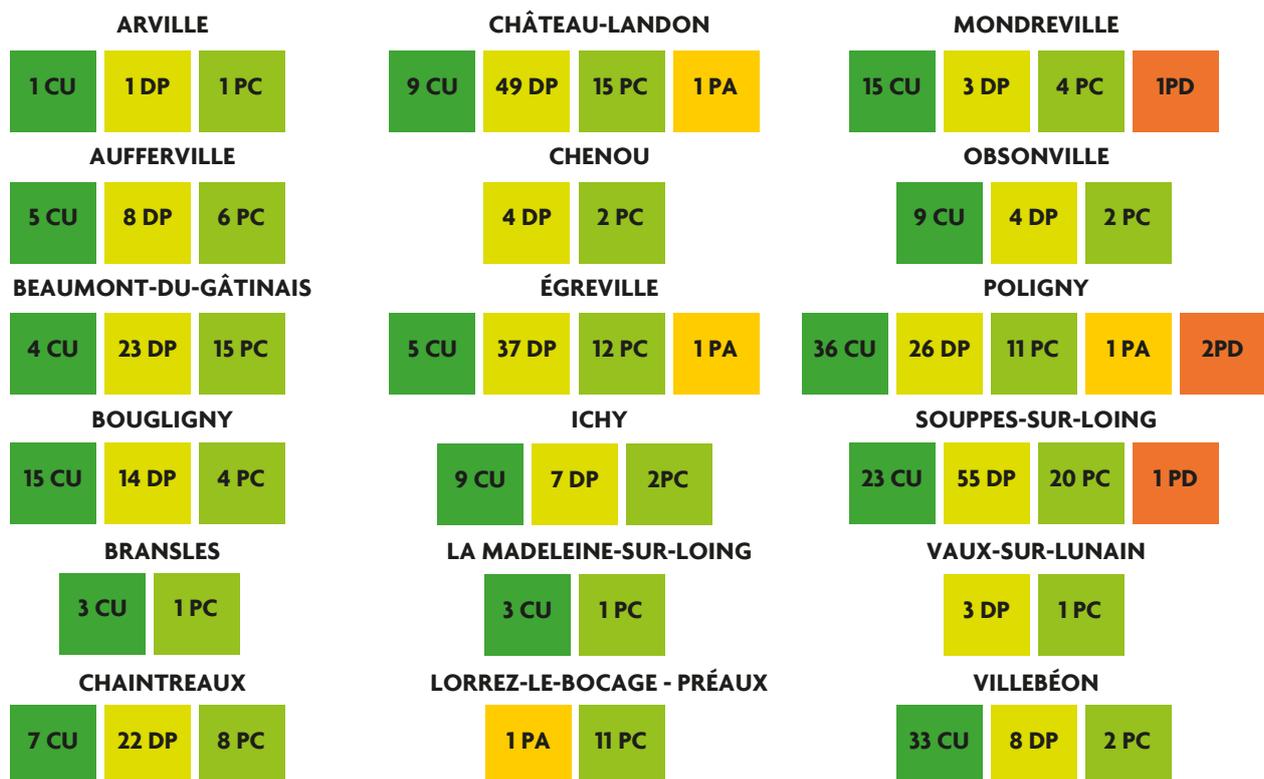
Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE



RÉPARTITION DU TYPES DE DOSSIERS INSTRUITS PAR COMMUNES EN 2020



■ INVESTIR & ENTREPRENDRE



Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le
ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE





La Communauté de communes exerce de plein droit la compétence suivante:
 Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

L'action économique de la CCGVL s'articule autour de plusieurs pôles tels que l'aménagement et la gestion de zones d'activités économiques de qualité visant à conforter le tissu économique local et à attirer de nouvelles entreprises ainsi que le soutien et l'accompagnement à la création d'entreprises.

L'AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS

Gâtinais Val-de-Loing compte quatre zones d'activité économiques (ZAE) communautaires sur son territoire et cinq zones d'activité économiques (ZAE) non communautaires. La Communauté de communes est chargée de la gestion des espaces publics de ces zones : entretien des voiries, du mobilier urbain, des espaces verts, éclairage...

ZA COMMUNAUTAIRES

ZAE du Bois des Places à Egreville	surface occupée environ 11 ha surface disponible environ 12 ha
ZA du Berceau à Lorrez-le-Bocage-Préaux	surface occupée environ 1, 97 ha
ZA de l'Ancienne gare à Chaintreaux	surface occupée environ 3,3 ha
ZI du Château d'Eau à Beaumont-du-Gâtinais	surface occupée environ 17 ha

Un projet de mise à jour des surfaces disponibles et entreprises installées sur toutes les zones d'activités du territoire est en cours de réalisation.

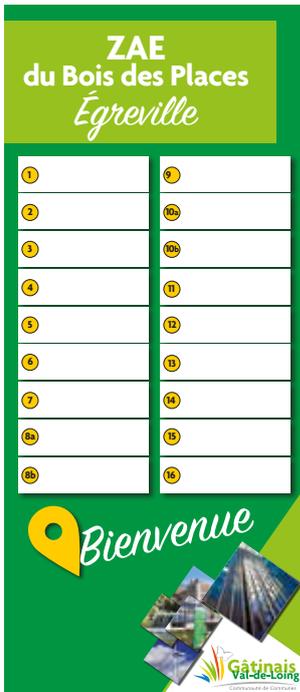
La zone d'Activités du Bois des Places a vocation à accueillir des activités artisanales, logistiques, tertiaires et industrielles. En 2020, aucun prospect n'a fait part d'un intérêt pour la ZA d'Égreville. Il est à noter que les avantages fiscaux offerts par les départements voisins que sont l'Yonne et le Loiret freinent jusqu'ici l'implantation des porteurs de projets.

La Communauté a initié un travail sur ses ressources internes pour avoir une visibilité plus fine des disponibilités immobilières et foncières sur le territoire.

› Signalétique des zones d'activités

Étant donné sa compétence, la collectivité poursuit le projet de mise en place d'une signalétique communautaire sur ses zones d'activités. Cette signalétique comporte une première phase avec 2 panneaux de commercialisation, 1 relais information service (RIS), 1 totem et 2 panneaux de signalétique routière pour la zone d'activité du Bois des Places à Égreville. Les autres zones d'activités communautaires seront ensuite dotées d'un totem identique. La deuxième phase sera la mise en place d'une signalétique d'information locale (SIL).





» Exemple avec la signalétique de la zone d'

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

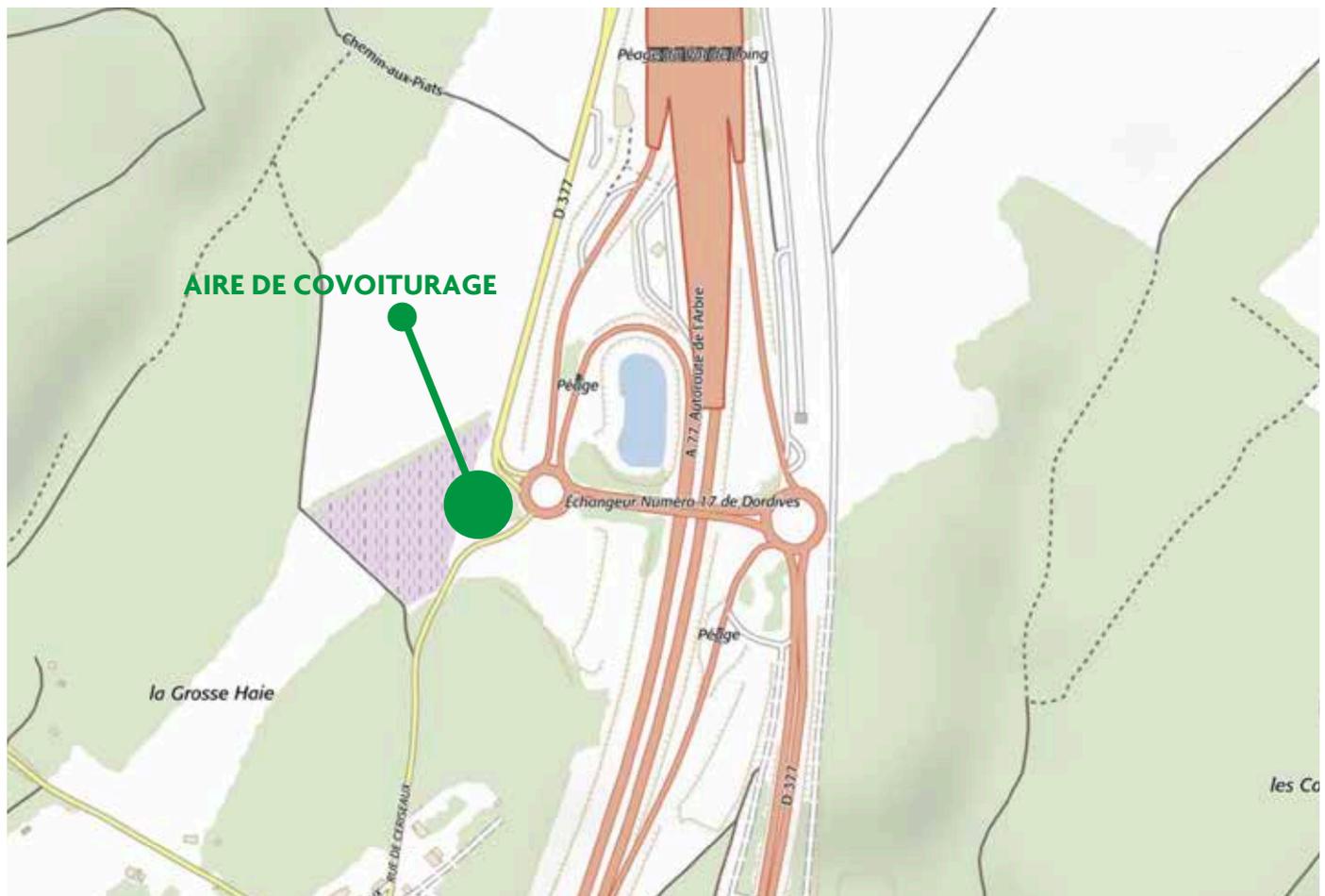


ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE



AIRE DE COVOITURAGE

En 2020, à l'initiative de la commune de Souppes-sur-Loing et en collaboration avec APRR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône), Gâtinais Val-de-Loing a participé au projet de création d'une aire de covoiturage de 49 places, proche du péage de Val-de-Loing de l'autoroute A77.



Dans l'optique de créer les conditions favorables au dynamisme économique du territoire, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a mis en place un certain nombre d'actions et de services visant à faciliter les relations avec les entreprises, valoriser le tissu économique et créer une identité économique au territoire. Gâtinais Val de Loing a initié des projets de développement d'outils lui permettant d'assurer un suivi et une veille du tissu socio-économique, des zones d'activités économiques, de l'immobilier d'entreprises et du foncier. L'ensemble du territoire accueille au total plus de 1200 entreprises, tous secteurs confondus.

Interlocuteur des chefs d'entreprises

La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a pour mission de répondre aux demandes des chefs d'entreprise du territoire ou externes à celui-ci. Elle se positionne en tant qu'interlocuteur local privilégié pour développer la mise en réseau avec les personnes ressources selon les demandes.

Des collaborations fortes existent avec plusieurs financeurs (**État, Région, Initiative Melun Val-de-Seine et chambres consulaires**).

Des échanges sont en cours pour une convention avec la Chambre d'agriculture d'Île-de-France.

Les habitants de Gâtinais Val-de-Loing souhaitant développer une activité économique, créer leur propre activité ou ayant récemment créé leur entreprise, peuvent être orientés vers différents dispositifs de soutien aux entreprises. Le service développement économique assure une mission d'orientation, d'accompagnement et de conseils, afin de faire émerger et amorcer les projets des futurs entrepreneurs implantés sur le territoire, en vue d'intégrer d'autres dispositifs d'accompagnement (notamment le programme Entrepreneur #LEADER de la Région Île-de-France).

En 2020, 4 porteurs de projets ont été accueillis dans le cadre d'entretiens individualisés (en présentiel ou en distanciel). En complément à ce service, Gâtinais Val-de-Loing a passé depuis 2011 une convention avec la plateforme Initiative Melun Val de Seine et sud 77, permettant aux jeunes chefs d'entreprise ou repreneurs du territoire de bénéficier d'un prêt d'honneur.

En 2020, 3 entreprises ont été accompagnées à Bougigny, Bransles et Poligny. Elles ont obtenu des prêts d'honneur allant de 5 000 à 10 000 euros.

Annuaire des entreprises sur le territoire Gâtinais Val-de-Loing

Afin de favoriser et d'inciter la consommation locale, de mieux communiquer sur les aides accessibles aux acteurs économiques du territoire, le projet d'un répertoire des entreprises du territoire a été engagé. Il permettra de trouver facilement et d'avoir des informations sur chaque acteur économique local. Un agent dédié sera recruté dans ce cadre. En attendant la mise en place de ce répertoire, la collectivité s'appuie fortement sur les relais de diffusion que constituent les secrétariats des 20 communes.



DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Espace de coworking C@pGât'

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE

Gâtinais Val-de-Loing s'est doté d'un outil majeur, un tiers-lieu encore appelé espace de coworking - travail partagé - d'environ 500 m². C@pGât', inauguré le 22 novembre 2019, est à disposition des entrepreneurs individuels, des travailleurs itinérants, des associations.... Un « open space », des salles et bureaux privatifs, du matériel (vidéoprojecteur, salle de réunion...) ainsi qu'un accès à la fibre très haut débit sont compris dans les abonnements flexibles (demi-journée, mois, année...). L'objectif est de s'adapter aux nouveaux modes de travail et de favoriser l'échange et le partage.



Hall d'accueil



Coin détente



Salle aquarium



Open Space

La crise sanitaire a été un frein majeur à la promotion de C@pGât' les projets (petits-déjeuners thématiques au sein du tiers-lieu , ateliers de formation au numérique ...) ayant été suspendus dès le 1^{er} trimestre 2020.

L'ACTIVITÉ DU TIERS-LIEU EN 2020 :

RECETTES

 **96 %**

Bureaux individuels clos et/ou salle de réunion

 **4 %**

Open Space

LOCATAIRES

 **37 %**

Bureaux individuels clos et/ou salle de réunion

 **63 %**

Open Space

CONTRAT ET/OU LOCATION

 **38 %**

Bureaux individuels clos et/ou salle de réunion

 **62 %**

Open Space

Les rendez-vous économiques

Gâtinais Val-de-Loing organise et participe à des rencontres économiques animées pour apporter des informations et des réponses concrètes, favoriser le partage et le retour d'expérience sur les problématiques économiques, sociales, environnementales et réglementaires. La crise sanitaire interdisant, puis encadrant strictement les regroupements physiques, a empêché la poursuite des petits-déjeuners économiques.

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE



Accompagnement à l'implantation

En 2020, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a orienté 6 porteurs de projets selon leurs critères de recherche vers des commercialisateurs et financeurs (50 % des demandes concernaient des locaux commerciaux/bureaux et du foncier). Les différents partenaires de la Communauté de communes sont les financeurs pour les aides directes aux entreprises (Initiative Melun Val de Seine, le fonds européen Leader, Région, Medef, chambres consulaires, Département, Seine-et-Marne Attractivité, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités [DREETS]).

Projets d'énergies renouvelables

Dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », la Communauté de communes souhaite s'inscrire avec détermination dans plusieurs projets liés aux énergies renouvelables et fait le pari d'une énergie alternative dans un contexte de transition énergétique.

› Fermes photovoltaïques :

1 projet à Château-Landon en réflexion

1 projet à Souppes-sur-Loing en cours

1 projet à Égreville en réflexion

› Micro-centrale hydraulique :

1 projet en réflexion sur Souppes-sur-Loing

› Fermes éoliennes:

1 projet à Ichy « Les énergies de Saint Vincent » avec 5 éoliennes (fera l'objet d'une enquête publique)

1 projet en cours sur Beaumont-du-Gâtinais avec 5 éoliennes

Éoliennes en exploitation :

« Parc Gâtinais 1 » sur Arville, Mondreville et Gironville avec une douzaines d'éoliennes au total

› Centrale de méthanisation :

1 projet en réflexion sur la commune d'Aufferville

155 Gwh de production envisagée contre 100 Gwh actuellement :

› 140 Gwh en énergie éolienne

› 9Gwh en énergie photovoltaïque

› 6 Gwh en énergie hydraulique

PERMETTANT L'ALIMENTATION DE 240 000 FOYERS

Sur la base de cette production un projet de production, distribution et utilisation en matière d'hydrogène est mené sur le territoire.



La gestion de la crise COVID

Face à la crise sanitaire et économique actuelle, Gâtinais Val-de-Loing a amplifié les concertations avec les partenaires concernés pour accompagner et informer au mieux les acteurs économiques. Dès le 1^{er} confinement, une information systématique quasi quotidienne a été mise en place sur le site internet de la Communauté de communes. Ces informations résultaient d'échanges réguliers avec les chambres consulaires, Initiative Melun Val-de-Seine Sud 77, la Région et le Département. Les élus se sont rendus sur le terrain pour rencontrer les entreprises.

Sous l'impulsion de la commune de Souppes-sur-Loing, Gâtinais Val-de-Loing a mis en place une opération de soutien aux commerçants / artisans au travers de bons d'achats : **32 450 euros ont ainsi été reversés aux 36 commerçants engagés sur 7 communes** (Beaumont-du-Gâtinais, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Égreville, Lorrez-le-Bocage-Préau, Souppes-sur-Loing,).

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

les concertations avec les partenaires
ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE

Bersier
Levrault

SOUTENONS NOS COMMERÇANTS & ARTISANS En partenariat avec **INITIATIVE MELUN VAL-DE-SEINE SUD 77**

GÂTINAIS VAL-DE-LOING

engagée & solidaire

avec les petits commerçants & artisans !

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Je m'inscrits sur la plateforme soutien-commerçants-artisans.fr en suivant ce lien <https://bit.ly/3yge5Tg> pour proposer des bons d'achat à mes clients et donner une visibilité à mon commerce.
- Mes clients achètent des bons d'achat qu'ils pourront utiliser dès la fin du confinement jusqu'au **31 décembre 2020**.
- La somme des bons d'achat vendus est versée chaque semaine sur mon compte me permettant de bénéficier d'une trésorerie immédiate.
- Pour vous soutenir davantage, la valeur finale de chaque bon d'achat est doublée par la Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing. (dans la limite de 50 euros / foyer / commerçant / artisan)

Les +
Un service totalement **GRATUIT**
La commission bancaire de 1% sur vos ventes (prise par la plateforme) ainsi que la mise en place de ce service vous sont offerts par la Communauté de communes.

Toute l'actualité sur notre site ccgv177.fr

Communauté de communes GÂTINAIS VAL-DE-LOING
17900 Château-Landon

☎ 01 82 34 00 34
✉ economie@ccgv177.fr

UN BILAN TRÈS POSITIF !

L'opération de soutien aux commerçants a rencontré un vif succès !

Nos commerçants, nos artisans sont importants pour nous et nous avons prouvé que la solidarité était au rendez-vous !

En chiffres :

39 commerçants inscrits

702 commandes effectuées

32 450 euros de bons d'achat commandés !

CORONAVIRUS/COVID-19 - ENTREPRISES

La Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing se mobilise aux cotés des entreprises du territoire.

Vous avez des QUESTIONS ?

Contactez votre Communauté de communes qui se chargera de vous orienter au mieux en fonction de vos interrogations.

01 82 34 00 34
economie@ccgv177.fr

NOUVEAU

01 82 34 00 34
economie@ccgv177.fr

NOUVEAU

01 82 34 00 34
economie@ccgv177.fr

NOUVEAU

01 82 34 00 34
economie@ccgv177.fr

Communauté de communes GÂTINAIS VAL-DE-LOING
17900 Château-Landon
☎ 01 82 34 00 34
✉ economie@ccgv177.fr

Fonds Résilience Ile-de-France & attractivité

En juin 2020, La Région Île-de-France, la Banque des Territoires et 70 collectivités territoriales franciliennes ont mis en place une avance remboursable exceptionnelle de 3 000 euros à 100 000 euros à ceux qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire. L'objectif était de soutenir la relance de l'activité des TPE/PME en apportant une solution de financement des coûts liés aux adaptations indispensables à la reprise et au maintien de l'activité (investissement matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire, réapprovisionnement...).

La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a abondé ce fonds à hauteur de 22 960 euros. À fin décembre 2020, 2 entreprises ont bénéficié de cette aide à hauteur de 10 000 euros chacune, 2 dossiers ayant été jugés inéligibles.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

Nos services

Tiers-lieu - Espace de coworking



Relais d'Assistantes Maternelles

Service administratif au siège de la Communauté de communes
à lieux d'habitat : Beaumont du Gâtinais, Bougery, Chateau-Lafery,
Egreville, Lortet-le-Bocage - Plessis et Souppes-la-Vieille

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Service administratif au siège de la Communauté de communes
à accueils de loisirs : Aulnayville, Beaumont du Gâtinais,
Lortet-le-Bocage - Plessis et Souppes-la-Vieille

Service Urbanisme



Nos compétences

OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Déchets ménagers
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Milieux aquatiques
- Développement économique
- Tourisme
- Zones d'activités économiques

OPTIONNELLES

- Energies renouvelables
- Environnement
- Equipements culturels, sportifs
- Equipements de l'enseignement
(pré-élémentaire & élémentaire)

SUPPLÉMENTAIRES

- Aménagement numérique
- Transport à la demande



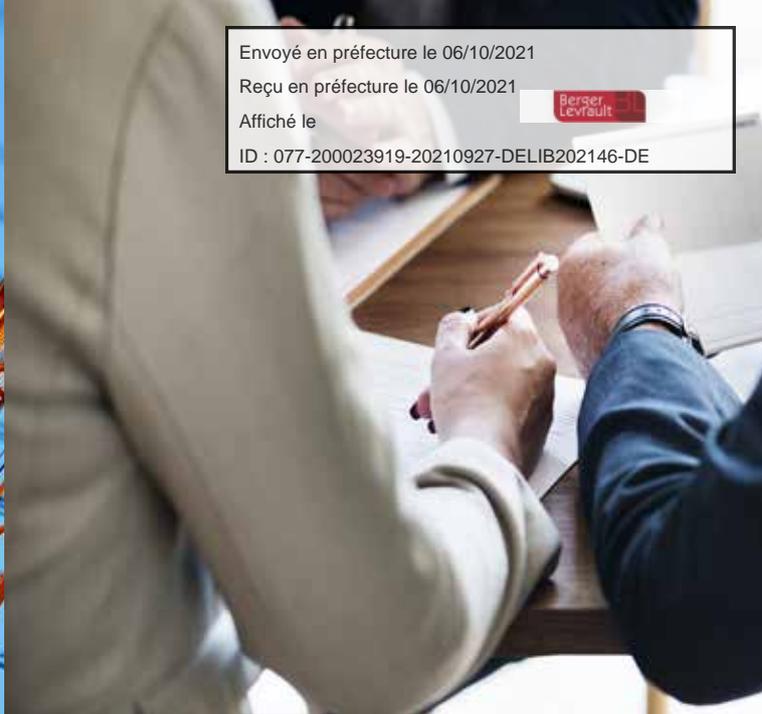
Gâtinais
Val-de-Loing



Gâtinais
Val-de-Loing



■ SORTIR & DÉCOUVRIR



Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE

Berser
Levrault





LE TERRITOIRE

L'Office de tourisme, communautaire est réparti en **3 bureaux d'informations touristiques (BIT)** situés à Château-Landon, Egreville, Souppes-sur-Loing. Chaque bureau est tenu par un agent de la Communauté de communes et par des bénévoles de l'association « office de tourisme Gâtinais Val-de-Loing ».

Les bureaux de Château-Landon et Souppes-sur-Loing sont labellisés "**Accueil Vélo**".

Le territoire bénéficie d'une voie verte : l'**Eurovéloroute 3** reliant Trondheim (Norvège) à Saint Jacques-de-Compostelle (Espagne) dont le tronçon français est nommé "**Scandibérique**". Elle couvre 1700km, traverse 4 régions et 20 départements et sur notre territoire, elle longe le canal du Loing.

12 parcours de randonnées représentant 160 kilomètres de sentiers de randonnée pédestre sont balisés sur le territoire.

Une offre d'hébergement est également proposée avec **55 hébergements touristiques** : 17 chambres d'hôtes, 33 gîtes, 1 camping et 1 parc résidentiel de mobilhome, 3 hébergements collectifs, 4 accueils Home Camper chez l'habitant pour les campeurs et 1 accueil France Passion pour les Camping-cars.

25 producteurs locaux sont présents et répertoriés dans le dépliant "Un territoire très terroir" édité à 3 000 exemplaires.

28 artistes et artisans d'art ont été recensés en 2020. Un référentiel est en cours d'élaboration en vue d'une publication en 2021. Château-Landon, Beaumont-du-Gâtinais et Egreville ont obtenu le label "**Village de Caractère**".



BIT de Château-Landon



BIT d'Egreville



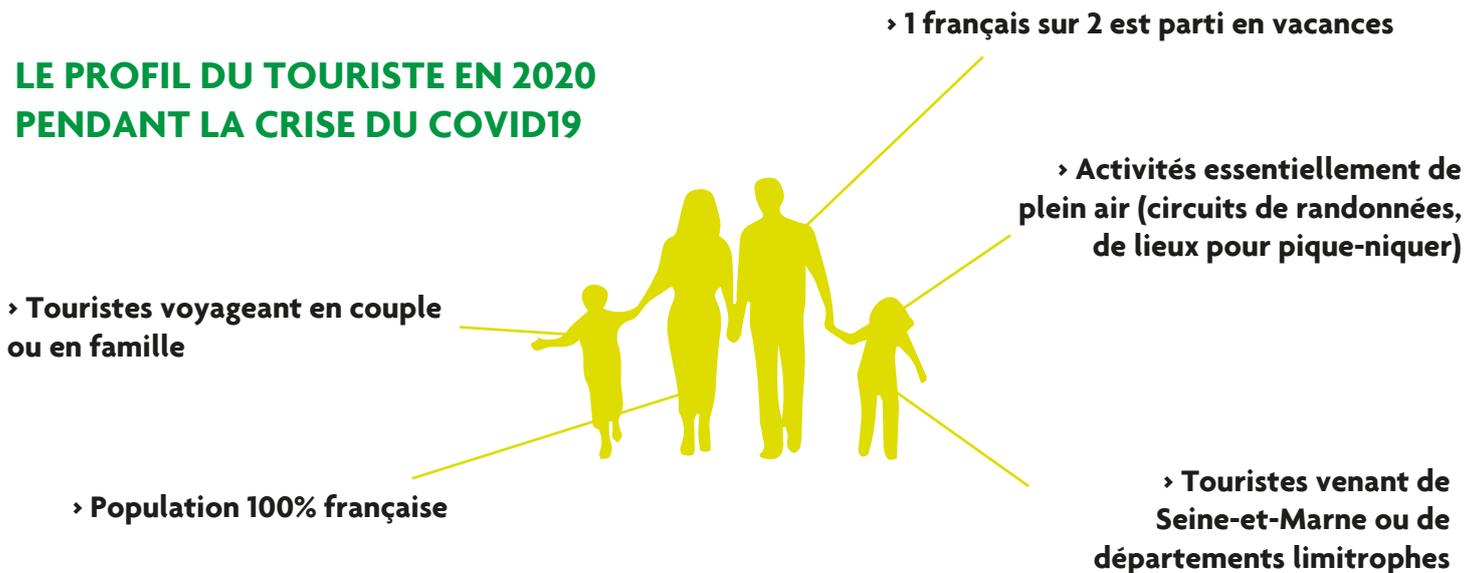
BIT de Souppes-sur-Loing

ACCUEIL ET INFORMATION

La fréquentation annuelle de l'office de tourisme communautaire s'élève à **2 082 visiteurs** (en 2020 en forte diminution de 56 % par rapport à 2019). 1016 visiteurs pour le bureau de Château-Landon, 643 visiteurs pour le bureau de Souppes-sur-Loing et 423 visiteurs pour le bureau d'Égreville.

La majorité des visiteurs des offices provient de Seine-et-Marne (1281 visiteurs) et des autres départements franciliens (404 visiteurs). Les 396 autres visiteurs viennent du reste de la France (349) et de l'étranger (47).

LE PROFIL DU TOURISTE EN 2020 PENDANT LA CRISE DU COVID19



PROMOTION ET COMMUNICATION

En 2020, l'Office de tourisme a créé son site internet www.tourisme-gatinaisvaldeloing.fr mis en ligne en juin 2020. le nombre de visiteurs a été de **9 000** avec **13 409 pages vues** pour la période de juin à décembre 2020.

Pour sa communication, l'office de tourisme communautaire gère également une page Facebook avec 1 540 abonnés.

Le guide touristique créé en 2019 a été réactualisée en 2020 avec un tirage à **6 000 exemplaires**. Enfin, le dépliant "Un territoire très terroir" a été édité à **3 000 exemplaires** et diffusé dans les bureaux d'informations touristique et les mairies.



COMMERCIALISATION

La crise du covid-19 a fortement impacté l'activité des bureaux entraînant l'annulation des visites et réservations de groupe. Le chiffre d'affaires pour les boutiques où sont vendus produits du terroir, livres d'histoires, souvenirs, cartes IGN, cartes de pêche, titres de transports et recharges de cartes, s'en est également ressenti.

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

des visites et réservations de groupe.

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE

Berger
Levrault

ANIMATION

En raison de la pandémie de covid-19 et des périodes de confinement l'ensemble des événements programmés a été annulé. (« P'tits déjeuners des partenaires touristiques », rallye touristique, balade gourmande, visites commentées, bourses d'échanges de documentation touristique, participation au Marché de Noël de Souppes-sur-Loing).

ADAPTATION PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Toujours dans un contexte de crise sanitaire, l'accompagnement des prestataires a été primordial. Une prise de contact a été assurée dès le début de la crise sanitaire avec l'envoi aux hébergeurs, par mail, des conditions sanitaires et le transfert des informations sur les aides possibles proposées par le Département, la Région ou l'État pendant la crise. La traditionnelle bourse d'échange de documentation a été remplacée par une distribution individuelle de la documentation.

UN APPUI TECHNIQUE

L'Office de tourisme vient également en appui en matière de randonnée et itinérance avec un accompagnement terrain à la création d'itinéraires de randonnée pédestre avec le Comité départemental de la randonnée pédestre de Seine-et-Marne (CODERANDO77) et les associations de randonneurs du territoire. L'office intervient également avec un accompagnement administratif avec le Plan départemental des itinéraires de randonnées pédestres (PDIPR) à la régularisation et la création d'itinéraires de randonnées. Enfin l'office de tourisme vérifie et veille régulièrement le panneautage de la Scandibérique sur le territoire.

DÉVELOPPEMENT

La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing souhaite développer les liaisons douces sur son territoire en mettant en place une offre de **slow tourisme** (tourisme lent) synonyme de découvertes, d'enrichissement culturel, de ressourcement, d'écologie et une offre d'**écomobilité** pratique, peu polluante et respectueuse de l'environnement. Elle a donc candidaté à l'appel à projets de fonds de développement touristique du Département avec le déploiement de 4 projets :



> Modernisation de l'offre fluviale à la halte nautique de Souppes-sur-Loing : avec le déploiement de bornes automatiques avec paiement par carte bancaire pour la distribution de l'eau et de l'électricité en remplacement des anciennes bornes manuelles.

> Création d'une offre d'écomobilité de locations de Vélos à assistance électrique (VAE) sur quatre communes du territoire (Beaumont-du-Gâtinais, Château-Landon, Égreville et Souppes-sur-Loing).

> Réhabilitation de la maison éclusière de Néronville à Château-Landon.

> Développement d'une signalétique d'itinéraire touristique pédestre de la cité médiévale de Château-Landon avec l'installation d'une panneautique et une table d'orientation pour mieux informer les visiteurs et les guider à travers les trésors de l'ancienne cité médiévale. Ce circuit de 4 kilomètres présenterait 10 panneaux avec un bref rappel historique accompagné d'un visuel.

Le Département de Seine-et-Marne a répondu favorablement au dossier de la Communauté de communes en lui octroyant une subvention globale de **208 000 €** avec un financement des projets à hauteur de **50 à 70%** selon leur nature.



Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE



La Communauté de Communes à votre service:

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202146-DE

Berger
Levrault

ACCUEIL / RENSEIGNEMENTS

01 64 29 20 48
01 64 78 26 49
ccgvl@ccgvl77.fr

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ÉMILIE NGO BAKONGO
01 82 34 00 34
economie@ccgvl77.fr

URBANISME

01 82 34 00 35
urbanisme-ads@ccgvl77.fr

COMMUNICATION

Steven MOINE
01 82 34 00 33
communication@ccgvl77.fr

PETITE ENFANCE & JEUNESSE

ALEXANDRA VELOSO
01 82 34 00 39
THIERRY LAGARDE
01 82 34 00 40
ram@ccgvl77.fr
enfance@ccgvl77.fr

SERVICE TECHNIQUE

LUCAS BBONGRAIN
06 98 14 99 50



OFFICES DE TOURISME

> Souppes sur loing
01 60 55 07 38

> Château-landon
01 64 29 38 08

> Égreville
01 64 29 21 66

tourisme@ccgvl77.fr

www.tourisme-gatinaisvaldeloing.fr

facebook : [officedetourismegatinaisvaldeloing](https://www.facebook.com/officedetourismegatinaisvaldeloing)



RAPPORT D'ACTIVITES BILAN CTEC

ANNEE 2020

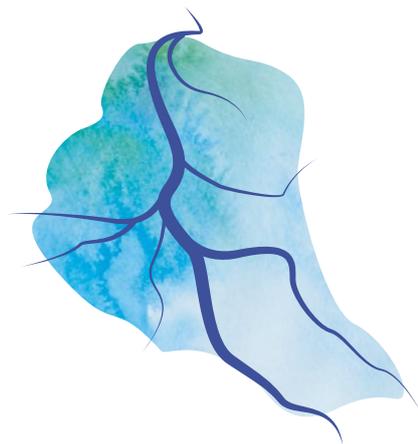
Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202150-DE

Berser
Levrault



BASSIN DU LOING

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Illustration : Ruisseau de la Cressonnière à Fontenay-Sur-Loing

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210927-DELIB202150-DE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
L'EPAGE DU BASSIN DU LOING	6
LE TERRITOIRE	6
L'EQUIPE	8
LE FONCTIONNEMENT EXECUTIF	9
LE BUDGET	10
LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	12
LE CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT (CTEC)	12
ZOOM SUR LES ACTIONS EMBLEMATIQUES DU CTEC	13
LES TRAVAUX ET ETUDES PAR COMITES DE BASSIN EN 2020	20
1. SOURCES DU LOING	20
2. OUANNE AMONT	21
3. OUANNE AVAL	23
4. LOING AMONT	24
5. PUISEAUX VERNISSON	29
6. SOLIN	30
7. BEZONDE	32
8. LOING MEDIAN	35
9. CLERY	36
10. BETZ	37
11. LUNAIN	38
12. ORVANNE	40
13. FUSIN	43
14. LOING AVAL	44
SYNTHESE 2020 DU CTEC	46
1. SYNTHESE TECHNIQUE	46
2. SYNTHESE FINANCIERE	50
LA PREVENTION DES INONDATIONS	52
LE PROGRAMME D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)	52
LA GESTION DES ZONES HUMIDES	55
ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION	56
RESEAUX SOCIAUX	56
ANIMATIONS	56

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Périmètre d'intervention de l'EPAGE du Bassin du Loing	7
Figure 2 : Organigramme de l'EPAGE	8
Figure 3 : Membres du bureau de l'EPAGE	9
Figure 4 : Diagrammes Budget de Fonctionnement - Dépenses et recettes 2020	10
Figure 5 : Diagrammes Budget d'Investissement - Dépenses et recettes 2020	11
Figure 6 : Action emblématique n°2 - Schéma des travaux de restauration	15
Figure 7 : Action emblématique n°2 - vue à la fin des travaux	15
Figure 8 : Action emblématique n°4 - Scénario retenu par le COPIL – Phase AVP – Setec Hydratec	17
Figure 9 : Travaux RCE à Bléneau - Bras de contournement après travaux (Hiver 2020) Sources du Loing	20
Figure 10 : Travaux RCE sur le Moulin Rouge - Reprise de la maçonnerie du seuil sur le 2nd bras Sources du Loing	22
Figure 11 : Travaux RCE sur le Milleron à Châtillon-Coligny – Loing amont	24
Figure 12 : Projet Moulin Bondon – Loing amont	25
Figure 13 : Seuil du Camping à Montbouy - Loing amont	26
Figure 14 : Seuil du camping à Montbouy - photomontage du projet à ajuster - Loing amont	26
Figure 15 : Seuil de Conflans - Loing amont	27
Figure 16 : Schéma de principe	28
Figure 17 : Restauration des berges du Puiseaux - Puiseaux-Vernisson	29
Figure 18 : Projection du Solin après travaux d'aménagement - Solin	30
Figure 19 : Restauration des berges du Solin à Moulinet-sur-Solin et Montereau - Solin	31
Figure 20 : Vue de la déconnexion amont de l'ancien étang sur cours à Quiers-sur-Bezone Bezone	32
Figure 21 : Vue aval du site de Quiers-sur-Bezone avec la restauration et la création des zones humides - Bezone	32
Figure 22 : Vue d'ensemble et valorisation pédagogique du site de Thimory - Bezone	33
Figure 23 : Secteur amont Nesploy : Vue de la première zone busée avant travaux - Bezone	34
Figure 24 : Remise en fond de vallée et reméandrage de la Bezone à Nesploy - Bezone	34
Figure 25 : Travaux de restauration hydromorphologique du Betz à Bazoches-sur-le-Betz - Betz	37
Figure 26 : Retrait des palplanches « des entonnoirs » à Montacher-Villegardin - Lunain	38
Figure 27 : Travaux RCE sur le seuil du lavoir à Montacher-Villegardin - Lunain	39
Figure 28 : Aménagements prévus dans le cadre des travaux RCE du Château de la Motte - Orvanne	40
Figure 29 : Travaux RCE au Parc de l'Orval à Villethierry - Orvanne	41
Figure 30 : Travaux RCE au passage à gué de l'Orval - Phase travaux - Orvanne	42
Figure 31 : Parc de Contention sur la zone humide à Château-Landon - Fusin	43
Figure 32 : Travaux de consolidation de berges à Portonville à Bagneaux-sur-Loing – Loing aval	45
Figure 33 : Cartographie des stations de suivi de la qualité de l'eau sur le bassin du Loing suivi 2021-2024	49
Figure 34 : Synthèse financière 2020 du CTEC Loing 2020-2024	51

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Action emblématique n°5 - synthèse des acquisitions foncières "Prairie de la Gravière » et « Prairie d'Yonne »	18
Tableau 2 : Synthèse financière du CTEC - année 2020	50
Tableau 3 : Actions du PAPI d'intention	54
Tableau 4 : Vos interlocuteurs au sein de l'EPAGE du BASSIN du LOING	60

INTRODUCTION

L'EPAGE du Bassin du Loing, créé au 1er Janvier 2019, est l'unique maître d'ouvrage sur l'ensemble du Bassin versant exerçant la compétence GEMAPI. Il regroupe 269 communes de l'Yonne, du Loiret et de la Seine-et-Marne, soit trois régions : Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val-de-Loire et Ile-de-France.

Son programme d'action a été défini au cours de l'année 2019 sur 5 années : 2020-2024. Ce programme d'action est formalisé au travers d'un Contrat : le contrat « Eau & Climat » du BASSIN DU LOING.

Il définit les actions prioritaires et les moyens financiers à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du territoire dont les principaux sont les suivants :

- Restauration de la continuité écologique,
- Restauration hydromorphologique des cours d'eau,
- Gestion et préservation des milieux aquatiques et zones humides,
- Restauration des Zones d'Expansion des Crues,
- Mise en œuvre d'actions d'adaptation au changement climatique,
- Connaissance du fonctionnement des écosystèmes,
- Animation pour la mise en œuvre des actions du CTEC,
- Sensibilisation et communication « Eau/Climat/Biodiversité » du grand public.

Au regard de la superficie du territoire et des spécificités de chaque masse d'eau, la stratégie globale d'intervention sur le bassin versant du Loing est la constitution de comités de bassin, calés sur les sous bassins versant du territoire. L'objectif de cette stratégie est d'une part de garder un lien entre les communes et la rivière, et d'autre part de rendre plus résilients les cours d'eau et les zones humides du territoire, gérés, ainsi, à une plus petite échelle. L'EPAGE du bassin du Loing a ainsi constitué 14 comités de bassins (délibération 2019-19 du 21 février 2019). Ces comités de bassin consultatifs constituent un outil d'expertise technique et d'aide à la décision au profit de l'EPAGE.

Le présent rapport constitue le bilan annuel « 2020 » permettant de juger de l'avancement des actions du contrat et de faire le point sur la consommation des enveloppes financières.

L'EPAGE DU BASSIN DU LOING

Le Territoire

Le Loing, affluent rive gauche de la Seine, possède un bassin versant de 4 150 km² constitué de 3000 km de cours d'eau, situé sur les trois départements de l'Yonne, du Loiret et de Seine-et-Marne. Long de 143 km, il prend sa source à Sainte-Colombe-sur-Loing dans l'Yonne (89) et conflue avec la Seine à Saint-Mammès (77).

La pente du Loing est de l'ordre de 3 ‰ puis elle diminue jusqu'à 1,8 ‰ à Cepoy pour finir dans une plaine alluviale assez large avec une pente de 0,6 ‰.

Alimenté principalement par la nappe de la craie, le Loing voit son cours perturbé par la présence de nombreux ouvrages, notamment sur sa partie amont. Son réseau hydrographique, assez dense dans la partie haute du bassin avec présence de nombreux étangs dus aux argiles de la Puisaye, est beaucoup moins ramifié sur la partie basse. Sa puissance fluviale s'accroît et son lit s'élargit à mesure qu'il reçoit l'apport de nombreux petits affluents.

A partir de Rogny-les-Sept-Ecluses (89), le Loing devient une rivière typique de plaine alluviale, aménagée au 17^{ème} siècle pour la navigation (canal de Briare puis canal du Loing).

Le Loing compte cinq affluents en rive gauche (le Puisieux, le Vernisson, le Solin, la Bezonde et le Fusin) et six affluents en rive droite (l'Ouanne, l'Aveyron, la Cléry, le Betz, le Lunain et l'Orvanne).

Le bassin versant est essentiellement couvert par des zones rurales agricoles (plus de 72% de la surface), et des espaces forestiers (plus de 23% de la surface). Les zones urbaines denses (environ 4%) et les milieux aquatiques (< 0,5%) complètent la nature de l'occupation des sols.



BASSIN DU LOING
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
 ET DE GESTION DES EAUX

COMITES DE BASSIN DE L'ÉPAGE DU BASSIN DU LOING



Président de l'EPAGE : Benoît DIGEON

Directeur de l'EPAGE : Matthieu MOES (m.moes@epageloing.fr / 06 70 88 02 54)

Référent Pôle technique : Jonathan LE BEC (j.lebec@epageloing.fr / 06 98 32 39 41)

Chargé de mission inondation et zones humides : Emma TORCOL (e.torcol@epageloing.fr / 06 72 12 36 17)

Directrice Administrative : Christelle JACQUET (c.jacquet@epageloing.fr / 02 38 28 55 11)

Assistantes administratives : Helena MECA (h.meca@epageloing.fr / 02 38 89 89 83)
 Reyhan OZEL (r.ozel@epageloing.fr / 02 38 89 89 83)

Figure 1 : Périmètre d'intervention de l'EPAGE du Bassin du Loing

L'ÉQUIPE

Sous l'autorité du Président de l'EPAGE du Bassin du Loing, la gestion, les études et les travaux du syndicat sont mis en œuvre au quotidien par 12 personnes, réparties en 3 pôles :

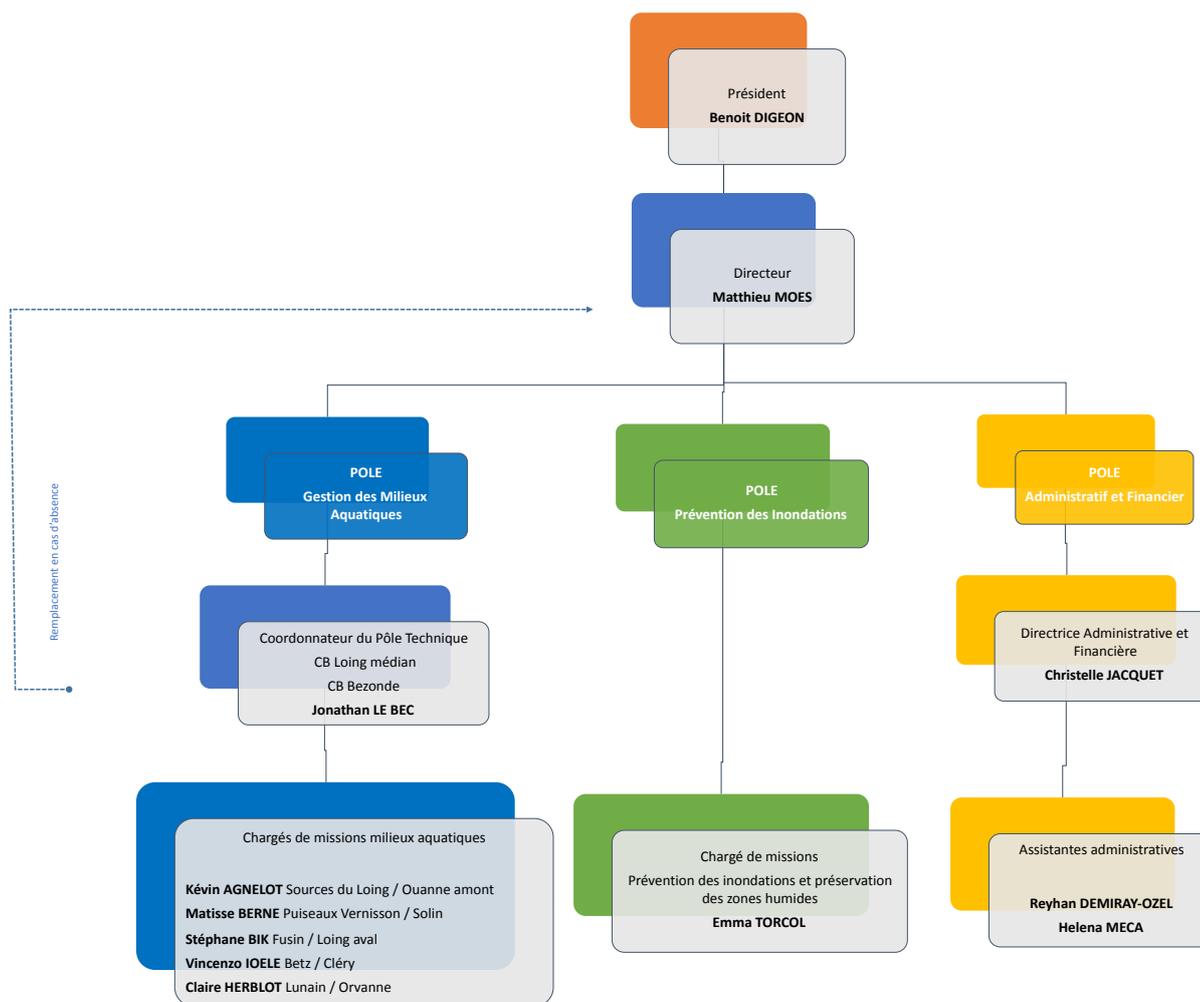


Figure 2 : Organigramme de l'EPAGE

LE FONCTIONNEMENT EXECUTIF

L'EPAGE du Bassin du Loing est un syndicat mixte, administré par un comité syndical, composé d'un Président, de 8 vice-présidents et de délégués représentant les EPCI adhérents.

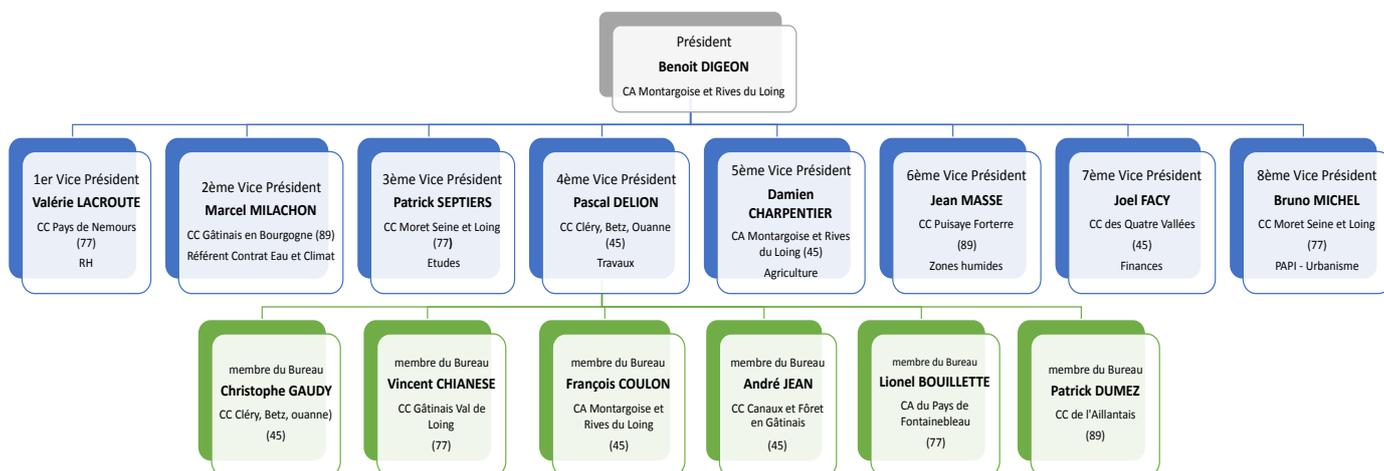


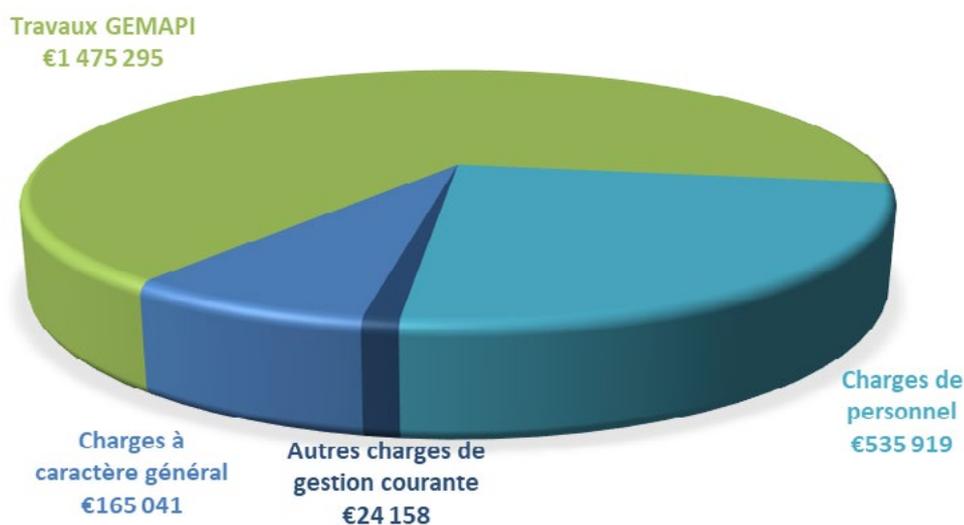
Figure 3 : Membre du bureau de l'EPAGE du bassin du Loing
 (Suite aux élections du Comité syndical du 25 septembre 2020)

LE BUDGET

Les principales dépenses de l'EPAGE sont issues des opérations de GEMAPI qui sont programmées dans le CTEC (Contrat Territorial Eau et Climat) et dans le PAPI (Programme d'Action et de Prévention des Inondations).

Les opérations sont financées par les subventions de nos partenaires financiers (AESN, Régions, Départements, Fonds d'Etat dits Fonds Barnier ...) et le reste à charge permet de définir les contributions des EPCI membres.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

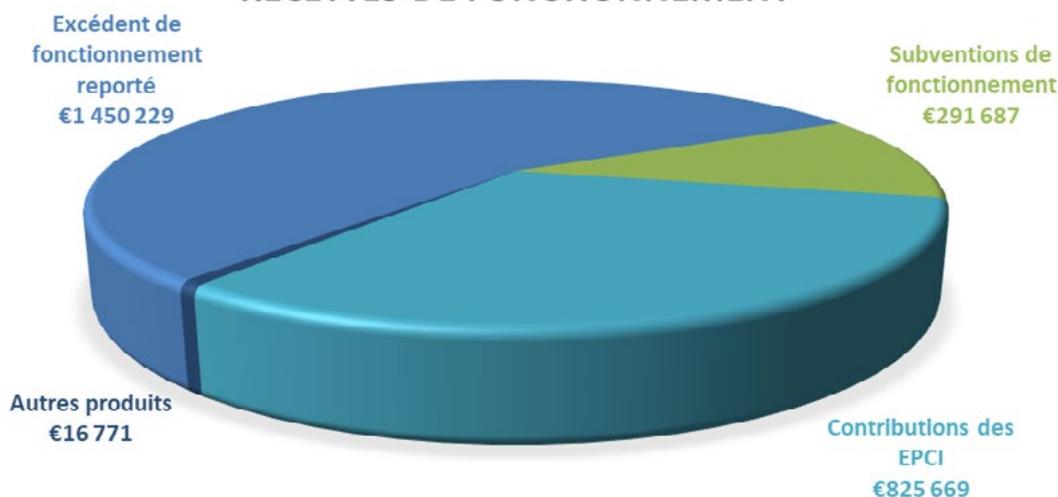
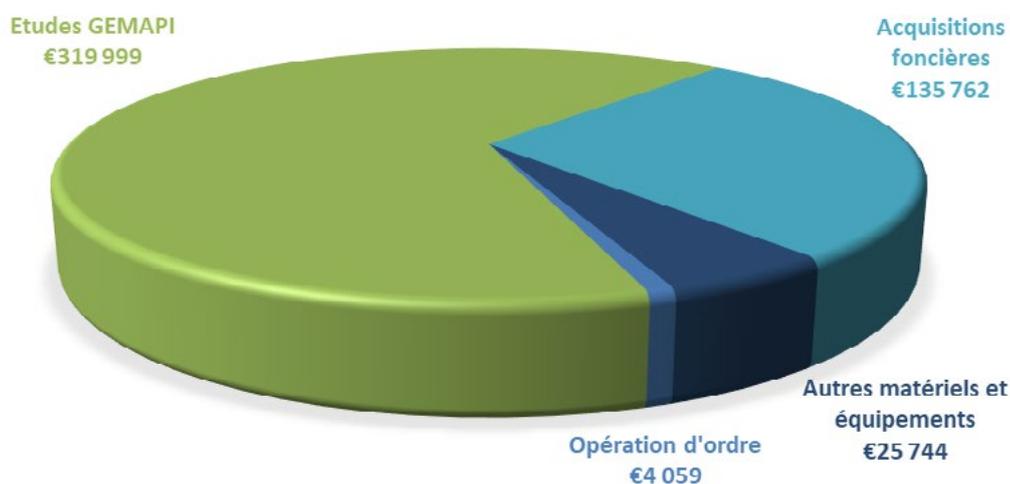


Figure 4 : Diagrammes Budget de Fonctionnement - Dépenses et recettes 2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT

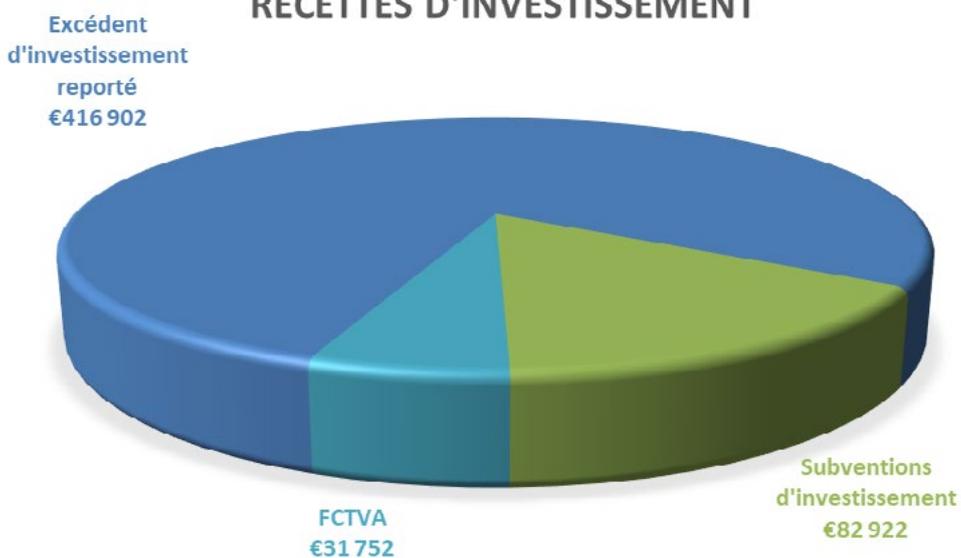


Figure 5 : Diagrammes Budget d'Investissement - Dépenses et recettes 2020

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)

La programmation d'actions proposée par l'EPAGE du bassin Loing, dans son Contrat « Eau & Climat », vise l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, la reconquête de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique mais également de manière plus ambitieuse la restauration complète des fonctionnalités des rivières et de leurs zones humides associées.

Dans le respect du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le programme d'actions est donc constitué des principaux axes d'intervention suivants :

- Enjeu 1 : Restauration de la continuité écologique par arasement total ou partiel ou contournement d'ouvrages hydrauliques ;
- Enjeu 2 : Restauration hydromorphologique des cours d'eau ;
- Enjeu 3 : Entretien des rivières – restauration par gestion sélective de la ripisylve et des embâcles ;
- Enjeu 4 : Préservation et restauration des zones humides ;
- Enjeu 5 : Acquisition de connaissances par des études complémentaires et des suivis longue-durée sur l'ensemble du bassin versant ;
- Enjeu 6 : Sensibilisation du grand public sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique ;
- Enjeu 7 : Animation pour la mise en œuvre des actions par comité de Bassin.

Le Contrat « Eau & Climat » du BASSIN DU LOING a été signé le 17 décembre 2019, pour une mise en application au 1er Janvier 2020 et pour une durée de 5 ans. Les signataires du Contrat sont l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Région Centre-Val-de-Loire, le Département de l'Yonne, le Département du Loiret, le Département de Seine-et-Marne et l'EPAGE du Bassin du Loing.

Afin de consolider l'engagement de tous les acteurs œuvrant dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin du Loing, une Charte de partage d'objectifs a été signée.

La signature de cette Charte acte la volonté partagée de nombreux partenaires techniques d'atteindre les grands objectifs des actions du CTEC du Bassin du Loing.

L'EPAGE du Bassin du Loing, bien que seul maître d'ouvrage du programme d'action associé au Contrat « Eau & Climat » du Bassin du Loing, souhaite par cette Charte, consolider son projet de territoire en associant ses partenaires : APRR, CEN, Chambres d'agricultures, Eau de Paris, EPTB Seine Grand Lacs, Fédération de chasse, Fédérations de pêche, PETR Beauce Gâtinais-en-Pithiverais, PETR Montargois-en-Gâtinais, SAGE Nappe de Beauce, SAFER, VNF.

Zoom sur les actions emblématiques du CTEC

● Action n°1 : Etude hydrologique et hydraulique du bassin versant du Loing

Cette action menée dans le cadre du PAPI d'intention a pour vocation d'améliorer la connaissance des phénomènes hydrologique et hydraulique sur l'ensemble du bassin versant du Loing.

On distingue 2 types de démarches "PAPI" interdépendantes :

- une première phase que l'on appelle « PAPI d'intention » qui consiste à réaliser des études préalables sur 3 ans afin de mieux comprendre le risque inondation sur le territoire permettant de proposer un programme d'action efficient pour la prévention des inondations ;
- une seconde phase que l'on appelle « PAPI complet » qui se nourrit des résultats du « PAPI d'intention » pour mettre en œuvre un programme d'actions sur une durée de 6 ans.

Ces démarches permettent d'avoir accès au Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) aussi appelé Fonds Barnier, soit au maximum 50% d'aides de l'Etat sur les actions inscrites au PAPI. Cette aide peut éventuellement être complétée par d'autres financeurs (Agences de l'eau, Départements, Régions, ...) pour au maximum atteindre 80% d'aides.

Sur le bassin du Loing, une « démarche PAPI » a été engagée suite aux inondations de mai-juin 2016.

L'action emblématique n°1 s'inscrit dans cette démarche et plus précisément dans l'axe 1 du « PAPI d'intention » et comprend deux volets, dont les avancées sur 2020 sont précisées ci-dessous :

- Volet A : Etude hydrologique et hydraulique

Sur ce volet, l'année 2020 a permis de construire le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation de l'étude hydrologique et hydraulique en partenariat avec les partenaires institutionnels.

La consultation des entreprises a eu lieu en fin d'année 2020. En raison de la situation sanitaire et d'un changement d'agents, cette étude dont le démarrage était planifié en 2020, a été décalé en 2021.

- Volet B : Etude nappe

Un travail de définition du sujet de thèse a été initié en 2020 ; l'objectif étant de lancer ce volet en 2021.

● Action n°2 : Travaux de déconnexion des Plans d'eau sur cours à Nogent-sur-Vernisson (45)

Après 3 ans de concertation entre les différents acteurs locaux (Fédération de pêche, AAPPMA, la commune, Conservatoire des Espaces Naturels, EPAGE du bassin du Loing, OFB, DDT, Agence de l'eau Seine-Normandie, Département du Loiret, Région Centre Val de Loire), et différents scénarios proposés par le bureau d'étude SEGI, une solution d'aménagement permettant la restauration de la continuité et le maintien des usages a été retenue.

Entreprise(s) :

- Vinci construction et Terrassement – centre Terrassement Loire (Terrassement)
- TPCM (Pose du Pont-cadre)
- Dynamique Environnement (Pose de la passerelle et des lisses en bois)
- A3D METAL SAS (Reprise des garde-corps des ouvrages de vidanges)

Objectifs :

- Restauration de la continuité écologique
- Restauration des champs d'expansion de crues
- Maintien d'un étang de Loisirs

Financeurs	Taux de subvention	Montant en euros TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	85 %	950 867 €
Région Centre Val de Loire	10 %	101 761 €
Auto financement EPAGE	5 %	35 017 €
TOTAL		1 017 611 €

Les travaux en chiffres :

- 830 ml de lit mineur restauré
- 5 hectares de lit majeur/zone humide restaurés
- 75 000 m³ d'eau stockés lors des crues
- 5 Km de Vernisson décloisonnés

Les travaux ont été réceptionnés en 2020 avec quelques réserves qui seront levées en 2021.



Figure 6 : Action emblématique n°2 - Schéma des travaux de restauration



Figure 7 : Action emblématique n°2 - vue à la fin des travaux

● Action n°3 : Restauration de la continuité écologique dans le centre de Nemours TRAVAUX (77)

Afin de restaurer la continuité écologique du Loing sur la commune de Nemours, une étude a été lancée par la commune de Nemours en 2017 ; cette étude a été reprise par l'EPAGE lors de sa création.

La phase AVP a pu être finalisée en 2020, mais au cours de cette même année, la décision a été prise d'arrêter le marché en cours en raison de la défaillance du bureau d'étude initialement retenu.

La rédaction d'un marché pour la sélection d'un nouveau bureau d'étude pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre à compter de la phase PRO a été réalisée au dernier trimestre 2020. L'étude pourra donc se poursuivre en 2021.

● Action n°4 : Etude de restauration de la continuité écologique dans le secteur de la pisciculture de Gratereau (77)

L'étude de restauration de la continuité écologique au droit de la pisciculture de Gratereau a été lancée en janvier 2020 et est menée par le Bureau d'étude SETEC Hydratec.

La Phase 1, état des lieux et diagnostic, a été finalisée sur l'année 2020 et a permis de retenir 3 scénarii qui ont été proposés à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Une phase importante de concertation a été menée en 2020 afin de sensibiliser les propriétaires aux enjeux naturels et patrimoniaux du site et de s'accorder sur un scénario ambitieux permettant de maintenir l'activité actuelle de la pisciculture.

En décembre 2020, un scénario a été validé par le propriétaire de la pisciculture : maintien de la cote légale présumée (cote du déversoir) et contournement (court) du site (Figure 5). Ce scénario doit être validé par les membres du COPIL dont les financeurs AESN et Département de Seine-et-Marne.

La phase AVP doit se terminer premier semestre 2021.



Figure 8 : Action emblématique n°4 - Scénario retenu par le COPIL – Phase AVP – Setec Hydratec

En parallèle, une opportunité très intéressante s'est présentée en milieu d'année 2020 sur l'ouvrage situé à l'aval de la pisciculture : déversoir du Moulin d'Episy.

Les ouvrages du moulin d'Episy, propriété de Ville de Paris, régie Eau de Paris, n'ont actuellement plus aucun usage. Un projet de vente du Moulin d'Episy ayant été initié au premier semestre 2020 et les services d'Eau de Paris ayant planifié l'étude de restauration de la continuité écologique au droit du moulin d'Episy pour un horizon 2024, un accord a été convenu entre les services de l'EPAGE et d'Eau de Paris, afin que l'EPAGE porte cette étude et les travaux associés dans un délai plus court.

Afin de mutualiser les moyens mis en œuvre pour cette étude, un avenant au marché de la Pisciculture de Gratereau a été signé.

Les études préliminaires (diagnostic, esquisses) ont ainsi été confiées au bureau d'étude SETEC Hydratec au troisième trimestre 2020.

Au regard de la proximité de ce site avec la pisciculture de Gratereau, nous intégrons l'ouvrage associé (dernier ouvrage avant la confluence du Lunain avec le Loing) à l'action emblématique n°4 du Contrat Eau & Climat.

● Action N°5 : Mise en œuvre d'une stratégie d'acquisition foncière sur l'ensemble du bassin versant du Loing

Sur cette action emblématique un secteur du Bassin du Loing bénéficie d'une démarche « pilote » depuis 2014. En effet, une démarche d'acquisition de zones humides a été lancée dans le Département du Loiret avec l'AESN et la SAFER 45 afin de définir les secteurs à forts enjeux écologiques.

Deux secteurs ont été définis comme prioritaires sur la vallée de l'Ouanne : la Prairie de la Gravière à Château-Renard (45) et la Prairie d'Yonne sur les communes de Saint-Germain-des-Prés, Conflans-sur-Loing et Amilly.

En 2020, l'EPAGE est propriétaire de 86 hectares sur ces secteurs.

	2016	2017	2018	2019	2020
Prairie de la Gravière	39 ha	0 ha	2,2 ha	3,9 ha	0,7 ha
Prairie d'Yonne	16 ha	1,5 ha	2,7 ha	5,8 ha	14,6 ha
Nombre de compte de propriété	22	12	7	9	10

Tableau 1 : Action emblématique n°5 - synthèse des acquisitions foncières "Prairie de la Gravière" et « Prairie d'Yonne »

Les premières actions de gestion, des parcelles laissées en gestion au CEN 45 par bail emphytéotique pour 33 ans, ont été mises en place :

- Réouverture des mares sur le secteur de Château Renard,
- Elimination de la Renouée du Japon par passage répété sur Château Renard,
- Broyage des roselières.

Sur ce secteur « pilote », en parallèle des acquisitions, en 2020 une démarche de biens vacants sans maîtres a été lancée par les communes d'Amilly, Conflans-sur-Loing et Saint-Germain-des-Prés pour une récupération des biens par ces dernières d'ici 2022 et permettant ensuite une rétrocession à l'EPAGE ou au Conservatoire des Espaces Naturels Centre-Val-de-Loire (CEN45).

La stratégie foncière s'étend en 2020, à quatre autres secteurs :

- Les « Prés Patouillats » à Château Landon (77) dont les acquisitions ont débuté en 2015 avec une surface en gestion actuelle de 5 ha 66 a ;
- Les « Ardouzes » à Dordives (77) pour une surface de 3 ha 82 a 44 ca achetée en 2017 ;
- Le Vernisson à Nogent-sur-Vernisson (45) pour une surface de 3 ha 11 a 71 en relation avec le projet des Etangs sur cours de Nogent-sur-Vernisson (2020) ;
- L'étang des Rondeaux à Châtenoy (45) pour une surface de 1 ha 37 a 89 ca dans le but d'un projet de suppression de l'étang sur le cours du Huillard (2020).

Le total des propriétés foncières de l'EPAGE du Bassin du Loing est de 102 ha 36 a à la fin de l'année 2020.

Un nouveau secteur d'acquisition est envisagé sur la commune de Nonville dans la Vallée du Lunain où la municipalité souhaite valoriser la zone humide « La prairie de Nonville » qui périclète depuis plusieurs années. Un plan de gestion global sur l'ensemble de la zone humide sera défini en partenariat avec les acteurs locaux et plus particulièrement avec le Département de Seine-et-Marne.

Les différentes opportunités en 2020 ont permis d'entamer des discussions avec les SAFER des différentes Régions. Ces premiers échanges montrent un réel besoin de développer des partenariats avec les SAFER des 3 Régions recoupées par le Bassin du Loing afin de pouvoir élaborer une réelle stratégie.

Concernant cette action, l'objectif de l'année 2021 est de renforcer les échanges entre l'EPAGE et les SAFER, voire élaborer des conventions/partenariats.

LES TRAVAUX ET ETUDES PAR COMITES DE BASSIN EN 2020

1. SOURCES DU LOING

- Travaux de restauration de la continuité écologique du Loing sur la commune de Bléneau (89)

A l'issue des études, et tenant compte des contraintes du site, la solution technique retenue est l'aménagement d'une rivière de contournement au droit du déversoir secondaire des jardins d'eau.

Entreprise(s) : ECORIVER

Objectifs :

- Restauration de la continuité écologique
- Réalisation d'une rivière de contournement
- Conforter une berge

Financiers	Taux de subvention	Montant en euros TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	51 %	27 555 €
Commune de Bléneau	17 %	9 184,80 €
Auto financement EPAGE	32 %	18 369 €
TOTAL		55 108,80 €

Les travaux en chiffres :

- **4 Km** linéaire de Loing décloisonnés
- **25 ml** de rivière de contournement
- **5 seuils** en enrochements avec échancrure



Figure 9 : Travaux RCE à Bléneau - Bras de contournement après travaux (Hiver 2020) - Sources du Loing

2. OUANNE AMONT

● Travaux d'aménagement d'une rivière de contournement et de restauration de la continuité écologique du Branlin sur la commune de Mézilles (89)

Les travaux 2020 ont consisté à la suppression de 3 seuils formés par des poteaux électriques. La suite des travaux est prévue en 2021.

Entreprise(s) : SA BONGARD BAZOT ET FILS (58)

Objectifs :

- Restauration de la continuité écologique
- Restauration morphologique du Branlin
- Amélioration de la qualité habitationale du milieu dans la traversée du bourg

Financeurs	Taux de subvention	Montant en euros TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	70 %	131 126 €
Commune de Mézilles	20 %	37 769 €
Auto financement EPAGE	11 %	19 949 €
TOTAL		188 844 €

Les travaux en chiffres :

- **5 Km** linéaire de Branlin décroisonnés
- **500 ml** de berges concerné
- **215 ml** de rivière de contournement

● Travaux de restauration de la continuité écologique sur le Moulin Rouge dans la commune de Charny-Orée-de-Puisaye (89)

Au total, le site compte huit ouvrages de décharge, parmi lesquels :

- 4 déversoirs ;
- 2 bras naturels ;
- 3 vannes, dont deux sont dans un état plutôt dégradé.

Le tronçon du Branlin court-circuité par le moulin s'étend sur 960 mètres. Sur ce tronçon, il retrouve des écoulements naturels, avec des fonds et des habitats aquatiques plus variés.

Ainsi, l'objectif est de restaurer la continuité biologique sur ce tronçon du Branlin de façon à assurer la libre circulation des organismes aquatiques et plus particulièrement les espèces piscicoles.

Les mauvaises conditions climatiques (sol peu portant) et le retard pris par l'entreprise au démarrage des travaux n'ont pas permis de finaliser les travaux en 2020. Ces derniers seront normalement réceptionnés en 2021.

Entreprise(s) : COLAS CENTRE OUEST

Objectifs :

- Restauration de la continuité écologique
- Réalisation d'un dispositif de franchissement de type « pré-barrage »

Financiers	Taux de subvention	Montant en euros TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	60 %	67 951 €
Propriétaire du Moulin	12 %	14 000 €
Auto financement EPAGE	28 %	31 301 €
TOTAL		113 252 €

Les travaux en chiffres :

- **4 Km** linéaire de Branlin décroisonnés
- **1 passe** à bassins successifs
- **5 ouvrages** à aménager (déversoir de décharge, vanne, ...)



Figure 10 : Travaux RCE sur le Moulin Rouge - Reprise de la maçonnerie du seuil sur le 2nd bras – Sources du Loing

3. OUANNE AVAL

● Etude de reconnexion d'une annexe hydraulique de l'Ouanne

Plusieurs alimentations du bras secondaire du bras nord de l'Ouanne ont été condamnées. Les travaux consisteront à rétablir la connexion de ces bras afin d'alimenter à nouveau les prairies humides qui en dépendent.

Ces secteurs inondables devront jouer le rôle de zone tampon et de rétention des eaux de l'Ouanne. Ainsi, la reconnexion du maillage devrait permettre de freiner les écoulements.

Après analyse de l'enveloppe de crue sur le secteur de Gy-les-Nonains, il a pu être identifié que la réouverture de l'annexe hydraulique pourrait avoir un impact négatif sur le secteur et accentuer le phénomène d'inondation.

Pour envisager tous les travaux sur la zone, il est nécessaire d'attendre les résultats de l'étude hydraulique et hydrologique menée dans le cadre du PAPI d'intention.

● Suivi des travaux d'aménagement du Moulin Poussereau

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral ayant autorisé la réalisation des travaux en amont du Moulin Poussereau en 2019, il a été convenu de mettre en place un suivi hydromorphologique et hydrologique sur la réouverture du bras en fond de vallée.

Le suivi hydromorphologique est réalisé par un groupe d'élèves en BTS GPN au LEGTA Les Barres à Nogent-sur-Vernisson dans le cadre d'un projet tutoré. Concernant le suivi hydrologique, une partie est menée par le bureau d'étude Hydrosystème alors que l'autre partie, suivi piscicole, est réalisée par la Fédération de Pêche du Loiret.

Les résultats seront communiqués pour 2021.

4. LOING AMONT

● Travaux de restauration de la continuité écologique sur le Milleron à Châtillon-Coligny

L'EPAGE, propriétaire du clapet du Milleron faisant obstacle aux écoulements, a supprimé le clapet qui n'avait plus d'usage et aucune autorisation légale. Les travaux ont été réalisés au mois de novembre 2020 par l'entreprise CSC pour un montant de 5 810 € TTC.



Avant travaux

Après travaux - Mars 2021



Figure 11 : Travaux RCE sur le Milleron à Châtillon-Coligny - Loing amont

● Etude de restauration de la continuité écologique de trois ouvrages sur l'Aveyron et le Loing

Le lancement de l'étude sur trois complexes hydrauliques découle du classement en liste 2 du Loing et de l'Aveyron. Le marché a été attribué le 20 avril 2020 au Bureau d'étude SEGI pour un montant total de 112 958,34 € HT. La phase AVP s'est déroulée sur l'année 2020 et a permis de proposer les scénarii suivants.

● Etude de restauration de la continuité écologique de trois ouvrages sur l'Aveyron et le Loing

Le lancement de l'étude sur trois complexes hydrauliques découle du classement en liste 2 du Loing et de l'Aveyron. Le marché a été attribué le 20 avril 2020 au Bureau d'étude SEGI pour un montant total de 112 958,34 € HT. La phase AVP s'est déroulée sur l'année 2020 et a permis de proposer les scénarii suivants.

● Moulin Bondon sur le cours de l'Aveyron à Saint-Maurice-sur-Aveyron

Ce moulin est constitué d'un ouvrage principal composé de trois vannes manoeuvrables et d'un seuil transversal bétonné. En amont de la propriété se trouve un déversoir transversal sur le bras de décharge ainsi qu'un radier en béton.

Le projet a donc pour objectif de rendre ces ouvrages le plus transparent possible vis-à-vis de la continuité écologique, tout en tenant compte des enjeux hydrauliques et de l'aspect patrimonial du moulin.

Le scénario retenu lors de la phase AVP, est la mise en place d'une rampe en enrochement en lieu et place du déversoir transversal.



Figure 12 : Projet Moulin Bondon – Loing amont

Le coût estimé de ces travaux est de 49 200 € HT, financé à 60 % par l'AESN et 20% par le Département du Loiret. Les travaux sont prévus en 2021.

● Seuil du Camping à Montbouy

Le seuil du camping est constitué de pierre de taille formant une chute d'environ 0.80 m ; il est implanté entre le canal de Briare en rive gauche et des habitations en rive droite.



Figure 13 : Seuil du Camping à Montbouy - Loing amont

Les travaux sur cet ouvrage doivent tenir compte des enjeux suivants :

- Présence d'une zone humide en amont,
- Piles de pont posées sur des pieux en bois,
- Station hydrométrique au pied de la pile centrale.

Le projet retenu en phase AVP consiste à supprimer le seuil et mettre en place des banquettes en amont afin de resserrer les écoulements et assurer une dynamique d'écoulement en période d'étiage tout en respectant les enjeux ci-dessus.



Figure 14 : Seuil du camping à Montbouy - photomontage du projet à ajuster - Loing amont

Le coût estimé de ces travaux est de 65 600 € HT, financé à 80 % par l'AESN et 10% par la Région Centre Val de Loire. Les travaux sont prévus pour l'été 2021.

- Seuil de Conflans à Conflans-sur-Loing

Le seuil est constitué d'enrochement et d'un poteau électrique. Cet ouvrage permet d'ajuster le niveau d'eau du canal dans Montargis.



Figure 15 : Seuil de Conflans - Loing amont

L'objectif des travaux est de restaurer la continuité écologique sur le secteur tout en maintenant un niveau d'eau suffisant dans le bras de décharge pour l'alimentation du canal par VNF.

Le projet retenu en phase AVP consiste à supprimer le seuil, abaisser la côte de l'ouvrage d'alimentation du bras de décharge et mettre en place une banquette afin de redonner de la dynamique au Loing sur la zone. Cet aménagement permettra de restaurer la continuité écologique sur 13 km du bourg de Montcresson au Lac des Closiers.

Le coût estimé de ces travaux est de 76 100 € HT, financé à 80 % par l'AESN et 10% par la Région Centre Val de Loire. Les travaux sont prévus en deux phases : suppression du seuil à l'été 2021 et mise en place des banquettes à l'été 2022.

● Etude de déconnexion d'un étang sur le cours du Milleron à Aillant-sur-Milleron

Le scénario retenu est un projet ambitieux d'effacement du plan d'eau et de ses ouvrages de régulation ainsi que la restauration de zones humides/zones en eau au sein de l'ancienne emprise.



Figure 16 : Schéma de principe

Fin 2020, 3 bureaux d'étude ont été consultés afin de finaliser le projet retenu par les propriétaires. Il est prévu la vidange de l'étang pour l'automne 2021 et la réalisation des travaux à l'été 2022.

● Amélioration des écoulements à Châtillon-Coligny

Châtillon-Coligny et Sainte-Geneviève-des-Bois sont caractérisées par un réseau hydrographique très complexe où se mêlent ouvrages privés et communaux rendant la gestion de l'eau difficile. Pour répondre à la DCE, il est nécessaire que tous les interlocuteurs privés ou publics s'accordent pour lancer une étude hydraulique. Dans le cadre d'une rencontre réalisée en février 2020 avec la DDT et l'OFB, une nouvelle carte des écoulements dans Châtillon Coligny a été définie.

Le dossier de consultation des entreprises pour le lancement d'une étude visant à restaurer la continuité écologique sur les communes de Châtillon-Coligny et Sainte-Geneviève-des-Bois a été rédigé en 2020 pour un lancement au printemps 2021. Cette étude visera à comprendre la répartition des débits dans les différents bras traversant les communes afin de définir les aménagements pouvant être réalisés pour restaurer la continuité écologique sur le Loing sans impacter les écoulements du Milleron.

5. PUISEAUX VERNISSON

● Travaux de déconnexion des Plans d'eau sur cours à Nogent-sur-Vernisson

Cf. Action emblématique n°2

● Travaux de restauration des berges du Puiseaux sur les communes des Choux et Langesse

L'opération s'est déroulée sur les communes de Les Choux et Langesse sur un linéaire de 12 500 ml par l'entreprise APAGEH pour un montant de 27 500 € TTC.



Figure 17 : Restauration des berges du Puiseaux - Puiseaux-Vernisson

● Elaboration d'un programme d'effacement d'ouvrages transversaux sur le bassin du Puiseaux Vernisson

Un programme d'action cible 12 ouvrages impactant sur le Vernisson. Les barrages mis en place dans les années 60 n'ayant plus d'intérêt, il s'agit d'identifier des solutions pour les déconnecter en minimisant les impacts sur le Vernisson. Des fiches ouvrages seront réalisées afin de caractériser les ouvrages et proposer des projets d'effacement ou d'aménagement.

Le diagnostic des ouvrages a été réalisé en 2020 et un rapport permettant d'identifier les actions possibles a été rédigé.

6. SOLIN

● Etude de renaturation du Solin sur les communes de Villemandeur, Pannes, Chalette-sur-Loing

L'objectif de l'étude est de renaturer le Solin (restaurer son lit d'étiage et la continuité sur le secteur) sur les communes de Villemandeur, Pannes et Châlette-sur-Loing en milieux urbain, sans aggraver le risque inondation et en mettant en place des travaux visant à la création d'une zone humide permettant le stockage de l'eau en période de crues.

La solution retenue, suite aux échanges en 2020, est :

- Suppression des trois ouvrages hydrauliques (Clapets démantelés, radiers dérasés, terrassement du lit à l'amont) ;
- Création de banquettes minérales (sur $\frac{1}{4}$ du linéaire du Solin, 35 cm de hauteur, dimensionnées pour avoir un futur lit de 3 m) ;
- Intervention sur les Berges (reprofilage $\frac{1}{2}$, bouture de saules, reprofilage des berges privées seulement si accord du propriétaire) ;
- Création d'une zone humide permettant le stockage d'environ 7 000 m³ d'eau (2,10 hectares).

● Etude de renaturation du Solin au lieu-dit Moulin Tourneux à Oussoy-en-Gâtinais

Sur ce secteur prairial où le Solin est très encaissé, il est envisagé de relever le lit du Solin et de reprendre un bras historique en rive droite sur 800ml afin de reconnecter le Solin avec son lit majeur et favoriser les débordements dans ces zones à faibles enjeux économiques afin de protéger l'aval du bassin versant des inondations.

En 2020, les diagnostics avant travaux ont été menés ainsi que la modélisation hydraulique.

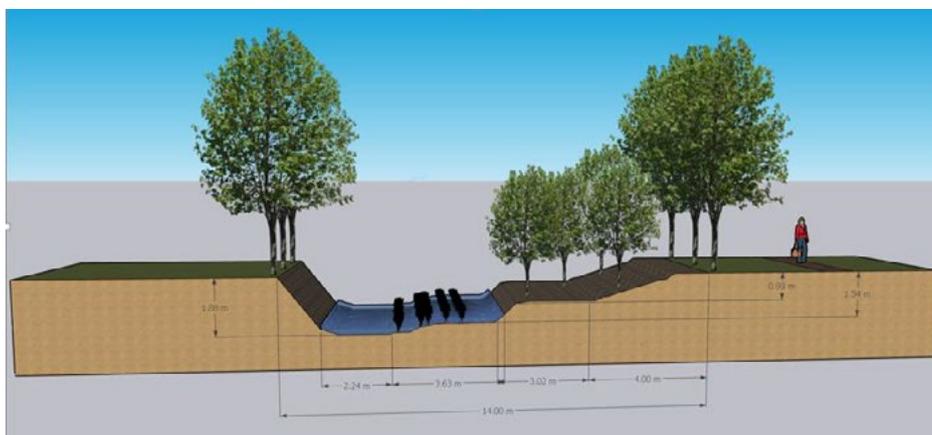


Figure 18 : Projection du Solin après travaux d'aménagement - Solin

● Travaux de restauration des berges du Solin sur les communes du Moulinet-sur-Solin et Montereau

L'objectif des travaux était d'effectuer un abattage sélectif des arbres morts ou dépéris, un élagage de branches basses, débroussaillage, enlèvements d'embâcles et de déchets.

Les travaux ont été effectués sur 9 Km de berges par l'entreprise APAGEH pour un montant de 15 700€ TTC.



Figure 19 : Restauration des berges du Solin à Moulinet-sur-Solin et Montereau - Solin

7. BEZONDE

● Projet de restauration de la Bezonde sur le site de l'ancien moulin Jobert sur la commune de Quiers-sur-Bezonde

La commune de Quiers-sur-Bezonde a acquis plusieurs parcelles dans le but de les mettre en valeur d'un point de vue hydro-écologique. Plusieurs comités de pilotage ont été menés en 2020 visant à restaurer le site. Les propriétaires ont retenu les solutions les plus ambitieuses, d'un point de vue environnemental et hydraulique, sur ce projet :

- Restauration de la continuité écologique de la Bezonde par remise en fond de vallée de la rivière ;
- Restauration et création de zones humides sur le site afin d'améliorer la gestion des inondations (zones d'expansion des crues) ;
- Mise en valeur d'un ancien étang sur cours en mare pédagogique.

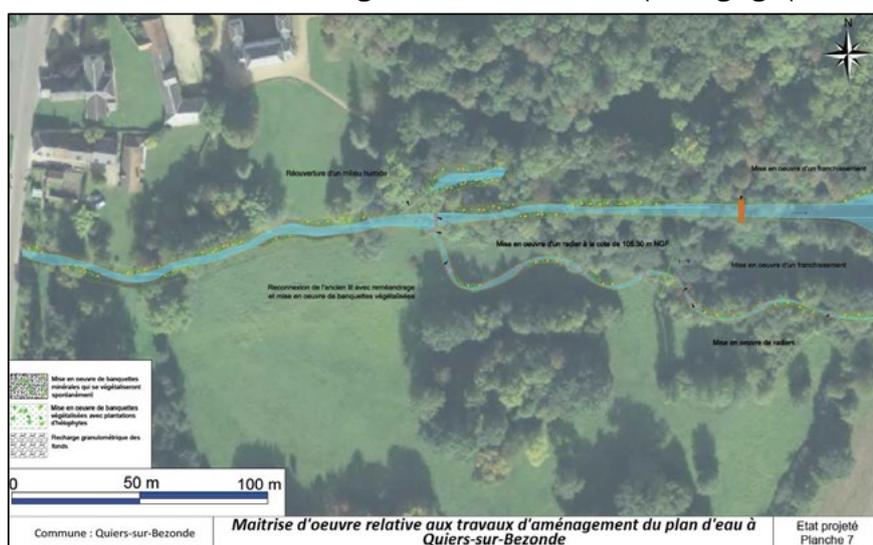


Figure 20 : Vue de la déconnexion amont de l'ancien étang sur cours à Quiers-sur-Bezonde - Bezonde

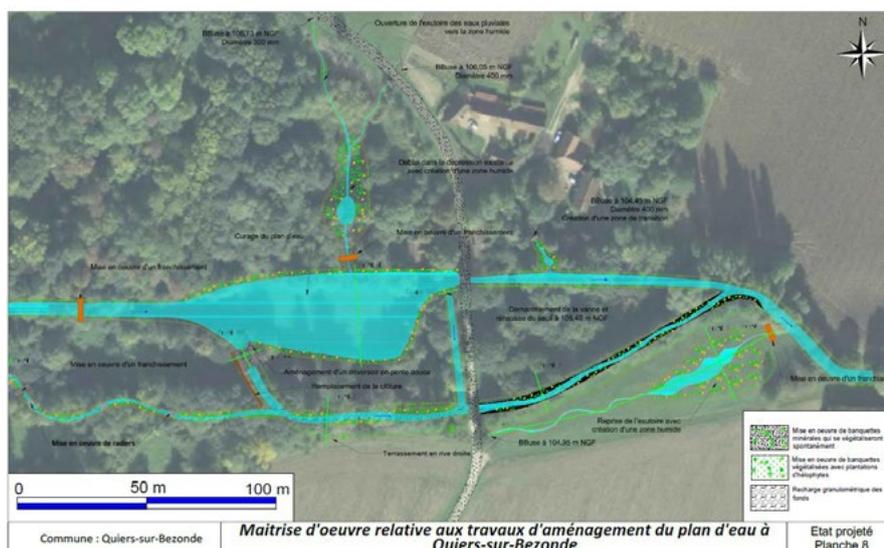


Figure 21 : Vue aval du site de Quiers-sur-Bezonde avec la restauration et la création des zones humides - Bezonde

● **Projet de restauration du Limetin sur la commune de Thimory**

Le but du projet est d'améliorer le fonctionnement du Limetin (Affluent de la Bezonde) :

- Restauration de la continuité écologique du Limetin par la suppression d'un barrage à clapet ;
- Reméandrage du Limetin sur environ 300 mètres linéaires ;
- Aménagements de zones humides et de zones tampons (Captage de pluvial).

L'EPAGE va acquérir une parcelle privée afin d'augmenter les potentialités morphologiques du projet (reméandrage). Le coût de l'acquisition foncière s'élève à 900€.

Plusieurs comités de pilotage se sont tenus en 2020 ; le projet porte une dynamique locale forte.



Figure 22 : Vue d'ensemble et valorisation pédagogique du site de Thimory - Bezonde

● **Projet de restauration de la Bezonde par débusage et reméandrage sur la commune de Nesploy**

La Bezonde a été remise en fond de vallée sur près de 350 mètres. L'objectif principal de cette opération était de redonner un gabarit et des profils de berge au cours d'eau plus adaptés à son fonctionnement naturel.

Les nouveaux profils des berges vont permettre à la végétation de s'implanter naturellement, d'assurer son rôle de maintien des talus et ainsi limiter les phénomènes d'érosion.

Suite aux opérations de terrassement et de renaturation du cours d'eau, des mesures agri-environnementales annexes ont été réalisées en accord avec les éleveurs afin de mettre en place des clôtures et abreuvoirs.

Les travaux ont été réceptionnés le 07 août 2020.

Financiers	Taux de subvention	Montant en euros TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	80 %	235 760 €
Région Centre Val de Loire	15 %	35 792 €
Auto financement EPAGE	5 %	23 148 €
TOTAL		294 700 €



Figure 23 : Secteur amont Nesploy : Vue de la première zone busée avant travaux - Bezonde



Figure 24 : Remise en fond de vallée et reméandrage de la Bezonde à Nesploy - Bezonde

8. LOING MEDIAN

● **Projet de restauration de la continuité écologique du Loing sur la commune de Fontenay sur Loing (Site de Retournée)**

Sur ce site deux ouvrages entravent le Loing ; un appartenant à l'EPAGE du Bassin du Loing, l'autre à Voies Navigables de France (VNF).

Les enjeux du secteur ont permis de monter un projet visant à restaurer la continuité écologique sur le Loing au droit du barrage appartenant à l'EPAGE.

Ce projet, engagé depuis plusieurs années, a fait l'objet en 2020 de nombreuses remarques de la part des services de l'Etat (OFB) afin d'optimiser le fonctionnement du dispositif de franchissement. Un arasement des ouvrages n'était pas possible (Alimentation du canal du Loing) Les travaux du site sont prévus entre septembre et décembre 2021, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives.

● **Projet de restauration de la continuité écologique du Loing sur la commune de Cepoy (Site du Moulin Neuf)**

Sur ce site, l'EPAGE du Bassin du Loing s'est porté Maître d'Ouvrage afin d'assister techniquement les propriétaires d'un moulin concernant un projet de restauration de la continuité écologique sur plusieurs déversoirs fortement impactant.

Ce projet, engagé depuis plusieurs années, a fait l'objet en 2020 d'une validation d'un scénario permettant de restaurer la continuité écologique grâce à une meilleure répartition des eaux entre le fond de vallée du Loing et l'ancien bief du Moulin.

Les travaux du site sont prévus en 2023, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives.

● **Projet de restauration de la continuité écologique du Loing sur la commune Montargis (Site du lac des Closiers)**

Composé de sept ouvrages (trois en amont et quatre en aval) le site du lac des Closiers présente une particularité hydraulique singulière.

Poumon vert de la commune de Montargis, ce site nécessite une attention particulière en termes d'hydraulique (risque d'inondation, alimentation du canal de Briare) mais également en termes d'enjeux sociologiques (acceptabilité locale, enjeux paysagers, enjeux liés aux usages sportifs...) Ce projet, engagé depuis 2018 a nécessité plusieurs campagnes de sondages hydrologiques (hiver et printemps 2018-2019) afin de modéliser hydrauliquement le site.

La reprise de l'étude a été engagée en novembre 2020 (suite au renouvellement du conseil municipal) et a permis de mettre en avant quelques scénarios visant à déconnecter le Loing du lac des Closiers.

9. CLÉRY

● Diagnostic des moulins de la Cléry

Suite à la décision du Préfet de retirer le projet d'arrêté d'ouverture hivernale sur la Cléry, l'EPAGE s'est proposé de réaliser un diagnostic ouvrage par ouvrage en collaboration avec les propriétaires des moulins, l'Association du Bassin de la Cléry (ABC) et la fédération de pêche du Loiret afin de :

- Rechercher la meilleure gestion des ouvrages permettant d'améliorer la continuité écologique de la Cléry ;
- Mesurer les différents impacts positifs et négatifs (transit sédimentaire et piscicole, assèchement de bras, risque pour les fondations des ouvrages, gain biologique, etc.) à la fois sur la Cléry et sur les annexes hydrauliques lors de l'ouverture des vannes.
- Identifier des projets potentiels de restauration de la Cléry et de ses milieux humides associés

Au-delà de ces objectifs, il s'agit également pour l'EPAGE de rencontrer chaque propriétaire d'ouvrage sur la Cléry et de les sensibiliser en faveur de nos actions.

Au total 32 ouvrages doivent faire l'objet d'un diagnostic, 7 ont été réalisés en 2020.

Méthodologie :

Afin de répondre aux objectifs et établir une synthèse pour chaque diagnostic, l'EPAGE a élaboré une « fiche ouvrage » prenant en compte les différents usages liés aux moulins. Pour chacun des ouvrages, nous renseignons diverses informations : une description générale du complexe (code ROE, propriétaire(s) de l'ouvrage, gestionnaire(s)...), les caractéristiques techniques de l'ouvrage (hauteur de chute, granulométrie, débit, pente de l'ouvrage, ...), les usages, les méthodes de gestion, des propositions d'études et travaux, une synthèse sur la continuité écologique, ainsi qu'un éventuel témoignage du propriétaire riverain.

Pour évaluer la continuité piscicole, nous réalisons un protocole ICE (Information sur la Continuité Ecologique) sur chacun des ouvrages, avant et/ou après ouverture des vannes selon les cas. Nous évaluons la montaison piscicole pour la truite (15-30 cm et 25-55 cm) ainsi que pour ses espèces d'accompagnement (loche franche, lamproie de Planer, chabot et vairon). Concernant le transit sédimentaire, nous observons le type de sédiments en aval et en amont des ouvrages, dont la présence ou non de vase, le colmatage des fonds, ainsi que la position de l'ouvrage par rapport au lit mineur du cours d'eau.

L'évaluation de l'impact de l'ouverture des vannes en amont du site se réalise principalement par observation. Pour ce faire, lors de l'ouverture des vannes, nous parcourons - dans la mesure du possible - le linéaire influencé par les ouvrages et constatons les éventuels enjeux (assèchement de zones connexes, alimentation d'étangs privés, station d'épuration, ...).

10. BETZ

● Travaux de restauration hydromorphologique du Betz sur la commune de Bazoches-sur-le-Betz

Entreprise(s) : Sfate

Objectifs : Restauration hydromorphologique du Betz au droit du lavoir communal par la réalisation d'une banquette mixte végétalisée et création d'une protection de berge en génie végétal.

Financeurs	Taux de subvention	Montant en euros TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	40 %	6 379,20 €
Conseil Départemental du Loiret	20 %	3 189,60
Région Centre Val de Loire	20 %	3 189,60 €
Auto financement EPAGE	20 %	3 189,60 €
TOTAL		15 948 €

Les travaux en chiffres :

- 40 ml de cours d'eau concerné
- 50 m³ d'apport en silex/calcaire et 20 m³ de terre végétale
- Plantation d'hélophytes à raison d'1,5 plants par mètre carré

Les travaux réalisés en 2020 ont consisté à la mise en place d'une banquette végétalisée (apport de la terre végétale, mise en place d'un géotextile coco et plantation d'hélophytes) puis un aménagement en pieux de chêne a été réalisé en aval direct du lavoir communal afin de protéger la berge contre l'érosion.



Figure 25 : Travaux de restauration hydromorphologique du Betz à Bazoches-sur-le-Betz - Betz

11. LUNAIN

● Travaux de restauration de la continuité écologique du Lunain sur la Commune de Montacher-Villegardin (89)

Sur la commune de Montacher Villegardin, 2 ouvrages ont été identifiés comme étant deux obstacles à la continuité écologique du Lunain : palplanches « des entonnoirs » et « seuil du lavoir » ; ces ouvrages n'ont désormais plus d'usage.

Financeurs	Taux de subvention	Montant en euros HT
Agence de l'Eau Seine Normandie	90 %	22 101,39 €
Auto financement EPAGE	10 %	2 455,71 €
TOTAL		24 557,10 €

Les travaux en chiffres :

- 2 ouvrages hydrauliques supprimés (novembre 2020)
- 200 ml de berges restaurées (été 2021)

Sur l'ouvrage palplanches « des entonnoirs », les travaux suivants ont été réalisés :

- Retrait des palplanches ;
- Retrait des blocs ;
- Répartition des blocs rive gauche / rive droite.



Figure 26 : Retrait des palplanches « des entonnoirs » à Montacher-Villegardin - Lunain

Concernant le seuil du lavoir, les travaux sont réalisés en deux phases distinctes : la première phase a été réalisée en novembre 2020 et la seconde le sera courant été 2021.

Les travaux de restauration de la continuité écologique suivants ont été réalisés :

- Retrait batardeau/vanne : conservation et restauration de la vanne hors site par la mairie. L'objectif est de repositionner cette vanne hors lit du Lunain pour l'aspect patrimonial ;
- Arasement des seuils en béton.

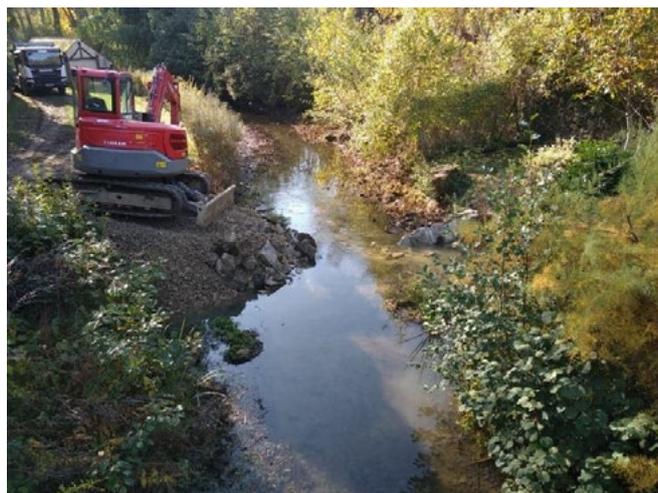


Figure 27 : Travaux RCE sur le seuil du lavoir à Montacher-Villegardin - Lunain

La seconde phase consistera à restaurer la morphologie du cours d'eau une fois le milieu stabilisé suite au retrait des ouvrages de la première phase. Cette seconde phase se déroulera en 2021.

● Etude RCE Pisciculture de Gratereau (77)

Cf. Action emblématique N°4

12. ORVANNE

● Etude RCE Thoury-Ferrottes (77)

L'Étude de restauration de continuité écologique a été lancée fin 2018 par le syndicat de l'Orvanne et est menée par le bureau d'études CE3E.

Cette étude intégrait initialement trois propriétés : le Moulin Neuf, le Moulin de Ferrottes et le Château de la Motte. La phase Avant-projet a été finalisée sur l'année 2020, les propriétaires des Moulin Neuf et Moulin de Ferrottes n'ont pas souhaité retenir l'un des scénarii qui leur a été proposés et se sont retirés de l'étude.

L'étude s'est donc poursuivie en 2020 uniquement sur la propriété du Château de la Motte.

Un scénario a été validé par la propriétaire et les membres du COPIL en 2020 ; la phase étude de projet et le dépôt du Dossier Loi sur l'Eau doivent être réalisés au premier semestre 2021.

Le scénario retenu prévoit les aménagements ci-dessous :

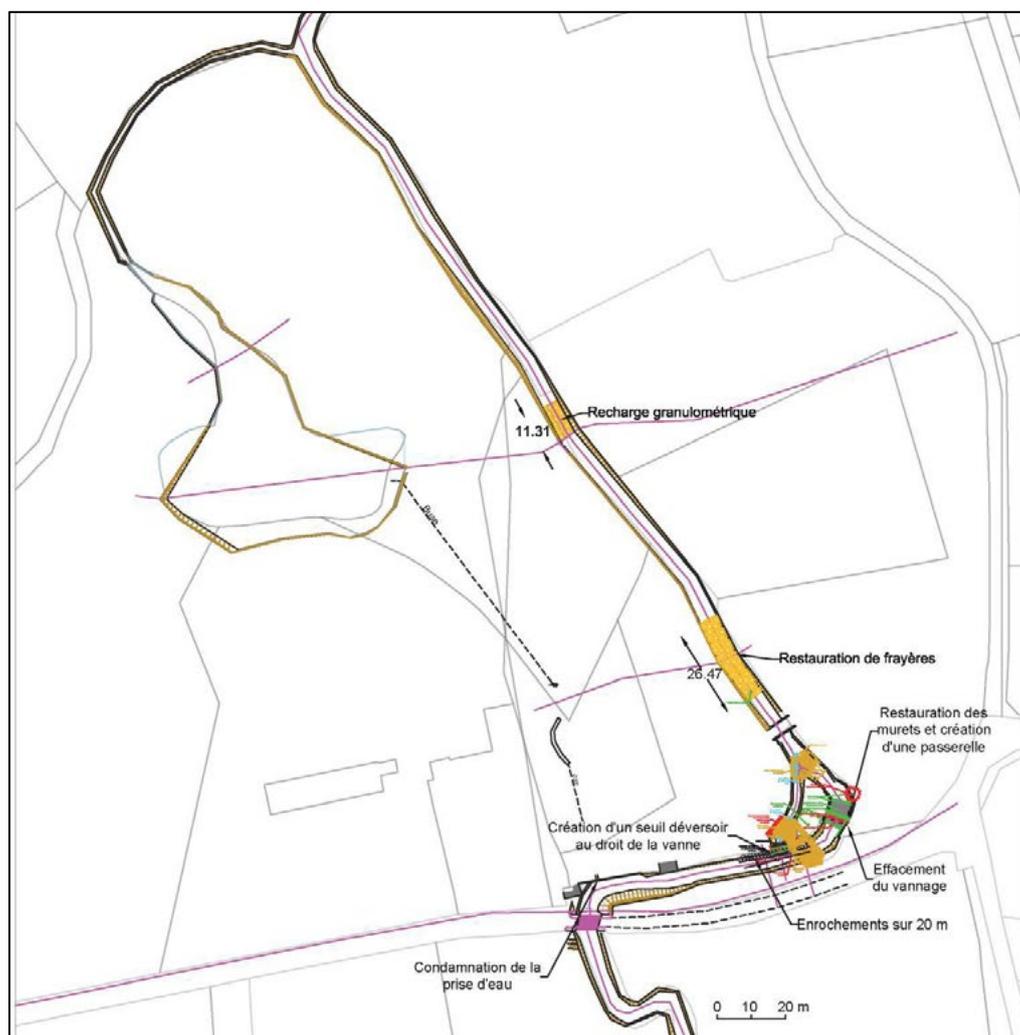


Figure 28 : Aménagements prévus dans le cadre des travaux RCE du Château de la Motte - Orvanne

● Travaux sur l'Orval – Blennes (77) et Villethierry (89)

Les travaux de restauration de la continuité écologique sur l'Orval, sous maîtrise d'œuvre SEGI, ont été réalisés en partie en 2020. L'étude initiale comprenait 3 sites :

- **Site 1:** Buse permettant le passage d'un chemin d'exploitations agricoles ;
- **Site 2 :** Deux seuils en blocs barrent le cours d'eau.
- **Site 3:** Le gué des Bergeries entre les communes de Blennes et Villethierry est constitué d'un radier en béton.

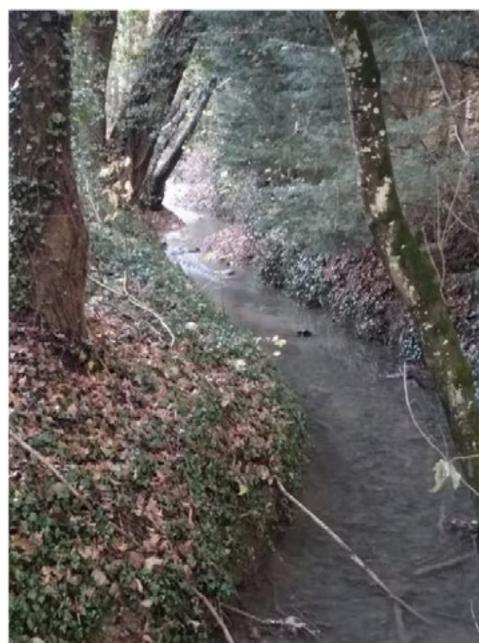
Les aménagements retenus par les membres du COPIL sont les suivants :

Site 1 : mise en place d'un dalot en béton d'1,5 m de hauteur, 2m de largeur et 9m de long. En amont de ce site, les travaux prévoient une opération de restauration hydromorphologique sur 375ml. Ces travaux seront réalisés en 2021.

Site 2 : effacement des deux seuils et recharge granulométrique. Les travaux ont été réalisés en 2020.



Avant travaux



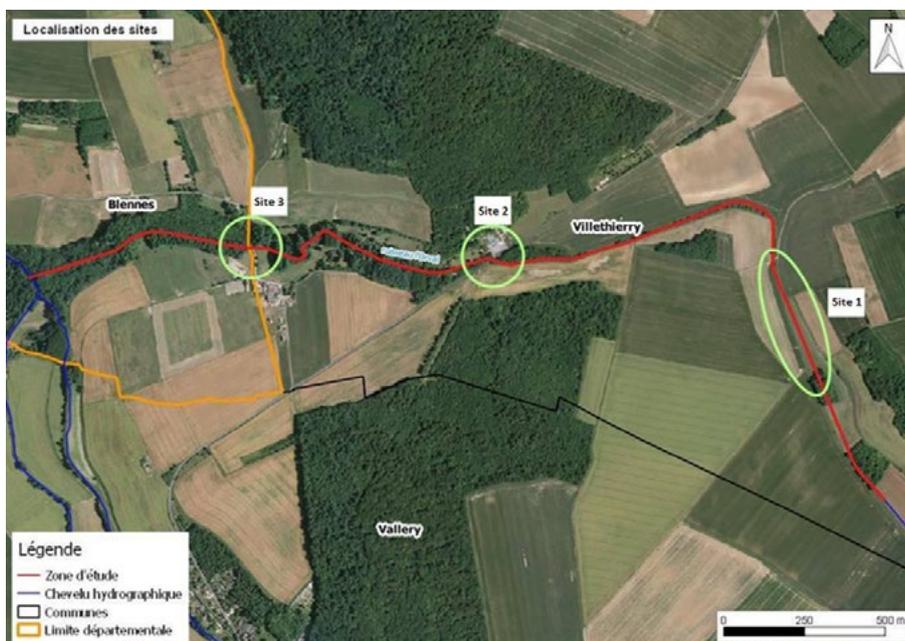
Après travaux

Figure 29 : Travaux RCE au Parc de l'Orval à Villethierry - Orvanne

Site 3 : Réalisation d'une échancrure de 2 mètres de large et mise en place d'un caillebotis. Les travaux ont été réalisés en 2020.



Figure 30 : Travaux RCE au passage à gué de l'Orval - Phase travaux - Orvanne



Montant marché :
81 071 € HT

Financement AESN :
80% soit 74 816 €

Site 1 : 31 275 € HT

Site 2 : 11 956 € HT

Site 3 : 37 840€ HT

13. FUSIN

● Travaux d'aménagement de la Zone Humide dite des « DES PRES PATOUILLOTS » (77)

Entreprise(s) : SARL Prochasson

Les travaux réalisés en 2020 à Château-Landon consistaient à :

- Poser une clôture pour créer 3 parcs de pâturage ;
- Entretenir la zone humide.

Financeurs	Taux de subvention	Montant en euros TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	30 %	5 892 €
Conseil Départemental de Seine-et-Marne	50 %	8 225 €
Auto financement EPAGE	20 %	5 523 €
TOTAL		19 640 €

Les travaux en chiffres :

- 20 jours de travaux ;
- 70 m³ de bois (dont 2000 planches) ;
- 1000 Pieux de châtaignier d'un diamètre de 18 à 20 cm (dont 65 en 4 mètres, 200 en 3 mètres et 735 en 2,5 mètres) ;
- 7000 vis inox de 120 mm, 17 000 vis inox de 70 mm et 50 embouts de vissage.



Figure 31 : Parc de Contention sur la zone humide à Château-Landon - Fusin

14. LOING AVAL

● Travaux d'enlèvement des clapets site de Grands Moulins sur les commune de Château-Landon (77) et Dordives (45)

Entreprise(s) : SARL Prochasson

Les travaux réalisés en 2020 sont les suivants :

- Enlèvement du bois coincé dans les vannages ;
- Enlèvement de 3 clapets et des dispositifs hydrauliques ;
- Mise en sécurité des lieux.

Financeurs	Taux de subvention	Montant en euros TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	80 %	6 260 €
Région Centre Val de Loire	10 %	782 €
Auto financement EPAGE	10 %	782 €
TOTAL		7 824 €

Les travaux en chiffres :

- 3 jours de travaux ;
- 3 clapets enlevés ;
- Clapets, dispositifs hydrauliques, évacués ;
- Rebouchage avec glaise de trous laissés par d'anciens poteaux électrique enlevés par EDF.

● Travaux de consolidation de berges et restauration de la continuité écologique au niveau du Moulin de Portonville sur la commune de Bagneaux sur Loing (77)

Entreprise(s) : CDES (77)

Les travaux réalisés en 2020 visaient à assurer un fonctionnement pérenne de la végétation des berges et de l'écosystème cours d'eau au lieu-dit « Portonville ».

Après des travaux d'urgence réalisés en 2018 et consistant en un arasement du déversoir de Portonville, l'EPAGE a reconstitué la berge érodée et a réinstallé une ripisylve. De même la création du chenal dans le bief a permis l'installation d'une végétation et le maintien d'une humidité au niveau des fondations du moulin et ainsi d'éviter tout problème au niveau des habitations.

Ces travaux permettront également à terme l'installation d'un cortège floristique et faunistique aujourd'hui disparu.

Financeurs	Taux de subvention	Montant en euros HT
Agence de l'Eau Seine Normandie	50 %	53 560 €
Région Départemental de Seine-et-Marne	17 %	18 560 €
Auto financement EPAGE	33 %	35 750 €
TOTAL		107 870 €

Les travaux en chiffres :

- Création d'une protection de berges sur 90 ml, avec assise en roche, haut de berge géotextile coco, plançons de saules et semence graminées ;
- Création d'un lit mineur de 1,20 mètres de larges sur 50 mètres de long dans le bief du Moulin.



Figure 32 : Travaux de consolidation de berges à Portonville à Bagneaux-sur-Loing – Loing aval

● Restauration de la continuité écologique dans le centre de Nemours (77)

Cf. Action emblématique N°3

SYNTHESE 2020 DU CTEC

1. SYNTHESE TECHNIQUE

La programmation des actions proposée par l'EPAGE du bassin Loing, dans son Contrat « Eau & Climat », vise l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, la reconquête de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique mais également de manière plus ambitieuse la restauration complète des fonctionnalités des rivières et de leurs zones humides associées.

Dans le respect du 11^{ème} programme de l'Agence, le programme d'actions est donc constitué des principaux axes d'intervention suivants :

- **Enjeu 1** : Restauration de la continuité écologique par arasement total ou partiel ou contournement d'ouvrages hydrauliques

Cet enjeu étant prioritaire, les moyens humains et financiers alloués aux actions qui en relève étaient conséquents (50% de l'enveloppe financière).

D'un point de vue technique les actions menées en 2020 ont respecté cet ordre de priorité puisque sur les 56 actions initiées en 2020, 23 actions initiées sont relatives à la restauration de la continuité écologique.

La synthèse des ouvrages étudiés et/ou effacés est présentée ci-dessous :

Département	Nombre d'ouvrages étudiés			Nombre d'ouvrages effacés		
	Yonne	Loiret	Seine-et-Marne	Yonne	Loiret	Seine-et-Marne
<i>Cours d'eau L2</i>	0	5	3	0	0	1
Total Cours d'eau Classés L2	8			1		
<i>Cours d'eau L1</i>	2	0	4	3	0	0
Total cours d'eau Classés L1	6			3		
<i>Cours d'eau non classés</i>	4	9	0	3	6	0
Total cours d'eau non classés	13			9		
Total Ouvrage 2020	27 ouvrages étudiés			13 ouvrages effacés		

Parmi les 13 ouvrages effacés, 6 ouvrages ont été étudiés en 2020 et sont donc comptabilisés dans les 27 ouvrages étudiés.

La priorité porte sur l'animation des cours d'eau classés Liste 2 sur les comités de Bassin concernés. Cependant, les opérations de restauration de la continuité écologique sont bien souvent possibles en fonction des opportunités qui se présentent ; c'est pourquoi, il ressort sur 2020 des actions principalement sur des cours d'eau classés Liste 1 ou cours d'eau non classés ; actions qui n'en sont pas moins ambitieuses pour les milieux concernés.

• **Enjeu 2** : Restauration hydromorphologique des cours d'eau

COMITES DE BASSIN	Intitulé de l'opération	Cours d'eau	Masse d'eau	Indicateur
Bassin versant du Loing	Pose de clôture et abreuvoirs	Ensemble du Bassin du Loing		
BETZ	Travaux de restauration hydromorphologique sur l'ensemble du bassin versant du Betz : Bazoches (2020)	Betz	FRHR88B	50 ml
BEZONDE HUIILLARD	Etude de restauration hydromorphologique Thimory	Limetin	FRHR82-F4259000	
BEZONDE HUIILLARD	Etude MO pour travaux de débusage et de renaturation de la Bezonde amont à Nesploy	Bezonde	FRHR82	
FUSIN	Etude Maurepas Corbeilles	Maurepas	FRHR86-F43-0420	
PUISEAUX VERNISSON	Travaux de restauration de la végétation des berges du Puisseaux (Les choux et Langesse)	Puisseaux	FRHR80	12 500 ml
SOLIN	Travaux de restauration de la végétation des berges du Solin (Moulinet sur Solin et Montereau)	Solin	FRHR81B	7 500 ml
SOLIN	Etude de la renaturation de la vallée du Solin au lieu-dit la Prairie du Moulin Tourneux à Oussoy-en-Gâtinais	Solin	FRHR81B	
SOLIN	Etude de la renaturation du Solin entre Villemandeur et Chalette-sur-Loing	Solin	FRHR81B	

• **Enjeu 3** : Entretien des rivières – restauration par gestion sélective de la ripisylve et des embâcles ;

Les actions relatives à cet enjeu, minoritaire dans les actions de l'EPAGE, réalisées en 2020 ont consisté en :

- la réalisation d'interventions ponctuelles en fonction du caractère d'urgence identifié ;
- la réalisation des programmes d'entretien pluriannuel pour les secteurs concernés : Fusin, Loing aval, Lunain et Orvanne.

- **Enjeu 4** : Préservation et restauration des zones humides

L'EPAGE du bassin du Loing a mis en œuvre une politique foncière globale d'acquisition de zones humides et zones d'expansion de crues dans certaines vallées préférentielles. Ainsi, les secteurs à enjeux, ciblés dans le PAPI ou le CTEC, sont prioritairement concernés. L'EPAGE du bassin du Loing se réserve toutefois la possibilité de saisir des opportunités foncières dans d'autres secteurs à enjeux, ce qui s'est produit sur l'année 2020. Le détail de cette stratégie est présenté dans la partie relative aux actions emblématiques (cf. actions emblématique n°5).

- **Enjeu 5** : Acquisition de connaissances par des études complémentaires et des suivis longue-durée sur l'ensemble du bassin versant :

Cet enjeu comprend plusieurs types d'actions :

- La réalisation de stages d'étude et de reconnaissance sur des petits affluents peu connus sur différents bassins : un stage a été réalisé en 2020 sur le ru de Fontenoy (Comité de Bassin Ouanne Amont). L'objectif de ce stage était de réaliser le diagnostic du bassin du ru de Fontenoy.
- La réalisation d'une étude hydraulique et hydrologique sur l'ensemble du Bassin versant du Loing (action portée par l'EPAGE dans le cadre du PAPI d'intention) : cette action a été largement initiée en 2020, dans la mesure où le cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation de cette étude a été rédigé et le marché lancé. L'enveloppe prévue pour 2020 n'a pas été consommée puisqu'en raison de la situation sanitaire et du changement d'agent référent, cette étude sera lancée en 2021 (cf. action emblématique n°1).
- Un suivi longue durée de la qualité des masses d'eau : en 2020, un travail de définition d'un réseau de suivi, complémentaire à celui de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, a été élaboré en partenariat avec l'Agence et les acteurs du territoire intervenant sur cette thématique. Le marché a été élaboré sur l'année 2020 mais le suivi débutera en 2021.



Figure 33 : Cartographie des stations de suivi de la qualité de l'eau sur le bassin du Loing – suivi 2021-2024

- **Enjeu 6** : Sensibilisation du grand public sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique ;

Cf. partie communication

- **Enjeu 7** : Animation pour la mise en œuvre des actions par comité de Bassin.

Cf en annexe le tableau animation CTEC de l'Agence de l'Eau : répartition des temps passés par poste

2. SYNTHÈSE FINANCIÈRE

En 2020, **85 actions** ont été initiées pour un montant de 2 430 148 € HT ce qui représente, par rapport à la totalité du programme d'actions du CTEC, **un taux de réalisation des actions de 34%** pour une consommation de l'enveloppe de 12 %.

	Nombre Actions	Montant
CTEC 2020-2024	247	20 581 385 € HT
Prévisionnel 2020	111	4 999 410 € HT
Réalisé 2020	85	2 430 148 € HT
Taux de réalisation / Prévisionnel 2020	77%	49%
Taux de réalisation / Total CTEC	34%	12%

Tableau 2 : Synthèse financière du CTEC - année 2020

La synthèse graphique suivante (Figure 34) permet de mettre en évidence la consommation des enveloppes prévisionnelles allouées aux enjeux prioritaires.

L'écart de près de 2 500 000 € par rapport à l'enveloppe 2020 est à attribuer essentiellement à la consommation des enveloppes relatives à :

- La Restauration de la continuité écologique (- 1 200 000 € environ) : l'écart sur cet enjeu est dû en partie, aux études de maîtrise d'œuvre souvent plus longues que ce qui avait été estimé, en raison de la multitude d'échanges avec les propriétaires et/ou autres partenaires pour convenir d'un scénario commun. A cela, s'ajoute, sur certains dossiers, les délais d'instructions réglementaires ;
- La restauration physique de cours d'eau (- 500 000 € environ) : de même que précédemment, cette différence peut s'expliquer par les délais d'instruction réglementaires sous-estimés pour certaines actions au moment de la rédaction du CTEC ;
- Amélioration de la connaissance (- 500 000 € environ) : l'étude hydraulique et hydrologique sur l'ensemble du bassin du Loing (cf. action emblématique n°1) n'a pu être lancée en 2020 mais le sera en 2021).

Par ailleurs, de manière générale, de nombreuses actions ont pris du retard en raison du contexte sanitaire sur l'année 2020, ne permettant pas l'organisation de COPIL ou autres rencontres dont la tenue en présentiel était nécessaire.

BILAN FINANCIER 2020 CTEC

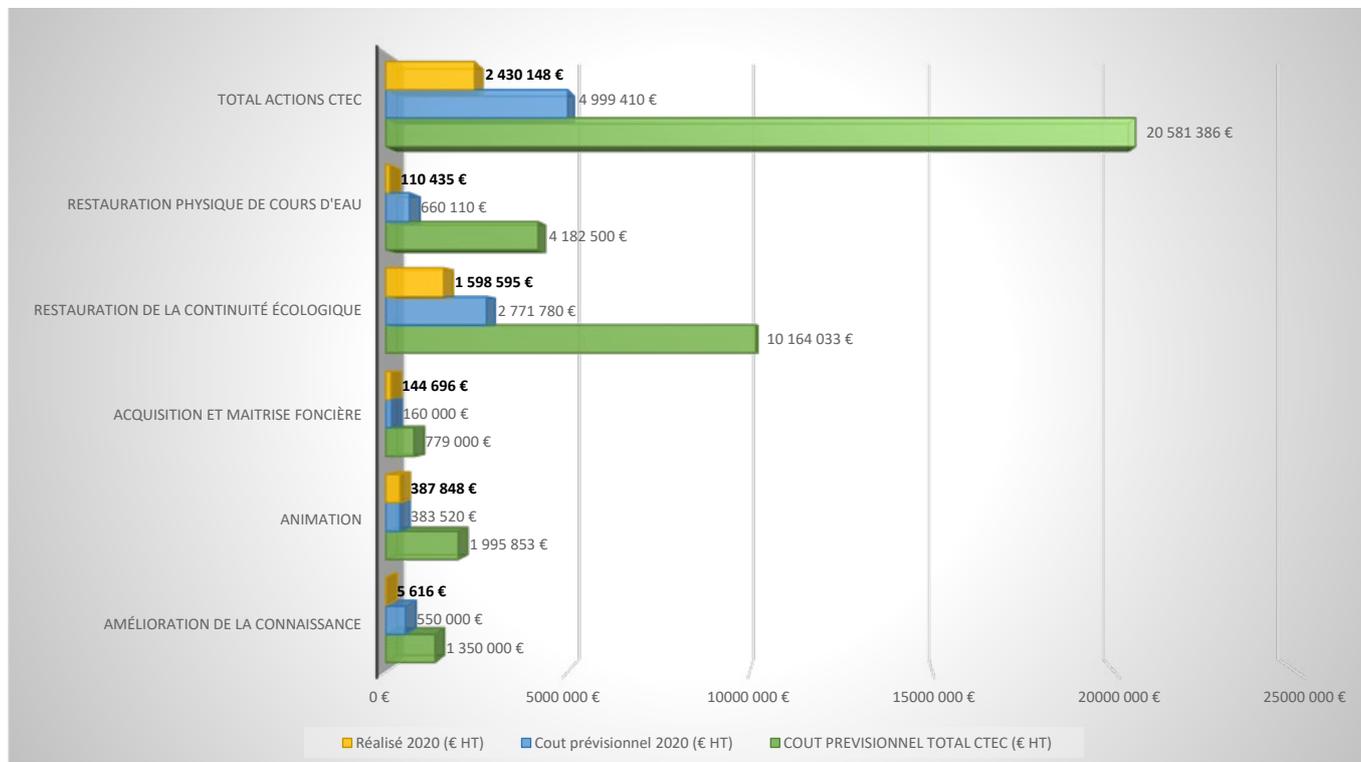


Figure 34 : Synthèse financière 2020 du CTEC Loing 2020-2024

LA PREVENTION DES INONDATIONS

Le Bassin du Loing ne contient aucun territoire à risque important d'inondation, au sens de la Directive inondation. Cependant, il a subi une crue majeure en mai et juin 2016, supérieure à la crue centennale utilisée comme la crue de référence aux Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI). Plusieurs centres-villes d'agglomérations importantes comme Montargis ou Nemours ont été inondés. Cette crue a nécessité l'évacuation de plusieurs milliers de personnes. Par ailleurs, beaucoup de bâtiments, d'infrastructures et de voiries ont eu à subir des dommages. Le phénomène a causé, selon les assureurs, plusieurs centaines de millions d'euros de dommages sur le bassin du Loing.

L'émergence d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur ce territoire constitue donc en premier lieu une réponse à l'évènement de mai-juin 2016.

LE PROGRAMME D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

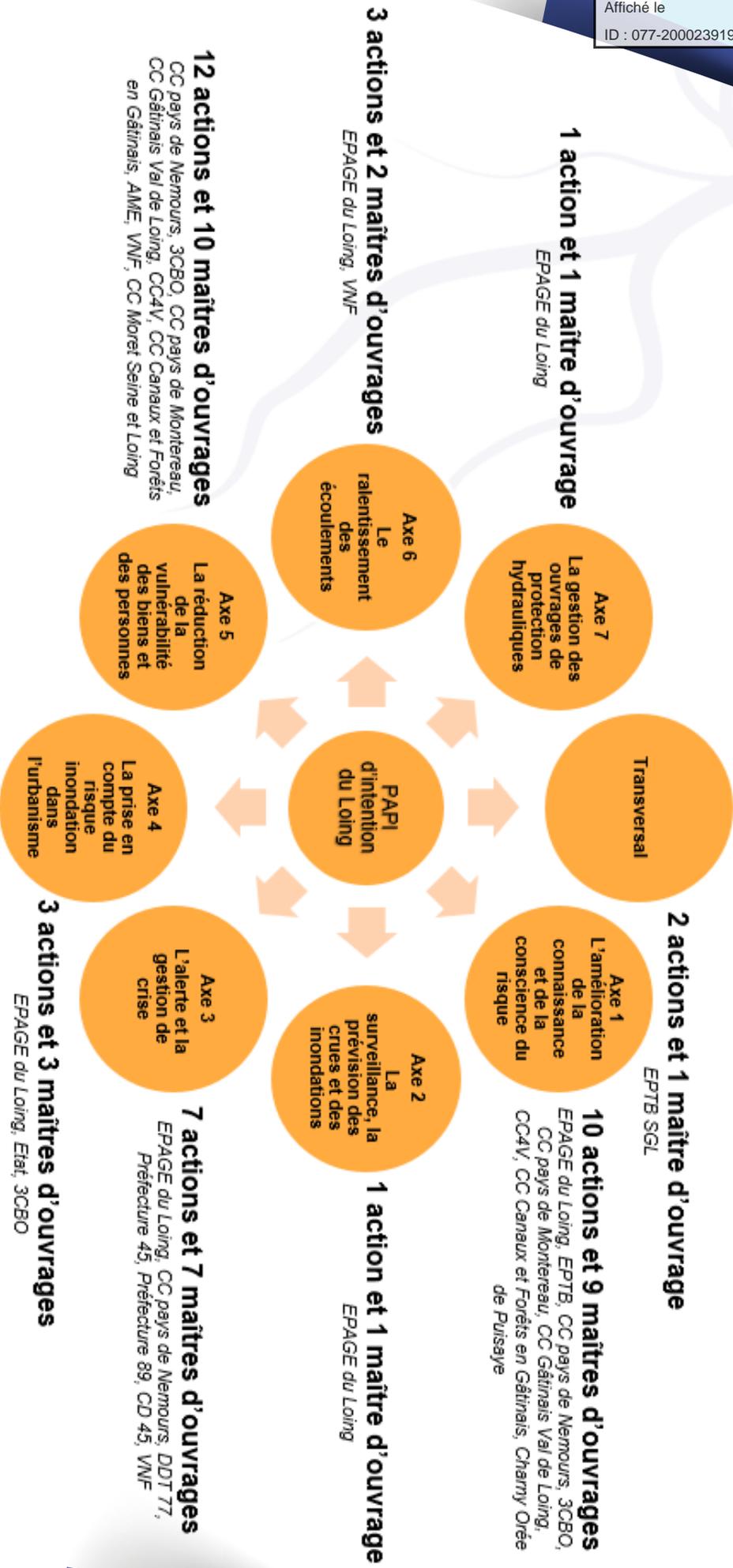
Les PAPI ou **Programmes d'Actions de Prévention des Inondations** sont des **outils de mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels d'inondation** qui complètent les dispositifs réglementaires existants (Stratégie Nationale de Gestion des Risques Inondation, Plan de Gestion des Risques Inondations, Plan de Prévention des Risques d'Inondation, ...).

On distingue **2 types de démarches** "PAPI" interdépendantes :

- une première phase que l'on appelle « **PAPI d'intention** » qui consiste à réaliser des études préalables sur 3 ans afin de mieux comprendre le risque inondation sur le territoire permettant de proposer un programme d'action efficient pour la prévention des inondations,
- une seconde phase que l'on appelle « **PAPI complet** » qui se nourrit des résultats du PAPI d'intention pour mettre en œuvre un programme d'actions sur une durée de 6 ans.

Sur le bassin du Loing, une démarche de PAPI a été engagée suite aux inondations de mai-juin 2016.

Un PAPI contient 7 axes déclinés en plusieurs actions portées par différents maîtres d'ouvrages. Le **PAPI d'intention du Loing a été labellisé le 24 juin 2020** et il se déroule de janvier 2021 à décembre 2023. Il comprend 39 actions portées par 16 maîtres d'ouvrages.



L'EPAGE du bassin du Loing intervient sur 6 axes et portes 8 actions :

INTITULE DE L'ACTION	OBJECTIF	ACTIONS MENEES EN 2020
Action 1.1 : Réalisation d'une étude hydrologique et hydraulique du bassin du Loing	Améliorer la connaissance des phénomènes hydrologique et hydraulique Volet A : Etude hydrologique et hydraulique (sous forme d'étude) Volet B : Etude de nappe (sous forme de thèse)	Consultation des entreprises pour lancement des études en 2021.
Action 1.2 : Élaboration d'une stratégie de communication, d'information et de sensibilisation au risque d'inondation	Favoriser l'accès aux informations relatives au risque inondation et de sensibiliser sur cette thématique	∅
Action 2.1 : Elaboration d'une stratégie pour compléter la surveillance et la prévision des crues et des inondations sur le bassin du Loing	Evaluer les besoins en matière de surveillance et de prévision des crues et des inondations et définir une stratégie pour y répondre	Consultation des entreprises pour lancement des études en 2021.
Action 3.3 : Accompagnement à la réalisation d'exercices de gestion de crise	Donner aux communes, aux établissements scolaires, aux établissements recevant du public (ERP), aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) et à tout autre acteur du territoire qui le nécessite les éléments nécessaires pour organiser efficacement et correctement la gestion de la crise	Acquisition de connaissances pour définir ensuite les possibilités d'accompagnement
Action 4.3 : Mise en place d'ateliers thématiques pour la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	Fournir aux élus et aux services d'urbanisme des collectivités les éléments nécessaires pour intégrer le risque inondation dans leur politique d'aménagement territorial	En partenariat avec l'EPTB Seine Grands Lacs, ateliers sur la prise en compte des Zones d'Expansion des Crues (ZEC) dans les documents d'urbanisme.
Action 6.1 : Etude des aménagements hydrauliques sur le bassin du Loing	Recenser et de caractériser les aménagements hydrauliques répondant à la définition donnée par le décret digues du 12 mai 2015	∅
Action 6.2 : Définition d'une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues	Définir une stratégie de préservation des zones d'expansions des crues lorsque celles-ci sont pleinement fonctionnelles. Définir une stratégie de restauration des zones d'expansion des crues dans le cas où celles-ci ont été artificialisées.	L'EPTB Seine Grands Lacs développe un outil SIG pour l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des zones d'expansion des crues. L'EPAGE du bassin du Loing en tant que territoire pilote, suit les travaux de l'EPTB SGL qui serviront de base à la définition de la stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues.
Action 7.1 : Etude des systèmes d'endiguement sur le bassin du Loing	Recenser et de caractériser les différents systèmes d'endiguement répondant à la définition donnée par le décret digues du 12 mai 2015	∅

Tableau 3 : Actions du PAPI d'intention

LA GESTION DES ZONES HUMIDES

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Ces milieux présentent de nombreuses fonctions telles que : la régulation des phénomènes hydrologiques extrêmes (crues et étiages), l'épuration des eaux, l'apport d'habitats pour de nombreuses espèces végétales ou animales dont certaines pouvant être rares voir très rares.

A l'échelle du bassin du Loing la préservation voire la restauration des zones humides est un objectif majeur.

Depuis plusieurs années, des inventaires de zones humides ont été réalisés par de nombreux acteurs à des niveaux de précision variés afin d'améliorer cette connaissance. Or, à ce jour ces données n'ont pas fait l'objet d'une centralisation à l'échelle du bassin versant.

Pour la préservation des zones humides du bassin du Loing, il est indispensable de disposer d'un état des connaissances de celles-ci pour ensuite pouvoir développer une stratégie de préservation et de gestion adaptée.

Afin d'avancer sur cette thématique, nous avons proposé une offre de stage et recruté en 2020, pour une réalisation de l'étude en 2021. Ce stage sera divisé en deux parties. L'une concernera la centralisation, l'analyse, la compréhension et la comparaison des données disponibles sur les zones humides du territoire de l'EPAGE du Loing. L'autre concernera le recensement des méthodes de gestion/préservation des zones humides à une échelle nationale et locale avec des propositions d'applications au niveau de notre bassin.

ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

RESEAUX SOCIAUX

L'EPAGE a créé un site internet et l'a enrichi en 2020 afin de se présenter, de relayer ses actualités, mais aussi de visualiser les études et travaux en cours sur les cours d'eau du bassin du Loing.

Le lien suivant permet d'accéder directement au site Internet : <https://www.epageloing.fr/>

L'EPAGE dispose également d'une page Facebook : <https://www.facebook.com/Bassinduloing/>

Il est aussi possible de consulter certaines vidéos de chantiers et travaux sur la chaîne YOUTUBE de l'EPAGE : <https://www.youtube.com/channel/UChs6vLvTHmtZcgGFR3UrsoA>

ANIMATIONS

L'EPAGE du bassin du Loing assure des missions de sensibilisation auprès du jeune public, mais également des plus grands, afin d'informer sur l'intérêt de la préservation des milieux aquatiques.

En raison de la situation sanitaire particulière de l'année 2020, plusieurs actions ont été initiées mais n'ont pu être réalisées ; cela a été notamment le cas pour :

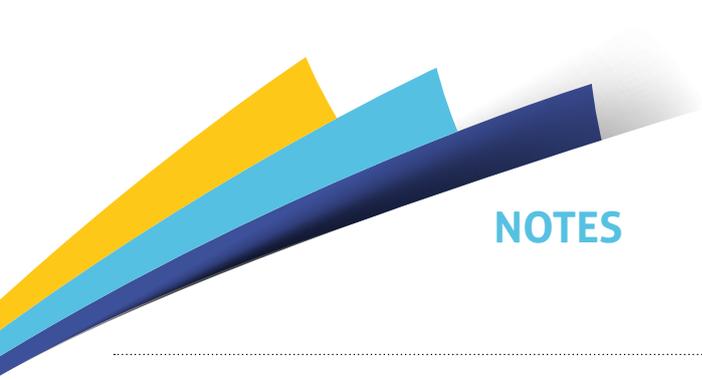
- Les journées du développement durable de la ville de Montargis,
- La semaine des rivières de la région Centre-Val de Loire,
- Récid'Eau du Syndicat de l'Armançon,
- Les animations au club aviron de Montargis,
- Les interventions lors de manifestations sur le thème de l'eau, selon les sollicitations des communes, écoles ou associations (notamment la Genevraye, Villecerf, Château-Landon)

Néanmoins, en début 2020, plusieurs animations ont pu être organisées :

	Nombre d'élèves	Age	Thématiques
Ecole maternelle Saint-Mammès (77)	30	3-5	Cycle de l'eau – cours d'eau naturel - inondation
Ecoles primaire Saint-Mammès (77)	130	6-10	État des cours d'eau et fonctionnalités naturelles – pressions sur les cours d'eau et milieux associés – risque inondation
Club d'aviron Montargis (45)	75		
Lycée du Chesnoy (45)	60	15-17	Présentation d'un chantier / présentation de l'EPAGE
Lycée des Barres (45)	30	15-17	état des cours d'eau et fonctionnalités naturelles – pressions sur les cours d'eau et milieux associés – risque inondation

Les animations ont permis de sensibiliser sur différents sujets en fonction de l'âge et des interactions avec les enfants.

Ces actions de sensibilisation, avec un accent particulier auprès du jeune public, reprendront dès que possible afin de sensibiliser la nouvelle génération à la préservation et à la restauration des milieux aquatiques et espaces naturels.



NOTES

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le
ID : 077-200023919-20210927-DELIB202150-DE



Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210927-DELIB202150-DE

VOS INTERLOCUTEURS AU SEIN DE L'EPAGE DU BASSIN DU LOING

Direction de l'EPAGE		
Président	Benoît DIGEON	02.38.28.55.11
Directeur	Matthieu MOES	m.moes@epageloing.fr 02.38.89.89.75 / 06.70.88.02.54

Pôle technique de l'EPAGE		
Coordination du pôle technique	Jonathan LE BEC	j.lebec@epageloing.fr 02.38.89.89.76 / 06.98.32.39.41
Chargé de mission Zones Humides / Inondation	Emma TORCOL	e.torcol@epageloing.fr 02.38.89.89.77 / 06.72.12.36.17

Comité de Bassin	Agent référent	Coordonnées	Président délégué
OUANNE AMONT	Noémie BERTRAND	n.bertrand@epageloing.fr 06.37.44.03.45	Patrick DUMEZ
SOURCES DU LOING			Jean MASSÉ
LOING AMONT	Flora PILLETTE	f.pillette@epageloing.fr 06.84.91.26.13	Alain GERMAIN
OUANNE AVAL			Dominique TALVARD
PUISEAUX VERNISSON	Amaury RABOUAN	a.rabouan@epageloing.fr 06.84.91.32.54	Damien CHARPENTIER
SOLIN			François COULON
BEZONDE	Jonathan LE BEC	j.lebec@epageloing.fr 06.98.32.39.41	Gérard LELIEVRE
LOING MEDIAN			Marie RASAMOELY
BETZ	Vincenzo IOELE	v.ioele@epageloing.fr 06.32.13.93.29	Thierry DUPUIS
CLERY			Pascal DELION
FUSIN	Stéphane BIK	s.bik@epageloing.fr 06.40.20.34.64	Joël FACY
LOING AVAL			Jean-Jacques THERIAL
LUNAIN	Claire HERBLOT	c.herblot@epageloing.fr 07.85.01.05.84	Vincent CHIANESE
ORVANNE			Philippe DESVIGNES

Pôle administratif et financier de l'EPAGE		
Directrice	Christelle JACQUET	c.jacquet@epageloing.fr 02.38.28.55.11 / 06.40.23.89.27
Assistante administrative	Helena MECA	h.meca@epageloing.fr 02.38.89.89.83
Assistante administrative	Reyhan OZEL	e.gibault@epageloing.fr 02.38.89.89.84

Tableau 4 : Vos interlocuteurs au sein de l'EPAGE du BASSIN du LOING



Rapport annuel du SIRMOTOM

Année 2020



Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et aux décrets d'applications n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Rapport à la disposition du public à l'accueil du SIRMOTOM

SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères)

22 rue de la Grande Haie, 77130 Montereau-fault-Yonne

Tél. : 01 64 32 67 23 - Télécopie : 01 64 32 08 12 - E-mail : sirmotom@wanadoo.fr



Avant Propos

Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de son élimination dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement et la santé publique. Un déchet est un objet que son détenteur destine à l'abandon, et qui est potentiellement dangereux pour l'environnement.

Les déchets produits par les ménages et, dans certaines conditions, par les artisans, les commerçants et les petits industriels, sont collectés et éliminés par les communes. C'est un service public communal. Les communes ont la possibilité de se regrouper pour collecter et traiter les déchets des ménages, ou pour une partie seulement de ce service public.

Le présent rapport a pour objet d'établir le bilan sur le plan technique et financier de la conteneurisation, des collectes, du tri de la collecte sélective, des déchets du SIRMOTOM traités sur le Centre de Valorisation Energétique du SYTRADEM, des déchetteries et des services annexes du Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) pour l'année 2020. Il est établi sur la base des documents reçus et contrôlés : rapports mensuels et annuels fournis par les exploitants et les factures émises.

Le rapport annuel est un document réglementaire qui a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier. Son contenu et sa diffusion étaient définis dans le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dernier a été modifié récemment par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, y apportant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Ce rapport contient des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers. Certains répondent à une obligation réglementaire (décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015), d'autres permettent simplement d'aller plus loin dans la démarche d'information.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est disponible en ligne sur le site internet du SIRMOTOM : www.sirmotom.fr.

Le mot du président

Le SIRMOTOM assure sur son territoire la collecte des déchets en porte-à-porte, des déchets en apport volontaire, des encombrants et également la gestion de ses deux déchetteries (Voulx et Montereau-fault-Yonne). Toutefois, les activités du syndicat sont plus vastes et comprennent également des objectifs de réduction des quantités de déchets collectés. Pour les atteindre, le SIRMOTOM accompagne l'ensemble des habitants des 39 communes adhérentes au syndicat à travers la mise en place d'actions de prévention et d'évènements de sensibilisation.

L'année 2020 fut une année très particulière. La pandémie qui a frappé le monde entier a bien évidemment eu des répercussions sur notre territoire. Les mesures sanitaires mises en place par notre gouvernement ont bouleversé le mode de vie des habitants (confinement, télétravail, fermeture de certains commerces, ...). Elles ont également impacté l'activité du syndicat (hausse des quantités de déchets à collecter, adaptation de modalités d'accueil des usagers, annulations d'évènements, ...). Toutefois, la continuité de service a été mise en œuvre et a révélé l'importance du service public assuré par le syndicat et ses différents prestataires.

L'année 2021 sera également encore marquée par la lutte contre la pandémie. Mais les activités du syndicat se sont adaptées et les projets se poursuivent : démarrage des travaux du plan de modernisation du parc de points d'apport volontaire, préparation du projet de modernisation de la déchetterie de Montereau, lancement d'une aide au financement, à destination des communes, de pièges photographiques ou de dispositifs de vidéoprotection pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets. En parallèle, des projets sur le tri des bouteilles plastiques, la collecte des biodéchets, le système de collecte des encombrants se préparent. Ces évolutions sont indispensables pour permettre au territoire de répondre à la fois aux enjeux du développement durable et aux évolutions réglementaires à venir.

Votre geste de tri et votre engagement croissant dans les alternatives permettant, la réduction des déchets, contribuent à la préservation de nos ressources naturelles. L'équipe du SIRMOTOM continue à vous accompagner sur cette voie afin de préserver notre environnement pour les générations futures.



Yves JEGO
Président du SIRMOTOM



Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AIP REFON	Entreprise d'Insertion Professionnelle de la Région de Fontainebleau
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
AV	Apport volontaire
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CC	Communautés de communes
CCES	Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
CGCT	Code général des collectivités territoriales
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
CRIF	Conseil régional d'Île-de-France
CS	Collecte Sélective
CSPS	Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé
CVE	Centre de Valorisation Energétique
D3E ou DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DD ou DDS	Déchets Dangereux ou Déchets Diffus Spécifiques
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux
DSP	Délégation de Service Public
E2C	L'École de la deuxième Chance
EMB	Emballages ménagers recyclables
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
IDF	Ile de France
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISDD	Installation de Stockage de Déchets Dangereux
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
Loi NOTRe	Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
LTECV	La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
MFY	Montereau-fault-Yonne
MOE	Maitrise d'Œuvre
OMR	Ordures ménagères résiduelles
ORDIF	Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France
PAP	Porte-à-Porte
PAV	Points d'Apport Volontaire
PLP	Programme Local de Prévention des Déchets
PLPDMA	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
REFIOM	Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
REP	Filières à Responsabilité Élargie des Producteurs
SERP	Semaine Européenne du Recyclage des Piles
SIRMOTOM	Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des Ordures Ménagères
SMETOM-GEEODE	Syndicat Mixte fermé « Est Seine et Marne » pour le Traitement des Ordures Ménagères
Sovalem	SOciété de VALorisation Energétique Monterelaise
SYTRADEM	Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne
SYTRAVAL	Syndicat de Tri des emballages ménagers et journaux en vue de leur recyclage
TLC	Textile/Linge/Chaussures
UIDND	Usine d'Incinération de Déchets Non Dangereux
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté

Sommaire

Avant Propos	1
Le mot du président	2
Glossaire	3
Sommaire	4
Les évènements marquants de 2020	6
Partie 1 – Les indicateurs techniques.....	8
Chapitre 1. Le territoire desservi	9
1.1 Le territoire desservi	9
1.2 Compétences.....	14
Chapitre 2. La prévention des déchets	15
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010.....	15
2.2 Description des actions d'économie circulaire.....	16
Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation.....	21
3.1 La précollecte	21
3.2 Population desservie et taux de variation annuel.....	23
3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire.....	23
3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte.....	26
3.5 Focus sur les déchetteries	28
3.6 Evolution de l'organisation de la collecte	30
Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan.....	31
4.1 Les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles).....	31
4.2 Les emballages ménagers recyclables.....	31
4.3 Les encombrants (PaP et sur demande).....	32
4.4 Les papiers.....	33
4.5 Les verres.....	33
4.6 Les textiles	33
4.7 Les sapins.....	34
4.8 Le papier administratif	34
4.9 Les piles	34
4.10 Les déchetteries	35



Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation.....	39
Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan	41
6.1 Capacité et tonnages traités.....	41
6.2 Refus de tri et performance	42
6.3 Résidus de traitement	43
Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire.....	44
Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets	45
8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM	45
8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM.....	45
Chapitre 9. La concertation et la gouvernance.....	47
9.1 La communication	47
9.2 Organisation	52
Partie 2 – Les indicateurs financiers.....	54
Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets .	55
10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets....	55
10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées.....	56
Chapitre 11. Budget, coût du service et financement	57
11.1 Dépenses de fonctionnement	58
11.2 Dépenses d'investissement.....	60
11.3 Recettes de fonctionnement.....	61
11.4 Recettes d'investissement.....	61
11.5 Comptabilité analytique	62

Les évènements marquants de 2020

2020 – Crise sanitaire / continuité de service public de prévention et de gestion des déchets

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent : la pandémie de COVID-19 a conduit le gouvernement français à prendre des mesures inédites (confinement, couvre-feu, restriction des interactions sociales et mise en place de mesures sanitaires) afin de limiter la propagation du virus.

Pour les habitants du territoire, le service de prévention et de gestion des déchets assuré par le SIRMOTOM et par ses prestataires a donc dû s'adapter à ce contexte évolutif. Cela s'est notamment traduit par :

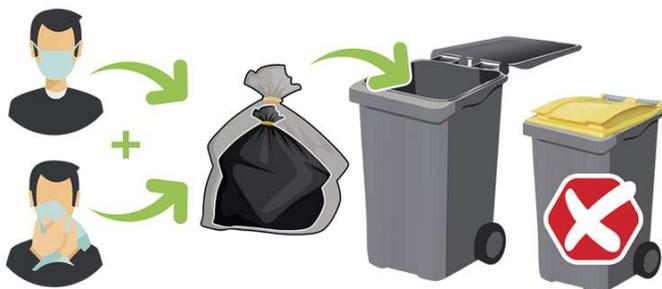


- Une fermeture temporaire des déchetteries qui ont cependant rapidement pu être réouvertes aux usagers avec la mise en place d'un système de dépôts sur rendez-vous ;
- Le doublement du nombre de passages de collecte par semaine pour les logements collectifs de Cannes-Ecluse, Montereau, Saint-Germain-Laval et Varennes-sur-Seine afin de pallier à l'augmentation des déchets générés pendant la période de confinement ;
- La mise en place des mesures en vigueur pour permettre l'accueil des usagers dans les locaux du SIRMOTOM ;
- L'instauration d'un protocole de travail spécifique afin d'assurer une continuité de service (pour les employés des prestataires de collecte, élus et agents du SIRMOTOM) ;
- L'annulation des évènements « grand public » prévus pour sensibiliser les usagers au tri et à la réduction des déchets. Parallèlement, un renforcement des communications numériques a été réalisé pour informer les usagers pendant ces différentes périodes.

Alors que la production de déchets était globalement en diminution depuis plusieurs années, l'année

2020 se caractérise par une augmentation des tonnages de déchets collectés du fait de la présence plus importante des habitants à leur domicile.

Que faire des déchets contaminés ?



- Jetez les mouchoirs, masques, gants et textiles sanitaires usagés dans un premier sac poubelle en plastique résistant, soigneusement fermé hermétiquement, vidé de son air ;
- Ce sac doit être conservé 24 heures avant d'être placé dans un second sac plastique pour ordures ménagères ;
- Jetez ce double sac dans votre bac à ordures ménagères (et surtout pas le bac jaune).

Ordures ménagères résiduelles (+544,5 tonnes), emballages recyclables (+109,6 tonnes), verres (+9,8 tonnes) et encombrants (+98,6 tonnes).



Janvier 2020 – Visite de la déchetterie

52 élèves du collège Malraux à Montereau ont visité vendredi 24 janvier 2020, la déchetterie située à Montereau afin d'en savoir plus sur le recyclage et la 2ème vie des déchets. Des mémotris, des flyers d'informations ont été distribués aux élèves des deux classes.



Septembre 2020 – Semaine Européenne du Recyclage des Piles (SERP)

Du 7 au 13 septembre 2020, se déroulait la Semaine Européenne du Recyclage des Piles (SERP). Une sensibilisation et une collecte de piles ont été mises en place en direction du grand public sur le parking de la Z.A.C de la Sucrierie à Montereau. Cette action était soutenue par l'éco-organisme COREPILE.

Septembre 2020 – Opération « Nettoyons la nature »

L'opération « Nettoyons la nature » se déroulait le 26 septembre 2020 à Saint Germain Laval. Près de 160 personnes (enfants et adultes) ont été sensibilisées au tri des déchets de façon globale avec un stand d'informations avant le ramassage de déchets. Des mémotris, des flyers d'informations et des cadeaux ont été distribués aux participants.



Octobre 2020 – Opération « Fête de la nature »



Dans le cadre de l'opération « Fête de la nature » qui a eu lieu partout en France du 07 au 11 octobre 2020, le SIRMOTOM a organisé un ramassage exceptionnel de dépôts sauvages le 10 octobre 2020 aux abords des étangs de Châtenay-sur-Seine et Egligny. Cette action avait pour but de mettre en lumière la sauvegarde de notre patrimoine naturel et de dire « STOP aux incivilités ». A cette occasion, des élus du SIRMOTOM, élus et habitants des communes ont nettoyé bénévolement durant une matinée.

Partie 1 – Les indicateurs techniques

De quoi parle-t-on ?

L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires.

La prévention des déchets prend de l'ampleur. Elle vise à éviter la production des déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés aux déchets. Des collectes séparées sont mises en place afin d'augmenter toujours plus, le recyclage des déchets. Enfin, les modes de traitement évoluent afin d'éviter au maximum le recours à l'élimination des déchets en centre de stockage.

L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender. L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, des déchets pris en charge, des modes de traitement et des tonnages concernés.



Pour exercer ses missions, le SIRMOTOM dispose des équipements suivants sur son site de Montereau-fault-Yonne :

- Un site d'opérations pour les collectes, le stockage de fournitures et le matériel, ainsi qu'un bâtiment administratif et des locaux sociaux ;
- Une plateforme de transfert du verre et des encombrants ;
- Un quai de transfert pour la collecte sélective.

Ainsi que deux déchetteries situées à Montereau-fault-Yonne et à Voulx.

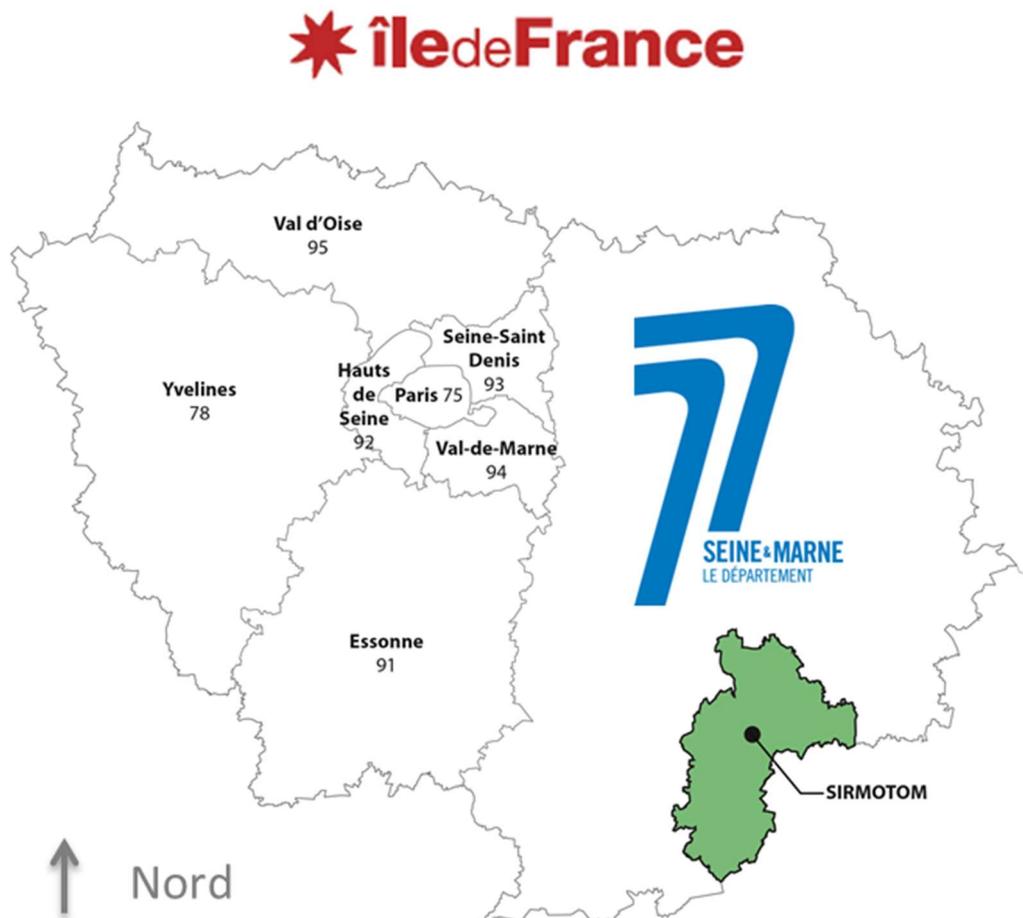


Chapitre 1. Le territoire desservi

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

Le SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères) est un syndicat mixte fermé qui a pour compétence la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le territoire du SIRMOTOM est localisé au sud de la région Île-de-France, dans le département de la Seine-et-Marne.



Les chiffres clés du territoire :

(Données INSEE 2017, en vigueur au 01/01/2020)

Nombre de communes : 39 communes appartenant à 5 communautés de communes.

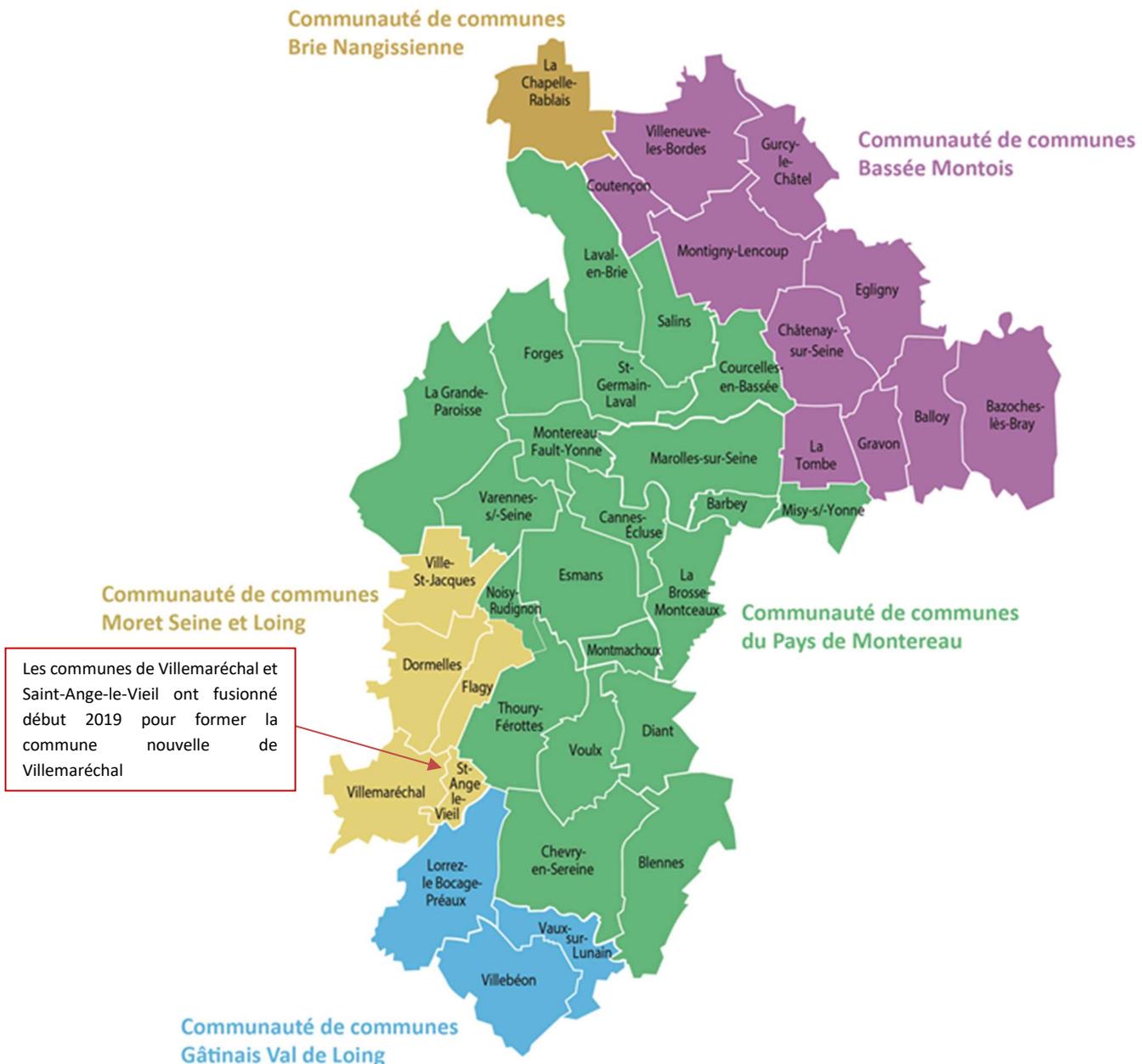
Remarques : Deux communes du territoire ont fusionné en 2019 pour former la commune nouvelle de Villemaréchal (Saint-Ange-le-Vieil et Villemaréchal).

Population municipale : 55 008 habitants.

Population totale : 55 838 habitants.

Taux d'habitat collectif : 31 %

Typologie d'habitat du territoire : mixte à dominante rural.



Ce qui a changé dans la rédaction du rapport depuis l'année 2018 :

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, a apporté diverses dispositions d'adaptation et de simplification au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce dernier contient des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers.

Afin de se mettre en conformité avec ces exigences, le rapport annuel 2020 (comme ceux de 2018 et 2019) utilisera la population municipale du SIRMOTOM en lieu et place de la population totale qui était utilisée jusqu'en 2017.



Détails communautés de communes / communes / habitant du territoire du SIRMOTOM

CC de Moret Seine et Loing			CC du Pays de Montereau		
Dormelles	806	hab.	Barbey	148	hab.
Flagy	649	hab.	Blennes	559	hab.
Saint-Ange-le-Vieil*	1110	hab.	Cannes-Ecluse	2 466	hab.
Villemaréchal*			Chevry-en-Sereine	522	hab.
Ville-Saint-Jacques	814	hab.	Courcelles-en-Bassée	206	hab.
CC Gâtinais Val de Loing			Diant	197	hab.
Lorrez-le-Bocage-Préaux	1 230	hab.	Esmans	899	hab.
Vaux-sur-Lunain	226	hab.	Forges	418	hab.
Villebéon	479	hab.	La Brosse-Montceaux	773	hab.
CC Bassée et Montois			La Grande-Paroisse	2 786	hab.
Balloy	327	hab.	Laval-en-Brie	448	hab.
Bazoches-lès-Bray	861	hab.	Marolles-sur-Seine	1 748	hab.
Châtenay-sur-Seine	1 024	hab.	Misy-sur-Yonne	978	hab.
Coutençon	300	hab.	Montereau-fault-Yonne	20 206	hab.
Egligny	331	hab.	Montmachoux	246	hab.
Gravon	165	hab.	Noisy-Rudignon	610	hab.
Gurcy-le-Châtel	573	hab.	Saint-Germain-Laval	2 762	hab.
La Tombe	224	hab.	Salins	1 102	hab.
Montigny-Lencoup	1 386	hab.	Thoury-Férottes	673	hab.
Villeneuve-les-Bordes	612	hab.	Varennes-sur-Seine	3 469	hab.
			Voulx	1 729	hab.
			CC de la Brie Nangissienne		
			La-Chapelle-Rablais	946	hab.

hab. = population municipale, recensement 2017 données INSEE (en vigueur au 01/01/2020)

* Saint-Ange-le-Vieil et Villemaréchal ont fusionné en 2019 pour former la commune nouvelle de Villemaréchal.

Entre 2019 et 2020, la population du territoire a augmenté de 815 habitants. Depuis ces dernières années, le territoire connaît une croissance démographique relativement constante avec 4 037 habitants supplémentaires sur les cinq dernières années de 2015 à 2020, soit une augmentation de 7,92% (Chiffres : population municipale, recensement 2012 et 2017 données INSEE en vigueur respectivement au 01/01/2013 et au 01/01/2020).

Statistiques des communautés de communes du territoire du SIRMOTOM

	Nombre de communes	Population*	Part / Population*
CC Bassée-Montois	10	5 803	10,55%
CC Brie Nangissienne	1	946	1,72%
CC du Pays de Montereau	21	42 945	78,07%
CC Gâtinais Val de Loing	3	1 935	3,52%
CC Moret Seine et Loing	4	3 379	6,14%
Total général	39	55 008	100,0%

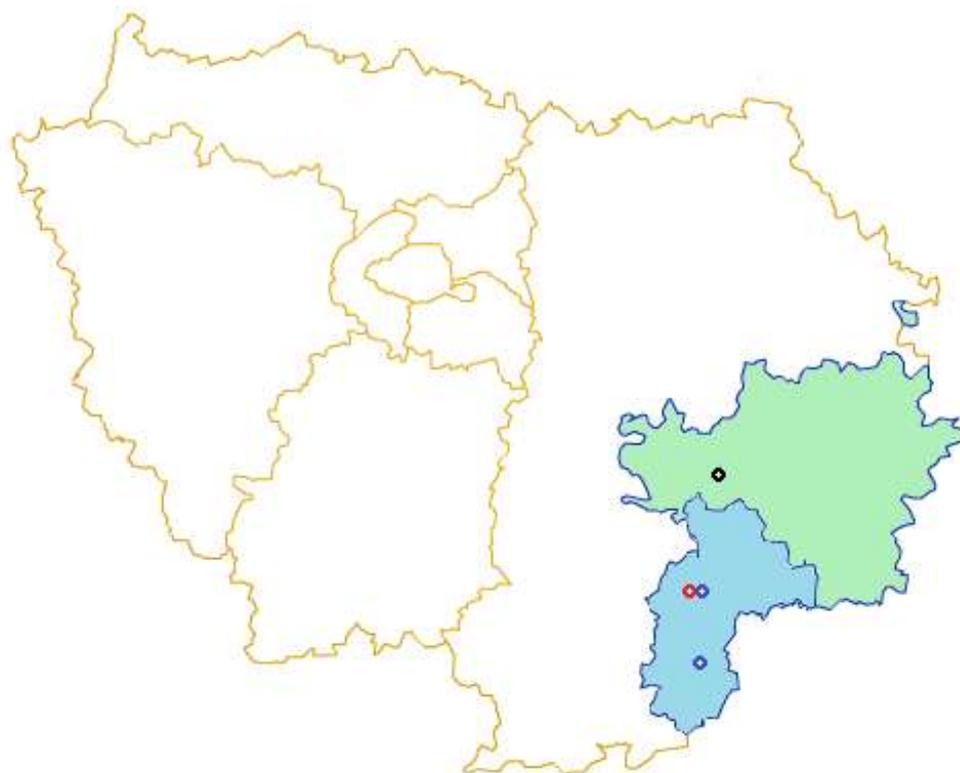
*hab. = population municipale, recensement 2017 données INSEE (en vigueur au 01/01/2020)



1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

Le SIRMOTOM assure la mission de service public de collecte des déchets ménagers depuis le 19 mai 1972. En 2001, le syndicat mixte fermé Est Seine et Marne pour le traitement des ordures ménagères (SMETOM-GEEODE) et le SIRMOTOM se regroupent pour créer un syndicat de traitement : le SYTRADEM (syndicat de traitement des déchets ménagers du sud-est Seine-et-Marne). Son rôle est de mutualiser les moyens de traitement pour l'ensemble des 145 143 habitants (population totale) ou 142 632 habitants (population municipale) relevant de ces deux syndicats (recensement 2017 données INSEE en vigueur au 01/01/2020) et de construire et d'exploiter une nouvelle unité de traitement. En 2005, le SYTRADEM crée la régie SYTRAVAL pour lui confier l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers, journaux et magazines, situé à Nangis. Suite à l'audit fonctionnel du centre de tri, il a été décidé d'arrêter l'exploitation du SYTRAVAL en fin d'année 2018, et de déléguer par marchés de services, les missions de transport (Ourry) et les opérations de tri (Generis). Le C.V.E (Centre de Valorisation Energétique) situé à Montereau-fault-Yonne est opérationnel depuis 2011. L'usine est actuellement gérée par SOVALEM (SOciété de VALorisation Energétique Montereulaise), une filiale de Véolia dans le cadre d'une convention de délégation de service public (D.S.P).

Les territoires du SMETOM-GEEODE, du SIRMOTOM et du SYTRADEM



SYTRADEM

	Territoire du Smetom-Geeode
	Territoire du SIRMOTOM
	CVE de Montereau
	Centre de Tri de Nangis

Déchetteries du SIRMOTOM



1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Le SIRMOTOM assure la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

1.1.4 Déchets pris en charge par le service

En 2020, le SIRMOTOM assure la collecte des déchets des particuliers, ainsi que ceux des administrations, artisans et commerçants (dans la mesure où ces derniers peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes, dans la limite de 1100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

Synthèse des déchets pris en charge par le service

Déchets	Type de collecte
OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)	PaP et AV
EMB (Emballages Ménagers Recyclables)	PaP et AV
Papiers	AV
Verres	AV
Papiers administratifs	PaP
TLC (Textile d'habillement, Linge de maison, Chaussures)	AV
Gravats	Déchetterie
Déchets verts	Déchetterie
Sapins	AV
Encombrants	PaP
Tout-venant incinérables	Déchetterie
Tout-venant encombrants	Déchetterie
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	Déchetterie
Plâtre non valorisable	Déchetterie
Plâtre valorisable	Déchetterie
Ferrailles	Déchetterie
Terre	Déchetterie
Cartons	Déchetterie
Pneus non valorisables	Déchetterie
Pneus valorisables	Déchetterie
DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	Déchetterie
Déchets dangereux	Déchetterie
Huile de vidange	Déchetterie
Piles	Déchetterie
Huile végétale	Déchetterie
Capsules Nespresso	Déchetterie
Ampoules et néons	Déchetterie
Batteries	Déchetterie
Radiographies	Déchetterie
Cartouches d'encre	Déchetterie
Petites bouteilles de gaz	Déchetterie
Extincteurs	Déchetterie

PaP = Porte-à-Porte ; AV = Apport Volontaire



1.2 Compétences

Le SIRMOTOM gère les services de pré-collecte et collecte mais aussi la prévention et la communication associées à la thématique « déchets ».



L'ensemble de la compétence traitement des ordures ménagères et des collectes sélectives est délégué au SYTRADEM.

Synthèse des compétences par type de déchets

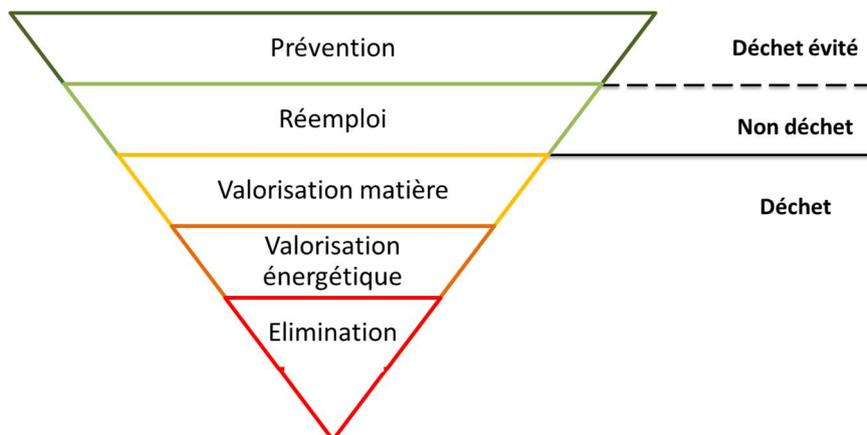
Compétences	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages ménagers	Encombrants	Déchetterie
Collecte	SIRMOTOM					
Traitement	Compétence transférée au SYTRADEM					



Chapitre 2. La prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets. Mais qu'est-ce que la prévention exactement ?

La « prévention » de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (Extrait du programme national de prévention des déchets 2014-2020). La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».



Ainsi, la prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes en amont du cycle de vie des produits, qui sont autant, si ce n'est plus importants, que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser nos modes de production et de consommation sur les ressources.

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Afin d'évaluer l'impact de la prévention des déchets qui est, par nature, difficile à quantifier du fait de l'absence de production du déchet, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction de déchets par rapport à l'année de référence 2010. Sur le territoire du SIRMOTOM, l'indice global de réduction de déchets est de 92,96 %. Le tableau ci-dessous détaille les indices de réduction par flux principaux de déchets à l'exception des « autres collectes » qui n'existaient pas encore en 2010.

Indice de réduction par flux de déchets			
OMR :	83,99 %	Emballages :	157,61 %
Encombrants :	81,05 %	Papiers :	51,74 %
Verres :	95,41 %	Déchetteries (hors gravats) :	120,52 %

Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2017 utilisées en 2020). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.

2.2 Description des actions d'économie circulaire

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et la prise de mesures inédites (confinement, couvre-feu, recours massif au télétravail, limitation des manifestations permettant l'accueil du public...). Ces mesures n'ont pas été sans conséquences sur la production de déchets des habitants du territoire et sur la capacité du SIRMOTOM à poursuivre ses grandes opérations annuelles de prévention :

- Livraison et installation de composteurs ;
- Broyage des déchets verts à domicile ;
- Distribution d'autocollants « stop-pub » ;
- Aide à l'achat des couches lavables ;



Fort impact ou annulation en 2020 (COVID 19) :

- Fourniture de lombricomposteurs ;
- Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets » ;
- Sensibilisation à la prévention ;



Ces actions dont certaines, emblématiques de notre territoire (poules) ou à l'échelle nationale (stop pub), ont pour objectif de faire diminuer la part de déchets collectés et traités par la collectivité, en évitant la production des déchets à la source, ou en permettant une valorisation directe de ces derniers par les ménages (compostage,

réemploi, etc.).

Un onglet sur le site internet du SIRMOTOM est d'ailleurs entièrement dédié à la prévention des déchets et un autre au compostage.

2.2.1 Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Entre 2011 et 2016, le SIRMOTOM, avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de la Région Ile-de-France, s'était engagé dans un PLP (Programme Local de Prévention des Déchets) en définissant un plan d'action dont l'objectif était de réduire la production de déchets de 7 % en 5 ans. Les objectifs de ce programme ont été atteints et dès 2017, le SIRMOTOM a engagé une réflexion pour initier la mise en place de son futur PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), nouvelle appellation des programmes locaux de prévention des déchets.



En date du 8 juin 2018, une délibération du conseil syndical autorise le président du SIRMOTOM à mettre en œuvre le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). La première réunion de la CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) du PLPDMA, qui s'est tenue le 25 avril 2019, a permis de réunir élus du SIRMOTOM et acteurs du territoire afin de compléter collaborativement l'état des lieux et le diagnostic territorial. Le 3 novembre 2020, l'avis favorable de la CCES sur la version finalisée du programme a été recueilli. S'en est suivi un processus de consultation du publique du 26 novembre 2020 au 18 janvier 2021. L'adoption définitive s'est faite par délibération du conseil syndical en date du 12 février 2021 ce qui permettra la planification des actions de prévention sur les six prochaines années.

2.2.2 Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »



Depuis 2013, le SIRMOTOM dote chaque année des foyers de son territoire de deux poules et un poulailler afin de les aider à réduire leur production de déchets. En plus de permettre à ces foyers d'avoir des œufs frais, les poules consomment les restes alimentaires et certaines épluchures de légumes.

En 2020, le SIRMOTOM avait prévu la dotation de nouveaux foyers de deux poules et un poulailler. Malheureusement, en raison du contexte sanitaire particulier, cette opération a dû être annulée. Il est toutefois prévu de renouveler l'opération dès 2021.

A noter : Le Syndicat demande une participation de 20 € à chaque foyer volontaire et procède à l'étude des dossiers afin de s'assurer que l'accueil des poules puisse se faire dans des conditions optimales (présence de terrain suffisant, etc).

2.2.3 Compostage et lombricompostage

L'achat, la livraison et le montage des composteurs sont assurés par le SIRMOTOM.

En 2020, le nombre de composteurs distribués est de 253 composteurs malgré la période de confinement (contre 239 en 2019, 419 en 2018, 305 en 2017 et 241 en 2016). Le nombre de composteurs installés a donc été maintenu malgré l'absence de distribution au début du printemps.



Le développement du compostage partagé dans les espaces communs est également poursuivi avec la possibilité de faire installer des composteurs (dans les établissements scolaires, les établissements spécialisés et les cimetières). En janvier 2020, l'association Croix-Rouge française (unité locale de Montereau) a pu être équipée.

Le SIRMOTOM propose également des lombricomposteurs à destination des foyers n'ayant pas la possibilité d'installer un composteur (absence de jardin, ...) ou préférant cette technique pour la valorisation de leurs déchets organiques.

Suite au contexte sanitaire particulier, aucune distribution de lombricomposteur n'a été réalisée en 2020.

2.2.4 Broyage des déchets verts à domicile

Le syndicat propose depuis 2015 un service de broyage des déchets verts à domicile. Ce service est assuré en direct par le SIRMOTOM, qui gère la prise de rendez-vous, la location du véhicule dédié, l'emploi d'un agent, et la maintenance du véhicule et du broyeur. Ainsi, contre une participation de 15 euros, un agent se déplace au domicile des particuliers et s'occupe du broyage pendant une durée maximum de 2 heures (ce qui représente un volume d'environ 10 m³).

Depuis l'ouverture du service aux collectivités, actée lors du conseil syndical du 21 novembre 2016, les petites communes sans matériel qui en font la demande peuvent également profiter de cette opération (20 euros pour 3 heures de broyage).

En 2020, le service s'est déroulé du 9 mars au 7 novembre et a permis la réalisation de 97 interventions. Le service n'a toutefois pas pu être assuré pendant la période de confinement mis en place par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de COVID-19 (interruption du service entre le 17 mars et le 11 mai).

Bilan du service de broyage à domicile.

Année	Service Broyage à domicile					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'interventions	104	89	84	125	114	97
Volume Broyé (m ³)	608	605,5	699	856	977	697

Le broyat ainsi obtenu est ensuite laissé à disposition pour une utilisation au jardin. Ce service de broyage permet ainsi l'évitement de la production de déchets verts en produisant un paillage utilisable aussi bien pour la réalisation de massifs fleuris qu'en apport complémentaire dans les composteurs (favorisant les méthodes de jardinage au naturel ainsi que le retour au sol de la matière organique).





2.2.5 Sensibilisation

La sensibilisation à la prévention des déchets est faite au quotidien grâce à des messages sur le flux Facebook® du syndicat, des contenus dédiés sur le site internet, des interventions de l'ambassadeur du tri et, plus ponctuellement et de façon plus ciblée, lors d'évènements thématiques nationaux.

La totalité des actions de sensibilisation à la prévention des déchets qui étaient initialement programmées « en présentielle » ont dû être annulées du fait des mesures imposées par le gouvernement pour limiter les interactions sociales pendant la gestion de la crise sanitaire.

A noter toutefois, la réalisation possible en dehors des périodes de confinement de certains évènements. C'était le cas lors de la Semaine Européenne du Recyclage des Piles (SERP) du 7 au 13 septembre 2020 avec une sensibilisation/collecte de piles en direction du grand public sur le parking de la Z.A.C de la Sucrierie à Montereau.

L'ensemble des actions réalisées est développé plus en détails dans la partie communication de ce rapport.



2.2.6 Promotion des couches lavables

L'opération a été initiée en 2018 et propose un soutien financier d'aide à l'achat pour les parents qui choisissent d'utiliser des couches lavables pour leurs enfants (via un remboursement d'une partie du montant de leur achat). Cette approche a été choisie pour s'appuyer sur des participants volontaires afin d'initier une communication sur la thématique en vue de la développer de manière progressive sur le territoire.



Depuis son lancement officiel lors du Salon de la petite enfance à Montereau-fault-Yonne en octobre 2018, une communication régulière est faite afin d'informer les usagers sur cette offre du SIRMOTOM. Durant la Semaine Européenne de la réduction des déchets du 21 au 28 novembre 2020, il a été question du soutien à l'achat de couches lavables sur les différents vecteurs de communication du SIRMOTOM (Facebook, site internet, flyers à disposition du public), et ce afin de palier à l'annulation du Salon de la petite enfance à Montereau-fault-Yonne.

Les conditions d'octroi de cette aide sont l'établissement d'une convention SIRMOTOM/utilisateurs et la fourniture de documents justificatifs simples (facture, acte de naissance, ...). Depuis fin 2018, 16 soutiens financiers pouvant atteindre 200 euros ont permis d'accompagner des parents, d'alléger leur investissement initial et d'encourager leur démarche en faveur de la réduction des déchets (1 dossier en 2018, 7 dossiers en 2019, 8 dossiers en 2020).

L'utilisation de couches lavables pour un enfant de sa naissance à l'âge de la propreté permet l'évitement d'environ 1 tonne de couches jetables.

Rapport annuel 2020 du SIRMOTOM sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2.2.7 Ateliers « Faire soi-même »

En 2019, le syndicat s'est engagé dans la promotion des thématiques du zéro déchet, des produits écologiques à faible impact sur l'environnement, du détournement et de la récupération d'objet, de la réparation, etc. Pour ce faire, des ateliers thématiques intitulés « Les ateliers faire soi-même » ont été proposés aux habitants du territoire. Le format retenu est celui d'un atelier permettant à la fois l'apport théorique, la réalisation pratique et l'échange sur les thématiques de prévention et les activités du syndicat. Les participants réunis en petit groupe peuvent ainsi :

- appréhender une thématique ;
- découvrir et évaluer les différentes alternatives écoresponsables ;
- apprendre à fabriquer ou à mettre en œuvre l'objet de l'atelier ;
- échanger efficacement sur la prévention et les actions du syndicat.

Pour la première année (2019), deux ateliers avaient été proposés :



- Un atelier « entretien du linge » proposant aux participants de fabriquer leur lessive au savon de Marseille et des astuces diverses sur l'entretien du linge et de la machine à laver.
- Un atelier « emballage de cadeau zéro déchet » centré sur le furoshiki « art d'emballer avec des tissus », proposant aux participants d'apprendre à emballer différents types de cadeaux.

Pour chaque atelier, un livret conseil/recettes permet de regrouper toutes les informations.

Ces ateliers regroupés sous l'appellation « Les ateliers faire soi-même » ont été dotés d'une charte graphique homogène permettant une communication spécifiquement dédiée (flyer d'inscription, livret conseil et recettes, etc).



Suite aux premiers retours positifs, il a été décidé de capitaliser sur les ateliers déjà développés en les repropoant de manière régulière et en étoffant la « gamme » dès 2020. Malheureusement, le contexte national et les restrictions sanitaires mises en œuvre en 2020 n'ont pas permis la tenue des 5 ateliers prévus (3 nouveaux thèmes dont certains nécessitant des interventions extérieures avec des

acteurs du territoire : réparation, couture, ...). La programmation de ces derniers a été reportée sur l'année 2021.



Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation

Les différents services liés à la collecte, aux déchetteries et aux services annexes sont assurés par des prestataires différents. Il en existe quatre types : la collecte en porte-à-porte, la collecte en points d'apport volontaire, les déchetteries et les services annexes.

Ces prestations intègrent généralement deux parties : la « précollecte », qui regroupe l'ensemble des opérations liées aux contenants utilisés, et la « collecte », détaillant le service de ramassage en lui-même.

Littéralement, la « précollecte » rassemble l'ensemble des opérations de prise en charge des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de ramassage par la collecte. En ce sens, cette étape concerne les contenants utilisés (conteneurs, caissons de déchetterie), et les opérations de refus de collecte d'un conteneur de tri sélectif.

La collecte regroupe l'ensemble des opérations permettant la prise en charge d'un déchet par la collectivité. Les moyens nécessaires, et l'opérateur concerné, sont différenciés en fonction du flux. On distinguera de cette définition les déchetteries, dont le fonctionnement est différent.

3.1 La précollecte

3.1.1 Parc des bacs de collecte

Le SIRMOTOM met gratuitement à disposition des foyers, des conteneurs destinés à la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et à la Collecte Sélective (CS).

La fourniture des bacs diffère en fonction du volume adapté au besoin de l'habitat. Pour la collecte des OMR et la collecte sélective, le volume des bacs distribués est ajusté à la taille des foyers (140/240/340 litres). Des volumes de 770 litres en ordures ménagères et de 660 litres en collecte sélective, sont également disponibles pour les entreprises et l'habitat collectif.

Volume et nombre de bacs installés sur le territoire

		2017	2018	2019	2020
Parc ordures ménagères	Volume en litres	7 095 020	7 181 090	7 272 860	7 369 060
	Nombre de bacs	24 379	24 623	24 873	25 104
Parc collecte sélective	Volume en litres	3 997 360	4 072 980	4 152 180	4 241 280
	Nombre de bacs	18 960	19 192	19 444	19 679

La maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...) est gérée par Aubine - Véolia Propreté. Le SIRMOTOM assure uniquement la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et nouveaux professionnels.



Nombre et type d'interventions réalisées sur les conteneurs en 2019 et 2020.

Types d'intervention	2019		2020	
	Bacs OMR	Bacs CS	Bacs OMR	Bacs CS
Dotation	258	274	209	236
Dotation échange	130	129	197	163
Retrait	9	21	4	1
Retrait échange	191	129	197	160
Remplacement conteneur cassé	487	335	414	408
Remplacement conteneur volé	47	10	61	24
Remplacement conteneur brûlé	20	7	31	11
Roue cassée	3	0	0	0

3.1.2 Refus de collecte

Avant de collecter chaque conteneur jaune, un contrôle visuel est effectué par l'équipage de collecte. Si plus de trois erreurs sont constatées, le bac n'est pas collecté et se voit apposer un scotch « erreur de tri », ainsi qu'un accroche bac et un guide de tri indiquant le numéro vert du SIRMOTOM.

En 2020, le collecteur a procédé à 2 687 refus de collecte (contre 2 929 en 2019, 1 489 en 2018 et 2 206 en 2017).

Nombre de refus de collecte 2020 par commune.

Communes	nbr de refus	Communes	nbr de refus
Balloy	20	Laval-en-Brie	9
Barbey	2	Lorrez-le-Bocage	97
Bazoches-les-Bray	54	Marolles-sur-Seine	68
Blennes	23	Misy-sur-Yonne	29
Brosse-Montceaux (la)	35	Montereau fault-Yonne	1048
Cannes-Ecluse	81	Montigny-Lencoup	50
Chapelle-Rablais (la)	30	Montmachoux	19
Chatenay-sur-Seine	57	Noisy Rudignon	24
Chevry-en-Sereine	24	Saint-Ange-le-Viel (Villemaréchal)	24
Courcelles-en-Bassée	9	Saint-Germain-Laval	81
Coutençon	22	Salins	48
Diant	11	Thoury-Ferrottes	22
Dormelles	31	La Tombe	15
Egigny	19	Varennes-sur-Seine	217
Esmans	48	Vaux-sur-Lunain	11
Flagy	14	Villebéon	22
Forges	24	Villemaréchal	19
Grande-Paroisse (la)	179	Villeneuve-les-Bordes	13
Gravon	28	Ville-Saint-Jacques	35
Gurcy-le-Châtel	10	Voux	115





3.2 Population desservie et taux de variation annuel

En 2020, le schéma de collecte fait qu'une grande majorité de la population du territoire est collectée directement en porte-à-porte.

L'ensemble de la population du territoire a accès soit à la collecte :

- en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables ;
- en Points d'Apport Volontaire (PAV) des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables dans l'un des 9 sites disponibles (40 PAV ordures ménagères résiduelles, 24 PAV emballages ménagers recyclables) ;
- dans un point de regroupement de bacs ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables.

En ce qui concerne les autres recyclables secs en 2020 (verres et papiers), des bornes d'apport volontaire (aériennes, semi-enterrées et enterrées) sont disponibles sur le territoire ce qui permet de desservir l'ensemble de la population (146 PAV verres, 126 PAV papiers).

3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

3.3.1 Points d'apport volontaire aériens



Le SIRMOTOM gère un parc de points d'apport volontaire aériens (PAV) pour la collecte du verre et des papiers répartis sur les 39 communes. En 2020, on dénombre 140 bornes à verre et 121 bornes papiers installées sur le territoire.

Le nettoyage, l'entretien et le remplacement des points d'apport volontaire sont assurés par le collecteur. Chaque point d'apport volontaire est

géolocalisé afin d'en faciliter la gestion.

Pour rendre plus efficace la collecte en PAV, le SIRMOTOM adapte constamment le parc en fonction du besoin des habitants.

Nombre de points d'apport volontaire aériens par flux et par commune en 2020.

	Papier	Verre		Papier	Verre
Balloy	1	1	La Tombe	1	1
Barbey	1	1	Laval-en-Brie	2	2
Bazoches-les-Bray	2	2	Lorrez-Le-Bocage	3	3
Blennes	1	1	Marolles-sur-Seine	4	6
Cannes-Ecluse	5	6	Misy-sur-Yonne	3	4
Châtenay-sur-Seine	2	4	Montereau-fault-Yonne	24	27
Chevry-en-Sereine	2	2	Montigny-Lencoup	3	4
Courcelles-en-Bassée	2	2	Montmachoux	1	1
Coutencon	1	1	Noisy-Rudignon	2	2
Diant	1	1	Saint-Ange-le-Vieil (Villemaréchal)	1	1
Dormelles	2	3	Saint-Germain-Laval	8	8
Egligny	1	1	Salins	3	3
Esmans	3	3	Thoury-Ferrottes	2	3
Flagy	3	3	Varenes-sur-Seine	10	10
Forges	2	2	Vaux-sur-Lunain	1	1
Gravon	1	1	Ville-Saint-Jacques	2	2
Gurcy-le-Châtel	2	2	Villebéon	2	3
La Brosse-Montceaux	1	4	Villemaréchal	2	3
La Chapelle-Rablais	2	3	Villeneuve-les-Bordes	2	2
La Grande-Paroisse	5	6	Voulx	5	5

3.3.2 Points d'apport volontaire semi-enterrés et enterrés

Pour optimiser la fréquence de collecte, et améliorer l'aspect esthétique, le SIRMOTOM a installé des bornes semi-enterrées ou enterrées pour remplacer les nombreux bacs de l'habitat collectif.



Le SIRMOTOM compte actuellement 75 PAV semi-enterrés et enterrés :

- 40 points d'apport volontaire ordures Ménagères (36 semi-enterrés et 4 enterrés) ;
- 24 points d'apport volontaire emballages (21 semi-enterrés et 3 enterrés) ;
- 6 points de collecte verre (5 semi-enterrés et 1 enterrés) ;
- 5 points de collecte papier (4 semi-enterrés et 1 enterrés).

Ci-dessus, un des points d'apport semi-enterrés à la Grande Garenne sur la commune de Varennes-sur-Seine.



3.3.3 Collecte en points d'apport volontaire

Cette prestation a été confiée dans le cadre d'un marché accordé le 09/09/2015 (lot 3 du marché de collecte) pour une durée de 7 ans à la société COVED.

Dans ce cadre, elle assure la maintenance des points d'apport volontaire (maintenance préventive, réparations...). la collecte se répartit en quatre flux : les ordures ménagères, les emballages ménagers, les papiers et les verres.

Deux autres flux sont concernés par ce type de collecte : Les Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) et les piles.

Concernant le textile, le SIRMOTOM a contractualisé avec le Relais qui assure la fourniture des bornes, leur collecte et la valorisation des TLC collectés.

Quant aux piles et petites batteries usagées, le SIRMOTOM a installé dans l'ensemble des structures demandeuses (mairies, établissements scolaires, résidences seniors), du mobilier de collecte, dont il assure le ramassage et le dépôt en déchetterie sur simple demande.



Détail des différents flux collectés, exploitants et contenants utilisés par le SIRMOTOM en 2020 pour la collecte en points d'apport volontaire

Collecte en points d'apport volontaire/bornes semi-enterrées				
Flux	Exploitants	Mode de dépôt	Nbr total de bornes	Densité*
Ordures ménagères	COVED	Borne semi-enterrée et enterrée	40	1 borne pour 1 375 habitants
Emballages ménagers	COVED		24	1 borne pour 2 292 habitants
Verre	COVED	Borne aérienne, semi-enterrée et enterrée	146	1 borne pour 376 habitants
Papier	COVED		126	1 borne pour 436 habitants
Sapins de Noël	Aubine	Déposés au sol	52	1 point de collecte pour 1 057 habitants
Textiles	Le Relais / EcoTextile	Borne aérienne	53	1 borne pour 1 037 habitants
Piles	SIRMOTOM	Bornes à piles	43	1 borne pour 1 279 habitants

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)

3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte

3.4.1 Collecte en porte-à-porte

Cette prestation a été confiée dans le cadre d'un marché accordé le 08/09/2015 (lot 1 du marché de collecte) pour une durée de 7 ans à la société Aubine - Véolia Propreté. Elle assure la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des emballages ménagers, des encombrants, du papier administratif et des sapins et la maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...). Le SIRMOTOM assure uniquement la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et professionnels.

Le rechargement, le transport et la mise en décharge des encombrants collectés en porte-à-porte est assurée par la COVED (lot 2 du marché de collecte notifié le 09/09/2015).



3.4.2 Parc des camions de collecte

Aubine : en 2020, 10 bennes et 1 véhicule de débardage – livraison ont été utilisés pour la collecte en porte-à-porte.

COVED : en 2020, 1 camion Ampliroll grue affecté à la collecte des points d'apport volontaire (+ 1 utilisable en cas de besoin). Année complète au départ de Sens ce qui explique l'augmentation de km.

Kilométrage parcouru et gazole consommé par les véhicules (Aubine et COVED – Principaux flux 2020)

Kilométrage total	Aubine	Coved
Encombrants	6 514 km	
OMR	96 127 km	8 000 km
Emballages ménagers	58 804 km	2 450 km
Papier		6 360 km
Verre		18 968 km
Sous total :	161 445 km	35 778 km
Total :	197 223 km	
Consommation gazole (en litre)	144 387 L	25 750 L
Total :	170 137 L	
Conso moyenne (L/100km)	89,43 L / 100km	71,97 L / 100km
	86,27 L / 100km	
Nombre de Véhicules :	10 bennes	1 Ampliroll grue
	+ 1 véhicule débardage et livraison	+ (1 secours)



3.4.3 Modes et fréquences de collecte

Le SIRMOTOM propose différents modes de collecte selon le flux de déchets. Les fréquences de collecte sont adaptées à la typologie de l'habitat et à la densité de la population. Elles ont évolué au 1er avril 2016, notamment pour la collecte des emballages recyclables, qui est passée à 1 fois par semaine pour l'ensemble du territoire.

Détail des différents flux collectés, exploitants et contenants utilisés par le SIRMOTOM en 2020 pour la collecte en porte-à-porte

Collecte en porte-à-porte			
Flux	Exploitants	Fréquence de collecte	Contenant
Ordures ménagères	Aubine-Veolia Propreté	1 à 3 fois par semaine*	Bac couvercle grenat
Emballages ménagers	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par semaine	Bac couvercle jaune
Encombrants	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par trimestre	Déposés au sol
Encombrants sur demande	AIP Refon	Sur appel téléphonique	Déposés au sol
Papiers administratifs (bâtiments publics)	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par trimestre	Bac couvercle bleu

** Deux fois par semaine en zone verte et trois fois par semaine en zone rose pour la commune de Montereau-fault-Yonne. Toutes les autres zones de Montereau-fault-Yonne et les autres communes sont collectées une fois par semaine.*



3.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

La collecte pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers (déchets provenant des bâtiments publics et des entreprises) n'est possible que si ces déchets peuvent être collectés et traités sans sujétion technique particulière, et sans risque pour les personnes (dans la limite de 1 100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

3.5 Focus sur les déchetteries

L'exploitation des déchetteries avait été confiée dans un premier temps à la société Bourgogne Recyclage. Ce marché a été résilié puis attribué à la société Aubine-Veolia Propreté le 1^{er} février 2020 pour une durée de 5 ans. Le délégataire, ces sociétés assurent la gestion des déchetteries : accueil des usagers, gestion des enlèvements des caissons de déchetterie et leur transport jusqu'à l'exutoire où les différents flux seront traités. Le SIRMOTOM gère la fourniture des caissons, la gestion des problématiques liées aux éco-organismes et contrôle l'exécution des missions confiées à l'exploitant.

3.5.1 Localisation, conditions d'accès et déchets acceptés

Deux déchetteries sont à disposition du public sur le territoire du SIRMOTOM. L'une est située sur la commune de Montereau-fault-Yonne et l'autre sur la commune de Voulx.

Déchetterie de Montereau

Rue des prés Saint-Martin
77130 Montereau-fault-Yonne



Déchetterie de Voulx

Route de Saint-Ange
77940 Voulx



Ces déchetteries, à disposition des usagers sur le territoire du SIRMOTOM, permettent de déposer les déchets qui, par leur taille, volume ou leur nature (dangereux, toxiques), ne sont pas collectés par les circuits habituels de ramassage. Tous les détails sur les déchets acceptés en déchetterie sont précisés dans le règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM et dans l'onglet dédié sur le site internet du SIRMOTOM.

En cas de question, les usagers peuvent également se renseigner en appelant :





Conditions d'accès

Particuliers : Une carte unique est distribuée par foyer, sur présentation d'un formulaire dûment complété et signé et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Lors de chaque passage en déchetterie, l'usager doit impérativement présenter ce badge, accompagné d'une pièce d'identité, mentionnant le même nom que celui du badge. L'accès aux déchetteries est gratuit pour les habitants et limité à 52 m³ par an.



Professionnels : Tous les professionnels résidant sur le territoire du SIRMOTOM peuvent venir déposer en déchetterie. Ceux, résidant en dehors du territoire du SIRMOTOM ne sont pas acceptés sauf s'ils réalisent un chantier sur le territoire du SIRMOTOM et en fournissent une attestation. Les apports des professionnels sont payants et limités à 10 m³ par semaine pour les déchets banals et 100 litres par semaine pour les déchets dangereux. Les cartes d'accès « professionnels » sont remises sur présentation de pièces justificatives dans les bureaux du SIRMOTOM.

3.5.2 Jours et heures d'ouverture

Les jours d'ouvertures et horaires des déchetteries sont différents selon la période (hiver/été) et selon les déchetteries.

Horaires des déchetteries du SIRMOTOM

Horaires d'ouverture (hiver) du 1er octobre au 31 mars

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Mercredi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Jeudi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Vendredi	13h30 à 18h	13h30 à 18h
Samedi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Dimanche	9h à 12h	9h à 12h

Horaires d'ouverture (été) du 1er avril au 30 septembre

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Mercredi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Jeudi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Vendredi	13h30 à 19h	13h30 à 19h
Samedi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Dimanche	8h30 à 13h30	8h30 à 13h30

Fermetures les : 1er janvier, 1er mai, 1er novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

3.5.3 Fréquentation

Le nombre de passages global en déchetterie est en baisse depuis deux années consécutives. L'année 2020 a été marquée par une forte baisse des visites lors du 1^{er} confinement (mars et avril 2020) et cela malgré une réouverture rapide de ces dernières avec la mise en place d'un système temporaire d'accueil sur rendez-vous.

Fréquentation entre 2017 et 2020 dans les déchetteries du SIRMOTOM

Déchetterie	Vouix				Montereau-fault-Yonne			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Type de tiers								
Association	32	12	26	20	77	102	165	168
Collectivité	144	129	99	71	769	1037	1127	772
Hors catégorie	9	5	3	4	237	261	184	51
Particulier	17 327	17 191	15 986	14 579	37 283	40 350	36 882	35 412
Professionnel hors territoire	3	4	1	2	99	72	60	74
Professionnel	45	13	6	7	338	370	287	293
Résidence secondaire	747	754	550	552	355	425	301	344
Total	18 307	18 108	16 671	15 235	39 158	42 627	39 006	37 114



3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

Collecte en porte-à-porte : Aucune évolution des fréquences de collecte en porte-à-porte n'est envisagée.

Collecte en point d'apport volontaire : Le SIRMOTOM et les bailleurs généralisent l'implantation de ce moyen de pré-collecte lors des créations d'habitats collectifs. En parallèle, un plan de renouvellement des points d'apport volontaire aériens à l'échelle du territoire est en cours afin de densifier le réseau et de passer sur des points d'apport volontaire enterrés/semi-enterrés. Le but est d'améliorer les performances de pré-collecte et l'intégration urbaine de ces mobiliers. Cette politique de modernisation du parc est mise en œuvre conjointement avec l'ensemble des communes du territoire en fonction des besoins exprimés. Les travaux seront échelonnés sur 2021, 2022 et 2023.

Collecte en déchetterie : Des travaux de requalification de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne sont prévus. Les études préliminaires ont en grande partie été réalisées sur 2020 et devraient permettre la finalisation de l'élaboration du projet en 2021.



Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan



4.1 Les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

La collecte des ordures ménagères est assurée par Véolia Propreté pour la partie collecte en porte-à-porte, et par la COVED pour la collecte en points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectés entre 2017 et 2020

Tonnages OMR	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio en Kg/hab
PAP	17 964,83	17 695,24	17 212,36	17 705,40	2,86%	321,87
PAV	413,26	564,97	562,44	613,94	9,16%	11,16
Total	18 378,09	18 260,21	17 774,80	18 319,34	3,06%	333,03

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



Analyse : Contrairement à la tendance à la baisse enregistrée les années précédentes, en 2020, les tonnages d'OMR collectés ont augmenté. L'impact des confinements à répétition est probablement à l'origine de cette forte hausse.

D'après « Les chiffres clés de l'ADEME édition 2015 », les déchets assimilés (déchets d'activités économiques collectés dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets) représenteraient 21,7% des OMR soit 3 975,30 tonnes.



4.2 Les emballages ménagers recyclables

La collecte des emballages ménagers recyclables est assurée par Véolia Propreté pour la partie collecte en porte-à-porte et par la COVED pour la collecte en points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés.

Evolution des tonnages des emballages ménagers collectés entre 2017 et 2020

Tonnages Emballages	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio en Kg/hab
PAP	975,4	1 026,2	1 066,92	1 178,60	10,47%	21,43
PAV	23,02	28,2	32,2	30,12	-6,46%	0,55
Total	998,42	1 054,4	1 099,12	1 208,72	9,97%	21,97

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



Analyse : Depuis 2017, les tonnages sont en augmentation régulière chaque année. En 2020, la hausse est particulièrement importante ce qui semble confirmer l'impact des confinements mis en place pour lutter contre la pandémie.

D'après « Les chiffres clés de l'ADEME édition 2015 », les déchets assimilés (déchets d'activités économiques collectés dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets) représenteraient 13,4% des emballages soit 161,97 tonnes.

4.3 Les encombrants (PaP et sur demande)

Collecte en porte-à-porte (PaP) :

La collecte des encombrants en PaP est assurée par Véolia Propreté. Les encombrants collectés sont stockés sur une plateforme située au Centre de Valorisation Énergétique de Montereau-fault-Yonne, avant d’être pris en charge par la COVED pour être éliminés sur l’ISDND de Champigny-sur-Yonne. Cette collecte a lieu une fois par trimestre sur l’ensemble des communes.



Collecte sur demande :

Pour aider les personnes ne disposant pas de moyens physiques ou techniques suffisants pour se débarrasser de leurs encombrants, le SIRMOTOM propose un service de collecte sur rendez-vous payant assuré par l’association d’insertion AIP REFON. Le coût de la prestation est, en partie, pris en charge par le syndicat. Il reste à payer une part forfaitaire pour l’usager, correspondant à 22 € le premier mètre cube et 11 € chaque mètre cube supplémentaire. Ces encombrants rejoignent ensuite les déchetteries du SIRMOTOM et les tonnages de ce flux d’encombrants se retrouvent donc *in-fine* dans le bilan des déchetteries.

Evolution des tonnages des encombrants collectés entre 2017 et 2020

Tonnages Encombrants	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio en Kg/hab
PAP	594,46	584,08	550,18	648,82	17,93%	11,80
Sur demande (volume)	38 demandes 85 m ³	43 demandes 155 m ³	30 demandes 90 m ³	37 demandes 130 m ³	23,33%	---

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



Analyse : Une augmentation (17,93 %) est enregistrée en 2020 à l’inverse de la tendance à la baisse enregistrée les années précédentes. Les demandes d’enlèvement sur demande ont également augmenté en 2020 (23,33 %). L’impact des confinements sur la production de déchets est encore ici probablement à l’origine de cette forte hausse.



4.4 Les papiers

La COVED assure la collecte des papiers et les décharge sur le quai de transfert du SIRMOTOM au Centre de Valorisation Énergétique de Montoreau-fault-Yonne. Le SYTRADEM se charge ensuite du traitement et du recyclage.

Evolution des tonnages des papiers collectés entre 2017 et 2020

Tonnages Papiers	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio en Kg/hab
PAV	440,88	453,24	396,38	331,96	-16,25%	6,03

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



4.5 Les verres

La collecte du verre est assurée par la COVED. Le matériau est ensuite stocké sur une plateforme dédiée au Centre de Valorisation Énergétique de Montoreau-fault-Yonne. Verallia s'occupe enfin de le recycler.

Evolution des tonnages des verres collectés entre 2017 et 2020

Tonnages Verres	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio en Kg/hab
PAV	981,6	1032,82	1056,92	1066,70	0,93%	19,39

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



4.6 Les textiles

Historiquement, deux types de bornes d'apport textile étaient à disposition sur le territoire : Le Relais (23 bornes) et EcoTextile (27 bornes). Fin 2020, la situation a évolué et les 53 bornes maintenant disponibles sont désormais uniquement celles de « Le Relais ». Ces derniers sont chargés de la collecte et de la valorisation des Textiles, Linge de maison et chaussures (TLC) qui y sont déposés.

Evolution des tonnages des textiles collectés entre 2017 et 2020

Tonnages Textiles	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio en Kg/hab
PAV	105,72	113,13	183,50	145,90	-20,49%	2,65

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



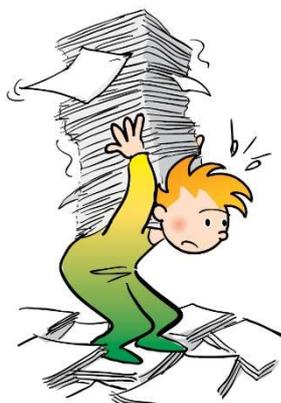
4.7 Les sapins

La collecte des sapins de Noël est assurée par Véolia Propreté. Jusqu'à mi-janvier, des points de collecte exceptionnels sont mis à disposition des habitants dans chaque commune. Le syndicat assure la coordination, la communication et la fourniture de la signalétique pour cette opération. L'année 2020 est l'année record depuis la mise en place de ce service avec 15,46 tonnes de sapins collectés.

Evolution des tonnages des sapins collectés entre 2017 et 2020

Tonnages Sapins	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio en Kg/hab
PAV	11,53	15,12	14,82	15,46	4,32%	0,28

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



4.8 Le papier administratif

Véolia propreté se charge des collectes du papier administratif. Elle concerne uniquement les administrations et les établissements publics. Le ramassage est trimestriel depuis 2016.

Evolution des tonnages des papiers administratifs collectés entre 2017 et 2020

Tonnages Papier	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio en Kg/hab
PAV	11,64	12,8	13,98	10,90	-22,03%	0,20

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



4.9 Les piles

Des points de collecte de piles sont mis à disposition des administrés dans toutes les mairies du territoire du SIRMOTOM. Ces derniers sont vidés sur simple demande auprès du syndicat. Leur contenu est ensuite déposé en déchetterie puis comptabilisé avec le flux déchetterie.



4.10 Les déchetteries

L'année 2020 représente une année complète de fonctionnement « particulière » car un changement de prestataire pour les deux déchetteries du SIRMOTOM est intervenu en début d'année. Le détail des tonnages collectés par flux sur les deux déchetteries et le bilan cumulé sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après.

Tonnages collectés en déchetterie - Bilan général

Typologie de déchets	Tonnage Voulx 2020	Tonnage Montereau 2020	Tonnage Global 2019	Tonnage Global 2020	Différence Global 2019-2020	% différence 2019-2020
Gravats	809,740	2 573,450	3 360,160	3 383,190	23,030	0,69%
Déchets verts	663,340	1 168,300	2 108,640	1 831,640	-277,000	-13,14%
Tout-venant incinérables	364,680	1 458,670	868,520	1 823,350	954,830	109,94%
Tout-venant encombrants	379,900	995,050	2 122,060	1 374,950	-747,110	-35,21%
Mobilier (EcoMobilier)	114,450	492,410	620,080	606,860	-13,220	-2,13%
Plâtre non valorisable	167,790	367,730	468,160	535,520	67,360	14,39%
Plâtre valorisable	2,110	55,770	57,920	57,880	-0,040	-0,07%
Ferrailles	98,250	234,010	278,342	332,260	53,918	19,37%
Terre	-	0,000	33,760	0,000	-33,760	-100,00%
Carton	17,080	47,760	79,460	64,840	-14,620	-18,40%
Pneus non valorisables	7,040	30,950	30,860	37,990	7,130	23,10%
Pneus valorisables (Aliapur)	8,126	64,350	42,624	72,476	29,852	70,04%
DEEE	58,200	154,200	215,700	212,400	-3,300	-1,53%
Déchets dangereux	37,208	66,440	109,201	103,648	-5,553	-5,09%
Huile de vidange	3,670	12,840	18,900	16,510	-2,390	-12,65%
Piles	0,620	1,317	1,817	1,937	0,121	6,63%
Huile végétale	0,440	0,740	1,519	1,180	-0,339	-22,32%
Capsules Nespresso	N.C.	N.C.	0,000	0,000	0,000	0,00%
Ampoules et néons	0,087	0,839	1,186	0,926	-0,260	-21,92%
Batteries	2,050	2,690	4,902	4,740	-0,162	-3,30%
Radiographies	0,000	0,120	0,000	0,120	0,120	100,00%
Cartouches d'encre	0,068	0,096	0,037	0,164	0,127	343,24%
Bouteilles de gaz	240 unités	291 unités	442 unités	531 unités	+ 89 unités	20,14%
Extincteurs	129 unités	220 unités	261 unités	336 unités	+ 75 unités	28,74%
Total hors gravats	1 925,109	5 154,282	7 063,688	7 079,391	15,703	0,22%
Total	2 734,849	7 727,732	10 423,848	10 462,581	38,733	0,37%

N.C. : Non Communiqué



Depuis l'année 2011, une tarification a été mise en place pour les professionnels accédant aux déchetteries du SIRMOTOM. Cependant, les cartons et ferrailles sont acceptés à titre gracieux. Les dépôts de mobiliers sont également gratuits pour les professionnels disposant d'une carte d'accès et d'une carte EcoMobilier.

Tonnages des professionnels collectés en déchetterie - Bilan général

	Unité	Montereau				Voullx			
		Professionnels		Professionnels hors territoire		Professionnels		Professionnels hors territoire	
		Nb apports	Volume	Nb apports	Volume	Nb apports	Volume	Nb apports	Volume
Tout-venant incinérables	M3	123	74,00	16	15,75	1	0,25	1	0,75
Tout-venant encombrants	M3	136	92,00	24	14,75	3	3,00	1	3,00
Plâtre	M3	13	8,75	9	6,50	1	0,25	0	0,00
Plâtre valorisable	M3	2	0,50	7	6,00	0	0,00	0	0,00
Carton	M3	68	49,50	6	2,75	1	0,25	0	0,00
Déchets verts	M3	24	16,00	1	0,25	2	0,75	0	0,00
Ferrailles	M3	42	20,00	11	8,00	1	0,50	1	1,00
Gravats	M3	46	27,75	4	2,00	2	3,25	0	0,00
Terre	M3	1	0,25	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL	M3	455	288,75	78	56,00	11	8,25	3	4,75
Ampoules et néons	Unité	1	4,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Verre	Unité	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Vêtements	Unité	1	1,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Pneu non valorisable	Unité	2	5,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Pneu valorisable	Unité	1	1,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Cartouches d'encre	Unité	3	5,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL	Unité	8	16,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Piles	Litre	2	1,50	1	0,50	0	0,00	0	0,00
Aérosols	Litre	1	1,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Phytosanitaires	Litre	2	1,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Solvants	Litre	1	0,50	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Acides et bases	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Produits particuliers	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Emballages vides souillés	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Huile de vidange	Litre	2	25,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Pâteux	Litre	7	85,50	1	0,50	1	1,00	0	0,00
Combustibles	Litres	1	0,25	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL	Litre	16	114,75	2	1,00	1	1,00	0	0,00



Bilan et analyse 2020 :

Globalement le tonnage collecté dans les déchetteries du SIRMOTOM est stable.

- le tonnage total collecté sur la déchetterie de Voulx est de 2 734,849 tonnes hors PAV, bornes textiles, extincteurs et bouteilles de gaz (1 925,109 tonnes hors gravats), soit une diminution des tonnages par rapport à 2019 (- 8,80 %) ;
- le tonnage total collecté sur la déchetterie de Montereau-fault-Yonne est de 7 727,732 tonnes hors PAV, bornes textiles, extincteurs et bouteilles de gaz (5 015,801 hors gravats), soit une augmentation de 4,07 % par rapport à 2019 ;
- le tonnage total collecté sur les deux déchetteries du SIRMOTOM est de 10 462,581 tonnes hors PAV, bornes textiles, extincteurs et bouteilles de gaz (7 079,391 hors gravats), soit une stabilisation des tonnages (+ 0,37 %) par rapport à 2019.

Dans le détail, il est à noter :

- Une importante augmentation des tout-venants incinérables et une diminution des tout-venants encombrants par rapport à 2019. Cela traduit notamment le retour à un tri plus performant réalisé par le nouveau prestataire en charge du marché d'exploitation des déchetteries. Cette réorientation des flux est également positive d'un point de vue environnemental avec une diminution du recours à l'élimination et une augmentation du recours à la valorisation énergétique.
- Une diminution de 13,14 % des déchets verts collectés par rapport à 2019. Il est possible que le confinement appliqué au printemps 2020 a conduit un certain nombre d'usagers à favoriser la gestion de proximité de leurs déchets verts (compostage, broyage, paillage, ...). De plus, ce flux est également fortement impacté par les conditions météo saisonnières et peut connaître des variations assez importantes d'une année sur l'autre.
- Une forte hausse des tonnages de pneus collectés et de la ferraille triée, et à l'inverse une diminution des quantités d'huile de vidange et des cartons collectés.

En 2020, le changement de prestataire en charge du marché d'exploitation des déchetteries (1^{er} février 2020) a permis un retour à la normale en ce qui concerne la qualité du tri, comme le montre l'analyse détaillée de la variation des flux.

A noter toutefois, un accident de travail est survenu lors d'une manœuvre de déplacement de véhicule réalisé par un usager. Des mesures ont été prises par le prestataire (signalisation et création d'espaces protégés pour les gardiens) afin de renforcer la sécurité des usagers et des personnels.

Les tonnages totaux sont stables alors que la fréquentation globale des déchetteries est en diminution (baisse de 1 136 visites sur la déchetterie de Voulx et de 1 892 visites sur la déchetterie de Montereau en 2020). Sur ce point toutefois, les confinements et autres restrictions de déplacement mises en œuvre sont probablement à l'origine d'apports moins fréquents mais plus importants. La déchetterie de Montereau-fault-Yonne reste toutefois, le point de collecte principal avec 73,86 % des tonnages contre 26,14 % pour Voulx.

En ce qui concerne les apports de déchets des professionnels pour l'année 2020 :

Par rapport à l'année 2019, le nombre d'apports par les professionnels en déchetterie est stable (574 en 2020 contre 578 en 2019). La déchetterie de Montereau-fault-Yonne avec 559 dépôts contre seulement 15 sur celle de Voulx, reçoit toujours la très grande majorité des apports des professionnels.

Globalement, les quantités apportées sont en baisse :

- Le volume total collecté de déchets est de 357,75 m³ contre 318 m³ en 2019, 405 m³ en 2018 et 506 m³ en 2017 ;
- Le volume total collecté de déchets diffus spécifiques est de 116,75 litres en 2020 contre 874 litres en 2019, 232 litres en 2018 et 518,5 litres en 2017. L'année 2019 avait été marquée par une importante augmentation du volume des pâteux collectés ;
- Le nombre d'unités de déchets divers collectés est de 16 en 2020 contre 53 en 2019.





Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation

Le transfert et le traitement des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers et des papiers, sont confiés au Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine-et-Marne (SYTRADEM). Le traitement des déchets des déchetteries et des autres collectes spécifiques est quant à lui géré par le SIRMOTOM. Chaque flux dispose de son propre exutoire.

5.1.1 Ordures ménagères résiduelles (OMR) et tout venants incinérables

Les ordures ménagères résiduelles et les tout venants incinérables captés en déchetteries sont valorisés au Centre de Valorisation Energétique (CVE) de Montereau-fault-Yonne, exploité par la société SOVALEM dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP).

5.1.2 Emballages ménagers (EMB) et papiers

Collectés par le prestataire Aubine en porte-à-porte ou par Coved en apport volontaire, ces déchets sont déchargés sur les espaces de stockage du SIRMOTOM, situés sur le site du Centre de Valorisation Energétique (CVE) puis transférés par gros porteurs, vers le centre de tri de Vaux-le-Pénil. Une infime partie des emballages est vidée par Aubine directement sur le centre de tri pour être utilisée lors des caractérisations.

5.1.3 Déchets des autres collectes

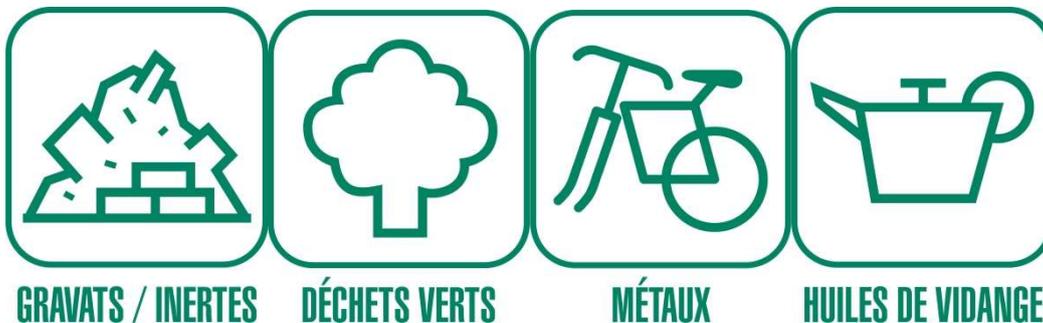
Les déchets des autres collectes spécifiques et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- Papiers administratifs en PaP / Centre de recyclage de Villeneuve le Roi, Véolia ;
- Encombrants en PaP / ISDND de Champigny sur Yonne, COVED ;
- Encombrants à la demande / Rejoignent les déchetteries du SIRMOTOM et apparaissent donc dans leurs flux ;
- Sapins de Noël en apport volontaire / Plateforme de compostage de Samoreau, Véolia ;
- Verre en PAV / Recyclage par Verallia.

5.1.4 Déchets des déchetteries

En fonction de leur nature, les différents flux de déchets collectés dans les déchetteries du SIRMOTOM sont orientés vers des exutoires adaptés listés dans le tableau ci-après en fonction des flux correspondants.

Exemples de quelques-uns des flux de déchets acceptés en déchetterie (non exhaustif)





Flux des déchetteries et leurs exutoires.

Type de déchets	Exutoire	Type de traitement	Tonnage 2020
Gravats	Terralia	Valorisation matière	3 383,190
	Depolia	Stockage	
Déchets verts	Phytostore, Ferme de l'Abondance	Compostage	1 831,640
Tout-venant Incinérables	SYTRADEM (avec OMR)	Valorisation énergétique	1 823,350
Tout-venant encombrants	REP Foujou-Moisenay	Stockage	1 374,950
DEA (Mobilier)	Ecomobilier	Valorisation matière	606,860
Plâtre non valorisable	Depolia	Stockage	535,520
Plâtre valorisable	Dépolia	Valorisation matière	57,880
Ferrailles	Derichebourg	Valorisation matière	332,260
Terre	Terralia	Valorisation matière	0,000
Cartons	Depolia	Valorisation matière	64,840
Pneus non valorisables	Erric pneu, Depolia	Valorisation matière	37,990
Pneus valorisables	Aliapur	Valorisation matière	72,476
DEEE	OCAD3E et Ecologic	Valorisation matière	212,400
Déchets dangereux	EcoDDS via CHIMIREC, La SMAB	Traitement spécialisé	103,648
Huile de vidange	Sevia	Valorisation matière	16,510
Piles	CorePile	Valorisation matière	1,937
Huile végétale	Sevia	Valorisation matière	1,180
Capsules Nespresso	Suez	Valorisation matière	0,000
Ampoules et néons	Ecosystem	Valorisation matière	0,926
Batteries	Depolia	Valorisation matière	4,740
Radiographies	Recyl M	Valorisation matière	0,120
Cartouches d'encre	Collectors	Valorisation matière	0,164
Petites bouteilles de gaz	Depolia	Valorisation matière	531 unités
Extincteurs	Depolia	Valorisation matière	336 unités

N.C. : non communiqué

Remarque 1 : Avec le changement de prestataires survenu au 1^{er} février 2020, seuls les exutoires utilisés entre février et décembre sont indiqués.

Remarque 2 : Les verres et papiers collectés en PAV sur les déchetteries rejoignent la collecte des PAV.

Remarque 3 : Les textiles, linge de maison et chaussures collectés en PAV des déchetteries rejoignent la filière EcoTLC, via les 2 opérateurs de collecte (Le Relais et EcoTextile).

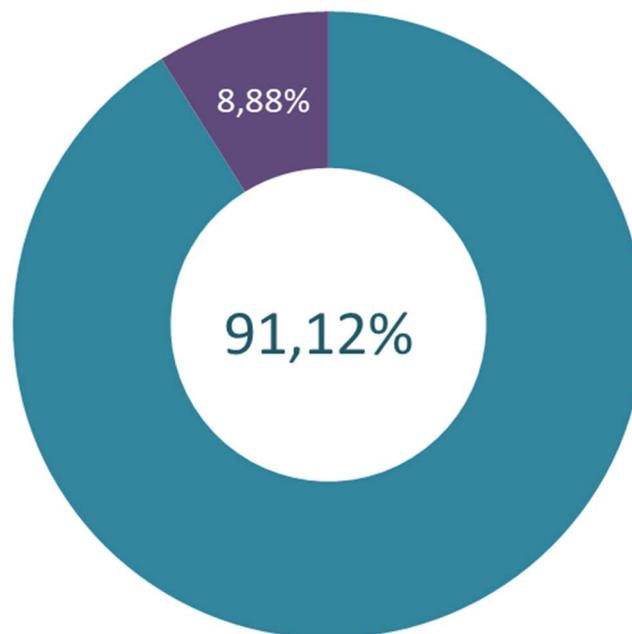


Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan

6.1 Capacité et tonnages traités

6.1.1 Le taux global de valorisation

Ce taux illustre la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (incluant les futurs refus de tri du processus, hors gravats des déchetteries sur recommandation IAU-ORDIF).



2020

- % des tonnages collectés orientés vers une installation de valorisation
- % des tonnages collectés orientés vers une installation de stockage

Les flux ne faisant pas l'objet d'une valorisation sont les encombrants collectés en PaP, les tout venants encombrants des déchetteries et le plâtre non valorisable.

6.1.2 L'indice de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage

Afin d'évaluer l'évolution des quantités de déchets qui sont éliminés en installation de stockage, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage par rapport à l'année de référence 2010. Les indices de réduction des quantités de déchets mis en décharge depuis 2015 sur le territoire du SIRMOTOM sont présentés dans le tableau suivant :

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
% de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage par rapport à 2010	100,00%	60,74%	56,97%	64,91%	68,65%	73,42%	58,95%

Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en décharge en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage mis en décharge concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2017 utilisées en 2020). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.

6.1.3 Tonnages traités

En 2020, les tonnages du SIRMOTOM envoyés pour traitement au CVE s'élèvent à un total de 20 142,69 tonnes, correspondant à la somme du flux des ordures ménagères résiduelles et des « Tout-venants incinérables » collectés en déchetteries.

Les tonnages du SIRMOTOM, envoyés en centre de tri à Vaux-le-Pénil via le SYTRADEM, sont composés de 1 178,36 tonnes d'emballages ménagers recyclables et de 316,06 tonnes de papiers.

Les déchets des autres collectes spécifiques de 2020 et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- 10,90 tonnes de papiers administratifs en PaP :
⇒ Centre de recyclage de Villeneuve-le-Roi, Véolia ;
- 648,82 tonnes d'encombrants en PaP :
⇒ ISDND de Champigny-sur-Yonne, COVED ;
- 15,46 tonnes de sapins de Noël en « PAV » :
⇒ Plateforme de compostage de Samoreau, Véolia ;
- 1066,70 tonnes de verre en PAV :
⇒ Recyclage par Verallia ;
- Encombrants à la demande :
⇒ Rejoignent les flux des déchetteries du SIRMOTOM.

Pour les détails des tonnages traités et des exutoires concernant les déchets des déchetteries, se référer au tableau « Flux des déchetteries et leurs exutoires » du chapitre précédent.

6.2 Refus de tri et performance

6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri

Il est à rappeler que la valorisation des déchets triés présente des enjeux économiques. En effet, un mauvais tri augmente les coûts et réduit la valorisation et donc les produits de celle-ci. En cas de doutes sur le tri, ne pas hésiter à se référer au guide du tri, à consulter le site internet du SIRMOTOM ou bien à contacter le SIRMOTOM au n° vert : 0 800 45 63 15.

Une infime partie des emballages est directement vidée par Aubine sur le Centre de Tri de Vaux-le-Pénil pour être utilisée lors des caractérisations. En 2020, le SYTRADEM a transmis au SIRMOTOM les résultats des caractérisations issues des tonnages entrants d'emballages ménagers (collecte sélective), et des papiers dont les moyennes sont présentées ci-après.

Evolution du pourcentage de refus entre 2015 et 2020 (données SYTRADEM)

	Pourcentage de refus					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Papiers	5,6	9,2	7,28	14,09	0,52	5,97
Emballages ménagers	12,8	12,9	13,45	6,43	10,90	8,98

Au centre de Vaux-le-Pénil, le tri des papiers et des emballages ménagers est affiné. Il en résulte un refus de tri décrit dans le tableau ci-après.



Détail de la nature des déchets recyclables pris en charge par le SYTRADEM (données SYTRADEM)

	Emballages ménagers	Papiers
Tonnages entrants 2020	1178,36	316,06
Taux de refus 2020 (caractérisation)	8,98%	5,97%
Tonnages refus 2020	105,82	18,87
Tonnages sortants 2020	1072,54	297,19

Source : Convention financière de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets 2021 adoptée par le SYTRADEM

En parallèle de la hausse des tonnages par rapport à l'année 2019, le taux de refus en 2020 a diminué de 1,92 % pour la collecte sélective des emballages ménagers. A l'inverse, concernant le flux papiers, malgré une diminution des tonnages collectés, la qualité du gisement augmente mais reste relativement bonne avec un taux de refus de seulement 5,97%.

6.2.2 Performance de valorisation globale par rapport aux objectifs nationaux

Le contexte de forte évolution du cadre réglementaire européen et national impacte les objectifs nationaux. Le paquet économie circulaire européen adopté le 22 mai 2018 marque ainsi une nouvelle ambition pour le recyclage et la valorisation, avec des objectifs européens renforcés :

- 55 % des déchets municipaux recyclés en 2025 ;
- 65 % des emballages recyclés d'ici 2025 ;
- 10 % maximum de déchets municipaux mis en décharge d'ici 2035 ;
- Baisse de 50 % des biodéchets en 2030 par une réduction du gaspillage alimentaire.

À l'échelle française, en phase avec les objectifs européens, la feuille de route économie circulaire dite « FREC », présentée le 23 avril 2018 par le Gouvernement, a renforcé le cadre législatif national en proposant 50 mesures.

6.2.3 Performance énergétique des installations

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant la capacité de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne (72 000 tonnes/an de déchets en mélange) ainsi que ses performances énergétiques (supérieure à 65% et donc justifiables du terme de « valorisation énergétique »).

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant les installations de tri utilisées.

6.3 Résidus de traitement

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant le devenir des résidus de traitement (mâchefers, REFIOM, ferrailles) issus de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne ainsi que sur le devenir des refus de tri.

Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire

Afin de prévenir ou d'atténuer les effets des opérations de gestion des déchets, préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement, le SIRMOTOM cherche chaque année à étoffer ses opérations de prévention, car les « déchets évités » sont les seuls à avoir une incidence nulle sur l'environnement.

En marge de cette thématique prioritaire, toutes les actions visant à améliorer les performances de tri concourent également l'objectif de diminution des impacts environnementaux.

De manière plus concrète, pour limiter l'influence de ses opérations de collecte, le SIRMOTOM a débuté en 2017 une réflexion sur la modernisation de son parc de PAV, qui devrait permettre à terme de diminuer les conséquences environnementales (pollutions atmosphériques, olfactives, ...) et sanitaires (hygiène, ...).

Le suivi des consommations et des kilométrages de nos prestataires est actuellement un indicateur pour quantifier l'effet de nos opérations de collecte et leurs évolutions d'année en année.

Evolution des consommations des véhicules de collecte et transport.

Kilométrage total	2016	2017	2018	2019	2020
Km total	172 260 km	177 349 km	176 974 km	180 523 km	197 223 km
L Gazole total	132 001 L	138 279 L	138 549 L	151 050 L	170 137 L
Conso moyenne (L/100km)	76,63 L / 100km	77,97 L / 100km	78,29 L / 100km	83,67 L / 100km	86,27 L / 100km

Remarques : L'augmentation des kilomètres total depuis 2019, s'explique notamment par la prestation de collecte des points d'apport volontaire pour laquelle le dépôt du camion de collecte n'est plus situé à Montereau depuis que la société COVED n'est plus en charge de l'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM.

Enfin, concernant l'impact des opérations de traitement, le SIRMOTOM cherche à valoriser le maximum des déchets captés en exploitant l'ensemble des filières existantes (éco-organismes, filières de recyclage, filières de traitements spécialisées...). Le choix d'acteurs locaux permet également, lorsque cela est possible, de limiter les kilométrages liés au transport vers les sites de traitement.

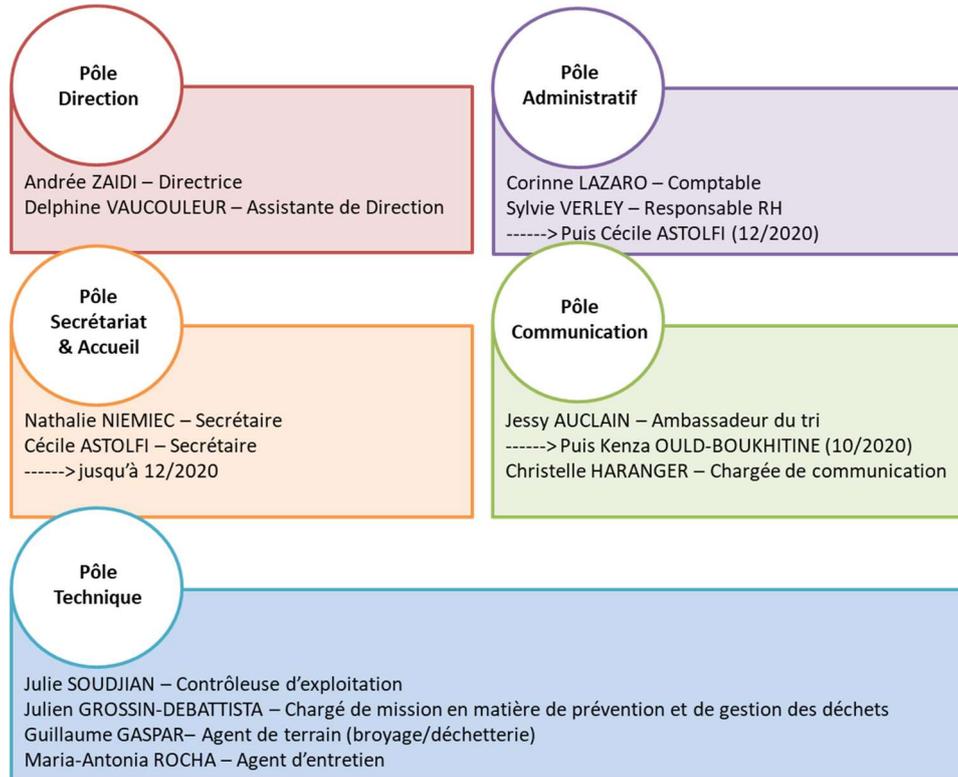




Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM

L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM en 2020 est composée de 12 agents répartis dans différents services.



8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM

Différents acteurs interviennent dans le processus de la gestion des déchets, au niveau de la pré-collecte, de la collecte et du traitement.

Acteurs de la pré-collecte et de la collecte

Fourniture de contenants

- **CONTENUR SL** (bacs) & **SULO France** (composteurs) ;

Gestion des contenants et collectes

- **Aubine – Véolia Propreté**
 - Collecte en porte-à-porte ;
 - Exploitation des déchetteries ;
- **Bourgogne recyclage** (Exploitation des déchetteries jusqu'au 31 janvier 2020) ;
- **COVED** :
 - Collecte des points d'apport volontaire ;
 - Collecte des dépôts sauvages ;
 - Traitement des encombrants ;
- **AIP Refon** (Collecte des encombrants sur demande) ;



Acteurs du traitement

SYTRADEM : Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne

- **SOVALEM** (traitement des ordures ménagères par valorisation énergétique) ;
- **VERALLIA** (recyclage du verre) ;

Plateforme de compostage de Samoreau (sapins de Noël) ;

ISDND de Champigny-sur-Yonne (encombrants) ;

Déchetteries

- **Terralia** (déchets verts des déchetteries, gravats, terre) ;
- **Ferme de l'Abondance** (déchets verts des déchetteries) ;
- **Phytostore** (déchets verts des déchetteries) ;
- **REP Moisenay-Fouju** (encombrants) ;
- **Depolia** (gravats) ;
- **Depolia** (batteries) ;
- **Depolia** (cartons) ;
- **Depolia et Erric pneu** (pneumatiques non valorisables) ;
- **Depolia** (plâtre non valorisable) ;
- **Depolia** (plâtre valorisable) ;
- **Sevia** (huiles de friture) ;
- **Depolia** (extincteurs et bouteilles de gaz) ;
- **Derichebourg** (ferrailles) ;
- **Suez** (capsules Nespresso) ;
- **Collectors** (cartouches d'encre) ;
- **Sevia** (huiles de vidange) ;
- **CorePile** (piles) ;

Eco-Organismes

- **CITEO né de la fusion EcoEmballages** (emballages ménagers) et **EcoFolio** (papier) ;
- **EcoTLC** (textiles) via les opérateurs de collecte Le Relais et EcoTextile ;
- **OCAD3E et Ecologic** (D3E) via l'opérateur de collecte SEMAER ;
- **Aliapur** (pneumatiques valorisables) : ERRIC (opérateur de collecte) ;
- **EcoDDS** (déchets ménagers spéciaux) via le Centre de regroupement COVED et l'opérateur de collecte CHIMIREC. ;
- **EcoMobilier** (*meubles*) : SEMAVAL (opérateur de collecte) ;
- **Ecosystem** (tubes néons et lampes) ;
- **Recyl M** (radiographie) ;



Chapitre 9. La concertation et la gouvernance

9.1 La communication

La communication et les différentes actions d'informations ont pour objectif de sensibiliser les habitants, que ce soit en terme de prévention, de tri ou de bonne gestion des déchets. Cette communication est réalisée de différentes manières, allant de la simple information technique de proximité aux grandes campagnes de sensibilisation.

9.1.1 Les animations scolaires



Les animations scolaires proposées par le SIRMOTOM après validation de l'inspection académique, sont adaptables à tous les niveaux rencontrés (de la maternelle au collège). Elles durent environ 1h30 et couvrent différentes thématiques dont le choix est laissé aux enseignants (exemple : « Mes déchets à l'école », « Tri et recyclage », « Le monde des matières » ...).

En 2020, en dehors des périodes de limitation des interactions sociales mises en place par le gouvernement pour lutter contre la pandémie, les ambassadeurs du tri sont intervenus sur l'ensemble du territoire dans plusieurs classes de la maternelle au collège, sur demande des professeurs par le biais d'un formulaire d'inscription sur le site internet du syndicat.

9.1.2 La communication en porte-à-porte

En 2020, la communication en porte-à-porte des ambassadeurs du tri a été fortement perturbée par l'épidémie de covid-19. Les actions ont dû être limitées au maximum et recentrées sur :

- des contrôles de collecte sur le tri sélectif ;
- des interventions dédiées à certains problèmes particuliers rencontrés par les usagers ;
- la sensibilisation à la bonne utilisation des sites d'apport volontaire (bornes enterrées et semi-enterrées).

DÉPÔTS DES DÉCHETS CONSIGNES DU SIRMOTOM



- Pas de déchets ou sacs au sol.*
- Dépôts des ordures ménagères dans un sac fermé (maxi 50 L.) dans la borne marron.*

www.sirmotom.fr
N° VERT 0800 45 63 15
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

* Conformément à l'article 4.3.1 du règlement de collecte du SIRMOTOM : « Les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs fermés avant d'être déposés dans les conteneurs. Les sacs posés en dehors du conteneur, et déposés sur le trottoir, sont refusés à la collecte. »

Toujours selon le règlement de collecte du SIRMOTOM et notamment l'article 2.1 : « Tous les producteurs de déchets sont astreints au respect des normes et des règles définies par le règlement [...]. En cas de non-respect de celui-ci, les contrevenants s'exposent à des poursuites. »

L'objectif de la communication en porte-à-porte est multiple :



MESSAGE DU SIRMOTOM

L'équipe du SIRMOTOM vous remercie pour l'intérêt que vous portez au tri sélectif. Pour améliorer la qualité de ce tri, retenez une règle simple :

« Pour le plastique, mettez uniquement dans le bac jaune les emballages en forme de bouteille ou de flacon. Les autres déchets en plastique vont dans le bac marron ».



Une question sur le tri ? Appelez l'ambassadeur du tri du SIRMOTOM au 01 64 32 67 23

- informer les habitants sur les bonnes pratiques de tri afin de diminuer les refus de tri et d'augmenter les tonnages de la collecte sélective ;
- former les usagers à l'utilisation des nouveaux dispositifs comme les conteneurs semi-enterrés ;
- rappeler les gestes à adopter comme de veiller à rentrer les bacs afin qu'ils ne restent pas à demeure sur la voie publique.

9.1.3 Les autres animations



En janvier 2020 par exemple, une sensibilisation des publics éloignés a été organisée. 30 usagers de la Maison des Familles à Montereau ont été sensibilisés au tri des T.L.C (textiles, linge de maison et chaussures) et aux déchets d'équipements électriques et électroniques. Des mémotris et des flyers, spécialement créés pour cette action ont été distribués. Les personnes participantes font partie des ateliers de l'apprentissage de la langue française.

En marge des animations scolaires, le SIRMOTOM propose des visites de la déchetterie, une sensibilisation dans les structures accueillants du public (sur demande des structures).



En complément de ces animations, le SIRMOTOM est également présent sur des manifestations locales, nationales et européennes dans le but de toucher un public toujours plus large. En 2020, le SIRMOTOM a notamment participé aux évènements suivants :



Du 7 au 13 septembre 2020, se déroulait la Semaine Européenne du Recyclage des Piles (SERP). Une sensibilisation et une collecte de piles ont été mises en place en direction du grand public sur le parking de la Z.A.C de la Sucrerie à Montereau. Cette action était soutenue par l'éco-organisme COREPILE.



L'opération « Nettoyons la nature » se déroulait le 26 septembre 2020 à Saint-Germain-Laval. Près de 160 personnes (enfants et adultes) ont été sensibilisées au tri des déchets de façon globale avec un stand d'informations avant le ramassage de déchets. Des mémotris, des flyers d'informations et des cadeaux ont été distribués aux participants (sacs en tissu à l'effigie du SIRMOTOM).



9.1.4 Les outils de communication

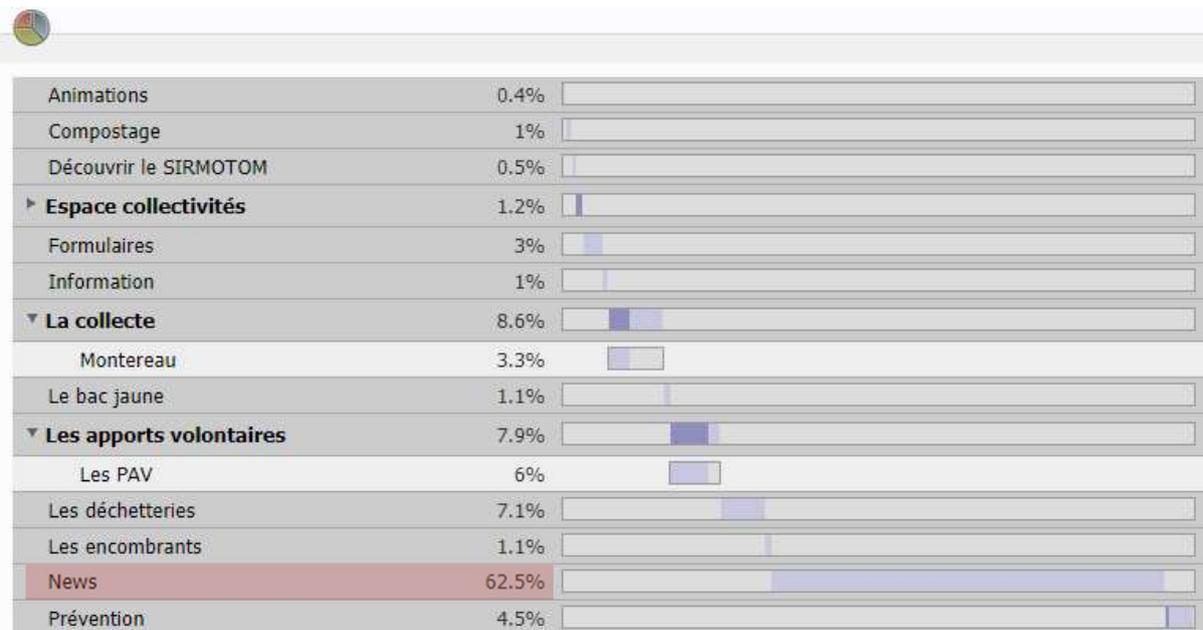
Site internet

Le SIRMOTOM dispose d'un site internet mis à jour régulièrement. L'accent est mis sur le développement des fonctionnalités et des informations disponibles afin de les rendre facilement accessibles à nos usagers.

En 2020, le nombre de visite sur le site web a augmenté pour passer de 62 602 à 87 673 soit 25 069 personnes supplémentaires. En mai, mois du déconfinement, le nombre de visites sur le site internet a doublé. La page des horaires des déchetteries était l'une des plus visitée. La page la plus populaire était celle des « News » avec près de 63% du trafic sur le site. Cela démontre l'importance de poster de l'information au quotidien.



Répartition en % des sections du site internet consultés.





Nombre de visites par jour à des dates clefs durant le 1er confinement :

Date des visites du site internet	2019	2020
17 mars (début du confinement)	298	455
14 avril (réouverture sur rdv des déchetteries)	176	227
9 mai	175	405

Le magazine « Tom vous informe »

En raison de la crise COVID, il n’y a eu aucune parution du magazine gratuit « Tom vous informe ». Cette année 2020 a permis de travailler sur une nouvelle mouture prévue en 2021.

Les médias locaux

Les informations relatives aux services proposés par le SIRMOTOM sont relayées par différents médias locaux afin de les rendre facilement accessibles au grand public (La République de Seine-et-Marne et Radio Oxygène).

Les réseaux sociaux

Quotidiennement, le profil Facebook® est alimenté d’informations pratiques (conseils pour réduire ses déchets, astuces pour trier ses emballages...) le plus souvent de façon ludique (vidéos, illustrations, ...). Plus que jamais, en période de confinement, il a permis d’informer les internautes sur les consignes de dépôts des déchets (gants, masques, mouchoirs...), les modifications concernant les ouvertures et fermetures des déchetteries mais également sur l’intensification des collectes en porte-à-porte dans ces certains cas.

Sirmotom Montereau
5 mai 2020 · 🌐

👉 **APPEL AU RESPECT DES CONSIGNES**
 Le SIRMOTOM constate une multiplication de dépôts d’ordures en vrac : **STOP à l’incivisme.**
 Pensez aux ripeurs qui collectent : mettez vos déchets ménagers dans des **SACS FERMES** et **DANS LE BAC** ou conteneur **MARRON**.
 Voici en image la marche à suivre afin que la collecte des déchets se déroule en toute sécurité et dans le respect de tous.

COVID-19
CONSIGNES DE COLLECTES DU SIRMOTOM

🧼 **SE LAVER LES MAINS AVANT ET APRÈS UN CONTACT AVEC UN BAC OU UN CONTENEUR**

ORDURES MÉNAGÈRES
 Dans un sac fermé de maximum 50 litres

EMBALLAGES MÉNAGERS
 Directement dans le bac sans sac

PAPIERS
 Magazines, journaux, feuilles imprimées, etc.
 Directement dans le bac sans sac

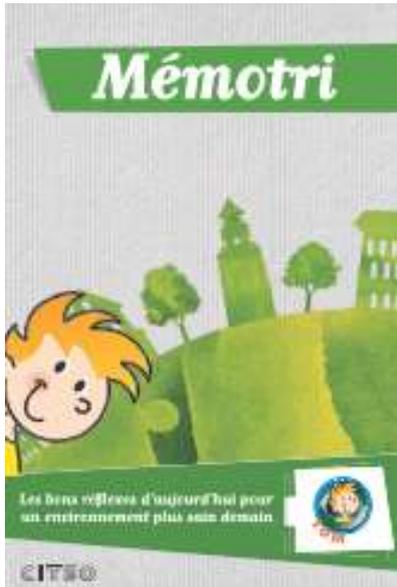
VERRES
 Bouteilles, pots, bocaux uniquement en verre
 Directement dans le bac sans sac

DÉCHETS VERTS
 Utilisez-les dans votre jardin :

1. Compostez en déposant vos feuilles, végétaux et la tonte de gazon.
2. Pratiquez le « mulching » en laissant la tonte sur le gazon.
3. Paillez en déposant une couche d’herbe, de feuilles ou de copeaux de bois.



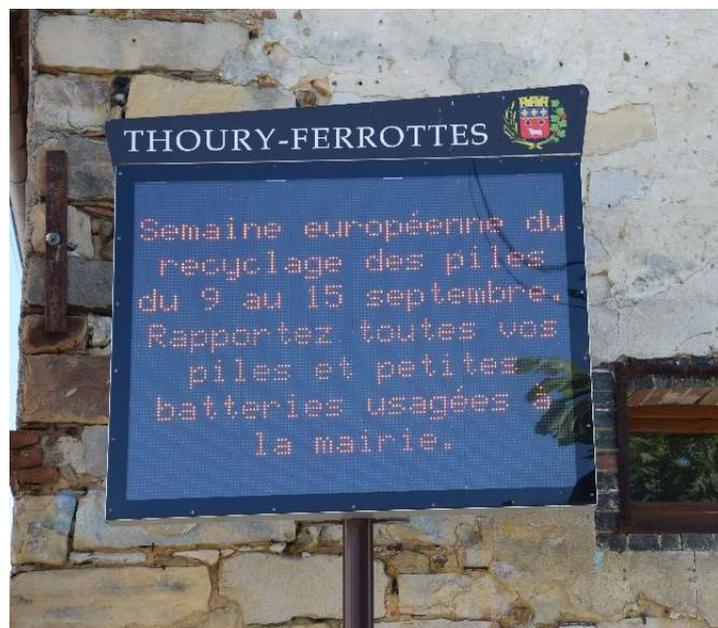
Les supports de communication



Les supports de communication du SIRMOTOM sont relativement variés. Ils se déclinent en fonction du public et des objectifs (sensibilisation, information, inscription). Sur le terrain, les supports d'informations sont distribués aux usagers (sacs de pré-collecte, guides de tri, autocollants « stop-pub » ou mémotris). Pour plus d'informations, des affiches de consignes de tri sont également apposées dans les locaux de propreté, dans les halls d'immeubles et sur les bacs de tri. Pour des évènements « festifs », des goodies sont généralement réalisés à l'effigie du SIRMOTOM et distribués (gourdes, gobelets réutilisables...). Enfin, des expositions thématiques éditées en grand format servent de support aux différentes actions de communication et de prévention. Elles peuvent être prêtées aux communes.

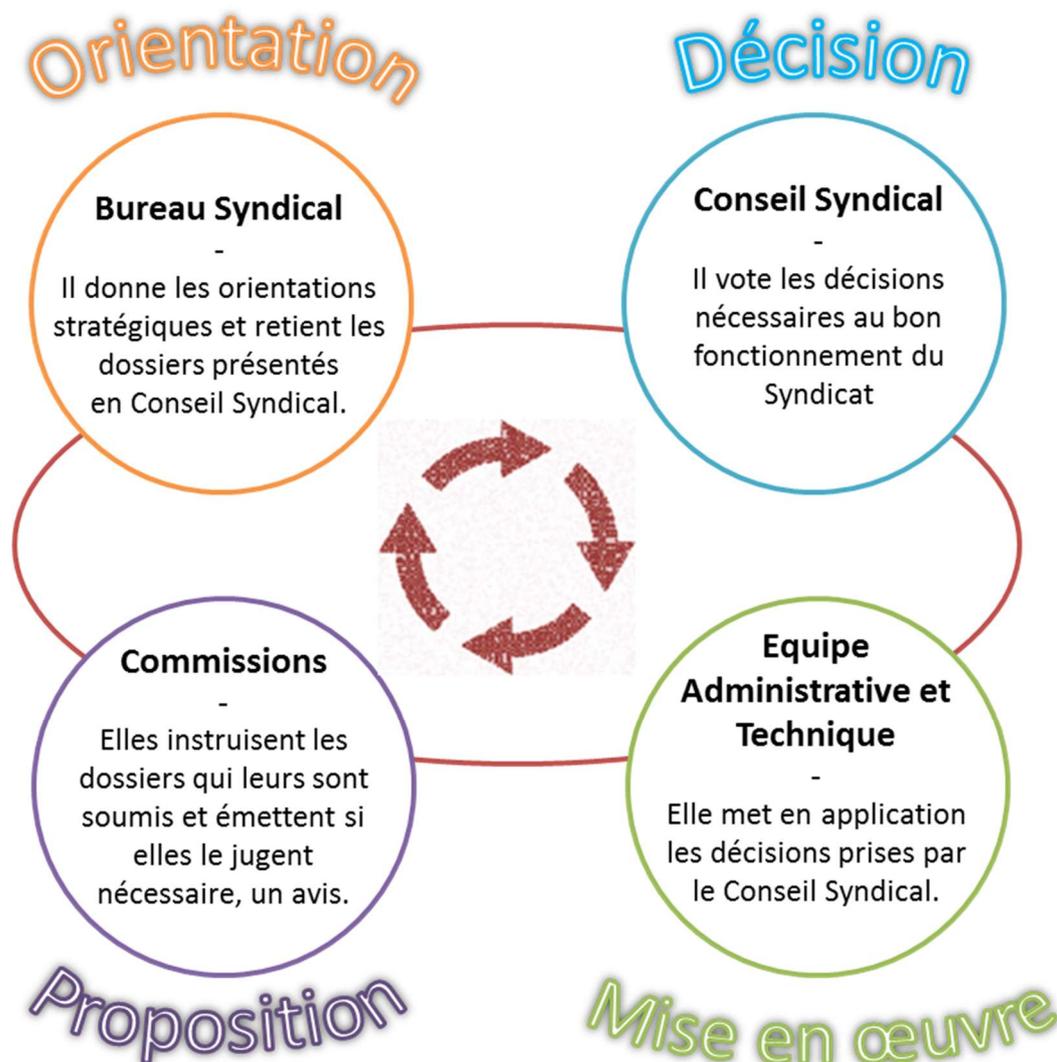
Le relais d'informations par les collectivités territoriales

Chaque action « grand public » est transmise à l'ensemble des communes. Le contenu proposé peut s'adapter à différents supports de communication (journaux communaux, panneaux lumineux, flyers, affiches et communiqués).



9.2 Organisation

Le fonctionnement du SIRMOTOM repose sur trois instances politiques différentes : le conseil syndical, le bureau syndical et les commissions spécialisées. Ces instances sont complétées par l'équipe administrative et technique composée des agents du SIRMOTOM.



9.2.1 Le conseil syndical

Le syndicat est présidé depuis le 7 novembre 2019 par Monsieur Yves JEGO. Il est administré par un conseil syndical composé de 61 délégués (et d'autant de suppléants) issus des conseils communautaires des collectivités adhérentes. C'est l'organe délibérant, il se réunit à chaque fois que cela est nécessaire, et au minimum 2 fois par an (1 fois par semestre).



9.2.2 Le bureau syndical

Le nouveau bureau syndical a été élu le 18 septembre 2020 parmi les délégués du conseil syndical.

Sa composition est détaillée dans le tableau ci-après.

Composition du bureau syndical du SIRMOTOM

Fonction	Elus
Président :	M. Yves JEGO
Vice-Présidents	M. Vincent CHIANESE, 1 ^{er} Vice-Président en charge des Finances et du Budget
	M. Lionel VALLEE, 2 ^{ème} Vice-Président en charge des Affaires Générales - Personnel
	Mme. Christina QUERMELIN, 3 ^{ème} Vice-Présidente en charge de la Prévention
	M. Michel MARTI, 4 ^{ème} Vice-Président en charge des Collectes - Déchetteries
	M. Frédéric FONTAINE, 5 ^{ème} Vice-Président en charge des Prospectives
Secrétaire	M. Nicolas BOLZE
Secrétaire-adjoint	Mme. Sarah HUSSON
Assesseurs :	M. Romain SENOBLE
	M. Casimir CHEREAU
	M. Denys MARTIN
	Mme. Sandrine GENTET
	Mme. Virginie VOLLEREAU
	M. Yves ROY
Délégué auprès du Président :	M. Michel FONTAN

9.2.3 Les commissions

Les commissions spécialisées sont au nombre de cinq (« Affaires générales – Personnel », « Collectes – Déchetterie », « Finances et budget », « Prospectives » et « Prévention »). Leurs membres sont désignés au sein du conseil syndical afin d'instruire les dossiers qui leur sont soumis et relevant de leur spécialité.



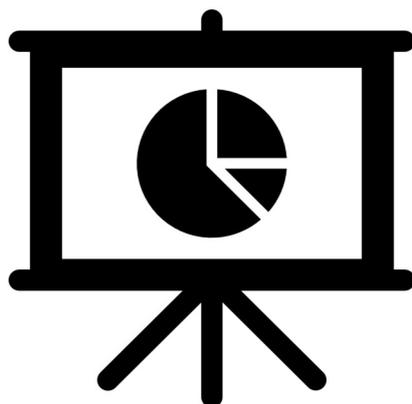
Partie 2 – Les indicateurs financiers

De quoi parle-t-on ?

La gestion des déchets a beaucoup évolué ces dix dernières années (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc.), ce qui a conduit à une approche économique de la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets plus complexe. Dans ce contexte, les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer.

Les obligations réglementaires pour le rapport annuel concernent à la fois l'expression des dépenses et des recettes du service.

Des outils et des méthodes existent pour guider le syndicat dans sa connaissance des coûts. La comptabilité analytique, adaptée, permet de viser la finesse de la connaissance. Elle est désormais mise en œuvre pour le service public de prévention et de gestion des déchets. Le SIRMOTOM a adopté sa mise en place en novembre 2016 permettant sa mise en œuvre sur l'année 2017. L'année 2018 était donc la première année complète permettant d'ajuster la connaissance des coûts. En effet, par rapport à la comptabilité générale, dont elle emprunte les données de départ, la comptabilité analytique se distingue techniquement par le fait qu'en plus de l'enregistrement des charges en fonction de leur nature, ces dernières sont ensuite ventilées par destination ou fonction. Actuellement en cours d'appropriation, ce nouvel outil fait également l'objet d'un accompagnement de l'ADEME auprès des collectivités d'Île-de-France, pour leurs permettre d'explicitier les coûts de gestion des déchets et leurs évolutions, de manière bien plus concrète, à travers un outils appelé « matrice des coûts ».





Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets sont rappelées ci-après afin de permettre une meilleure compréhension des éléments économiques et financiers présentés dans la suite de cette partie.

Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets

	Ordures ménagères résiduelles	Verres	Papiers graphiques	Emballages ménagers	Encombrants	Déchetteries (hors gravats) (inclus les tonnages d'encombrants en PaP)	TLC (Textiles, Linge, Chaussures)	Sapins	Papiers administratifs
Mode d'organisation	PaP et AV	AV	AV	PaP et AV	PaP	AV	AV	AV	PaP
Fréquences	1 à 3 fois par semaine	-	-	1 fois par semaine	1 fois par trimestre	-	-	1 fois par an	1 fois par trimestre
Tonnage collecté	18 319,34	1 066,70	331,96	1 208,72	648,82	7 079,39	145,90	15,46	10,90
Kg/ hab (SIRMOTOM)	328,08	19,39	28,01	11,80	128,70	3,13			
Kg/ hab (IDF)	289,00*	20,00*	35,00*	24,00*	67,00*,***	20,00**			
Ecart / ratio IDF	39,08	-0,61	-6,99	-12,20	61,70	-16,87			
Collecte	SIRMOTOM								
Traitement	Délégation au SYTRADEM								

PaP : porte-à-porte / AV : apport volontaire.

Population municipale 2017 du SIRMOTOM en vigueur au 1^{er} janvier 2020 : 55 008 habitants (INSEE).

* Données IDF : Gestion des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France • données 2015 © ORDIF • déc 2017.

** Données IDF : Inclus la collecte des déchets verts hors déchetterie.

*** Les données IDF et SIRMOTOM sont difficilement comparables. La méthode de calcul est différente car les tonnages des services techniques des communes et des déchets des professionnels sont inclus pour le SIRMOTOM.

10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées

Principales prestations rémunérées à des entreprises et syndicats.

Entreprise / syndicat	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations (€)	Evolution n/n-1
Sytradem	Contribution au SYTRADEM – (englobe le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables, le remboursement des emprunts du centre de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne, de l'ancien centre de tri de Nangis ainsi que le fonctionnement du syndicat).	Adhésion	Sans objet	3 425 704,87 €	1,01%
Smetom-Geeode **	Participation aux frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE	Convention, annuelle	Sans objet	24 471,73 €	-89,06%
Aubine - Veolia propreté *	Contrat de collecte LOT1 - AUBINE - Collecte en PaP, entretien et maintenance des bacs	MP, 7 ans	2022	2 650 969,72 €	3,27%
Coved *	Contrat de collecte LOT2 - COVED – Rechargement, transport et mise en décharge des encombrants	MP, 7 ans	2022	69 911,18 €	27,74%
Coved *	Contrat de collecte LOT3 - COVED - Collecte en PAV et entretien maintenance des colonnes	MP, 7 ans	2022	204 080,25 €	15,45%
Coved **	Contrat de collecte LOT4 - COVED - Nettoyage des dépôts sauvages	MP, 7 ans	2022	2 674,11 €	-47,45%
Bourgogne recyclage puis Aubine – Véolia propreté *	Exploitation des déchetteries – Bourgogne recyclage puis Aubine-Véolia propreté (inclus également la location de bennes pour la collecte des pneus usagés).	MP, 5 ans	2025	1 017 833,68 €	12,15%
Depolia	Convention de collecte et de traitement des récipients sous pression et convention d'apport de l'amiante intégré	Prestation	Sans objet	19 043,04 €	12,85%
Aip refon	Collecte des encombrants sur demande - AIP REFON	Prestation	Sans objet	2 175,01 €	49,52%

MP : Marché public.

* Rattachements de charge inclus

** Sans l'annulation des rattachements 2019, les montants seraient de

- SMETOM-GEEODE = 118 976,73 €
- COVED LOT 4 = 4 674,11 €



Chapitre 11. Budget, coût du service et financement

Le SIRMOTOM, en tant que syndicat mixte fermé et comme toute administration, présente un budget constitué de dépenses de fonctionnement et d'investissement mais également de recettes liées aux contributions de ses adhérents et aux recettes diverses liées à ses activités. Dans ce chapitre, l'objectif est de lister et d'expliquer les dépenses et recettes du syndicat liées à l'exercice 2020. L'ensemble des éléments financiers présentés ci-après sont extraits du compte administratif 2020 et les rattachements de charges (dépenses de fonctionnement) sont pris en considération.

- Dépenses de fonctionnement 2020 : 8 339 553,96 €
Dont 122 508,71 € d'opérations d'ordre
- Dépenses d'investissement 2020 : 329 302,00 €
- Recettes de fonctionnement 2020 : 8 407 985,34 €
- Recettes d'investissement 2020 : 122 508,71 €
Dont 122 508,71 € d'opérations d'ordre

Pour information, les opérations d'ordre telles que les dotations aux amortissements (acquisitions de biens) ne sont pas détaillées dans la suite de ce chapitre.

Pour rappel, le compte administratif présente des dépenses dont les montants inscrits sont en TTC pour les non-recyclables (TVA non récupérable), et en HT pour les recyclables (TVA récupérable). En ce qui concerne les dépenses liées à la fois aux non-recyclables et aux recyclables dites « dépenses mixtes », les montants inscrits sont calculés à partir du montant TTC auquel est appliqué un taux de TVA proratisé (selon un coefficient de déduction) permettant une récupération partielle de TVA.

La contribution demandée aux 5 communautés de communes (39 communes), pour lesquelles le SIRMOTOM exerce sa compétence, est basée sur un calcul au prorata des habitants du territoire des communautés de communes par rapport à la population totale du SIRMOTOM (55 838 habitants, Recensement 2017 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020).

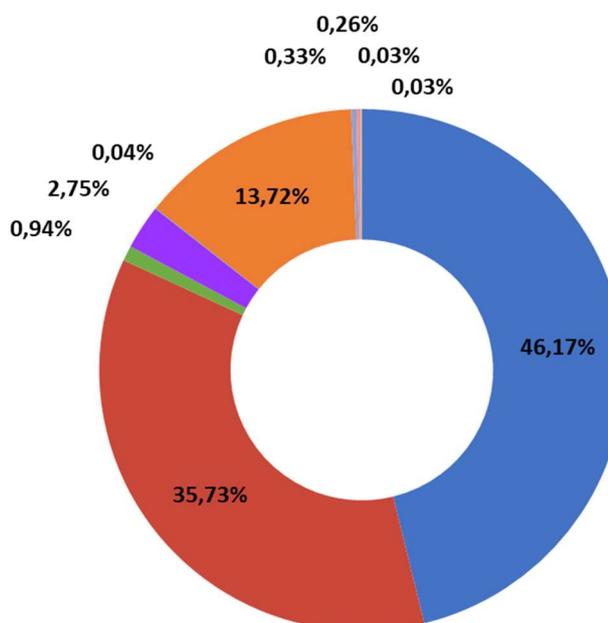
ANNEE	POPULATION TOTALE	PARTICIPATION DES COMMUNES	COÛT / HAB.	EVOLUTION en % du COÛT / HAB.
2008	49 942	6 450 172,36 €	129,15 €	
2009	50 562	7 926 485,96 €	156,77 €	21,38%
2010	50 860	7 926 877,80 €	155,86 €	-0,58%
2011	50 643	7 927 016,44 €	156,53 €	0,43%
2012	50 930	7 927 081,40 €	155,65 €	-0,56%
2013	51 659	7 927 169,72 €	153,45 €	-1,41%
2014	51 727	7 134 451,92 €	137,93 €	-10,12%
2015	52 044	7 178 168,70 €	137,93 €	0,00%
2016	52 746	6 547 492,85 €	124,13 €	-10,00%
2017	54 091	6 714 315,83 €	124,13 €	0,00 %
2018	54 770	6 798 600,10 €	124,13 €	0,00 %
2019	55 277	7 547 521,58 €	136,54 €	10,00 %
2020	55 838	7 624 120,52 €	136,54 €	0,00 %

11.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux coûts des services et missions confiées aux prestataires, aux prestations de conseil, aux frais d'administration générale, aux frais de personnel et de gestion des projets réalisés par le syndicat.

11.1.1 Prestations de services

Les principales prestations de services 2020 sont liées à la contribution versée au SYTRADEM (qui englobe le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages, le remboursement des emprunts du centre de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne et de l'ancien centre de tri de Nangis et le fonctionnement du Syndicat), au contrat de collecte en porte-à-porte (LOT 1 Aubine) et à l'exploitation des déchetteries (Bourgogne recyclage et Aubine – Véolia propreté). Enfin, les contrats de collecte des Lots 2 à 4 et diverses prestations complètent cette liste dont le montant total est de 7 419 209,04 €.



Coûts des prestations de services

Prestations de services	Montant
Contribution SYTRADEM	3 425 704,87 €
Contrat de collecte LOT 1 - AUBINE – Collecte PaP *	2 650 969,72 €
Contrat de collecte LOT 2 - COVED – Encombrants *	69 911,18 €
Contrat de collecte LOT 3 - COVED – Collecte PAV *	204 080,25 €
Contrat de collecte LOT 4 - COVED – Dépôts sauvages **	2 674,11 €
Exploitation des déchetteries - Bourgogne recyclage - Aubine Véolia propreté*	1 017 833,68 €
Participation : Frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE **	24 471,73 €
Convention Depolia (collecte et traitement : extincteurs/bouteilles de gaz et convention amiante)	19 043,04 €
Collecte des encombrants sur demande - AIP REFON	2 175,01 €
Collectes exceptionnelles	2 345,45 €
Total	7 419 209,04 €

* Rattachements de charges inclus.

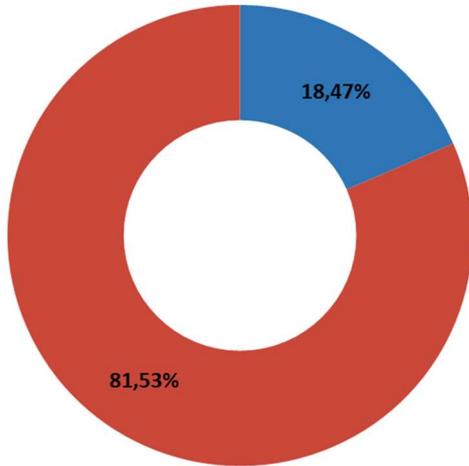
** Sans l'annulation des rattachements 2019, les montants seraient de

- SMETOM-GEEODE = 118 976,73 €
- COVED LOT 4 = 4 674,11 €



11.1.2 Prestations de conseil

Deux types de prestations de conseil ont été réalisées en 2020. Elles concernent l'assistance juridique et financière. Leur montant total est de 23 310,04 €.



Coûts des prestations de conseil

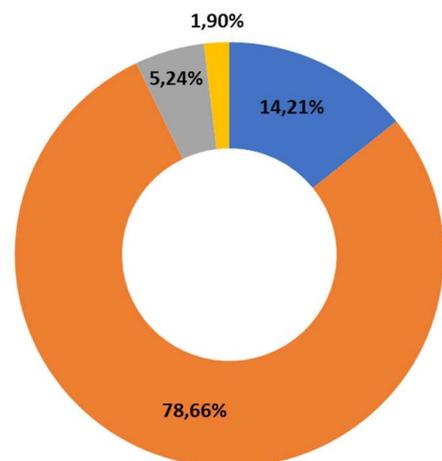
Prestations de conseil	Montant
Assistance financière	4 305,60 €
Assistance juridique	19 004,44 €
Total	23 310,04 €

11.1.3 Frais d'administration et charges techniques

Les frais de fonctionnement se répartissent en quatre catégories principales parmi lesquelles les charges de « personnel et élus » représentent la part la plus importante (78,66 % des frais). Les autres dépenses se répartissent entre les charges de structure et les charges liées aux projets de communication et de prévention. Leur montant total est de 774 526,17 €.

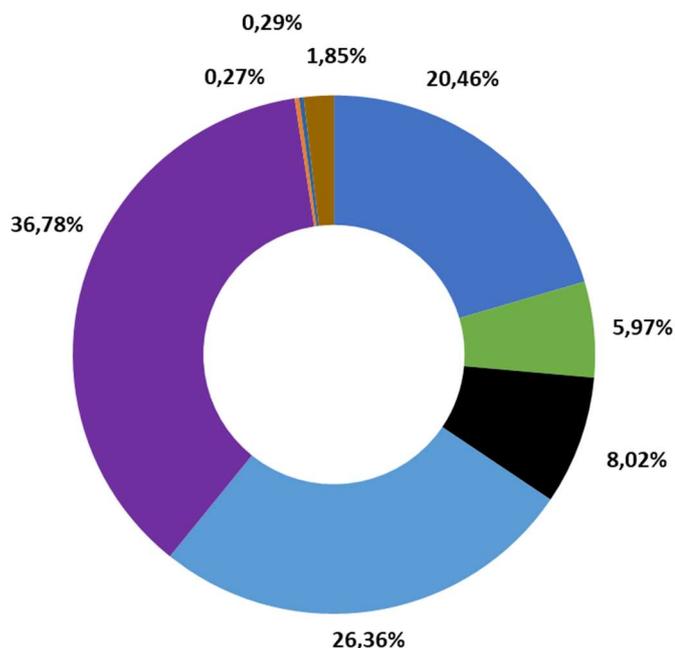
Coûts des frais de fonctionnement

Frais de fonctionnement	Montant
Charges de structure	110 050,86 €
Personnel, élus	609 214,48 €
Communication	40 575,53 €
Projets de réduction des déchets	14 685,30 €
Total	774 526,17 €



11.2 Dépenses d'investissement

En 2020, le SIRMOTOM a investi dans la fourniture de bacs de précollecte, de composteurs et de matériel informatique, d'acquisitions diverses et des dépenses liées aux petits travaux d'entretien sur les déchetteries ou au bâtiment administratif. Le reste des investissements concernent le projet de modernisation des PAV du territoire, le projet d'extension/rénovation de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne et l'amortissement des subventions d'investissement.



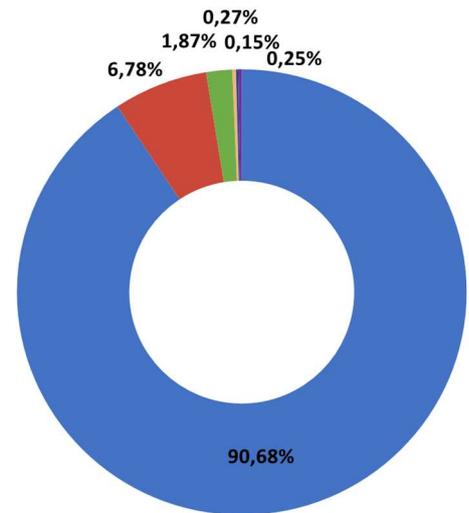
Coûts des investissements

Dépenses d'investissement	Montant
Fournitures de pré-collecte (Bacs OM et CS) – SULO France	67 359,70 €
Fournitures de composteurs individuels - SULO France	19 648,32 €
Fournitures de bureaux et interventions informatiques	26 418,94 €
Cession licences (logiciel, anti-virus et mises à jour)	11 890,64 €
Matériel informatique (postes de travail)	13 634,71 €
Chaises de bureau	893,59 €
Projet modernisation du parc de PAV (OMR/CS/VERRE/PAPIERS)	86 817,69 €
AMO/MOE - Projet PAV OM/CS/VERRE/PAPIERS - SAFEGE	32 292,02 €
Missions complémentaires - Projet PAV OMR/CS/VERRE/PAPIERS (Géotechnique, CSPS)	54 525,67 €
Projet de rénovation/extension de la déchetterie de Montereau	121 117,57 €
MOE - Projet déchetterie MFY - ATE	25 656,97 €
MOE - Projet déchetterie MFY - CABINET MERLIN	38 995,04 €
Missions complémentaires - Projet déchetterie MFY (Topographie, Géotechnique...)	56 465,56 €
Acquisitions	13 312,01 €
Matériel photo	416,61 €
Panneaux déchetterie	470,39 €
Autres - Travaux divers SIRMOTOM & déchetterie	965,88 €
Amortissement des subventions d'investissement	6 086,90 €
Total	329 302,00 €



11.3 Recettes de fonctionnement

Au cours de l'année 2020, les recettes de fonctionnement perçues par le syndicat se répartissent entre la participation des communautés de communes, les soutiens des éco-organismes, la valorisation des matériaux, un remboursement suite à la dégradation de bennes, des aides/subventions et d'autres recettes dont le détail est listé dans le tableau suivant.



Recettes de fonctionnement

Recettes	Montant
Participation des communautés de communes	7 624 120,52 €
Soutiens Eco-Organismes	570 294,97 €
ECODDS	4 798,94 €
CITEO / ECO-EMBALLAGES - Reversement SYTRADEM	539 311,31 €
ECO MOBILIER	20 695,92 €
RECYL M	69,50 €
ECO TLC	5 419,30 €
Matériaux / Valorisation	156 992,48 €
ACTECO - ACIERS	11 350,14 €
DERICHEBOURG - FERAILLES	30 678,59 €
AUBINE – PAPIERS ADMINISTRATIFS	708,50 €
ACTECO – EMB MENAGERS : Alu, cartonnettes, plastiques	39 532,89 €
ACTECO - PAPIERS	30 062,98 €
VERALLIA ST GOBAIN - VERRE	30 534,92 €
COVED Matériaux triés – EMB MENAGERS : briques alimentaires	87,94 €
OCAD3E - D3E	12 708,86 €
DEPOLIA BATTERIE	1 327,66 €
Remboursement dégradation bennes	22 300,00 €
Aides et subventions	13 000,00 €
CRIF "Réduction et valorisation des biodéchets"	13 000,00 €
Autres remboursements	7 305,75 €
Dépôts des professionnels en déchetteries	6 189,72 €
Dotations aux amortissements des subventions d'investissement	6 086,90 €
Régie multi-services (broyage, poules, cartes déchetteries, ...)	1 695,00 €
Total	8 407 985,34 €

11.4 Recettes d'investissement

La demande de FCTVA 2020 - Dépenses 2019 du SIRMOTOM a fait l'objet d'un décalage temporaire. Par conséquent, son versement interviendra au cours de l'exercice 2021.



11.5 Comptabilité analytique

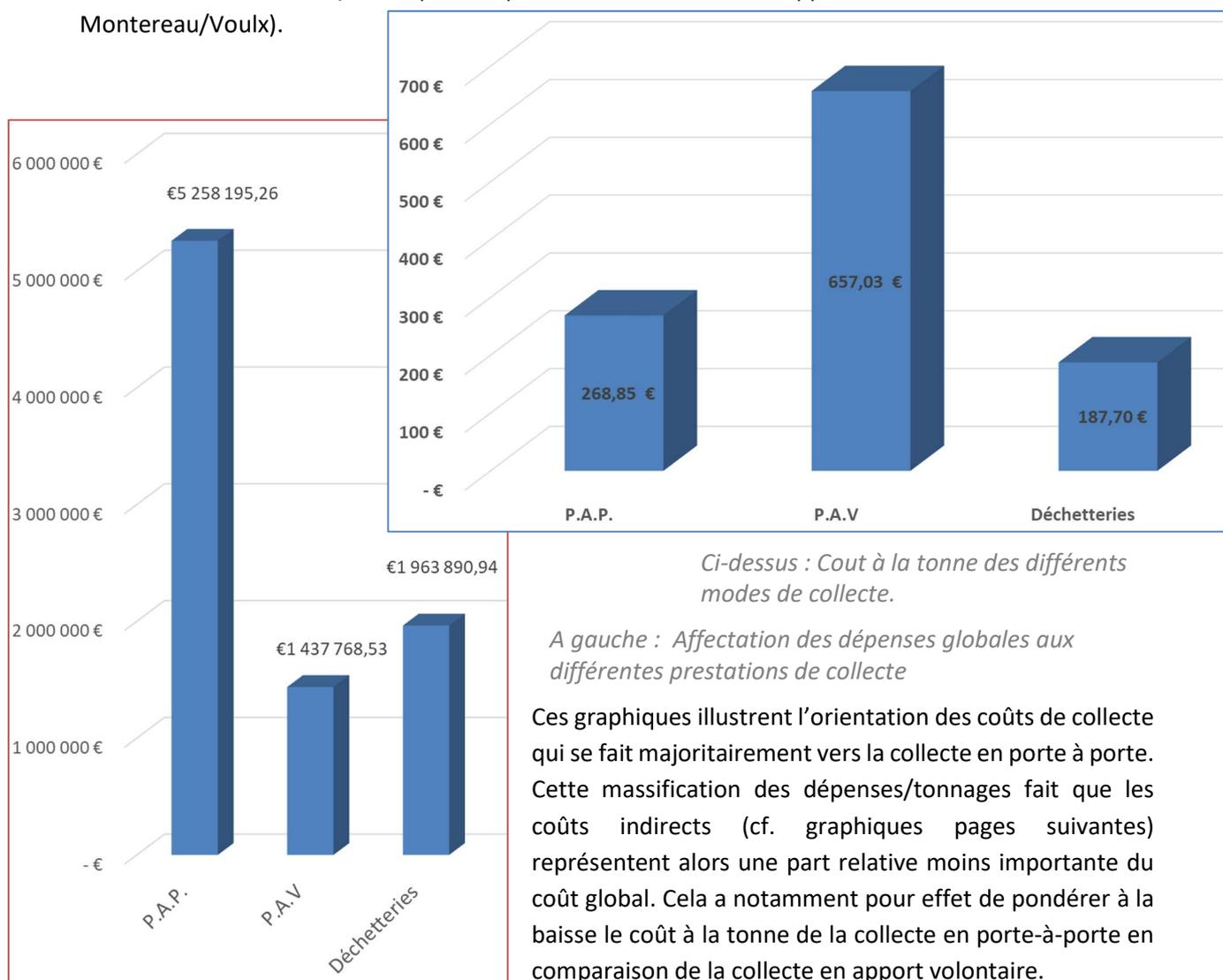
Depuis 2017, le SIRMOTOM met en place un outil de comptabilité analytique. Il est intéressant de faire un focus sur l'année 2020 qui semble confirmer la stabilité du système et permet de s'approprier la comptabilité du SIRMOTOM d'une nouvelle façon.

A noter toutefois, la comptabilité analytique diffère de la comptabilité classique sur plusieurs points dont certains entraînent d'importantes différences qu'il est nécessaire de bien identifier :

- Prise en compte de l'amortissement des bâtiments à travers la notion de charges supplétives ;
- Concordance avec le compte administratif ;
- Rattachements de charge et recettes non inclus ;
- Montants avec taux de TVA recalculés (HT pour les recyclables car récupération de la TVA, taux de TVA proratisée pour les dépenses mixtes car récupération d'une partie de la TVA seulement et TTC pour les non recyclables car aucune récupération de la TVA).

Ventilation sur les différents modes de collecte :

En 2020, la ventilation des dépenses est affectée selon la répartition illustrée ci-après sur les différents modes de collectes (PAP : porte-à-porte ; PAV : Points d'apport volontaire ; Déchetteries Montereau/Voulx).

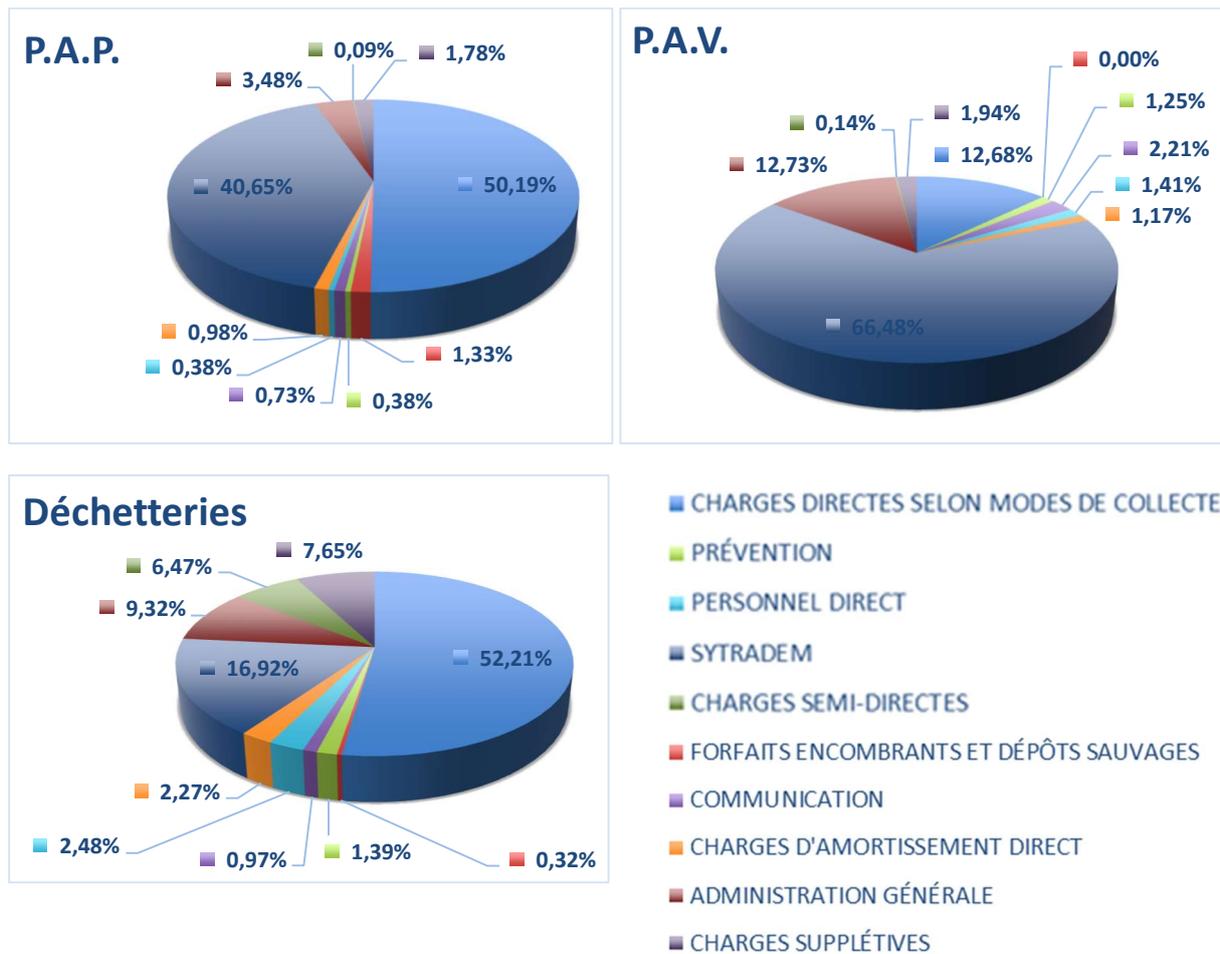




Plus en détails, ci-dessous, le tableau et les trois graphiques illustrent également la répartition des dépenses selon les différents postes pour chacun des modes de collecte.

	P.A.P.	P.A.V	DÉCHETTERIES
Charges directes selon modes de collecte	2 639 289,86 €	182 330,07 €	1 025 278,94 €
Forfaits encombrants et dépôts sauvages	69 679,21 €	- €	6 332,15 €
Prévention	19 738,90 €	17 915,90 €	27 354,56 €
Communication	38 509,29 €	31 752,43 €	19 071,86 €
Personnel direct	20 219,47 €	20 219,47 €	48 715,58 €
Charges d'amortissement direct	51 600,00 €	16 845,76 €	44 600,20 €
Sytradem	2 137 639,84 €	955 771,66 €	332 293,37 €
Administration générale	183 050,69 €	183 050,69 €	183 050,69 €
Charges semi-directes	4 723,44 €	2 045,64 €	127 025,22 €
Charges supplétives	93 744,55 €	27 836,91 €	150 168,35 €
	5 258 195,26 €	1 437 768,53 €	1 963 890,94 €

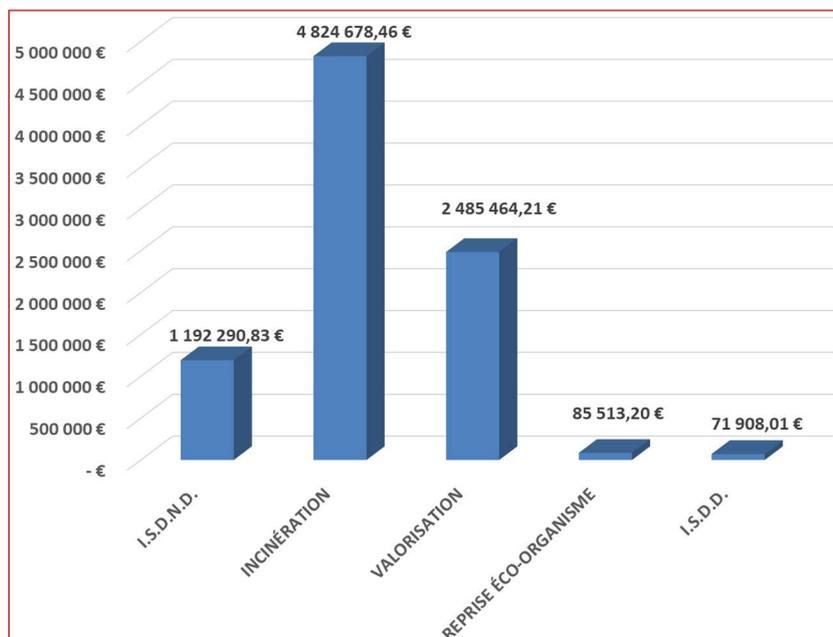
Tableau et graphiques : Répartition des dépenses selon les postes pour les différents modes de collecte



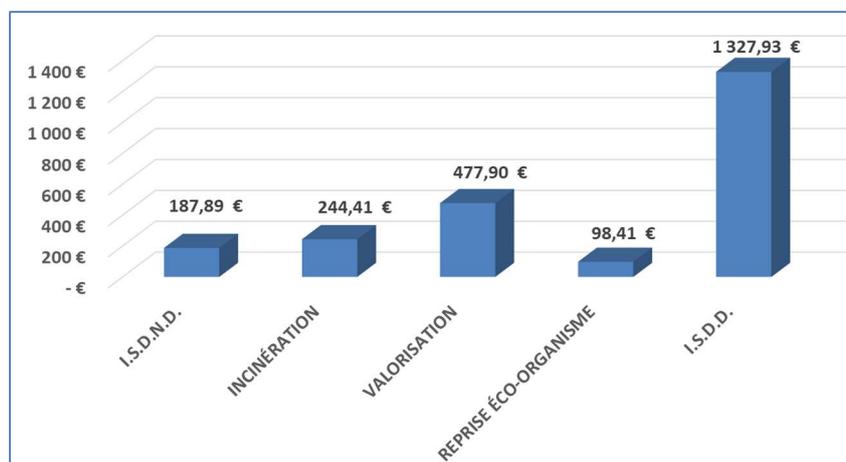
Ventilation sur les différents modes de traitement :

Un des intérêts de la comptabilité analytique est également de permettre d'obtenir le coût, global ou à la tonne, de chacun des modes de traitements (collectes comprises). Ces données sont présentées dans les deux graphiques suivants :

Coût global des différents modes de traitement



Coût à la tonne des différents modes de traitement



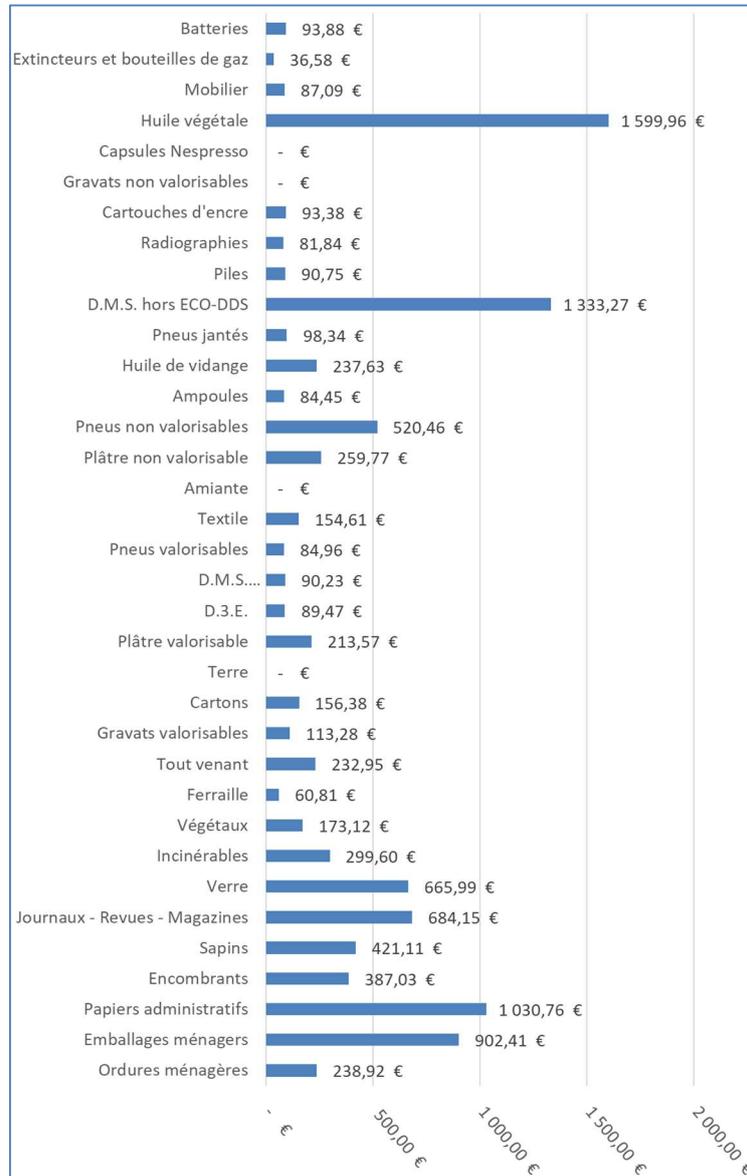
Il est intéressant de noter que l'incinération représente le poste de dépenses le plus important, ce qui s'explique du fait des tonnages d'OMR importants et des investissements liés au CVE géré par le Syradem. Toutefois, ramené à la tonne traitée, l'incinération n'est pas le mode de traitement le plus coûteux. L'élimination des déchets en ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux) étant plus onéreuse du fait des particularités techniques associées à ce type de déchets. Il en est de même pour la valorisation qui nécessite notamment, pour les flux comme les emballages ménagers recyclables par exemple, des étapes de tri importantes et présentent un coût de collecte plus élevé en raison d'un ratio poids/volume moins favorable.



Ventilation sur les différents flux de déchets :

Il est également possible de détailler les coûts à la tonne par flux tel que présenté dans le graphique ci-après.

Coût à la tonne des différents flux de déchets collectés et traités



Concernant les déchets des déchetteries, les coûts à la tonne sont logiquement inférieurs à ceux des collectes en PAP et en PAV. Plus en détails, il ressort que les flux « particuliers » tel que les huiles végétales, les déchets dangereux spécifiques (DMS hors EcoDDS) présentent des coûts importants du fait des spécificités liées aux modalités de collecte/traitement. A l'inverse, les flux collectés en déchetteries mais ensuite pris en charge par des éco-organismes (mobilier, DMS, D3E, pneus valorisables, ampoules, ...) présentent des coûts moins importants.

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210927-DELIB202147-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210927-DELIB202147-DE



SIRMOTOM

22 rue de la Grande Haie

77130 Montereau-fault-Yonne

Tel : 01.64.32.67.23

Email : sirmotom@wanadoo.fr

Site internet : www.sirmotom.fr

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202148-DE

Berger
Levrault

RAPPORT ANNUEL 2020

sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers

LA MARIANNE D'OR

36^{ème}

PALMARÈS



LE SIRTOM SUD-FRANCILIEN DISTINGUÉ
PAR LA MARIANNE D'OR DE LA SOLIDARITÉ
FACE À LA PANDÉMIE



Sud-Francilien

SIRTOM

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202148-DE



Collecte, tri, recyclage
LES GESTES DE L'ÉCO-CITOYENNETÉ

SOMMAIRE

I.	Présentation du syndicat	8
1.	Historique	8
2.	Un territoire rural	9
3.	La population	9
4.	Les compétences	10
5.	L'équipe administrative	10
	- Organigramme	11
II.	Organisation générale de la collecte	12
III.	La collecte et le traitement des ordures ménagères	13
1.	Une collecte en porte à porte	13
2.	Un tonnage maîtrisé	14
3.	Le traitement des ordures ménagères	14
IV.	La collecte sélective et le traitement des recyclables	14
1.	Une collecte en porte à porte	15
2.	L'apport volontaire	15
3.	Un tonnage constant	15
V.	La collecte des encombrants	20
1.	Une collecte en porte à porte	20
2.	L'évolution des tonnages	20
VI.	La collecte du textile	21
1.	L'apport volontaire	21
2.	L'évolution des tonnages	21
3.	Le traitement	22
VII.	Le Recyclage	22
VIII.	Le traitement des déchets collectés	22
1.	Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) à Vert-le-Grand	23
2.	L'Écosite Sud-Essonne	23
IX.	Le réseau des déchèteries	24
1.	Synthèse des tonnages	25
X.	Les données financières	26
1.	Section de Fonctionnement	26
2.	Section d'investissement	26
3.	Compte Administratif 2020	27
4.	Evolution des Taux 2016-2020	27
XI.	La prévention et la réduction des déchets - Biodéchets	28
1.	La TEOM Incitative	32
2.	Comparaison des ratios en Ile-de-France ORDIF	32
XII.	Gestion des déchets – Lutte contre les dépôts sauvages	34
XIII.	Synthèse des tonnages	35





Le mot du Président

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202148-DE



Dans la tempête sanitaire, le SIRTOM a tenu le cap en assurant un service public de qualité malgré le confinement national.

Début 2020, la pandémie de Covid-19 nous a tous surpris malgré les signes avant-coureurs venus d'Asie, et a forcé les organisations à s'adapter dans l'urgence pour poursuivre et sauvegarder nos activités.

Le SIRTOM SUD-FRANCILIEN qui assure la collecte des déchets à l'ensemble des habitants des 36 communes adhérentes au syndicat, n'a pas fait exception.

Dans un contexte toujours difficile, des comportements nouveaux sont en pleine émergence. Les déchets d'un foyer sont le miroir de sa consommation, et ils évoluent constamment. L'heure n'est plus au gaspillage, mais à la valorisation de l'ensemble des ressources dont nous disposons tous, à des degrés divers.

Mais durant particulièrement la crise sanitaire, l'utilité sociale des éboueurs a été une évidence pour tous. Modification des horaires de collecte, équipement de protection pour les agents, maintien de l'ouverture des déchetteries et du ramassage des déchets verts, ont fonctionné afin d'éviter le brûlage et les décharges sauvages.

- Que retenir du traitement médiatique des éboueurs présentés comme des remparts vivants à la propagation d'un processus mortel ?

- Cette attention à l'utilité sociale des « derniers de cordée » renvoie-t-elle à de la reconnaissance ?

Il n'est pas certain que la "gratitude collective spontanée" survive longtemps à l'épidémie de coronavirus alors que ces travailleurs dans le monde des déchets font souvent l'objet d'un mépris social. Actuellement, ces personnages imaginaires doivent être mis en lumière dans une situation exceptionnelle qui dérange le bon « ordre des choses » ; les éboueurs deviennent des remparts vivants à la propagation d'un processus mortel, une sorte de « chair à virus ». Or, quand on a peur, on ne peut pas continuer à travailler longtemps sans finir par tomber malade. Il fallait être présent, il fallait équiper ces agents contre l'avis des autorités sanitaires, montrer l'exemple, nous n'avons pas été déçu !

En fait, le vrai scandale politique, c'est que les données épidémiologiques disponibles ont montré que le taux d'accidentologie des éboueurs est l'un des plus élevés de France, tandis que l'âge moyen de décès au moment de la retraite est l'un des plus bas (tristes records partagés avec les ouvriers du BTP).

En cela, on les drapait d'une dignité qui leur est habituellement refusée, alors je veux ici dire que nos équipes ont été au rendez-vous et leur rendre hommage pendant une période de renouvellement électorale.

Judi 10 septembre, l'Assemblée du SIRTOM SUD-FRANCILIEN a décidé de me reconduire dans mes fonctions de Président à la majorité absolue alors que notre syndicat se voyait décerné d'une Marianne d'Or mettant sous les feux des projecteurs cette catégorie professionnelle des éboueurs qui mérite une réelle reconnaissance par tous.

Il est bien normal que cette Marianne d'Or et cet éditorial soient entièrement dédiés aux agents et élus que je remercie pour leur confiance, qui ont su assurer à mes côtés au quotidien, une continuité du service public.



Pascal SIMONNOT
Président du Sirtom Sud-Francilien
Maire de Moigny-sur-École

PRÉAMBULE



Le rapport annuel d'activité est un document d'information sur l'organisation du syndicat, les moyens techniques et économiques mis en œuvre pour assurer la qualité du service public d'élimination des déchets, les résultats quantitatifs des différentes collectes., conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Le rapport annuel doit être présenté à son assemblée délibérante, par le Président de l'établissement public de coopération intercommunal compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il devra également être transmis au conseil municipal de chacune des 36 communes membres.

Ce rapport est également à destination du public : il sera mis en ligne sur le site www.sirtomdusudfrancilien.fr et sera disponible dans les mairies et les locaux du délégataire Europe Services Déchets.

En 2020, la production d'ordures ménagères et assimilés du SIRTOM est de 316 Kg par habitant contre 301 Kg en 2019, augmentation en raison du covid-19 où la population était davantage présente au domicile.*

Objectif du Grenelle de l'environnement : Réduire la production des ordures ménagères et assimilés de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années pour atteindre 260 kg en 2020 et 245 kg en 2025.

* Les **ordures ménagères et assimilés** (OMA) désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles, emballages, verre, papiers graphiques et bio déchets. Cela comprend également les encombrants 1 fois par an et déchets des professionnels, on parle alors de déchets « **assimilés** » aux déchets ménagers.

RÉGLEMENTATION

La réglementation nationale a fortement évolué en 2015 avec la loi NOTRe du 7 août 2015, portant sur la réforme territoriale, et la loi T.E.C.V du 18 août 2015, fixant des objectifs en matière d'économie circulaire.

Au niveau Européen

La prévention et la gestion des déchets sont règlementées par la **directive cadre sur les déchets (2008/98/CE)** adoptée en novembre 2008. Elle vise à protéger l'environnement et la santé humaine par la prévention des effets nocifs de la production et de la gestion des déchets, et définit notamment une hiérarchie de gestion. Elle a été transposée en droit français principalement par l'ordonnance n° 2010/1579 du 17 décembre 2010.

Au niveau national

La **réglementation française** intègre les orientations européennes dans le **Code de l'environnement** qui regroupe les textes juridiques relatifs au droit de l'environnement, dont le titre IV relatif aux déchets (articles 541 -1 et suivants).

Le titre IV de la **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV)** du 18 août 2015 porte sur « l'économie circulaire ». Il contient des dispositions pour lutter contre les gaspillages, promouvoir l'économie circulaire, de la conception des produits à leur recyclage. S'agissant des déchets, les principaux objectifs de la loi sont :

- la réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020 ;
- la valorisation de 55 % des déchets non dangereux en 2020 et 60 % en 2025 ;
- la valorisation de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020 ;

- la réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge.

Quelques mesures provenant de la loi TECV :

- développement du **tri à la source des biodéchets** (déchets organiques valorisables en compost) par les collectivités. D'ici 2025, chaque Français devra disposer d'une solution de tri **à la source de ses déchets alimentaires** ;
- développement du **réemploi** et augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la **réutilisation**, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement ;
- mise en place de plans de lutte contre le **gaspillage alimentaire** dans tous les services de restauration collective, à partir de septembre 2016 ;
- extension progressive des consignes de tri à l'ensemble des **emballages plastiques** sur l'ensemble du territoire avant 2022 ;
- interdiction des **sacs plastiques** : depuis le 1er juillet 2016, les sacs plastiques de caisse à usage unique sont interdits et à partir du 1er janvier 2017 les sacs « fruits et légumes » ;
- lutte contre **l'obsolescence programmée** des produits manufacturés grâce à l'information des consommateurs.



LA PLANIFICATION RÉGIONALE

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République a été promulguée le 7 août 2015, modifiant profondément les articles L. 541-12 à 15 du Code de l'environnement relatifs à la planification des déchets.

La Région Île-de-France exerce la compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets depuis 2004. C'était la seule Région à avoir cette compétence pour l'ensemble des déchets produits sur le territoire francilien, mais, avec la loi NOTRe du 7 août 2015, **toutes les Régions ont dorénavant cette compétence.**

Vers un plan régional unique de prévention et de gestion des déchets

La loi NOTRe confie aux conseils régionaux la compétence de planification des déchets et crée un nouveau plan régional, le **plan de prévention et de gestion des déchets**, qui se substituera aux plans actuels à l'issue de son élaboration et approbation par la Région Île-de-France.

Ce futur plan régional intègre tous les déchets produits sur le territoire francilien qu'ils soient dangereux, non dangereux ou inertes, qu'ils soient générés par les ménages, les entreprises, les collectivités ou les administrations. Il doit comprendre :

- un état des lieux ;
- une prospective à 6 et 12 ans ;

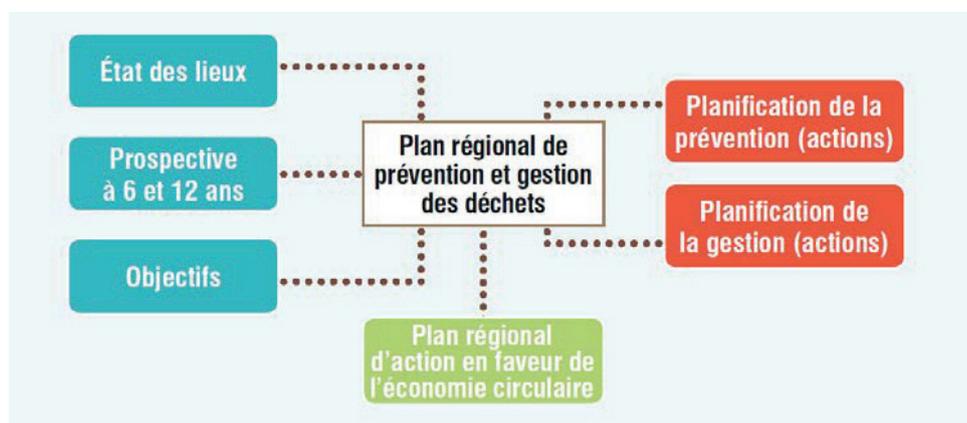
La Région Île-de-France engage les travaux d'élaboration de cette nouvelle planification fin 2016.

Le **décret n° 2016-811 du 17 juin 2016** « relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets » précise les dispositions issues de la loi NOTRe.

Il confie aux conseils régionaux la responsabilité d'établir des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets et de « *coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées* ».

La place des observatoires « déchets » comme organismes centralisateurs des données y est clairement affichée.

(Source tableau de bord 2016 - ORDIF)



I. PRÉSENTATION DU SYNDICAT

1. Historique

6 janvier 1967 : Création du Syndicat.

9 mars 1970 : Arrêté préfectoral autorisant la construction d'une usine d'incinération d'ordures ménagères. → 1^{er} juillet : l'usine est en service.

26 avril 1979 : Arrêt de l'usine d'incinération.

Fin 1993-début 1994 : Adhésion au SIREDOM (Syndicat de traitement et revalorisation des déchets).

Courant 2003 : Mise en place de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire.

2009 : Abandon de la régie et lancement du 1^{er} marché de collecte attribué à Europe Service Déchet.

2010 : - Externalisation de la collecte et détachement du personnel technique pour 5 ans.

- Mise en place d'armoires à textile
- Lancement de la 1^{ère} campagne de composteurs domestiques

2011 : - Intégration de 4 nouvelles communes : Boutigny-sur-Essonnes, Courances, Mondeville et Videlles suite à la dissolution du SIRCOM.

- Création d'un site internet.
- Lancement de l'étude de faisabilité de la mise en œuvre de la redevance incitative : phase n°1 Etude du territoire.

2012 : - Approbation du principe de la fusion entre le SIROM et le SEDRE suivant la lettre de M. le Préfet en date du 17 septembre.

- Phase n°2 de l'étude sur la RI : Présentation des scénarii par le cabinet d'études Service Public 2000.

2013 : - Phase n°3 de l'étude sur la Redevance Incitative : Présentation du principe de la grille tarifaire.

- Approbation des statuts du futur syndicat dans le cadre de fusion entre le SIROM et le SEDRE.
- Approbation sur la mise en place de la Redevance Spéciale au 1^{er} janvier 2014
- Approbation sur la mise en place de la TEOM incitative au 1^{er} janvier 2016 avec une phase test en 2015.
- Approbation du lancement de la consultation à la rédaction du marché de collecte des déchets ménagers en TEOM incitative.
- Mise en place de la collecte de piles et batteries usagées.

2014 : - Renouvellement des membres du Comité Syndical et élection d'un nouveau Président.

- Arrêt du processus de fusion avec le SEDRE au regard des dettes et emprunts de ce dernier.
- Lancement et signature avec Europe Service Déchet du marché de collecte des déchets ménagers en TEOM Incitative en 4 lots :

- Lot n°1 - : Fourniture de puces et de lecteurs de puces, d'enquête et de création du fichier des contribuables
- Lot n°2 - : Fourniture du logiciel de facturation de la TEOM incitative
- Lot n°3 - : collecte des déchets ménagers résiduels en porte à porte et en apport volontaire et gestion de la TEOM incitative avec 3 prestations supplémentaires éventuelles :
 - PSE1 : collecte des encombrants en porte à porte
 - PSE2 : collecte des déchets végétaux en porte à porte
 - PSE3 : collecte des établissements dits « spécifiques »
- Lot n°4 - : fourniture de bacs, de sacs et de bornes d'apport volontaire

- Enquête en porte à porte pour recenser les foyers et pucer les conteneurs à ordures ménagères et emballages dans le cadre de la mise en place d'une part incitative.

2016 : Octobre : extension des consignes de tri

Fusion du SIROM avec le SIEOM au 1^{er} novembre pour devenir le SIRTOM avec l'élection au 23 novembre du Président, M. Pascal SIMONNOT – Maire de Moigny.

2017 : Retrait de quatre communes (Boissy aux Cailles, le Vaudoué, Noisy sur Ecole et Tousson).

Rationalisation du contrat de collecte avec ESD pour les 10 communes de Seine et Marne suite à la fin du marché de 5 ans de l'ex-SIEOM.

2018 : Édition du guide pratique des Ordures Ménagères et sa TEOM incitative.

2019 : Lancement du renouvellement du marché de collecte au 1^{er} janvier 2020.

Acquisition de pièges photographiques contre la lutte des dépôts sauvages.

2020 : Nouveau marché de collecte avec la société Europe Services Déchets pour 5 ans + 2 fois 1 an.

Renouvellement des membres du Comité Syndical et élection du Président le 10/09/2020.

2. Un territoire rural

Le SIRTOM du sud francilien compte désormais 36 communes adhérentes regroupées en 4 EPCI.

Le territoire du SIRTOM localisé au sud de l'Essonne et de la Seine et Marne est qualifié de rural compte tenu que plus de la moitié des communes adhérentes sont situées en campagne. La population réside à 87% en habitat individuel. Le taux d'habitat collectif/vertical est faible. Il représente seulement 3 % de la population.



3. La population

En 2020, le SIRTOM compte 24 416 habitants au dernier recensement officiel.

Le calcul de l'ensemble des ratios présentés dans ce rapport aura comme base la population INSEE.

4. Les compétences : un service de collecte des ordures ménagères et assimilés

Le SIRTOM a pour compétence la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le service de collecte a été externalisé en janvier 2010. Le Syndicat a délégué la compétence traitement et valorisation au SIREDOM.

La collecte sélective a été instaurée en 2003. Des points d'apport volontaire (AV) recueillant sélectivement le verre, les papiers et les textiles ont été installés sur les communes.

*Collecte hebdomadaire pour 4 communes

Compétences exercées	Ordures ménagères	Emballages		Verre		Journaux magazines		Encombrants		Textile		Déchèterie		
		AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	Déchets verts	Déchets dangereux	Déchets non ménagers
Mode d'organisation	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	AV	AV
Collecte			*				*							

* PAP = Porte à Porte

* AV = Apport Volontaire

Le SIRTOM est une collectivité publique dont la mission est d'assurer au mieux juridiquement et économiquement un service de salubrité mais aussi de citoyenneté en sensibilisant ses administrés au geste du tri des déchets et plus largement à la réduction des déchets à la source.

5. L'équipe administrative encadrée par un bureau exécutif d'élus

Des élus

Le bureau du SIRTOM est composé de 12 membres dont 1 Président et 4 Vice-présidents. Les statuts du SIRTOM prévoient la représentativité suivante : chaque conseil municipal ou communautaire désigne **1 délégué titulaire** et **2 délégués suppléants** par commune.

Le comité syndical est ainsi composé de 36 représentants titulaires et 72 suppléants.

Des agents

Le SIRTOM compte 5 agents techniques détachés auprès du collecteur. Deux agents administratifs, un temps plein et un temps partiel en charge de l'accueil téléphonique, du secrétariat et de la comptabilité. Un agent à temps plein mis à disposition par le collecteur pour la gestion des collectes.

En janvier 2010, le siège administratif du SIRTOM a été transféré à la mairie de Moigny sur École.

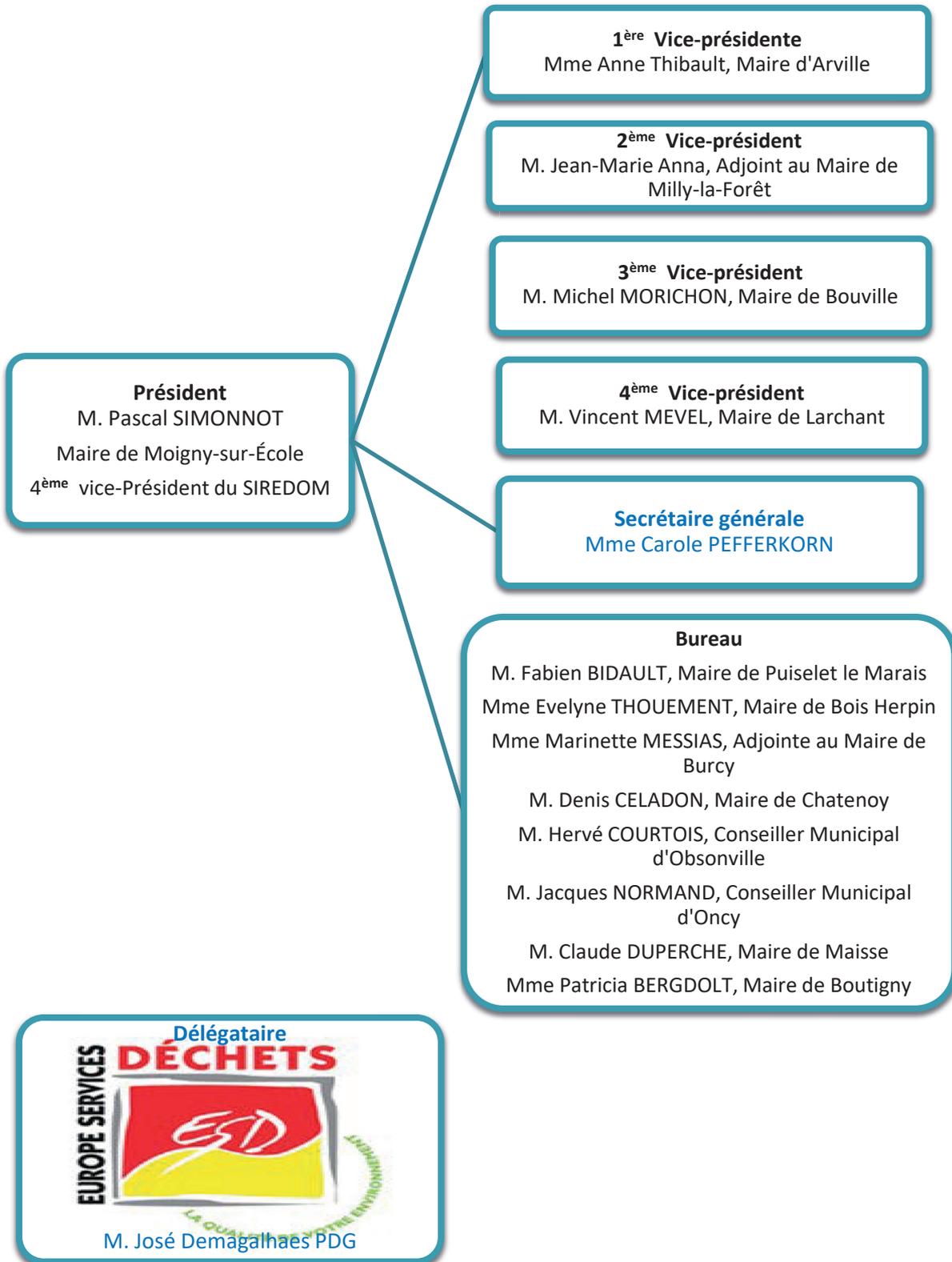
Un local technique est situé à Maise afin d'y entreposer le stock de conteneurs et de permettre le stationnement sécurisé des 3 camions de collecte et un camion relais.

L'ancien bâtiment administratif est désormais affecté aux personnels techniques qui disposent d'une salle de repos et de sanitaires conformément aux règles d'hygiène et sécurité. Ceci correspond à une amélioration concrète des conditions de travail par rapport à la situation passée.





ORGANIGRAMME DU NOUVEAU SIRTOM SUD-FRANCILIEN SUITE AUX ÉLECTIONS DU 10 SEPTEMBRE 2020



II. ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Collecte en porte à porte					
Population = 24 416 habitants					
Flux de déchets collectés en porte à porte	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% de population desservie	Nature valorisation
Ordures ménagères	Prestataire ESD	C1	Bac gris couvercle bordeaux	100%	Incinération
Emballages	Prestataire ESD	C0.5	bas gris couvercle jaune	75%	Tri
Bi-flux (emballages et journaux-magazines mélangés)	Prestataire ESD	C1	bas gris couvercle jaune	25%	Tri
Encombrants	Prestataire ESD	2 fois par an	En tas sur la voie publique	100%	Enfouissement / recyclage
Verre	-	-	-	-	-
Déchets végétaux	-	-	-	-	-

C1 = 1 collecte par semaine

C0,5 = 1 collecte tous les quinze jours

Collecte en apport volontaire

Flux de déchets collectés en apport volontaire	Mode d'exploitation	Mode de dépôt	Densité	Nature valorisation
Verre	SIREDOM	Colonnes	minimum 1 colonne par commune	Tri
Journaux-Magazines	SIREDOM	Colonnes	minimum 1 colonne par commune	Tri
Textiles	Prestataire Ecotextile et Le Relais	Armoires	A la demande de la commune	Tri
Déchets dangereux des ménages	-	-	-	-



III. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Sont considérées « ordures ménagères », les déchets non recyclables, non encombrants et non toxiques produits par l'activité quotidienne des ménages.

1. Une collecte en porte à porte

Le SIRTOM collecte en porte à porte les ordures ménagères sur l'ensemble du territoire.

Le Syndicat est engagé dans une démarche de qualité, d'optimisation du service public et de réduction des déchets.

Matériel de collecte

La collecte est effectuée par 4 camions bennes de 26 tonnes. Le choix du collecteur s'explique par son engagement dans une démarche d'optimisation des circuits. L'achat de camions de norme EURO 6 par la société ESD, moins polluants et de grande capacité permet de réduire le nombre d'allers/retours à l'usine d'incinération.

Chaque camion est équipé d'un système de géo localisation. Ce système informatisé permet de fournir des informations importantes : les horaires de début et de fin de tournée, les temps de travail, les temps de pause, le nombre de kilomètres parcourus, les vitesses maximums, les circuits de collecte, la gestion des anomalies et des points noirs (sens interdit, marche-arrière, ...).

Fréquence de collecte

Les tournées sont réalisées le matin dès cinq heures. Les équipes sont composées d'un chauffeur et deux ripeurs.

La collecte des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine sur l'ensemble du territoire.

Contenant

Le service de collecte s'effectue en porte à porte. Les déchets doivent être déposés dans des sacs adaptés dans les bacs, à couvercle bordeaux, pour des raisons de sécurité de travail et de salubrité publique. Chaque bac est muni d'une puce électronique.

Sacs Rouges Prépayés



Dans le cadre de la mise en place de la TEOM Incitative, le SIRTOM propose à la vente des sacs prépayés destinés essentiellement aux résidences secondaires et aux personnes ne pouvant pas être dotés de conteneurs. Ces sacs prépayés peuvent également être utilisés en cas de surplus de déchets par exemple lors de fêtes familiales. Les rouleaux sont vendus à l'unité au prix de 5 € les 20 sacs de 50 litres, disponibles en mairie.

Le coût de traitement correspondant au rouleau qui sera facturé sur la Taxe Foncière en y appliquant le coût au litre estimé à 0.010 € soit $1000 \text{ l} \times 0.010 \text{ €} = 10 \text{ €}$.



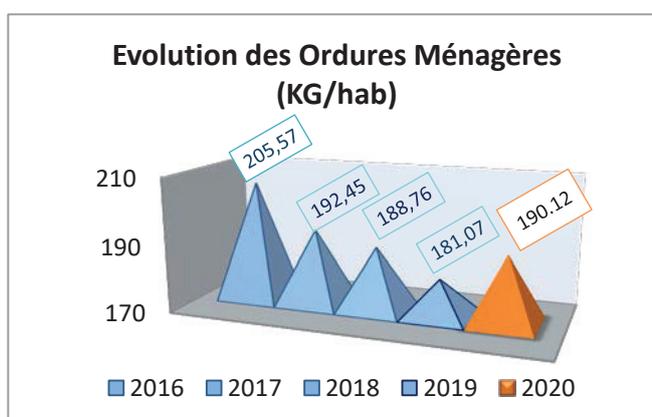
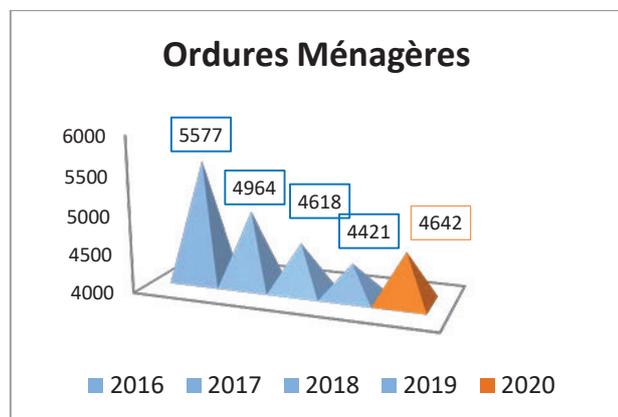
Nos équipes au travail



La cartographie du parcours des camions de collecte en temps réel

2. Un tonnage en légère augmentation mais maîtrisé

« En 2020, 4 642 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées. Chaque habitant a donc produit 192.06 kg d'ordures ménagères », pour une population de 24 416 habitants.



Population 2020 : 24 416 hab. pour 36 communes

On constate que le ratio par habitant a augmenté. Il est passé de 181.07 kg en 2019 à **190.12 kg en 2020** ; provoqué par l'effet COVID.

3. Le traitement des ordures ménagères

Le SIRTOM a délégué le traitement et la valorisation des ordures ménagères et assimilés au SIREDOM. Les ordures ménagères sont traitées à l'usine d'incinération de Vert-le-Grand.

Selon la SEMARDEL, les ordures ménagères sont en grande partie incinérées (97%) et 3% sont enfouies. L'incinération permet de produire de l'électricité. Une partie est consommée par l'usine, l'excédent est revendu à EDF.

Le SIREDOM se charge de son fonctionnement. Aucune panne majeure de l'unité d'incinération des Ordures Ménagères (UIOM) n'est à signaler.

IV. LA COLLECTE SÉLECTIVE ET LE TRAITEMENT DES RECYCLABLES

Les déchets recyclables regroupent certains déchets ménagers ou assimilés dont la matière constitutive pourra être recyclée par processus industriel et participer à la création de nouveaux objets.

EXTENSION CONSIGNES DE TRI :

Pour des raisons technologiques et économiques, **60% des emballages plastiques ménagers ne faisaient pas l'objet d'une filière de recyclage et n'entraient donc pas dans les consignes de tri**. L'extension des consignes de tri vise à intégrer les emballages de type pots et barquettes (34% des emballages plastiques et polystyrène qui fait également partie des nouvelles consignes de tri) ainsi que les films et sacs (26% des emballages plastiques mis en marché).

L'article L. 541-1-I-5° du Code de l'environnement prévoit d'**étendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques sur l'ensemble du territoire avant 2022**, en vue, en priorité, de leur recyclage, en tenant compte des pré requis issus de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri plastique initiée en 2011.

1. Une collecte en porte à porte

Appelé collecte sélective ou tri, ce service est accompli en prestation privée en porte à porte.

Matériel de collecte

Il s'agit du même matériel que celui utilisé pour la collecte des ordures ménagères.

Fréquence de collecte

Les tournées sont réalisées le matin dès cinq heures. Les équipes sont composées d'un chauffeur et deux ripeurs. La collecte sélective s'effectue une fois par semaine pour 4 communes (en mélange avec les journaux-magazines) et une fois tous les quinze jours pour les 32 autres communes.

Contenant

Le service de collecte s'effectue en porte à porte. Les déchets doivent être déposés sans sacs plastiques dans des bacs à couvercle jaune. Chaque bac est muni d'une puce électronique.

2. L'apport volontaire

Un système économique et écologique adapté au territoire rural.

74 colonnes d'apport volontaire pour les journaux-magazines et 109 colonnes d'apport volontaire pour le verre jalonnent les communes du SIRTOM-SUD-FRANCILIEN.

Matériel de collecte

La collecte des bornes est effectuée par un camion grue.

Fréquence de collecte

Les tournées sont réalisées le matin dès quatre heures par un chauffeur uniquement.

La fréquence de collecte est adaptée en fonction du type d'habitat et du tonnage de déchets afin d'éviter tout débordement.

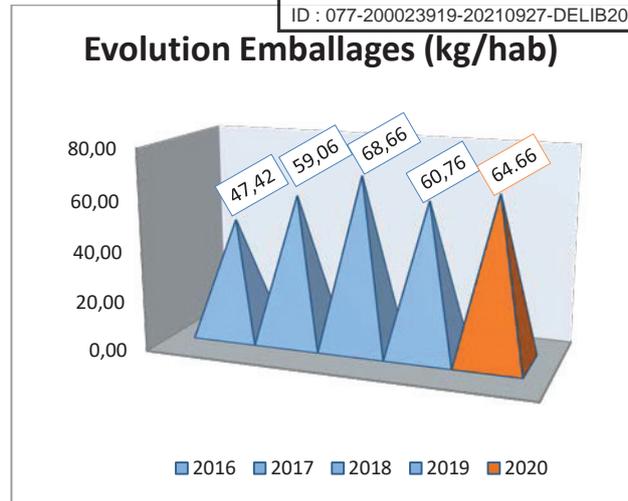
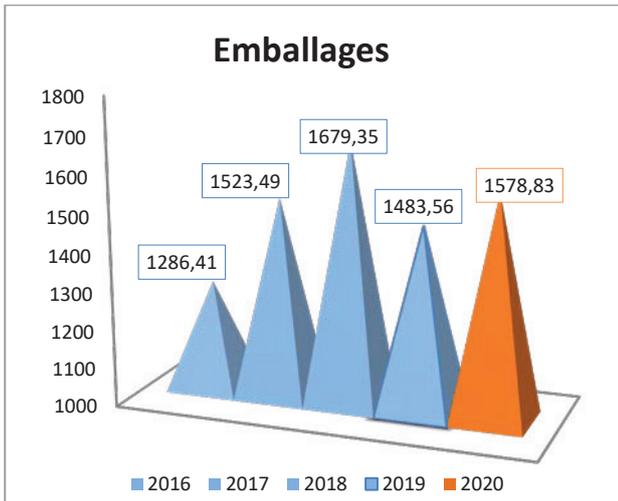
Contenant

Il s'agit de bornes de 3 à 4 m³, principalement de bornes aériennes mais aussi de bornes enterrées à simple crochet.

3. Un tonnage constant

Les emballages

En 2020, **1 578.83 tonnes** d'emballages ont été collectés en porte à porte. Chaque habitant a donc produit **64.66 kg** d'emballages.



Population 2020 : 24 416 hab. pour 36 communes

On constate cette année une augmentation du tonnage des emballages. Le ratio par habitant passe de 60.76 kg en 2019 à **64.66 kg en 2020**.

Que deviennent les déchets issus de la collecte sélective ?

L'aluminium est également un matériau qui se recycle à l'infini. L'aluminium collecté sélectivement est soumis à un prétraitement par décapage avant d'être envoyé vers un four où il est refondu et dégazé. En fonction de l'usage dont il fera ensuite l'objet, il peut subir l'addition de métaux d'alliage ou l'élimination des impuretés métalliques et non métalliques.

Recycler l'aluminium permet d'économiser jusqu'à 95% d'énergie par rapport à sa première production.

C'est un matériau utilisé dans de nombreux domaines tels que le transport, l'emballage, les loisirs ou encore le bâtiment. L'aluminium recyclé peut être utilisé exactement pour les mêmes fins que l'aluminium de première fusion car il ne perd aucune de ses propriétés physiques.

France Aluminium Recyclage précise que 30% de l'aluminium utilisé aujourd'hui proviennent du recyclage.

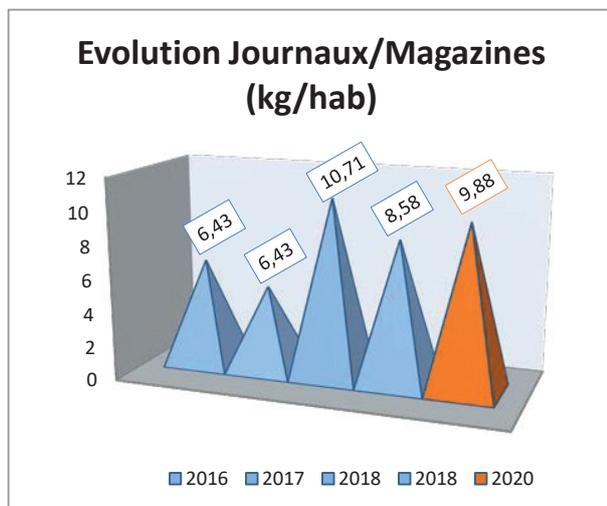
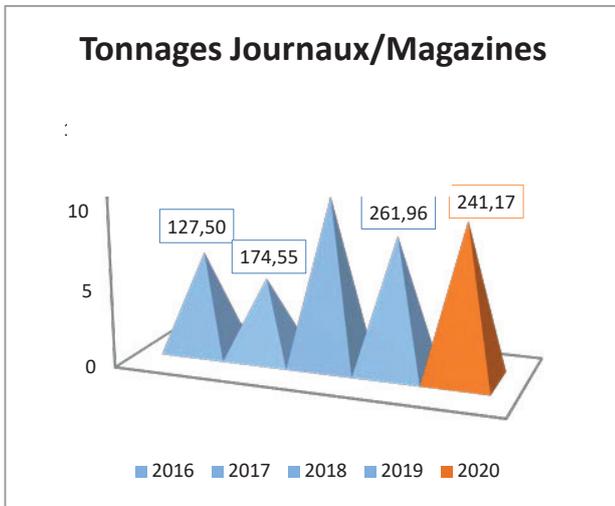
Une révolution dans les poubelles jaunes

Depuis le 1^{er} octobre 2016, les consignes de tri ont changé : Bouteilles plastiques, cartons, boîtes de conserve, papiers, capsules à café, sacs, sachets, boîtes plastifiées, barquettes, pots de yaourt, films plastiques, tube à dentifrice et même le polystyrène se mettent dans la poubelle jaune.



Les journaux-magazines

En 2020, **241.17 tonnes** de journaux-magazines ont été collectées en apport volontaire. Chaque habitant a donc produit **9.88 kg** de journaux-magazines.



Population 2020 : 24 416 hab. pour 36 communes

On constate une augmentation du tonnage des journaux-magazines par rapport à 2019. Le ratio par habitant est passé de 8.58 kg pour 2019 à **9.88 kg pour 2020**.



Recyclage :

Tous les papiers recyclables redeviennent, après « pulpage » (brassage dans de l'eau) et désencrage, de la **nouvelle pâte à papier**.

D'après la société PAPREC, le recyclage d'une tonne de carton permet d'économiser 2,5 tonnes de bois et d'éviter le rejet de 2,5 tonnes de CO2.



Les deux filières sont encadrées par plusieurs objectifs définis dans le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) qui a été adopté en novembre 2009.

Performances de recyclage

70% de taux de recyclage, soit **3,6 M** de tonnes d'emballages ménagers recyclés, soit **104 000** tonnes vs 2018



Bénéfices environnementaux

1,6 M de tonnes de CO₂ évitées grâce au recyclage des emballages, soit l'équivalent de **780 000** voitures en moins sur les routes



Geste de tri

55 KG d'emballages triés par habitant et par an en moyenne dont : **33 KG** d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique et **22 KG** d'emballages en verre

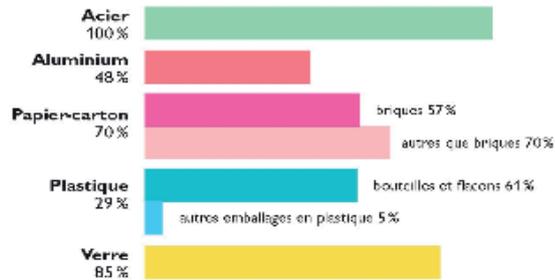
89% des Français trient les emballages, dont **51%** systématiquement

30 M de Français peuvent trier tous leurs emballages et papiers grâce à la simplification du tri (début 2020)

Objectif : **100%** des Français pourront trier tous leurs emballages et papiers

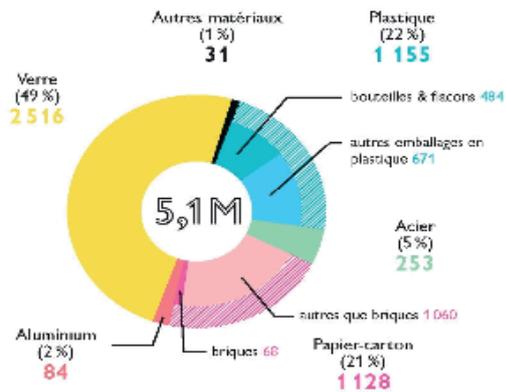


Taux de recyclage par matériau (en %)



Répartition du gisement d'emballages qui contribue au financement de la filière

(en milliers de tonnes – chiffres arrondis)



© Procureur général de la République de France, Direction des affaires économiques et financières (DAEF) - 2019 - 1902/ALPA. Dernière mise à jour : 2019. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation écrite de la DAEF. Toute réimpression est interdite sans l'autorisation écrite de la DAEF.

Chiffres clés du recyclage des emballages ménagers en 2019

Performances de recyclage

57%¹ de taux de recyclage, soit **1,2 M** de tonnes de papiers recyclés, soit **57 000** tonnes vs 2018



Bénéfices environnementaux

23 MDS de litres d'eau économisés grâce au recyclage des papiers, soit l'équivalent de **8 000** piscines olympiques



Geste de tri

19 KG de papiers triés par habitant et par an en moyenne

87% des Français trient les papiers, dont **41%** systématiquement



Entreprises

8 023 contrats clients

Gisement des papiers qui contribue au financement de la filière : **1,5 M** de tonnes



22,5 M€² de contributions en nature des éditeurs de presse au titre de l'année 2019

96 M€ de contributions au titre de l'année 2019

Collectivités locales

703 collectivités locales sous contrat

soit **99,7%** des Français ayant accès au tri



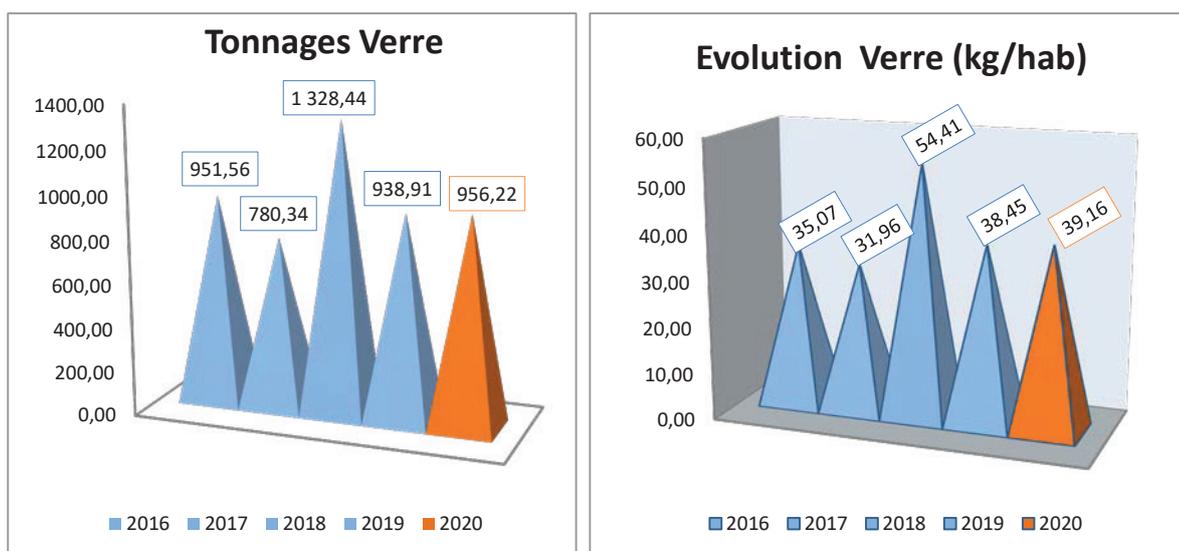
Chiffres clés du recyclage des papiers en 2019

Le taux de recyclage des emballages ménagers correspond aux tonnages recyclés divisés par le gisement contribuant (source ORDIF).

Le taux de recyclage des papiers graphiques est égal aux tonnages de déchets triés de papiers graphiques en sortie de centre de tri déclarés à Eco-Folio divisés par la tonnage de papiers à usage graphique mis en marché (source ORDIF).

Le Verre

En 2020, **956.22 tonnes** de verre ont été collectés en apport volontaire. Chaque habitant a donc produit **39.16 kg** de verre.



Population 2020 : 24 416 hab. pour 36 communes

Si l'on compare les tonnages de 2019 et 2020, on constate une augmentation de 0.71 Kg par habitants.

Recyclage :

Les emballages en verre sont 100% recyclables et ce à l'infini. Le recyclage du verre permet la réduction de la consommation d'énergie dans le four au moment de la création d'un emballage en verre, la préservation des ressources naturelles, ainsi qu'une moindre émission de gaz à effet de serre. Cela permet également aux collectivités de faire des économies importantes en matière de gestion des déchets.

L'organisme Éco-Emballages estime cette économie à une moyenne de 100 € par tonne d'ordures ménagères résiduelles traitée. La matière première de recyclage obtenue à partir du verre collecté sélectivement s'appelle le calcin. Il va être refondu pour donner de nouveaux emballages en verre.

À l'entrée sur les usines de recyclage, le verre est trié par couleur avec d'une part le verre incolore et d'autre part le verre coloré. Cela va permettre de faciliter les débouchés des emballages conçus à partir de verre recyclé.

Le SIREDOM gère entièrement la collecte et la revalorisation du verre. Nouveau, le tonnage est refacturé aux EPCI.



V. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Issus de l'activité domestique des ménages, les encombrants regroupent les mobiliers usagés, les matelas... Trop volumineux ou trop lourds, ils ne sont pas pris en charge par les collectes usuelles et bénéficient d'un traitement spécifique.

1. Une collecte en porte à porte

Ce service est accompli en prestation privée en porte à porte. Les déchets sont déposés en vrac sur le trottoir

Matériel de collecte

Il s'agit du même matériel que celui utilisé pour la collecte des ordures ménagères.

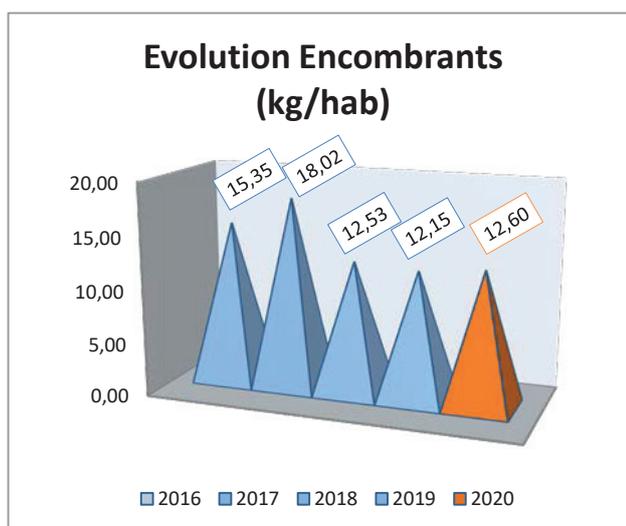
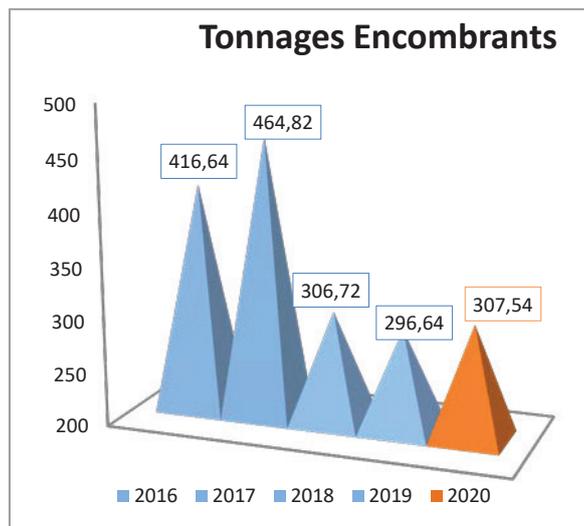
Fréquence de collecte

Les tournées sont réalisées le matin dès quatre heures par un chauffeur et deux ripeurs. Un ramassage est organisé deux fois par an, mais on tendra vers une fois en 2021.



2. L'évolution des tonnages

En 2020 **307.54 tonnes** d'encombrants ont été collectés. Chaque habitant a donc produit **12.60 kg** d'encombrants.



Population 2020 : 24 416 hab. pour 36 communes

On constate une augmentation de 10.9 tonnes entre l'année 2019 et 2020

VI. LA COLLECTE DES TEXTILES

Cette collecte sélective permet de recycler les déchets textiles usagés tels que les vêtements, le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux), les chaussures et articles de maroquinerie.

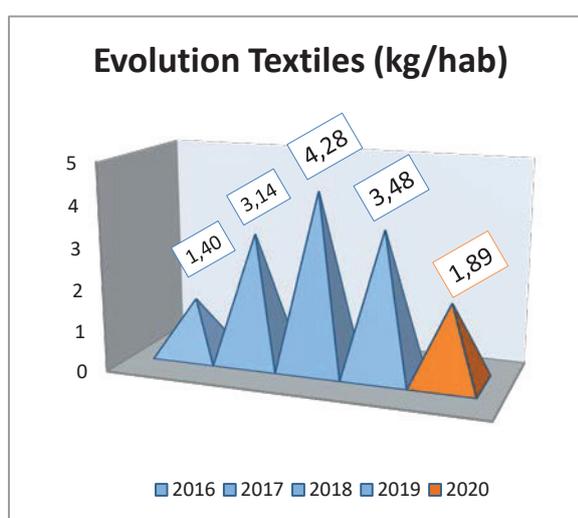
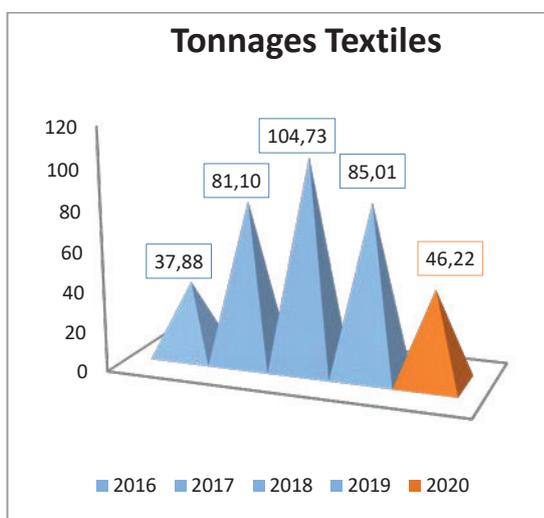
1. L'apport volontaire

La collecte est effectuée en apport volontaire dans des armoires de couleur verte ou blanche suivant le collecteur sur les communes du territoire qui en ont fait la demande. Actuellement, 26 armoires à textile sont réparties sur 10 communes de notre territoire.

2. L'évolution des tonnages

La collecte des textiles a été mise en place courant 2010.

En 2020, 46.22 tonnes de textiles ont pu être détournés des ordures ménagères.



Population 2020 : 24 416 hab. pour 36 communes

Le tonnage reste bien en deçà de l'objectif à atteindre. Le ratio de 1.89 kg par habitant est en-dessous du **potentiel du gisement des 6 kg par habitant et par an.**

Objectif : capter au moins 5 kg par habitant



3. Le traitement

La société ECO TEXTILES s'engage à recycler plus de 85% des textiles collectés.

Le textile collecté ou brut de collecte est trié en **4 grandes familles de produits** :

- Réemploi : vêtements usagés (43%)
- Valorisation Matière : chiffon d'essuyage industriel (30%)
- Recyclage : chiffon destiné à la récupération de fibres (12%)
- Valorisation thermique : les refus de tri (15%)

Les textiles en bon état sont récupérés et réemployés, transformés en chiffons pour l'industrie ou en **matériaux d'isolation**.

VII. LE RECYCLAGE

L'association RECYCLERIE DU GATINAIS installée sur le territoire du SIRTOM du Sud-Francilien à PRUNAY SUR ESSONNE (91720) est une association qui met au cœur de son activité le réemploi des objets. Avec son atelier et son chantier d'insertion diverses formations ont été réalisées dans le cadre de l'insertion professionnelle.

- 29 personnes recrutées en 2020
- 11 salariés en insertion (21%) habitent sur la CC2V
- 15 sorties totales effectives : 2 en emploi durable, 1 en emploi de transition, 4 positives (CCD), 8 en chômage (sans nouvelle)

241 tonnes de produits ont été collectées en 2020 en apport volontaire, en porte à porte ou sur rendez-vous, 72 tonnes ont été collectées (30 % tonnage global entrant) provenant de la CC2V.

VIII. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS

TRAITER ET VALORISER LES DÉCHETS SUR UN MÊME SITE

Le SIREDOM s'est fixé une stratégie durable de traitement des déchets afin de répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement, notamment sur la valorisation des déchets. Pour cela, ce syndicat investit dans des installations performantes comme le Centre Intégré de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand et diversifie ses modes de valorisation en fonction de la composition des déchets.

PRÉVENTION DES DÉCHETS

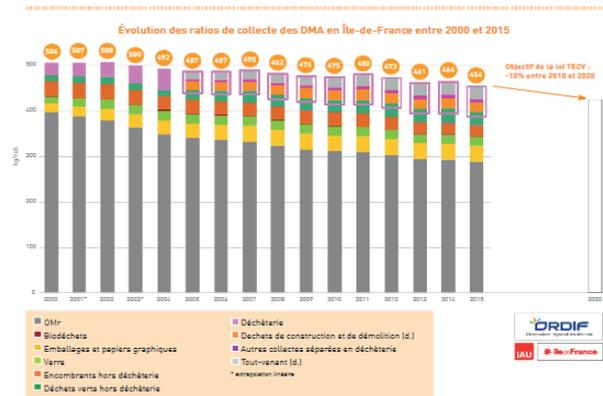
Le Code de l'Environnement prévoit de « Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en réduisant de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant [...] en 2020 par rapport à 2010 » (Art. R 541-1-1° 1°).

Objectif réglementaire de réduction de la production de déchets ménagers et assimilés

La loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte donne la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en prévoyant une réduction de 10 % du ratio de collecte des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

En 2010, le ratio francilien de collecte des déchets ménagers et assimilés (dont débris et gravats) était de 475 kg/hab. Ce ratio inclut les ordures ménagères et assimilés (ordures ménagères résiduelles, collectes séparées des recyclables secs, biodéchets) et les déchets occasionnels (collectés en porte-à-porte et en déchèteries).

En 2015, le ratio francilien de collecte des DMA est passé à 454 kg/hab., ce qui équivaut à une baisse de 4,2% en 5 ans. L'objectif fixé au niveau national par la loi TECV prévoit une réduction de 10% de ce ratio entre 2010 et 2020. Pour atteindre cet objectif en Île-de-France d'ici 2020, il faudrait donc atteindre un ratio de collecte des DMA de 427 kg/hab., ce qui apparaît correspondre à l'évolution observée ces dernières années.

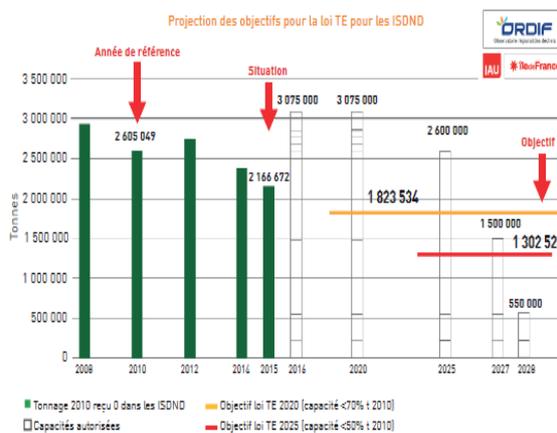


Le Code de l'Environnement prévoit « une limite aux capacités annuelles d'élimination par stockage des déchets non dangereux non inertes. [...] Cette limite est fixée de sorte que :

- a) En 2020, la capacité annuelle d'élimination par stockage des déchets non dangereux non inertes ne soit pas supérieure à 70 % de la quantité des déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2010;
- b) En 2025, la capacité annuelle d'élimination par stockage des déchets non dangereux non inertes ne soit pas supérieure à 50 % de la quantité des déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2010 » (Art. R 541-17).

Réduire l'enfouissement annuel de 900 000 t d'ici 2028

Le traitement en installations de stockage de déchets non dangereux a tendance à baisser depuis 2010. La loi TECV prévoit une diminution de moitié de l'enfouissement par rapport à 2010.





1. Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) à Vert-le-Grand

Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) de Vert-le-Grand en Essonne réunit sur un même site un ensemble de solutions performantes et innovantes pour le traitement des déchets dans le respect de l'environnement.

Chaque année, un peu plus de 200 000 tonnes d'ordures ménagères sont incinérées au Centre intégré de traitement des déchets (CITD) de Vert-le-Grand. Pour valoriser ces déchets, une partie de la chaleur dégagée par leur incinération est récupérée et convertie en électricité puis revendue à EDF. Ce dispositif participe ainsi à la maîtrise des coûts de traitement des déchets sur le territoire du SIREDOM.



2. L'Écosite Sud-Essonne à Étampes

Afin d'optimiser les collectes et réduire la consommation de carburant, les camions de collecte du SIRTOM vont vider à l'Écosite Sud-Essonne situé à Étampes. Ce centre de transfert des déchets ménagers permet de regrouper les déchets issus de la collecte des communes du sud du département de l'Essonne, avant leur acheminement vers le centre de traitement. Cet équipement répond à l'exigence portée par la loi de 1992 de limiter en distance et volume le transport des déchets.

Les bennes collectant les déchets ménagers viennent vider quotidiennement leur contenu. Celui-ci est ensuite reconditionné dans des gros porteurs et acheminé vers le centre dédié au traitement des déchets du SIREDOM, le CITD de Vert-le-Grand. Les ordures ménagères sont ensuite incinérées et les emballages triés afin d'assurer leur recyclage.

En réduisant le volume des déchets transportés et le nombre de trajets effectués entre le sud du territoire du SIREDOM et son centre de traitement, cette plateforme contribue ainsi à limiter les nuisances liées au transport, les coûts associés et permet donc réduire la consommation d'énergie fossile non renouvelable.

L'Écosite Sud-Essonne à Étampes est appelé à être vendu par le SIREDOM dans le cadre à limiter ses coûts de fonctionnement pour ne conserver à terme uniquement une plateforme de transfert :



The screenshot shows a Facebook post from Siredom. The text reads: 'Au 1er janvier 2020, les modalités d'accès au réseau des éco-centres du Siredom ont évolué. En résumé...'. Below this, there are 'Conseils éco-centres' for January 1st, 2020, including 'Ouverture à 10h le matin en semaine, horaires inchangés le week-end' and 'Dépôts limités à 5m³ par passage'. It also lists 'Passages limités à 40 par an' and 'Vehicules professionnels Interdits sauf location à votre nom'. Pricing is shown as '30€ pour des matériaux triés' and '60€ pour des matériaux non triés'. The post has 4,478 people reached and 325 interactions.



IX. LE RÉSEAU DES ÉCO-CENTRES (DÉCHÈTERIES)

Les écocentres permettent aux usagers de déposer en apport volontaire certains types de déchets hormis les ordures ménagères résiduelles. L'objectif est de répondre en priorité aux besoins des ménages.

Le Réseau des écocentres est géré par le SIREDOM et offre un service public de proximité utile et apprécié. Il permet à chacun d'accéder à un centre d'apports volontaires, aménagé et gardienné pour déposer les déchets encombrants ou toxiques tout en préservant l'environnement. Il compte aujourd'hui :

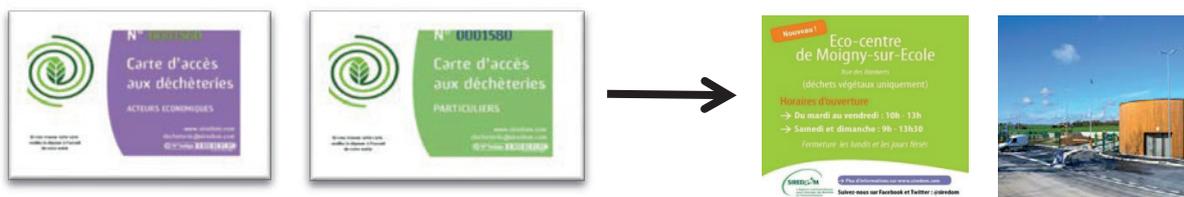
Les ECO-CENTRES

- **Accès gratuit pour les particuliers** des collectivités adhérentes du SIREDOM.

Accès payant aux professionnels,

- **1 écocentre** situé à moins de 15 minutes de chez soi.

Afin d'améliorer le service aux usagers, le SIREDOM poursuit à la fois le développement de son réseau et l'adaptation de son service. Ainsi dès 2012, le SIREDOM a réalisé des travaux d'amélioration notamment sur la déchèterie de Milly la Forêt. Le système de pesage sous benne a été remplacé par la mise en place des ponts bascules en entrée/sortie.



Cette amélioration s'est accompagnée de la modification partielle du logiciel de pesage, du renouvellement de l'ensemble des badges pour une meilleure traçabilité et de la simplification de la facturation des artisans.

Les usagers du SIRTOM SUD-FRANCILIEN ont pu accéder à l'ensemble des déchèteries munis d'un badge, dans la limite de 4 tonnes d'apport par an tous déchets confondus par foyer fiscal jusqu'en 2019. **Depuis le 1^{er} janvier 2020 le nombre de passage est limité à 40 tous déchets confondus dans la limite de 5 m³.**

Sur le territoire du SIRTOM du SUD-FRANCILIEN, deux plateformes de réception des déchets végétaux de Noisy-Sur-Ecole et Moigny-Sur-Ecole et un écocentre à Amponville.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Moigny-sur-Ecole

Du mardi au vendredi de 10 h à 13 h

Samedi et dimanche de 9 h à 13 h 30

Amponville

Mardi, jeudi, vendredi, de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Dimanche et jours fériés de 9 h à 12 h

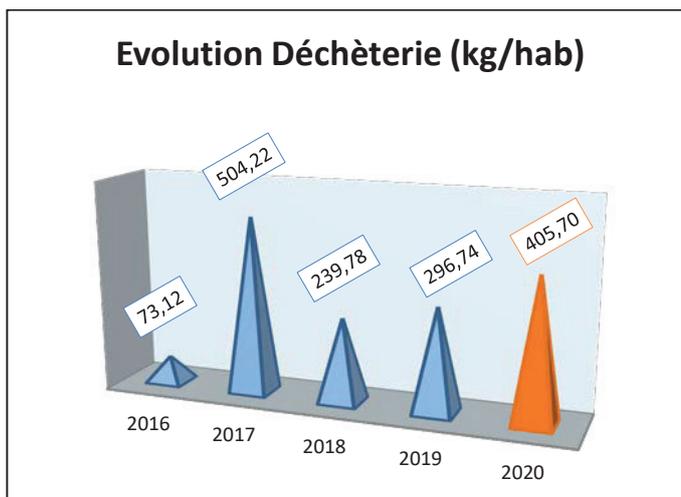
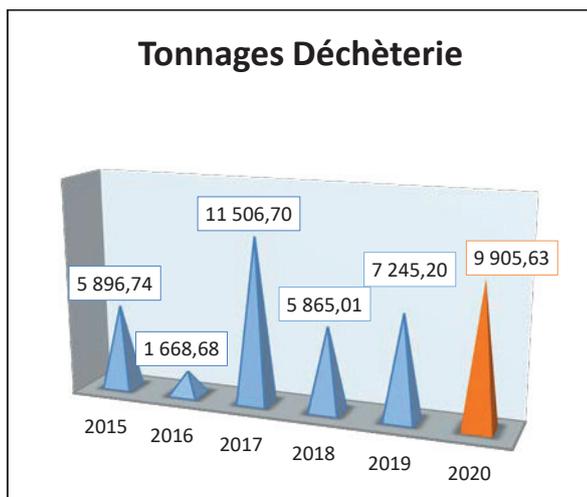
Noisy-sur-Ecole

Du mercredi au samedi de 10 h à 12 h

Dimanche et jours fériés de 9 h à 12 h



1. Synthèse des tonnages apportés en déchèterie



Attribution de cartes : 600 Nombre de passage : 47 103

	2016	2017	2018	2019	2020
Inerte				359,41	333,83
Pneus				2,62	3,00
Cartons	13,62	22,81	43,38	75,36	69,21
Déchets Verts	542,05	2 820,45	2014,85	2 362,30	1 798,46
Tout Venant enfouis	690,61	3 297,91	1361,63	1 570,80	4 290,00
Tout Venant valorisable	6,06	2 110,42	1063,08	1 585,40	2 887,39
Plâtre	13,44	67,11	14,01	3,80	9,48
Gravats	336,08	2 750,08	1123,46	1 346,40	pas d'information
Ferrailles	65,18	406,53	231,69	301,10	451,34
DDS	1,64	31,39	12,91	35,90	62,92
TOTAL	1 668,68	11 506,70	5865,01	7 643,09	9 905,63

A noter, l'intégration en 2014 d'un nouveau déchet valorisé, le plâtre.

En réponse aux exigences du Grenelle de l'Environnement imposant des règles en matière de réduction des déchets enfouis et dans l'objectif d'augmenter les taux de valorisation, le SIREDOM a mis en place **une nouvelle filière de traitement et de valorisation des déchets de plâtre**.

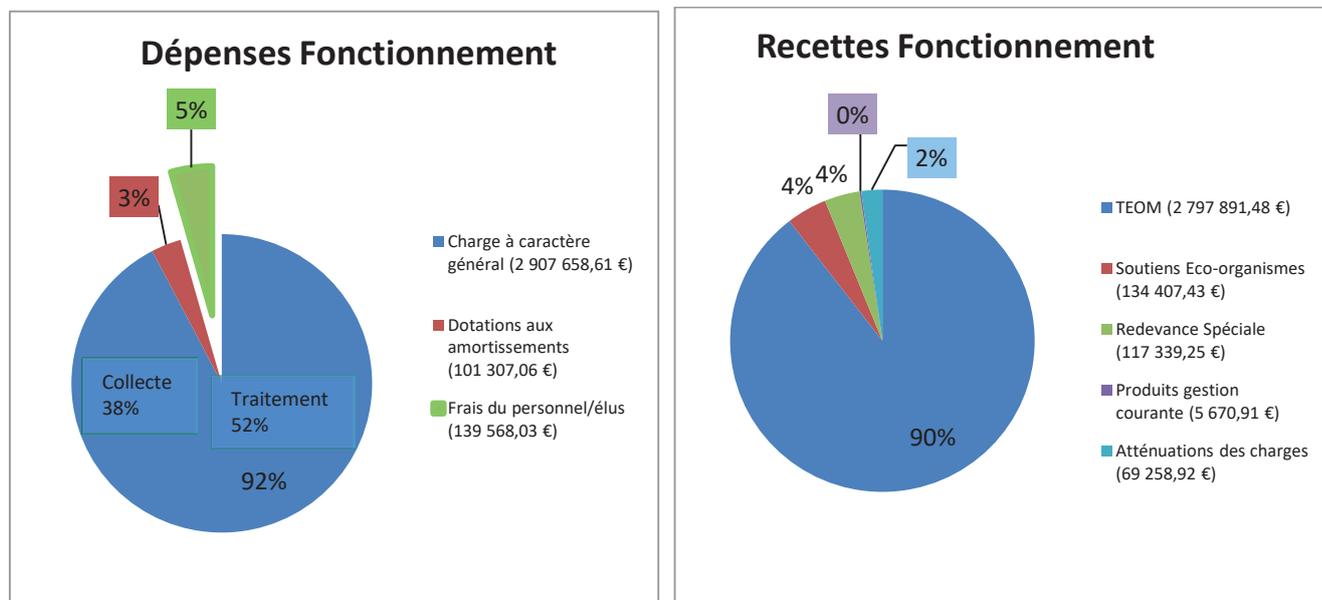
Ces déchets occasionnels, autrefois mélangés au tout venant, sont désormais traités. Après recyclage, ce déchet redevient plâtres.



X. DONNÉES FINANCIÈRES

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

RÉPARTITION DES DÉPENSES ET DES RECETTES

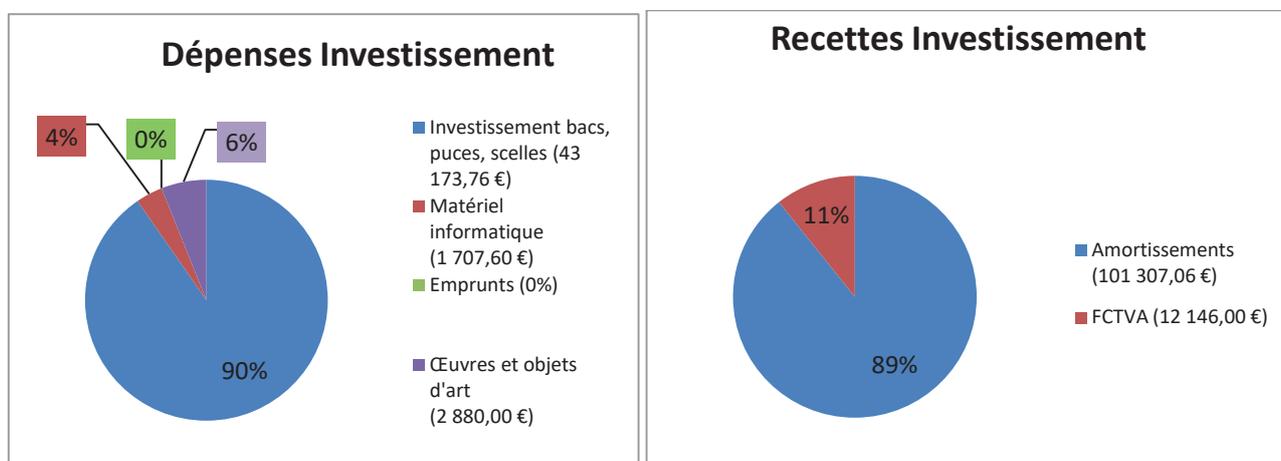


Traitement = 1 657 858.61 € (incluant : les ajustements, la facture de décembre, le BAV Verre et Emballage 2019), les factures de novembre et décembre 2020 ne sont pas comptabilisées dans ce montant.

Collecte = 1 208 303.47 € (montant correspondant aux factures de janvier à novembre)

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

RÉPARTITION DES DÉPENSES ET DES RECETTES



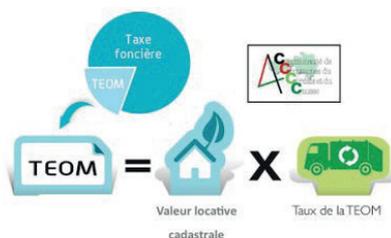
Suite à l'abandon de la régie en 2009, le syndicat n'a aucune dette, et plus aucun emprunt depuis 9 ans.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les résultats définitifs du Budget 2020 du SIRTOM sont résumés comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Part affectée à l'investissement	Résultat N-1 reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	3 124 778,76 €	3 148 533,70 €	-23 754,94 €	0,00 €	1 375 835,22 €	1 352 080,28 €
Section d'investissement	113 453,24 €	48 384,74 €	65 068,50 €		772 291,80 €	837 360,30 €
Budget Total	3 238 232,00 €	3 196 918,44 €	41 313,56 €	0,00 €	2 148 127,02 €	2 189 440,58 €

Le résultat de clôture 2020 montre un excédent de fonctionnement de **1 352 080.28 €** et un excédent d'investissement de **837 360.30 €**.



ÉVOLUTION DES TAUX 2016-2020

Communes	2016	2017	2018	2019	2020 Erroné	2020 Corrigé
Amponville ³	8,64%	10.84%	10,75%	10,75%	12,83%	12,44%
Arville ²	5,55%	7.99%	7,50%	7,50%	9,24%	8,77%
Blandy ⁴		8.25%	8,50%	8,56%	9,96%	11,11%
Boigneville ¹	4,50%	4.50%	4,55%	4,55%	7,96%	5,59%
Bois Herpin ⁴		8.25%	9,53%	9,53%	9,96%	10,12%
Boutigny sur Essonne ¹	4,98%	4.98%	5,10%	5,14%	5,70%	6,58%
Bouville ⁴		8.25%	5,89%	5,89%	9,96%	7,58%
Brouy ⁴		8.25%	9,54%	9,54%		11,88%
Buno Bonnevaux ¹	5,83%	5.83%	5.83%	5,83%	9,40%	7,05%
Burcy ³	8,06%	11.54%	11,45%	11,45%	15,98%	13,19%
Champmotteux ⁴		8.25%	8,89%	8,89%	9,96%	11,78%
Châtenoy ³	7,86%	11.50%	11,35%	11,35%	16,23%	13,24%
Courances ¹	5,34%	5.34%	5,35	5,38%	10,35%	6,74%
Courdimanche sur Essonne ¹	3,82%	3.82%	3.82%	3,82%	7,98%	4,70%
Dannemois ¹	8,03%	8.03%	8,00%	8,00%	10,67%	9,67%
Fromont ³	7,53%	10.67%	10,55%	10,55%	14,19%	12,73%
Garentreville ³	7,94%	11.33%	11,25%	11,25%	18,75%	13,19%
Gironville sur Essonne ¹	5,10%	5.10%	5.10%	5,10%	7,53%	6,57%
Ichy ²	10,16%	12.04%	11,50%	11,50%	13,59%	13,61%
La Forêt Sainte Croix ⁴		8.25%	9,21%	8,98%	9,96%	11,38%

Larchant ³	7,63%	9.94%	9,85%	9,85%	10,45%	11,14%
Maisse ¹	5,50%	5.50%	5,75%	5,79%	6,44%	7,28%
Marolles en Beauce ⁴		8.25%	9,67%	9,67%	9,96%	12,62%
Mespuits ⁴		8.25%	8,89%	8,89%	9,96%	11,60%
Milly la Forêt ¹	4,81%	4.81%	4,98%	4,99%	5,33%	6,12%
Moigny sur Ecole ¹	4,72%	4.72%	4,51%	4,51%	5,79%	5,75%
Mondeville ¹	7,40%	7.42%	7.42%	7,47%	10,60%	9,23%
Obsonville ²	6,94%	11.02%	10,00%	10,00%	12,91%	11,93%
Oncy sur Ecole ¹	3,90%	3.90%	3.90%	3,90%	5,33%	5,07%
Puisselet le Marais ⁴		8.25%	7,81%	7,81%	9,96%	9,89%
Prunay sur Essonne ¹	4,12%	4.12%	4,15%	4,15%	8,70%	5,24%
Roinvilliers ⁴		8.25%	9,01%	9,01%	9,96%	12,45%
Rumont ³	8,77%	10.64%	10,55%	10,55%	15,47%	11,99%
Soisy sur Ecole ¹	5,20%	5.20%	5.20%	5,20%	6,29%	6,41%
Valpuseaux ⁴		8.25%	8,65%	8,65%	9,96%	10,99%
Videlles ¹	5,86%	5.86%	5.86%	5,86%	9,04%	7,38%
CC2V (15 communes)	8,25%	5.27%	5,30%	5,31%	7,81%	6,63%
CCGVL (3 communes)	4,98%	2.07%	9,67%	9,67%	11,91%	11,44%
CC NEMOURS (7 communes)		5.10%	10,82%	10,82%	14,84%	12,56%
CA ETAMPES (11 communes)		T.U 8.25%	T.U 8.25%	T.U 8.67%	T.U 9,96%	T.U 11,04%

- 1 = Communauté de Communes des 2 Vallées
 2 = Communauté de Communes Gatinais Val de Loing
 3 = Communauté de Communes Pays de Nemours
 4 = Communauté d'Agglomération Etampes (taux taux corrigé est exprimé par commune mais cette communauté d'agglomération applique un taux unique)

XI. LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS – BIODÉCHETS

Définition

Selon l'article R. 541-8 du **Code de l'environnement**, on appelle « bio déchet » :

« Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issue notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires. »

La définition inclut les déchets d'huiles alimentaires.

Sont concernés :

Depuis le 1er janvier 2016, les producteurs de plus de 10 tonnes de biodéchets par an ont l'obligation de mettre en place un tri à la source de ces déchets (soit un restaurant d'entreprise qui sert 275 repas par jour sur 260 jours dans l'année – extrait de la circulaire du 10 janvier 2012).

En 2025, le tri des biodéchets s'imposera à tous comme le prévoit la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de valoriser ses biodéchets.

Avec ma loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, les collectivités – tout comme les professionnels devront mettre en place **le tri à la source des biodéchets, les déchets verts et alimentaires** d'ici fin 2023 via la collecte ou la valorisation de proximité comme le compostage collectif.

Près d'un million de tonnes de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles

Bien qu'il existe désormais des solutions de valorisation des biodéchets, la majorité d'entre eux continue d'être orientée dans le flux des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). À l'occasion de son MODECOM – mené en 2007 – l'ADEME constatait que les déchets putrescibles représentent 31 % des OMR à l'échelle nationale ; et ce principalement du fait des restes de cuisine qui constituent 23 % du gisement d'OMR à eux seuls.

L'étude menée par l'ORDIF sur les caractérisations d'OMR conduites en Île-de-France entre 2010 et 2015 montre qu'en moyenne en région francilienne près de 28 % de ce flux est constitué de putrescibles.

La composition des déchets résiduels franciliens se différencie de la composition nationale par une part plus grande du gaspillage alimentaire, mais aussi une proportion plus faible de déchets de cuisine.

Les gros producteurs

Un « gros producteur » de biodéchets est déterminé en fonction de seuils de production définis à l'article R. 543-228 du Code de l'environnement. **Depuis le 1er janvier 2016, les producteurs de plus de 10 tonnes de biodéchets par an ont l'obligation de mettre en place un tri à la source** de ces déchets (soit un restaurant d'entreprise qui sert 275 repas par jour sur 260 jours dans l'année – extrait de la circulaire du 10 janvier 2012). **En Île-de-France, de nombreux producteurs sont concernés** : 180 grandes et 1 400 moyennes surfaces, environ 700 petits commerces, plus de 550 marchés alimentaires, environ 1 000 restaurants traditionnels et 700 établissements de restauration rapide, environ 1 500 collèges et lycées, ainsi que les établissements de l'enseignement supérieur (données approximatives provenant de différentes sources : ADEME et SYNHORCAT).

Les petits producteurs

En 2025, le tri des biodéchets s'imposera à tous comme le prévoit la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de valoriser ses biodéchets. Pour ce qui est des déchets ménagers et assimilés, le législateur précise qu'il revient à la collectivité territoriale de définir des solutions techniques de tri à la source, telles que le déploiement du compostage de proximité ou une collecte séparée des biodéchets.

Le compostage de proximité

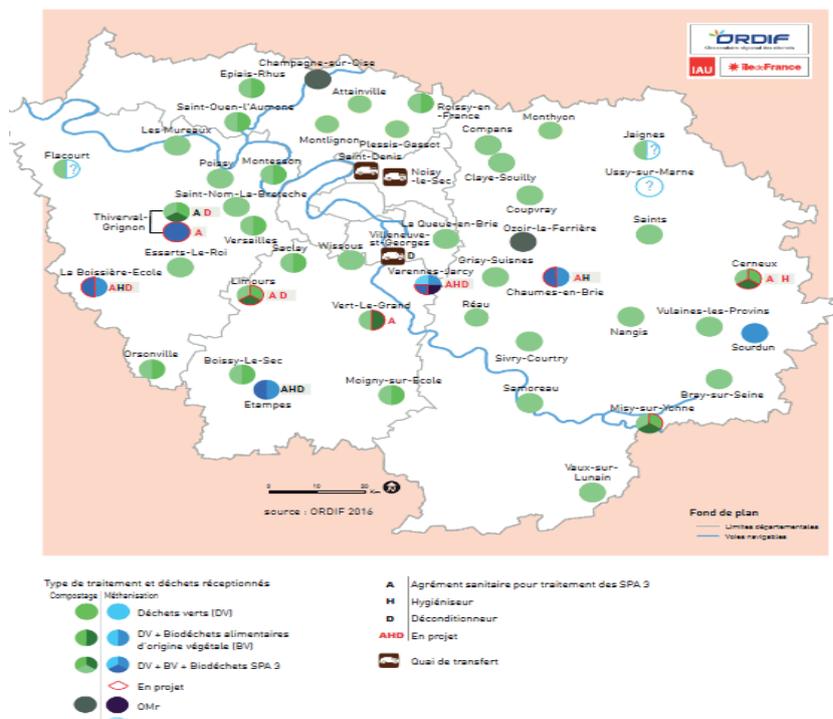
Le **compostage domestique** constitue une solution simple et efficace pour détourner les biodéchets des ménages habituellement envoyés dans les OMR. Il s'agit d'un processus de dégradation naturelle de la matière organique aboutissant à un produit stabilisé qu'est le compost. Ce produit représente un engrais naturel pour les plantes et un amendement riche pour les sols. De plus de collectivités franciliennes s'engagent dans ce type d'actions. Près de 154 500 composteurs individuels ont été distribués jusqu'en 2015 sur le territoire de l'Île-de-France ainsi qu'un peu plus de 2 350 lombricomposteurs. Les collectivités travaillent en partenariat avec des bailleurs afin de développer le compostage partagé en pied d'immeuble. D'autres le développent en établissements, principalement scolaires. 33% des collectivités ayant la compétence Collecte ont déclaré avoir mené des actions de compostage partagé en pied d'immeuble en 2015. Ce sont majoritairement des collectivités engagées dans un programme local de prévention des déchets (PLP) qui déploient ce type d'actions sur leur territoire.

La collecte séparée des biodéchets

En Île-de-France, la collecte des biodéchets est encore anecdotique puisqu'elle ne concerne en 2015 qu'une seule collectivité – la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise – qui propose à ses administrés un service de collecte en porte-à-porte des biodéchets (à noter que ce flux est majoritairement constitué de déchets verts). En 2015, 5 900 tonnes de biodéchets ont été collectées sur la CA. Ramené à la population concernée, cela donne un ratio de collecte de 30 kg/hab. Le ratio moyen régional est de 0,5 kg/hab.



Les installations de traitement des biodéchets au 1^{er} juin 2016 en Île-de-France



LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La Région Île-de-France accompagne les collectivités territoriales dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Le conseil régional d'Île-de-France a édité un guide à destination des élus et des techniciens des collectivités franciliennes. Ce guide a pour objet de présenter la diversité des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire que les collectivités territoriales peuvent mettre en place dans le cadre des compétences qu'elles exercent : sport, éducation, environnement...

Des exemples, en majeure partie franciliens, complètent le rappel des enjeux pour les collectivités territoriales à s'engager dans des plans d'actions globaux de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Quelques chiffres clés :

En France, chaque année près de 20 % de la nourriture produite finit à la poubelle. Cela représente 150 kg de nourriture par personne et par an, gaspillés tout au long de la chaîne alimentaire depuis le producteur jusqu'au consommateur.

En d'autres termes, c'est aussi chaque année 10 millions de tonnes de nourriture gâchées, soit 15 milliards d'euros et 15 millions de tonnes équivalent CO₂, soit 3 % des émissions de gaz à effet de serre de l'activité nationale.

Dans le même temps 5.5 millions de personnes bénéficiaient de l'aide alimentaire en 2017 et 8 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières.

La France s'est engagée à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025.

OPÉRATION « COMPOSTEURS » : un véritable succès !

Le **compostage domestique** constitue une solution simple et efficace pour détourner les biodéchets des ménages habituellement envoyés dans les OMR. Il s'agit d'un processus de dégradation naturelle de la matière organique aboutissant à un produit stabilisé qu'est le compost. Ce produit représente un engrais naturel pour les plantes et un amendement riche pour les sols.

Gisement d'évitement = 100kg /habitant/an

Le SIREDOM propose aux collectivités de participer à la promotion du compostage domestique avec la fourniture de composteurs d'une capacité de 400 litres.

Les composteurs sont subventionnés par le Conseil Départemental de l'Essonne et le SIREDOM.

En 2020, **41** composteurs plastiques, **107** composteurs bois et **115** bio-seaux ont été distribués.



**148 composteurs distribués
(rappel : 147 en 2019)**

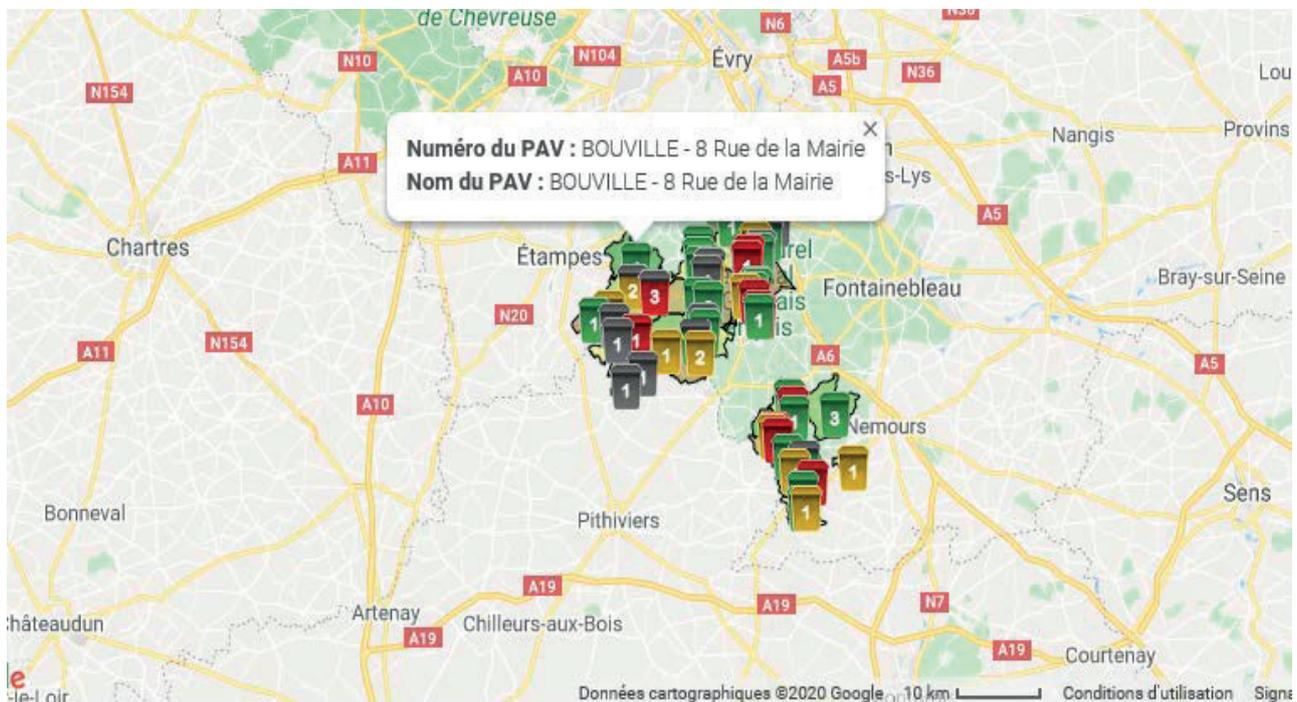


PLATEFORMES D'APPORTS VOLONTAIRES

Le SIREDOM renforce sa politique d'améliorer le tri en apport volontaire. En effet, force est de constater que la qualité du tri en apport volontaire est plus performante que celui en porte à porte. Le tri en apport volontaire permet d'améliorer ainsi les taux de recyclage, de réduire les collectes en porte à porte et limiter par conséquent les coûts liés à ce service.

Le SIREDOM prend en charge la conception et l'installation de la plateforme, l'entretien et la maintenance et la collecte des bornes. La commune a comme seule contrainte la mise à disposition d'un espace foncier.

Le SIRTOM a donc profité de cette opération afin de remplacer la plupart des bornes aériennes par ces plateformes et certaines bornes enterrées devenues vétustes ont également été changées.



Nom	Taux	Mise à jour	Type d'équipement	Type	Flux
0817	42%	23/04/2020 12:00	Sonde	Enterré	

1. La TEOM incitative – un exemple à suivre

La tarification incitative a un double objectif : faire évoluer le mode de financement actuel pour le rendre **plus juste, plus transparent, plus responsabilisant** pour le citoyen et favoriser de nouveaux gestes concernant la réduction de la production de déchets.

Ce nouveau système amorce une nouvelle démarche dans notre rapport aux déchets, suscitant une prise de conscience du coût du service public des déchets, et de notre capacité à influencer directement sur sa maîtrise par un comportement écoresponsable.

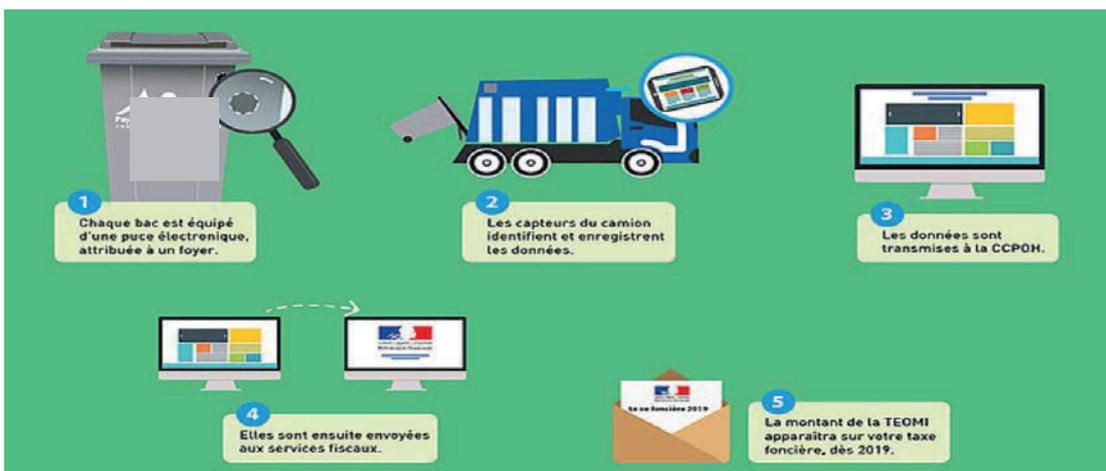
La loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 qui, dans son article 97, précise que la part variable doit être comprise entre 10% et 45%.

Le SIRTOM a décidé d'appliquer :

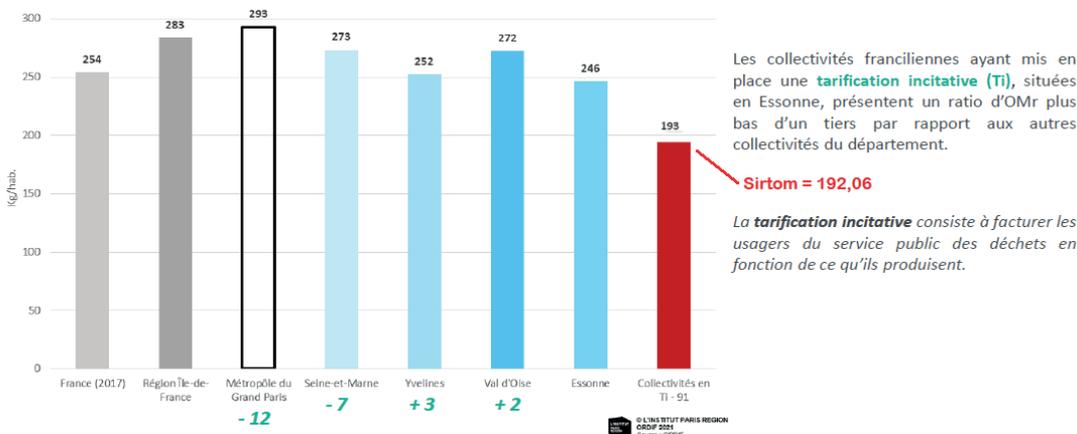
- **Un forfait de 18 levées** pour les ordures ménagères et aucun forfait de présentations pour les emballages.
- **Une part variable.**

La TEOM Incitative est appliquée en 2020 sur la base des données 2019.

Le taux de présentation égal au forfait est de 75 % sur le territoire du SIRTOM en 2020 contre 83.21 % en 2019. Ici encore, on explique ce relâchement dû à la présence des habitants en mode confiné lors de la pandémie.

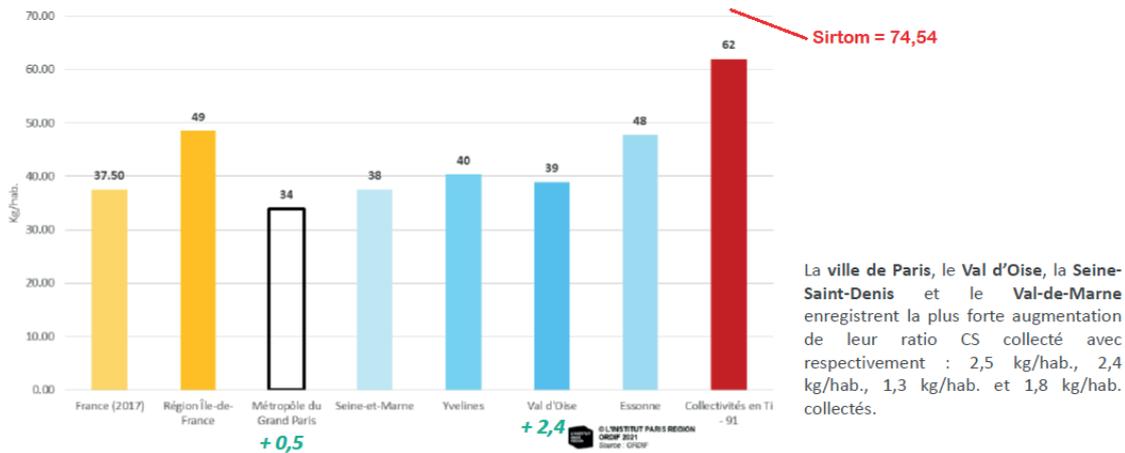


2. Comparaison des ratios OMr en kg/hab./an en Île-de-France en 2020



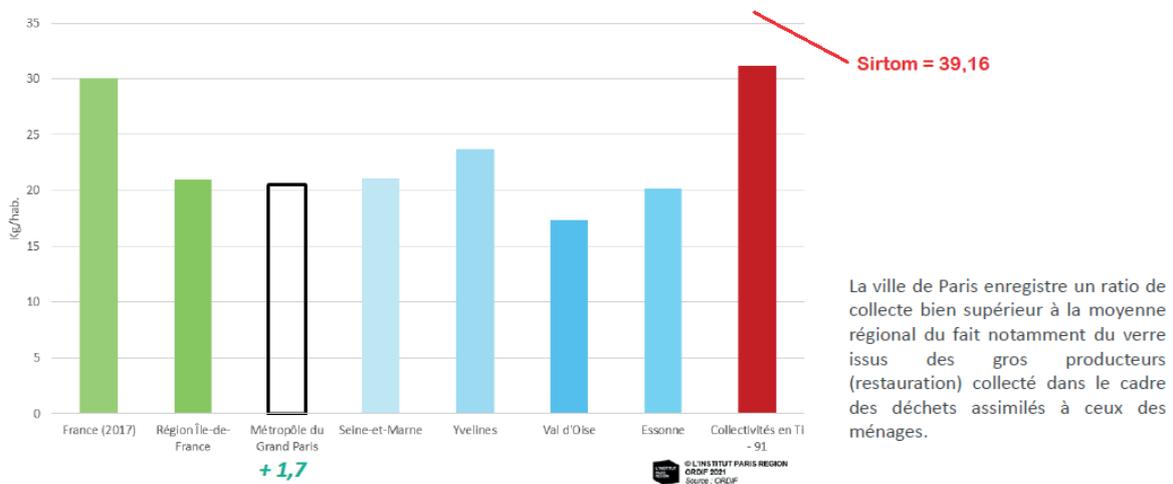
3. Comparaison des ratios Emballage (hors verre) en kg/hab./an en

Tous les départements enregistrent une hausse dans les ratios des emballages et papier graphiques collectés en 2020. Les collectivités en tarification incitative, toutes dans le 91, présentent un ratio nettement supérieur de plus d'un quart par rapport aux autres collectivités du département.



4. Comparaison des ratios Verre en kg/hab./an en Île-de-France en 2020

Les performances de collecte des emballages en verre restent en deçà du niveau national sur les différents territoires franciliens à l'exception des collectivités en tarification incitative qui atteignent des ratios sensiblement supérieurs.



Avec le soutien de :

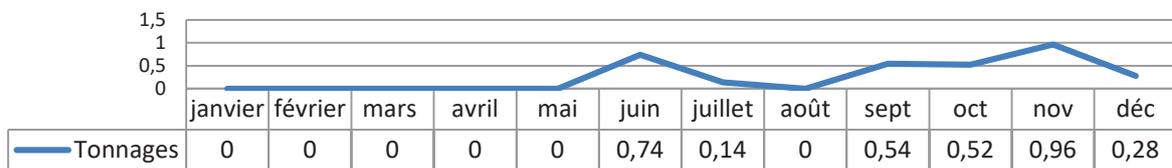


L'INSTITUT PARIS REGION
15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15



XII. GESTION DES DÉCHETS – LUTTE CONTRE LES D

OM Dépôts sauvage (données communiquées par le Siredom)



Quelles sanctions ?

Les peines maximales encourues sont les suivantes :

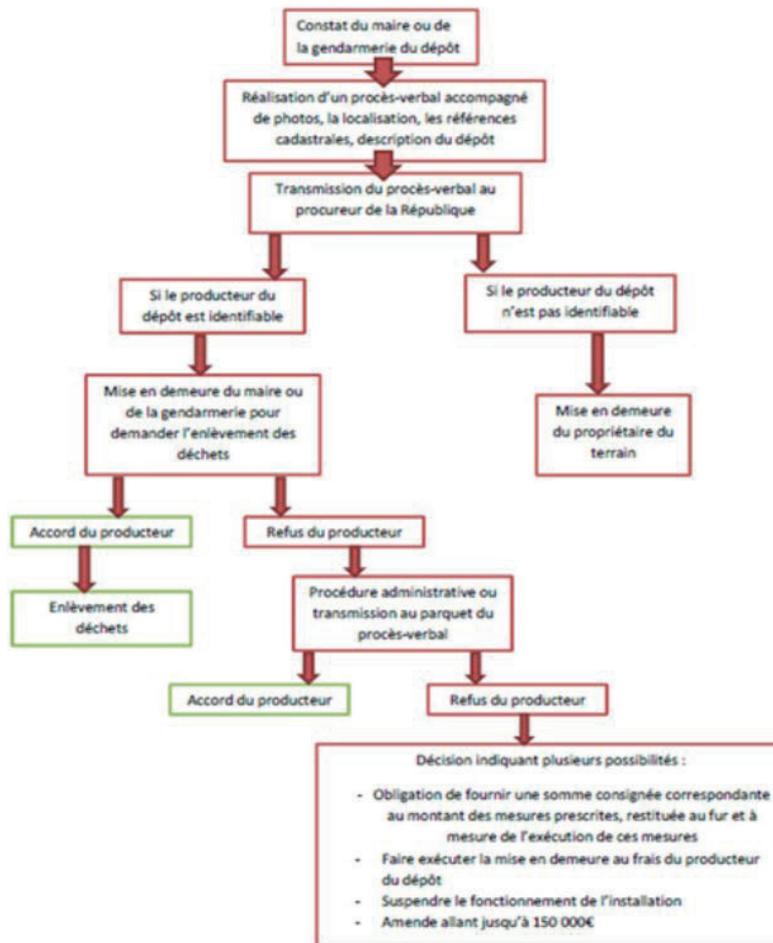
- > abandonner des déchets : 150 euros ;
- > embarrasser la voie publique en diminuant la sureté du passage : 750 euros ;
- > abandonner des déchets à l'aide d'un véhicule : 1.500 euros, en cas de récidive : 3000 euros ;
- > exploiter une installation classée sans déclaration : 1.500 euros ;
- > exploiter une installation classée sans autorisation : 150.000 euros et 2 ans de prison.



Zac du Chenêt située à Milly-la-Forêt

C'est plus de 30 infractions relevées sur le seul mois mars 2020, ce qui a conduit la Communauté de Communes des 2 Vallées à supprimer définitivement ce point d'apport volontaire

Procédure à suivre lors d'un dépôt sauvage *sur un terrain public*



XII. SYNTHÈSE DES TONNAGES

A N N E E S	OM	BI FLUX	PAPIER AV	ENCOMBRANTS	VERRE AV	TEXTILES	DECHETERIES	CUMUL DMA	population	ratio/hab	ratio om/hab	ratio emb/hab	ratio papier/hab	ratio encom/hab	ratio verre/hab	ratio TEXTILE/hab
2015	4461,03	1108,52	127,50	345,78	760,23	37,32	5 896,74	6803,06	22596	301,07	197,43	49,06	5,64	15,30	33,64	1,65
2016	5576,82	1286,41	174,55	416,64	951,56	37,88	1 668,68	8405,98	27129	309,85	205,57	47,42	6,43	15,36	29,23	1,40
2017	4965,00	1523,49	132,22	464,82	780,34	81,10	11 506,70	7865,87	25794	304,95	192,49	59,06	5,13	18,02	30,25	3,14
2018	4617,00	1679,35	261,96	306,72	975,01	104,73	5 865,01	7533,32	24460	307,99	188,76	68,66	10,71	12,54	39,86	4,28
2019	4420,68	1483,56	209,77	296,64	938,91	85,01	7 245,20	7349,56	24416	301,01	181,06	60,76	8,59	12,15	38,45	3,48
2020	4642,36	1578,83	241,19	307,54	956,22	46,22	9 905,63	7726,14	24416	316,44	190,14	64,66	9,88	12,60	39,16	1,89

**RÉDUIRE-TRIER
MOINS DE DÉCHETS – TOUS CONCERNÉS
MERCI....**

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 077-200023919-20210927-DELIB202148-DE



Sud-Francilien
SIRTOM

*Hôtel de Ville
59 Grand-Rue
91490 Moigny-sur-École*

*Tél-répondeur : 01 64 99 31 81
Fax : 01 64 99 53 67
sirtomdusudfrancilien@orange.fr
www.sirtom-sudfrancilien.fr*

RAPPORT ANNUEL 2020

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET GESTION DES DÉCHETS**



*Merci à toutes les équipes
de collecte qui ont œuvré durant
la période de confinement !*



**Vos vieux meubles
ont un avenir**

Avec le programme Éco-mobilier





ANTHONY BROSSE,
PRÉSIDENT DU SITOMAP

LE MOT DU PRÉSIDENT

2020 aura été une année marquée par le début de la pandémie COVID-19 qui nous a obligé à repenser l'organisation du travail en interne (alternance du télétravail et du travail en présentiel pour le personnel de bureau). Reconnu par le gouvernement comme remplissant une activité essentielle (gestion des déchets), le SITOMAP avec le prestataire de collecte, VEOLIA, ont assuré la continuité du service à rendre à la population. Lors du 1er confinement, les habitants ont témoigné leur reconnaissance auprès des équipes de collecte en apposant un mot ou un dessin d'enfant sur leurs bacs. Ce fut des moments très soutenant pour les équipes sur le terrain.

Dans le même temps, par arrêté préfectoral, les déchèteries ont dû fermer. Dès que leur réouverture a été possible, le SITOMAP avec le prestataire exploitant les déchèteries PAPREC, ont mis en place un outil pour que les habitants puissent venir sur les sites en prenant un rendez-vous. Cela a permis de gérer le flux de la population et de respecter les gestes barrière. Même si la prise de rendez-vous pour certains n'a pas été techniquement facile, le passage en déchèterie le jour J a été apprécié. Tous les élus du SITOMAP remercient le personnel et les prestataires de leur engagement respectif en cette période si difficile.

La pandémie a entraîné la suspension de certaines activités importantes du syndicat comme les visites scolaires, la tenue d'événements de communication et les suivis de collecte.

Les performances du syndicat qui s'étaient nettement améliorées en 2019 connaissent des difficultés. Les bonnes pratiques en matière de tri se sont perdues et les déchets mis dans les bacs jaunes comportent beaucoup trop d'erreurs. De plus, on a vu apparaître dans ces mêmes bacs, les masques. Porteurs potentiels du virus, ils représentent une grande crainte pour les équipes de collecte puis pour les trieurs du centre de tri.

Après les élections municipales et communautaires, le SITOMAP a accueilli les 43 délégués titulaires désignés par ses collectivités adhérentes et les suppléants. La nouvelle Assemblée Générale a notamment élu le Président et 3 Vice-Présidents. J'effectue mon 1er mandat et avec l'équipe d'élus, nous avons pour les 6 ans à venir plusieurs défis à relever comme les extensions des consignes de tri dès 1/01/2022, la collecte des bio-déchets et la mise en oeuvre d'actions concrètes pour réduire les déchets et encourager l'économie circulaire.

Pour y parvenir, la contribution des habitants sera essentielle.

L'année 2020 a été marquée par :

- Les travaux d'agrandissement et de rénovation de la déchèterie de Loury,
- Des travaux d'entretien dans les 8 déchèteries,
- L'apport d'une benne éco-mobilier à la déchèterie de Beaune-la-Rolande,
- Un programme de lavage (intérieur et extérieur) de colonnes à verre,
- Un programme de rénovation des colonnes à verre existantes,
- La poursuite du travail pour faire disparaître les marches arrière sur le territoire,
- La création d'une page Facebook @sitomappithiviers45

Anthony BROSSE
Le président

SOMMAIRE



► **01 PRÉSENTATION** DU SITOMAP | P4

1.1 / Les compétences exercées par le SITOMAP

1.2 / La composition de la collectivité

1.3 / Le fonctionnement du syndicat



► **02 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS** | P7

2.1 / La collecte en porte à porte

2.2 / La collecte en point d'apport volontaire

2.3 / Les déchèteries



► **03 COÛT** DU SERVICE | P21

3.1 / Les principales prestations

3.2 / Les indicateurs financiers



► **04 PERSPECTIVES 2021** | P23



01 | PRÉSENTATION DU SITOMAP

Le SITOMAP, syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets et résidus ménagers de l'arrondissement de Pithiviers, est administré par un Comité syndical de 43 délégués titulaires et 43 délégués suppléants élus par les Conseils Communautaires des collectivités adhérentes. Cette assemblée délibérante définit les orientations du syndicat notamment sur le plan budgétaire et décide des actions engagées. Elle se réunit 3 fois par an.

En juin 2016, le SITOMAP a organisé pour la première fois une Assemblée Générale thématique animée de manière ludique et conviviale. Ce format a été reconduit.

12 élus locaux constituent un Bureau syndical qui se réunit environ tous les 2 à 3 mois et prend les décisions de gestion courante.

Pour mettre en œuvre les différentes décisions et orientations, une équipe de 4 agents administratifs et techniques s'implique quotidiennement.

► LE PERSONNEL

1. Véronique Aldicco

DIRECTRICE DU SITOMAP : elle encadre techniquement et hiérarchiquement les agents de la Collectivité. Elle coordonne et anime les activités de la Collectivité en cohérence avec les orientations définies par les élus.

2. Mélanie Fernandez

AGENTE CHARGÉE DE LA RELATION AVEC LES USAGERS ET DE LA COMMUNICATION : elle gère les demandes des usagers et les informations remontées par les équipes de collecte. Elle communique auprès des usagers et des partenaires sur le tri sélectif.

3. Armelle Elouagani

ASSISTANTE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE, chargée du suivi de collecte et d'actions de communication : elle effectue les opérations comptables courantes et procède à la facturation des professionnels en déchèteries. Elle assiste le technicien dans le suivi de collecte. Elle participe aux actions de communication de la Collectivité.

4. Philippe Mazenc

AGENT CHARGÉ DES DOSSIERS TECHNIQUES : il est chargé du suivi et du contrôle des marchés de collecte en porte à porte, en apport volontaire, des déchèteries et encombrants. Il assure le suivi de collecte en précédant le camion et en contrôlant le contenu des bacs sélectifs des habitants. Il conseille l'autorité territoriale en matière de valorisation et de traitement des déchets.

5. Sophie Houssier

APPRENTIE EN BTS COMMUNICATION : arrivée en septembre 2019 pour élaborer les actions du plan de communication de la Collectivité jusqu'en août 2021.



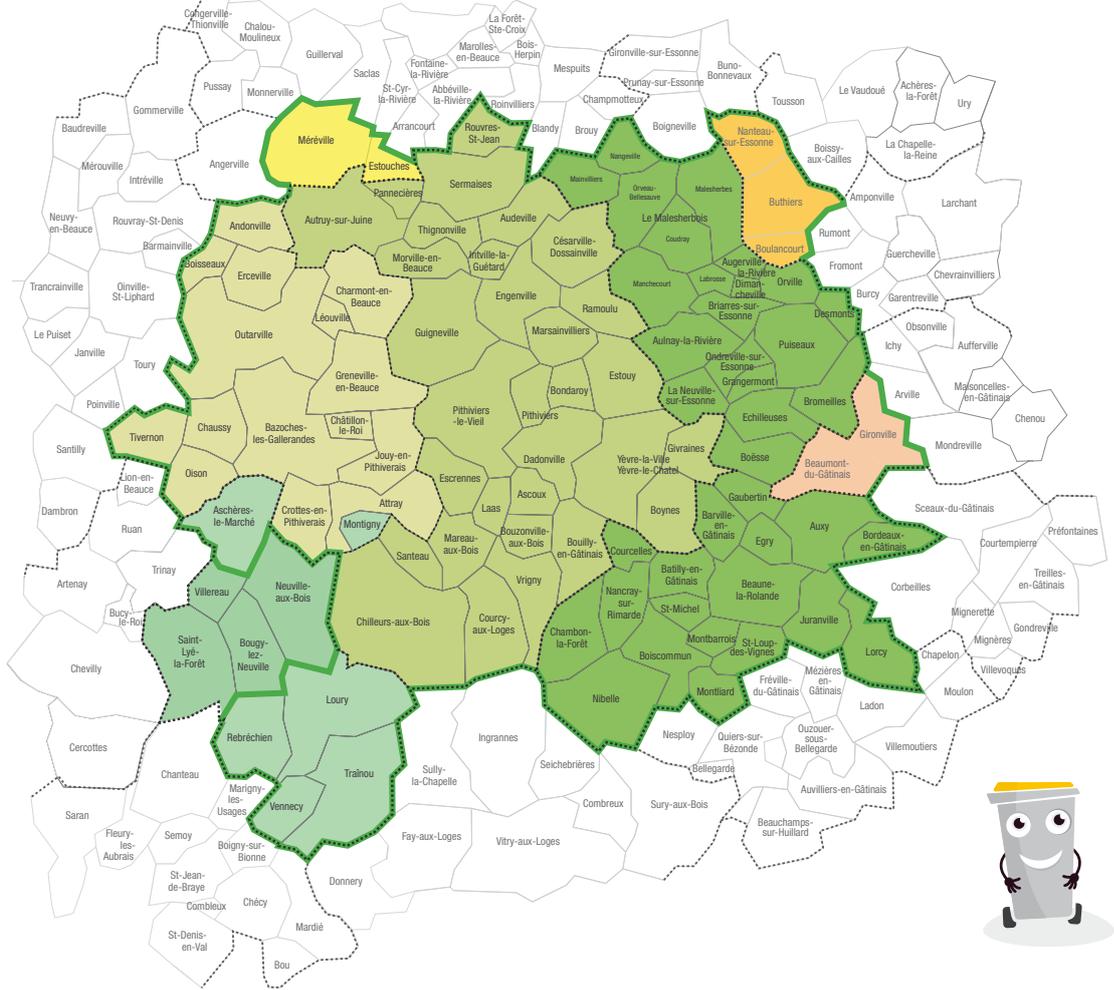


PRÉSENTATION

SITOMAP

- CA Etampois Sud Essonne (91)
- CC de la Plaine du Nord (45)
- CC du Pithiverais (45)
- CC du Pithiverais Gâtinais (45)
- CC de la Forêt (45)
- CC du Pays de Nemours (77)
- CC Gâtinais Val de Loing (77)

1 communauté d'agglomération
 6 communautés de communes
 90 communes
 Population totale 2020 : 80 514 hab.



1.1 / LES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LE SITOMAP

ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE	VERRE	DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE	ENCOMBRANTS
------------------------------	-------------------------------	--------------	---	--------------------

Collecte	PaP ¹	PaP ¹	PAV ²	Déchèterie	PaP ¹
Traitement					

- Opérations assurées par le SITOMAP
- Opérations assurées par BGV - syndicat de traitement

¹ PaP : Porte à Porte
² PAV : Point d'Apport Volontaire

1.2 / LA COMPOSITION DE LA COLLECTIVITÉ

DPT	NOM DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	NB DE COMMUNES	POPULATION INSEE 2018	PART / POPULATION TOTAL
45	CC du Pithiverais	31	29 927	37,16
	CC du Pithiverais Gâtinais	32	26 717	33,18
	CC de la Forêt	6	10 548	13,10
	CC de la Plaine du Nord Loiret	15	7 030	8,73
77	CC du Gâtinais Val de Loing	2	1 355	1,68
	CC du Pays de Nemours	3	1 547	1,93
91	CA de l'Etampois Sud Essonne	1	3 390	4,22
TOTAL		90	80 514	100

Taux d'habitat vertical : 3.97%

1.3 / LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

▶ LES ÉLUS

Les Collectivités adhérentes désignent leurs représentants au sein de l'Assemblée Générale du SITOMAP.

Le Bureau syndical est, jusqu'au 10/09/2020, date des élections, composé de :

- **Luc NAULEAU**, Président CC du Pithiverais Gâtinais
- **Christian PUECH**, 1^{er} Vice-Président délégué aux marchés publics CC du Pithiverais Gâtinais
- **Anthony BROSE**, 2^{ème} Vice-Président délégué aux déchèteries CC du Pithiverais
- **Michel GUERIN**, 3^{ème} Vice-Président délégué à la communication ... CC du Pithiverais Gâtinais
- **Philippe CHALINE** CC du Pithiverais
- **Jean-Pierre DUBOIS** CA de l'Etampois Sud Essonne
- **Eric JAIRE** CC du Pays de Nemours
- **Jean-François LANGLOIS** CC du Pithiverais Gâtinais
- **Jean-François LE GOFF** CC du Pithiverais
- **Bernard LEGER** CC de la Forêt
- **André LEPROUST** CC du Pithiverais Gâtinais
- **Didier MONCEAU** CC du Pithiverais

Le Bureau syndical est, depuis le 10/09/2020, composé de :

- **Anthony BROSE**, Président CC du Pithiverais
- **Luc NAULEAU**, 1^{er} Vice-Président délégué aux finances, budget, veille juridique CC du Pithiverais Gâtinais
- **Monique de la TAILLE**, 2^{ème} Vice-présidente déléguée à la collecte en porte à porte et la réduction des déchets CC du Pithiverais
- **Jérémy SIMON**, 3^{ème} Vice-Président délégué à la collecte en apport volontaire et la valorisation des déchets CC la Forêt
- **Erick BOUTEILLE** CC du Pithiverais Gâtinais
- **Christophe CHAMOREAU** CC du Pays de Nemours
- **Jean-Pierre DUBOIS** CA de l'Etampois Sud Essonne
- **Jean-Paul LANSON** CC la Forêt
- **Pierre LAROCHE** CC du Pithiverais Gâtinais
- **Didier MONCEAU** CC du Pithiverais
- **Pierre ROUSSEAU** CC de la Plaine du Nord Loiret
- **Marian WATTS** CC du Gâtinais Val de Loing

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée de :

Jusqu'au 10/09/2020 :

5 MEMBRES TITULAIRES :

Christian PUECH,
Philippe CHALINE,
Bernard LÉGER,
Jean-François LE GOFF,
Anthony BROSE.

4 MEMBRES SUPPLÉANTS :

Monique BÉVIÈRE,
Jean-Pierre DUBOIS,
Bernard TARRON,
Pascal CHENE.

Dès le 10/09/2020 :

5 MEMBRES TITULAIRES :

Erick BOUTEILLE,
Jean-Pierre DUBOIS,
Pierre LAROCHE,
Luc NAULEAU,
Jérémy SIMON.

5 SUPPLÉANTS :

Christophe CHAMOREAU,
Monique de la TAILLE,
Boris LAIZEAU,
Didier MONCEAU,
Pierre ROUSSEAU.



02 | ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

2.1 / LA COLLECTE EN PORTE À PORTE*

MODE D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DONT LE POINT D'ENLÈVEMENT EST SITUÉ À PROXIMITÉ DU DOMICILE DE L'USAGER.

► FAITS MARQUANTS 2020

RÉDUIRE - TRIER

SUBVENTIONS AUX COMPOSTEURS

Depuis septembre 2011, le SITOMAP verse une subvention aux usagers du territoire pour l'acquisition d'un composteur, à hauteur de 20 € pour un volume de 400 L ou 25 € pour un volume supérieur.

Dès la subvention versée, un courrier est adressé aux habitants concernés avec une information sur le compostage.

LE STOP PUB

Le SITOMAP fournit des autocollants « stop pub » gratuitement. Cette distribution par le SITOMAP date de 2000. Depuis 2013, pour chaque nouvel arrivant sur le territoire « signalé » par la poste, le syndicat adresse un courrier avec le guide du tri, le mémo-tri et le stop pub.

LE GUIDE DU TRI ET SON MÉMO

Ce guide interpelle l'habitant en lui posant des questions pour le sensibiliser à la lutte contre le gaspillage et la prévention des déchets : comment pourriez-vous consommer différemment pour jeter moins ? Êtes-vous sûr de vouloir tout jeter ? Pensez à donner, réparer, revendre vos objets.

Ce guide est remis à chaque foyer lors de la livraison du bac OMR ou du bac jaune chez l'habitant, il est adressé aux nouveaux arrivants et envoyé aux mauvais trieurs. Il est téléchargeable sur le site internet www.sitomap.fr.

DÉMARRAGE DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE AVEC LES BACS OMR PUCÉS LE 02/01/2017

Ils visent à améliorer l'efficacité de la collecte, les conditions de travail des agents et à rendre le cadre de vie plus propre (ni sacs ni déchets au sol collectés).

La puce sert à ce que le système de levage du camion de collecte reconnaisse le bac et le soulève. Elle donne lieu à des statistiques sur le nombre de bacs ramassés et à ce que le SITOMAP paye le prestataire en conséquence.

Au centre-ville de Pithiviers, des bacs collectifs ont été mis en place car des habitants, faute de place chez eux, ne peuvent stocker les bacs.



LES CHIFFRES

25 demandes de subvention de composteurs pour un montant total de 514,80 €

500 envois de stop pub en 2020



Environ **2 200** exemplaires distribués



37 886 bacs OM à collecter sur le territoire au 31/12/2020

* Les collectes en porte-à-porte, en apport volontaire et des encombrants sont effectuées par la société Véolia (attributaire du marché public au 01/01/2016)



ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS : THÈME 2020, GASPILLAGE MOBILIER ET VESTIMENTAIRE*

VISITES DES INSTALLATIONS (CENTRE DE TRI ET USINE D'INCINÉRATION) AVEC INSERTION DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Elles ont été interrompues du fait des règles sanitaires dans le cadre de la pandémie COVID 19.

CONCOURS DE DESSINS 2019-2020

Pas de participants cette année.

LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT

Interventions sur les déchets (cycle 3) dans les établissements scolaires par convention avec le SITOMAP: impact des déchets sur l'environnement, le tri des déchets par famille de produit, et ateliers-jeux « que deviennent nos déchets ? », « gaspillage alimentaire », « animation et sensibilisation à la pratique du compostage. »

Pas d'actions en présentiel mais parution d'articles sur le site internet du SITOMAP et la page Facebook. Les publications sur le réseau social ont été vues **1956** fois.

De janvier à mars 2020 : **239** enfants et **23** accompagnateurs sont venus grâce à leurs établissements scolaires.

27 interventions dans les écoles. Coût : 5 742,60 €

▶ FAITS MARQUANTS 2020

COLLECTER - VALORISER

LES POINTS NOIRS DE COLLECTE

Le syndicat s'est engagé à faire disparaître les marches arrière conformément à la R437 de la CNAMTS. Il a validé une méthodologie de travail qui consiste à faire un diagnostic, puis un courrier aux mairies afin de trouver des solutions pour faire disparaître les marches arrière sur leur territoire. On observe que ces mesures consistent souvent à établir des points de regroupement qui ne représentent aucun coût.

LES AIDES AUX COMMUNES

Suivant les cas, il est nécessaire de faire des travaux de voirie pour permettre aux camions de manœuvrer et ainsi faire disparaître la marche arrière. Les membres du Bureau syndical étudient en réunion chaque demande.

61 marches arrière ont disparu en 4 ans. Travaux ou points de regroupement sont des solutions apportées. Il reste 121 marches arrière à supprimer sur l'ensemble du territoire.

1 commune a perçu une aide de **849.35€** correspondant à 30% des travaux réalisés.

▶ *LES CHIFFRES DU GASPILLAGE VESTIMENTAIRE



100 milliards de vêtements produits par an (+63% d'ici 2030)



Beaucoup de vêtements ne sont portés que **7 à 10 fois (93% non portés depuis 1 an)**



114€ d'habits jamais portés, dans chaque logement (**70%** de notre garde robe)



460 milliards d'euros : l'équivalent d'une benne de vêtements jetée chaque seconde



Chaque année, un français achète **9 kg** de vêtements et en donne **3 kg**. Seuls **20%** sont recyclés

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC I 02

SUIVIS DE COLLECTE (de jour ou de nuit)

Ce suivi, réalisé par le technicien du SITOMAP et d'un autre membre de l'équipe, consiste à précéder le camion de collecte, à faire un contrôle visuel du contenu des bacs sélectifs, à apposer si nécessaire une étiquette de refus afin que l'équipe de collecte ne ramasse pas le ou les bacs.

Le technicien via un logiciel informe en temps réel le SITOMAP du refus. Les mairies concernées par le suivi de collecte sont informées en amont qu'un suivi est prévu (sans préciser la date) et en aval des erreurs de tri observées. Parallèlement, la gendarmerie concernée est destinataire d'un courrier afin d'expliquer la démarche au cas où des habitants la contacteraient.

Certaines erreurs de tri ne font pas l'objet d'un refus de collecte par le technicien mais l'habitant est informé de leurs erreurs afin d'améliorer leur geste.

À l'issue de ce suivi, l'équipe de collecte concernée a le récapitulatif des poubelles refusées. Elle effectue de nouveaux contrôles. Si les erreurs persistent, le SITOMAP essaie de rencontrer l'habitant.

RENCONTRES AVEC LES ÉQUIPES DE COLLECTE

Point avec les équipes et le prestataire pour développer le partenariat et comprendre nos attentes et besoins réciproques.

43 199 bacs sélectifs à collecter sur le territoire au 31/12/2020.

5 suivis réalisés englobant **18** communes.

69 poubelles refusées pour mauvais tri. Du fait de la pandémie COVID 19, les suivis de collecte ont été arrêtés en mars 2020.

421 documents ont été déposés dans les boîtes aux lettres pour erreurs de tri.

À noter

Au bout de **3** erreurs de tri : le bac jaune est retiré.



Mauvais geste



Bon geste

► PAS DE SAC AU SOL

Les ordures ménagères se mettent en sacs poubelles

- Les sacs poubelles se mettent exclusivement dans les bacs à ordures ménagères
- Les sacs au sol ne sont pas collectés



Votre geste



Son geste

= santé préservée

► UN GESTE SIMPLE**LES POIGNÉES DES BACS SE TOURNENT VERS LA VOIE PUBLIQUE**

Pour chaque collecte, orientez les poignées de vos bacs vers la route. **À quoi ça sert ?**

À préserver la santé du ripeur* qui manipule environ 700 bacs par demi-journées. Les torsions du poignet sont à éviter car elles peuvent entraîner à long terme une maladie professionnelle telle que les troubles musculo squelettiques.

*ripeur ou éboueur : termes qui désignent la personne qui se situe à l'arrière du camion poubelle, et qui collecte les déchets.

Les erreurs les plus récurrentes de tri relevées durant les suivis de collecte :



- Dans les ordures ménagères étaient présentés beaucoup de textiles, des déchets électriques et électroniques et du verre.
- Dans les bacs jaunes, des barquettes alimentaires en polystyrènes et plastiques (types barquettes de viandes, et de viennoiseries),
 - Du film plastique ou sac plastique,
 - Du textile et des chaussures,
 - Des masques et gants de protection Covid-19
 - Des ordures ménagères,
 - Du verre,
 - Des végétaux,
 - Des déchets de déchèterie (petits appareils

- électro-ménagers, gravats, ferraille, déchets dangereux (peinture, white spirit),
- Du polystyrène,
- Des tapis,
- Des câbles,
- Des mouchoirs en papier usagés,
- Des emballages plastiques de bouquets de fleurs,
- Des couches sales de bébés,
- Des sacs de fast food pleins,
- Des boîtes de camembert en bois,
- Des essuie-tout,
- Des paquets de cigarettes.



ATTENTION Des masques de protection COVID-19 sont jetés dans les bacs jaunes. Ils doivent être mis dans la poubelle ordures ménagères en sacs bien fermés.

► DÉCHETS MÉNAGERS ET SÉLECTIFS FONCTIONNEMENT ET BONNES PRATIQUES

La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées (OMR) et des déchets recyclables s'effectue par des camions de collecte bi-compartmentés. Le prestataire de collecte en PAP, PAV et encombrants est VEOLIA (marché public au 01/01/2016).

Suivant les communes, la collecte a lieu une, deux ou trois fois par semaine. L'arrêté communal (consultable en mairie) réglemente l'autorisation d'entreposer les bacs sur le domaine public et prévoit les poursuites en cas d'infraction. L'organisation de la collecte des déchets ménagers et sélectifs recommande de sortir les poubelles la veille au soir pour les collectes du matin et avant 12h pour les collectes de l'après-midi.

Un jour férié dans la semaine entraîne le décalage de la collecte d'une journée.

Bien trier, mieux recycler !

Pour cela, le SITOMAP met toujours gratuitement à disposition des usagers le bac de déchets recyclables (couvercle jaune) ainsi que le bac à ordures ménagères. Ils sont affectés au logement et non à l'occupant. En cas de déménagement, ceux-ci doivent rester sur place.

Les administrés doivent présenter :

- Les emballages recyclables en vrac, dans les bacs normalisés à couvercle jaune mis à disposition par le SITOMAP.
- Les ordures ménagères résiduelles en

bacs normalisés dans des sacs bien fermés.

Le règlement de collecte et le guide du tri recommandent de présenter les bacs à la collecte de préférence pleins et les poignées tournées vers la route afin de faciliter la préhension par les ripeurs et de prévenir les risques de maladies professionnelles telles que les troubles musculo-squelettiques.

Les équipes de collecte sur le terrain font au quotidien remonter des informations sur les mauvais gestes de tri des habitants observés tant dans le ramassage des bacs jaunes que des bacs à ordures ménagères. Les erreurs de tri les plus fréquentes sont, dans le bac jaune, les films et barquettes plastiques, le verre, les textiles et chaussures, des ordures ménagères, des déchets verts.

Ces bacs ne sont pas collectés et une étiquette de refus y est apposée. Les habitants peuvent joindre le SITOMAP pour en comprendre les raisons.

Parallèlement, l'équipe de collecte informe en temps réel durant la collecte le SITOMAP via un logiciel qu'il n'a pas collecté le ou les bacs. Un courrier est adressé à l'habitant. Au bout de 3 « signalements » des équipes, le bac des déchets recyclables est retiré. Les mauvais gestes de tri ont des conséquences sur les performances du syndicat et sur le coût de collecte.



► DÉCHETS ENCOMBRANTS



Le service de collecte des encombrants permet aux habitants de déposer une fois par an devant leur domicile (ou au lieu habituel de collecte en porte à porte) les déchets volumineux ne pouvant être collectés lors des ramassages hebdomadaires.

La communication sur la collecte des encombrants est gérée par les services du SITOMAP.

Une affiche a été réalisée et plusieurs exemplaires sont adressés en mairie plusieurs semaines avant la date de la collecte. Un mail est également envoyé afin d'aviser les mairies à l'approche de la date.

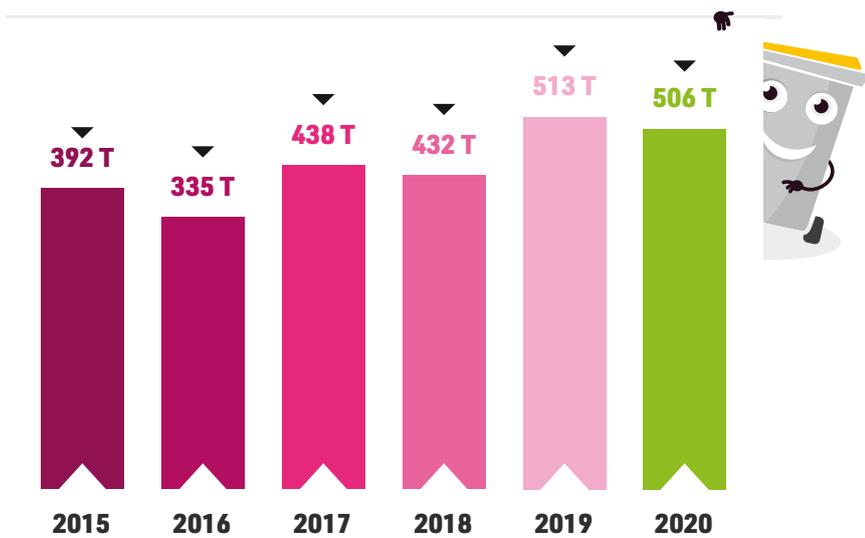
DÉPÔT DE DÉCHETS

Les dépôts des déchets devant les déchèteries sur la voie publique sont interdits sous peine d'amende.

(art R.632-1, R.644-2, R.635-8 du code pénal)



ÉVOLUTION DU TONNAGE D'ENCOMBRANTS COLLECTÉS



► LA DESTINATION DES DÉCHETS

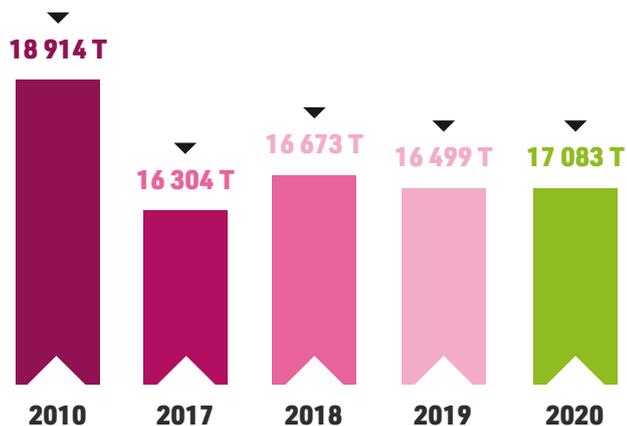
Les déchets recyclables sont déchargés au Centre de Tri géré par le syndicat Beauce Gâtinais Valorisation (BGV) pour être triés, puis mis en balle et transférés vers des centres de régénération ou de recyclage.

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées dans le centre de valorisation énergétique géré par le syndicat BGV. La chaleur produite permet la production d'électricité et d'eau chaude.

02 | ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC



ÉVOLUTION DU TONNAGE EN ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



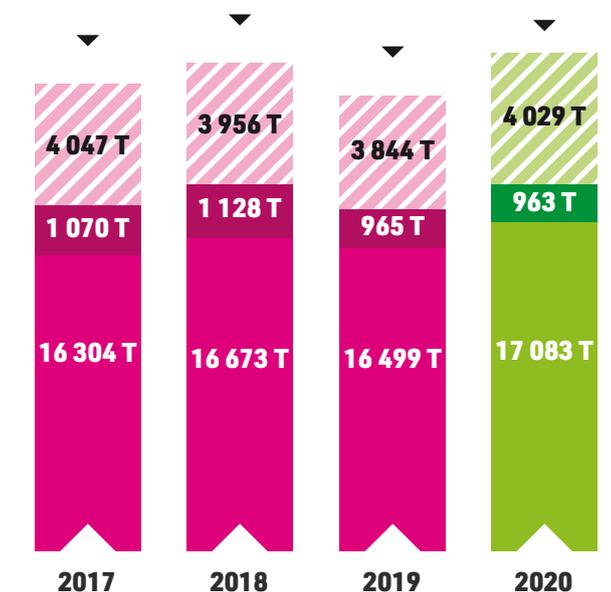
2010 étant l'année de référence.



ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (BAC JAUNE)



ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN TONNES



■ Ordures ménagères ■ Refus* ■ Déchets recyclables

Année 2020 :

■ Ordures ménagères ■ Refus* ■ Déchets recyclables

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN KG/HABITANT



■ Ordures ménagères ■ Déchets recyclables

Année 2020 :

■ Ordures ménagères ■ Déchets recyclables

*Le refus, c'est le poids des déchets non recyclables placés dans le bac jaune suite à des erreurs de tri et entrant au centre de tri. Ils sont redirigés vers le centre de valorisation énergétique, ce qui entraîne un surcoût.

Les tonnages des ordures ménagères résiduelles et assimilées augmentent de 3.54%. Le tonnage des déchets issus du tri sélectif augmente de 4.81% mais la qualité du tri a baissé.

2.2 / LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

MODE D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DANS LEQUEL UN CONTENEUR DE COLLECTE EST MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC : COLONNES, CONTENEURS SPÉCIFIQUES SUR DES ESPACES PUBLICS, DÉCHÈTERIES. LA COLLECTE SÉLECTIVE S'APPLIQUE AUX DÉCHETS MÉNAGERS.

▶ FAITS MARQUANTS 2020

- Programme de lavage extérieur et intérieur des colonnes à verre. Un bilan de l'état des colonnes à verre a été effectué. En 2019, une campagne de remplacement ou de rénovation de plusieurs colonnes a démarré et se finira courant 2021.
- Collecte du verre en hausse par rapport à 2019.
- Collecte du textile en baisse par rapport à 2019. Elle n'a pas eu lieu pendant plus de 3 mois du fait de la pandémie.

LES CHIFFRES

136 colonnes à verre ont été lavées sur 241

+7,53% de verre collecté

-27.53% de textile collecté



Sont réparties sur les communes du territoire et en déchèteries :

- **241 colonnes** à verre soit 1 pour 334 habitants (moyenne nationale 1 pour 312), 11 sont des colonnes enterrées.
- **67 bornes** à textile dont 46 du prestataire Le Relais avec lequel SITOMAP a signé une convention.



EN 2020, LE RELAIS A COLLECTÉ 202 T DE TEXTILE SUR LE TERRITOIRE.

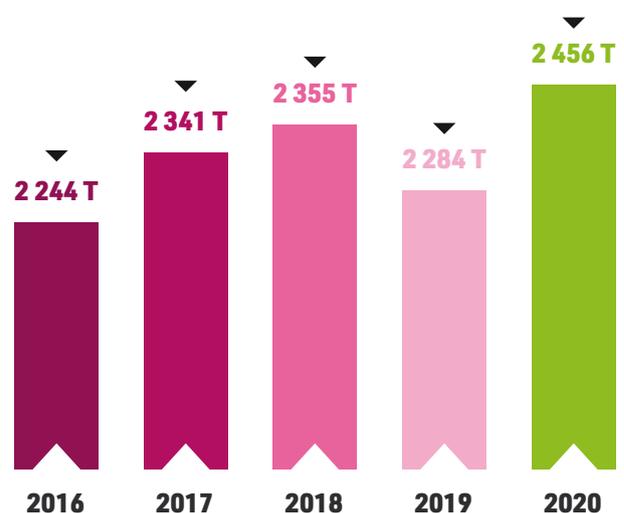
LA COLLECTE DU VERRE

Elle a lieu sur le territoire selon un planning établi par le prestataire de collecte.

Le verre est stocké sur la plate-forme située derrière le centre de tri avant d'être expédié vers une usine de recyclage de l'Aisne (Samin).



ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE COLLECTÉS



2.3 / LES DÉCHÈTERIES



Les déchèteries sont des espaces aménagés permettant aux habitants du territoire d'évacuer, par apport volontaire, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les gardiens des déchèteries ont pour missions d'accueillir les usagers, d'assurer la propreté des lieux et d'aider au tri des déchets.

Le SITOMAP met à disposition des usagers 8 déchèteries, ainsi que celle de Neuville-aux-Bois à hauteur de 40%. L'exploitation des déchèteries est effectuée par la société PAPREC (attributaire du marché public au 01/01/2016). Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont collectés par la société TRIADIS (attributaire du marché public au 01/01/2016).



LES DÉCHETS QUE L'ON PEUT Y DÉPOSER SONT LES SUIVANTS

- ❑ Les cartons
- ❑ Le bois
- ❑ Les déchets verts
- ❑ Le papier
- ❑ Le verre
- ❑ Le tout-venant
- ❑ Les gravats
- ❑ La ferraille
- ❑ Les piles
- ❑ Les cartouches d'encre
- ❑ Les lampes
- ❑ Les batteries
- ❑ L'huile de vidange
- ❑ Les déchets dangereux
- ❑ Les déchets électriques (D3E)
- ❑ L'huile végétale de friture
- ❑ Les radiographies
- ❑ Les capsules Nespresso®



CARTONS



BOIS



DÉCHETS VERTS



PAPIERS



VERRE



TOUT-VENANT



FERRAILLE



PILES / BATTERIES



CARTOUCHES ENCRE



LAMPES



RADIOGRAPHIES



TEXTILES



HUILE DE VIDANGE



DÉCHETS DANGEREUX



D3E



CAPSULES NESPRESSO®

Est acceptée également la collecte du mobilier à la déchèterie de Beaune-la-Rolande.

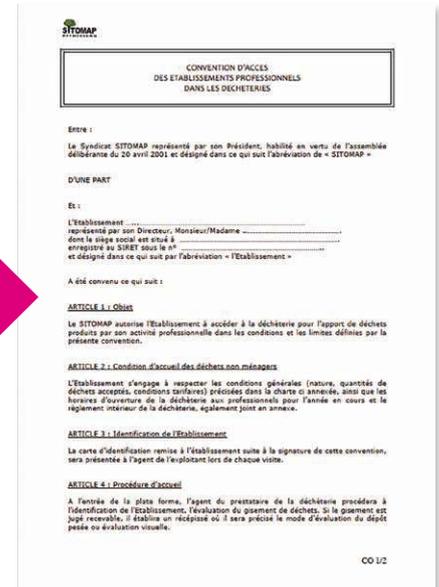


IL EST INTERDIT DE DÉPOSER DANS LES DÉCHÈTERIES LES DÉCHETS SUIVANTS :

- ❑ Les ordures ménagères
- ❑ Les cadavres d'animaux
- ❑ Les déchets organiques putrides
- ❑ Les produits radioactifs
- ❑ Les déchets explosifs
- ❑ Les médicaments
- ❑ Les déchets d'activités de soins
- ❑ Les pneus de tout type
- ❑ Les carcasses de voiture
- ❑ Les produits à base d'amiante
- ❑ Les bouteilles de gaz

CONVENTION POUR LES PROS (INSCRITS AU REGISTRE DU COMMERCE)

Pour accéder aux déchèteries, les professionnels doivent signer une convention avec le SITOMAP et le prestataire de collecte afin de pouvoir décharger les 3m³/jour/déchèterie. Ils doivent respecter comme les autres usagers le règlement intérieur. Suivant la nature des déchets, les professionnels sont facturés. Plus de 1 000 professionnels ont passé convention.



L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU GASPILLAGE MOBILIER

- ▶ Chaque année, **7 milliards** de grands arbres sont abattus sans être remplacés, ce qui représente 200 000 km de forêts en moins.
- ▶ Les matériaux synthétiques, fabriqués en partie avec du pétrole, représentent de **dangereux risques pour la santé et pour l'environnement.**
- ▶ **Une grande partie des gaz à effet de serre** est générée par les peintures, encres, colle et adhésifs utilisés lors de la conception de meubles.

LES RESSOURCERIES

Une ressourcerie est un lieu où sont collectés tous les objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus besoin. Elle gère un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement.

Elle sert à donner une seconde vie aux objets.



La Ressourcerie de Pithiviers - www.triaction.fr

LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
PITHIVIERS	8h30 - 12h		8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h
	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h
BAZOCHE LES GALLERANDES	9h - 12h			9h - 12h		9h - 12h
	14h30 - 16h30					14h - 16h30
BEAUNE LA ROLANDE	8h30 - 12h			8h30 - 12h		8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h	13h30 - 17h		13h30 - 17h
MALESHERBES	8h30 - 12h				8h30 - 12h	8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h		13h30 - 17h	13h30 - 17h
MEREVILLE	8h30 - 12h		8h30 - 12h			8h30 - 12h
	13h30 - 17h					13h30 - 17h
PUISEAUX	8h30 - 12h			8h30 - 12h		8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h			13h30 - 17h
SERMAISES	9h - 12h		10h - 12h			9h - 12h
			14h - 17h			14h - 16h30
LOURY	8h30 - 12h		8h30 - 12h	8h30 - 12h		8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h	Dès 2021, ouverture le jeudi 13h30 - 17h		13h30 - 17h

Les horaires des déchèteries sont les mêmes pour les particuliers et les professionnels

RAPPEL :

- 1 - Il est demandé de venir 1/4 d'heure avant la fermeture de la déchèterie afin d'avoir le temps de décharger vos déchets.
- 2 - Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

► FAITS MARQUANTS

Travaux d'agrandissement et de rénovation de la déchèterie de Loury effectués par la société EUROVIA du 29/10/2020 au 5/01/2021.

Collecte du papier, journaux et magazines sur l'ensemble des déchèteries.

Règlement de déchèterie a fait l'objet d'une refonte en groupe de travail en 2017 avec comme participants : des élus du SITOMAP, PAPREC, 2 gardiens de déchèteries, la chambre des métiers, des utilisateurs, les services techniques et environnement des villes du Malesherbois, Pithiviers et Loury et la CARSAT.

Il sera présenté aux élus du SITOMAP courant 2021. Parallèlement, des travaux en déchèteries doivent être effectués avant la diffusion de ce nouveau règlement (affichages, signalétiques...).

Travaux d'entretien sur l'ensemble des déchèteries.

► DU FAIT DE LA CRISE SANITAIRE

Le 19/03 : fermeture des déchèteries par arrêté préfectoral.

Le 4/05 : réouverture de 4 déchèteries sur 8 chaque semaine en alternance.

Le 28/05 : ouverture des 8 déchèteries avec dans un premier temps 2 gardiens pour les 4 plus importantes.

Un accès réservé sur rendez-vous du 04/05 au 27/05 : utilisation de l'outil DECHETlib. Une enquête de satisfaction est réalisée auprès de 8 000 usagers. **1999 réponses avec les appréciations suivantes :**

- Compréhension et simplicité de l'outil: 4.01/5 points.
- Performance (rapidité): 4.07/5 points.
- La satisfaction des usagers par rapport au système de réservation des créneaux horaires: 4.12/5 points.

► LE COMPACTAGE

Il sert à gagner de la place dans les bennes de déchèteries et à optimiser le transport des déchets en les comprimant.

Il est particulièrement utile pour les déchets verts, le bois, le tout venant, la ferraille et le carton. Les bennes pleines font partie du fonctionnement normal des déchèteries.

Pourquoi continuer à jeter des déchets dans des bennes apparemment pleines ?

Pour que la compaction soit la plus efficace possible, une benne peut être remplie jusqu'à 120%.

Dans tous les cas, c'est le gardien de déchèterie qui gère le taux de remplissage des bennes et qui oriente les usagers.

LES CHIFFRES

159 000 € HT de travaux

81,36 T collectées

21 participants

5 278 € HT consacrés à ces travaux par le SITOMAP



LES DIFFÉRENTS FLUX COLLECTÉS ET LEUR DESTINATION**

Y COMPRIS LA PART SITOMAP À NEUVILLE-AUX-BOIS

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGES COLLECTÉS	KG/HAB. EN 2020	DESTINATION (EXUTOIRE)	MODE DE TRAITEMENT
Tout-venant	4898	60	▶ Saint-Aignan des Gués (45)	Centre enfouissement technique
Tout-venant incinérable	2263	28,09	▶ CVE Pithiviers	Valorisation énergétique
Déchets verts	3913	48,60	▶ Compost du Gâtinais (91) et Chevilly (45)	Valorisation matière pour compostage
Ligneux*1	486	6,03	▶ PAPREC Chartres (28)	Valorisation bois énergie
Gravats	3083	38,29	▶ Roland (45)	Valorisation matière
Bois	2220	27,57	▶ PAPREC Chartres (28), Joigny (89) et Auxerre (89)	Valorisation matière pour panneaux et bois énergie
Cartons	542	6,73	▶ Centre de tri Pithiviers	Valorisation matière filière CITEO
Ferrailles	918	11,40	▶ Acierie - FCR - Ferraille	Valorisation matière
Batteries	11	0,13	▶ STCM (45)	Valorisation matière
Gros de magasin	81,36	1	▶ Papetier	Valorisation matière
Éco mobilier (SIRTOMRA)	190	2,35		
Huile de vidange Huile végétale	41,22 5,580	0,50 0,069	▶ Martin environnement ▶ Oliobox	
D3E ¹	722	8,96	▶ Repreneurs agréés Ecologic	Séparation des éléments et traitements adaptés
Piles	4,328	0,04	▶ Corépile	Tri, séparation, démantèlement des composants pour retraitement
Néons / Lampes*2	1,706	0,02	▶ Recylum	

Les flux et les exutoires de la déchèterie de Neuville-aux-Bois sont sous le contrôle du SIRTOMRA.

*1 : dans les déchèteries de Malesherbes, Loury et Beaune-la-Rolande.

*2 : sauf dans les déchèteries de Loury et Bazoches-les-Gallerandes

** Déchèteries fermées lors du 1er confinement (voir page 17).

▶ LA PRODUCTION PAR DÉCHÈTERIE (hors déchèterie de Neuville-aux-Bois).

Pithiviers, Beaune-la-Rolande, Malesherbes représentent **56%** des apports.
Puisseaux, Loury et Bazoches-les-Gallerandes représentent **31%** des apports.
Le Mérévillois et Sermaises représentent **13%** des apports.



ANALYSE DES TONNAGES 2020 : **15 609 T ****

Globalement, une baisse des tonnages de 14,61% par rapport à 2019 (18 280 T).

TYPE DE DÉCHETS	2016	2017	2018	2019	2020	COMMENTAIRES	ROTATION Coût annuel HT	TRAITEMENT Coût annuel HT
Tout-venant	▶ 4 491	▶ 4 586	▶ 4 621	▶ 4 456	▶ 4 306	Baisse des tonnages de 3,37%. Transfert des déchets gravats non acceptés par la filière.	135 802,78 €	338 190,67 €
Tout-venant incinérable	▶ 2 513	▶ 3 618	▶ 2 646	▶ 2 321	▶ 1 812	Baisse des tonnages de 21,93%.	69 606,79 €	Traité par BGV : usine d'incinération
Ligneux				▶ 470	▶ 485,7	Benne dans les déchèteries de Malesherbes, Loury et Beaune-La-Rolande. Hausse des tonnages de 3.34%.		
Déchets verts	▶ 6 044	▶ 5 952	▶ 5 431	▶ 4 352	▶ 3 087	Baisse de 29,07%.	134 873,44 €	85 345,86 €
Gravats	▶ 5 292	▶ 4 203	▶ 3 137	▶ 2 735	▶ 2 414	Baisse de 11,74%. Cahier des charges de la filière fortement modifié.	28 059,05 €	10 665,72 €
Bois	▶ 2 171	▶ 1 115	▶ 2 259	▶ 2 538	▶ 2 220	Baisse des tonnages de 12.53%. Crise de la filière bois en 2017 et nouvelle filière trouvée sur 2018 avec valorisation bois énergie.	68 467,69 €	125 667,89 €
Cartons	▶ 491	▶ 537	▶ 537	▶ 550	▶ 445	Baisse de 19,09%.	29 628,507 €	Traités par le centre de tri.
Ferrailles	▶ 843	▶ 880	▶ 795	▶ 851	▶ 746	Baisse de 12,34%.	25 861,28 €	-93 808,53 €
Batteries	▶ 13	▶ 18	▶ 15	▶ 20	▶ 10,6	Baisse de 47%.		3 214,42 €

LA FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES**

DÉCHÈTERIES	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	TOTAL
Puiseaux	▶ 20 308	▶ 122	▶ 20 430
Beaune-la-Rolande	▶ 23 897	▶ 142	▶ 24 039
Pithiviers	▶ 59 152	▶ 1 238	▶ 60 390
Loury*	▶ 20 520	▶ 211	▶ 20 731
Bazoches-les-Gallerandes	▶ 12 231	▶ 83	▶ 12 314
Sermaises	▶ 8 533	▶ 47	▶ 8 580
Mereville	▶ 8 870	▶ 98	▶ 8 968
Malesherbes	▶ 20 582	▶ 170	▶ 20 752
TOTAL	▶ 174 093	▶ 2 111	▶ 176 204

* fermée pour travaux du 29/10/2020 au 5/01/2021.

** Déchèteries fermées lors du 1er confinement (voir page 17).



LES DÉCHETS **DANGEREUX MÉNAGERS SPÉCIAUX** (DMS)**

Sont collectés sur les déchèteries du SITOMAP : acides, bases, solvants et produits pétroliers, produits pâteux (peinture, encre, colle, résine), aérosols, bidons et emballages vides souillés, filtres à huile, produits phytosanitaires, produits comburants, produits non identifiés.

DÉCHÈTERIES	NB DE COLLECTES	TONNAGE	COÛT ANNUEL HT
Puiseaux	▶24	▶20,490	▶18 090,36 €
Beaune-la-Rolande	▶22	▶21,614	▶16 763,22 €
Pithiviers	▶33	▶41,436	▶31 953,55 €
Loury	▶21	▶15,961	▶12 536,44 €
Bazoches-les-Gallerandes	▶17	▶12,337	▶9 572,09 €
Sermaises	▶18	▶11,038	▶8 544,90 €
Mereville	▶20	▶11,576	▶9 635,62 €
Malesherbes	▶18	▶20,344	▶15 795,24 €
Neuville-aux-Bois	▶	▶18	▶
TOTAL	▶173	▶154,796	▶122 891,42 €

** Déchèteries fermées lors du 1er confinement (voir page 17).

Tonnage en 2017 = 134,53 T | Tonnage en 2018 = 125,64 T | Tonnage 2019 = 153.564T (hors déchèterie Neuville-aux-Bois).

Les déchets les plus collectés sur toutes les déchèteries sont les pâteux.

Nouveauté 2020 : benne éco-mobilier à la déchèterie de Beaune-La-Rolande

SITOMAP PITHIVIERS Programme Éco-mobilier

Vos vieux meubles ont un avenir

Avec le programme Éco-mobilier

Prochainement dans les déchèteries de Sermaises et Beaune la Rolande.

BENNE MOBILIER

Ce sont tous les meubles ou parties de meubles qui peuvent être déposés dans la benne mobilier, quels que soient le type, le matériau, l'état.

- CHAÎSES
- SIÈGES ET REMBOURRÉS
- CUISINE
- LITIERIE
- JARDIN
- MEUBLES

Tous les meubles sont acceptés

RANGER

S'ASSOIR

SE COUCHER

POSER

QUEL QUE SOIT LE MATÉRIAU
Meubles mono ou multi-matériaux :

- Bois : massif, panneaux de particules, médium
- Mousse, latex, liège, cuir
- Plastique
- Feraille
- Verre, pierre, céramique...

QUEL QUE SOIT L'ÉTAT

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux
- Matelas, fauteuils, canapés... sales, déchirés

LES MEUBLES DÉMONTÉS AÛSI !

- Les meubles démontés à l'USAG de préférence
- Les meubles sans de la quincaillerie (vis, boulons...)
- Les meubles sans les ressorts, les roues
- Les chaises, les tabourets de toilette, les tabourets...

LES MEUBLES DE RANGEMENT DOIVENT ÊTRE VIDÉS DE LEUR CONTENU. Retirer les vasques, évier, éléments électriques encastrés (hottes, plaques)

Des planches de bois ou métalliques provenant d'une église sont à mettre dans la benne Éco-mobilier (et pas dans la benne bois ou en benne ferraille).

On accepte aussi les couettes et les oreillers :

Quel est le dispositif de collecte pour les couettes et oreillers ?

- Il existe un dispositif de collecte dédié aux déchets textiles (couettes, oreillers).
- Il faut en commander un auprès de la déchèterie de Beaune-la-Rolande.
- Il faut en remplir au maximum un sac de 20 kg.
- Il faut le déposer au dispositif dédié par les déchèteries.
- Il faut le déposer avant 18h00 le jour de la collecte.

Ne sont pas acceptés :

- Les couettes et oreillers en laine.
- Les couettes et oreillers en plumes.
- Les couettes et oreillers en duvet.
- Les couettes et oreillers en tissu synthétique.
- Les couettes et oreillers en tissu technique.
- Les couettes et oreillers en tissu à motifs.
- Les couettes et oreillers en tissu à rayures.
- Les couettes et oreillers en tissu à carreaux.
- Les couettes et oreillers en tissu à pois.
- Les couettes et oreillers en tissu à fleurs.
- Les couettes et oreillers en tissu à damier.
- Les couettes et oreillers en tissu à rayures.
- Les couettes et oreillers en tissu à carreaux.
- Les couettes et oreillers en tissu à pois.
- Les couettes et oreillers en tissu à fleurs.
- Les couettes et oreillers en tissu à damier.

Les apports professionnels

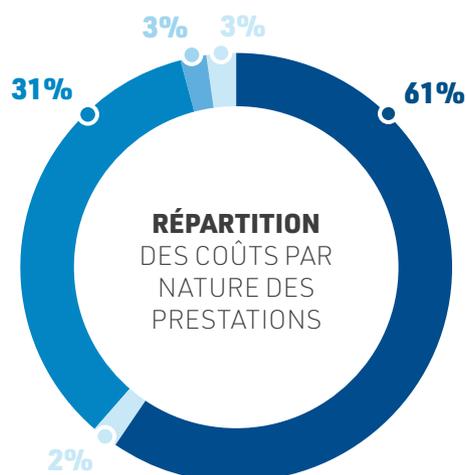
- La déchèterie, équipée d'une benne éco-mobilier, et qui accepte les apports de professionnels, reçoit les situables d'une carte pro dans les conditions habituelles d'ouverture et de dépôt de la déchèterie.
- Le professionnel présente une carte pro fournie par Eco-mobilier.
- Les apports sont gratuits pour les professionnels (pas de facturation par la déchèterie).

La carte pro est fournie gratuitement par Eco-mobilier sur demande. Contactez le 0811 69 69 70 service à la clientèle ou rendez-vous sur www.sitomap.fr



03 | COÛT DU SERVICE

3.1 / LES PRINCIPALES PRESTATIONS



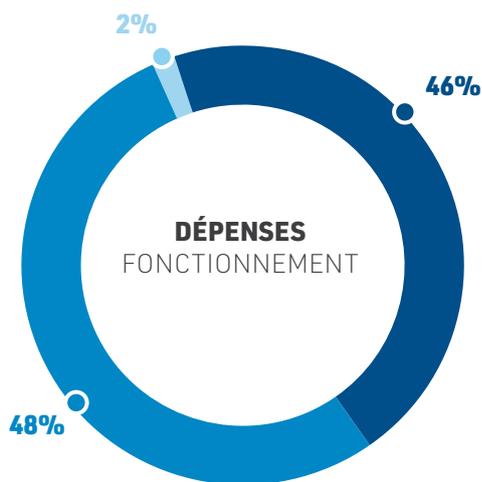
- Collecte OM et tri sélectif
- Déchèteries
- Verre en apport volontaire
- DDS
- Encombrants



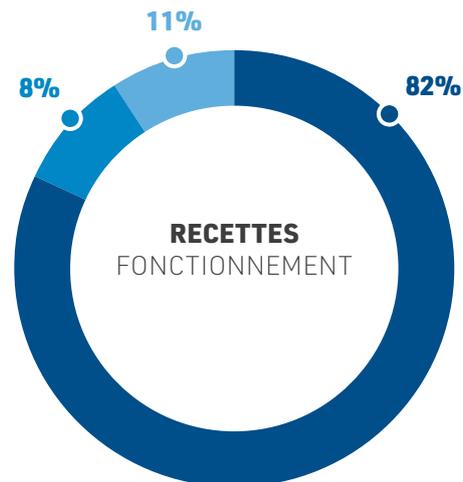
NATURE DE LA PRESTATION	NOM DE L'ENTREPRISE	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS HT
Collecte OM et tri sélectif Gestion opérationnelle des bacs jaunes	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	2 851 598,95 €
Déchèteries	PAPREC	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	1 470 399,27 €
Verre en apport volontaire	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	124 664 €
DMS	TRIADIS	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	122 891,42 €
Encombrants	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	103 377 €

TOTAL 4 672 930,64€

3.2 / LES INDICATEURS FINANCIERS



- Prestations de collecte des déchets
- Contributions versées à BGV EPCI de traitement
- Amortissements



- Contributions des collectivités adhérentes ou des usagers (TEOM)
- Soutiens des sociétés agréées (CITEO)
- Autres produits de gestion (remboursement BGV, vente ferraille, professionnels en déchèterie, recettes des D3E)

EN €	EN € / HAB
11 338 933,90 dont :	140,83 dont :
5 145 643,56	63,90
5 241 634,75	65,10
338 484,91	4,20

EN €	EN € / HAB
17 242 738,19 dont :	214,15 dont :
10 224 044	127
914 256,69	11,353
1 455 992,55	18

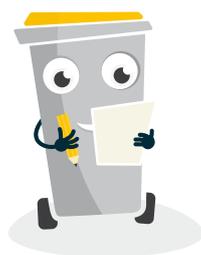
Nombre d'habitants desservis = 80 514

Exédent cumulé 2019 : 5 903 804



04 | PERSPECTIVES 2021

- Améliorer les performances de tri en communiquant sur les gestes de tri.
- Recruter un chargé de communication.
- Sensibiliser la population aux extensions des consignes de tri élargies pour une mise en application dès 2/01/2022.
- Mettre en oeuvre des actions de communication ciblées pour favoriser les bonnes pratiques notamment dans les logements verticaux.
- Mettre en place un nouveau règlement des déchèteries avec au préalable une amélioration de la signalétique (liée à la sécurité et à la circulation) et des consignes de tri (panneaux plus explicites sur le contenu des bennes) sur les déchèteries.
- Une 3^{ème} vague de lavage des colonnes à verre.
- Déployer des conteneurs à verre sur le territoire.
- Poursuivre l'opération d'aide financière aux personnes qui achètent un composteur.
- Poursuivre les aides aux communes afin de les aider à supprimer ou résoudre les points noirs de collecte.



LE SITE BEGEVAL OÙ EST IMPLANTÉ LE SITOMAP

Usine d'incinération

Centre de tri

Déchèterie de Pithiviers

Locaux SITOMAP

 = SITOMAP



Route de Bouzonville en Beauce - 45300 PITHIVIERS

Tél : 02 38 32 76 20

sitomap@sitomap.fr - www.sitomap.fr - @sitomappithiviers45